

Encyclopédie des connaissances utiles



ENCYCLOPÉDIE

DES

CONNAISSANCES UTILES.

PARIS. — IMPRIMERIE DE DEZAUCHE,
Faubourg Montmartre, n° 11.

ENCYCLOPÉDIE

DES

CONNAISSANCES

UTILES.

Tome Treizième.



Paris,

BUREAU DE L'ENCYCLOPÉDIE,
RUE DU CLOITRE-NOTRE-DAME, N° 8.

1835.

ENCYCLOPÉDIE

DES

CONNAISSANCES UTILES.

CAV

CAVALERIE. Troupe faisant la guerre à cheval.

L'usage de la cavalerie dans les armées remonte à une si haute antiquité, surtout dans les constitutions militaires des grands empires d'Asie, qu'on ne peut fixer au juste l'époque de son origine. Job parle de l'emploi du cheval dans les combats ; Pharaon poursuivit les Hébreux avec de la cavalerie ; cependant il y eut des peuples qui ne l'employèrent que long-temps après : Homère ne parle de troupes à cheval, ni du côté des Troyens, ni du côté des Grecs.

D'ailleurs, les recherches qui auraient pour but de savoir ce que fut la cavalerie chez les nations dont l'existence précéda celle des républiques de la Grèce et de Rome, seraient, à ce qu'il nous semble, aussi difficiles qu'infructueuses pour le pro-

grès de l'art militaire ; car nous avons des notions si incertaines sur ces peuples, qu'on ne peut ajouter foi aux traditions qui nous sont parvenues sur l'organisation de leurs armées.

Pour savoir quelque chose de positif de ce qu'a été l'art militaire chez les peuples anciens, il faut remonter seulement au temps où l'histoire des Grecs et des Romains rapporte des faits avérés, donne des renseignemens exacts sur la manière dont ces deux nations belliqueuses faisaient la guerre ; c'est ce que nous nous proposons de faire. Nous ne rapporterons point ici les noms et la date de formation de tous les corps et de toutes les espèces de cavalerie qui ont existé à différentes époques, tant chez les anciens que chez les modernes. Ces détails seraient sans doute peu intéressans pour le lecteur ; nous nous bornerons donc à des considérations générales et à un examen rapide sur la cavalerie.

Cavalerie des Grecs. Avant la première guerre de Messénie, les Grecs avaient déjà employé de la cavalerie, puisque Philostéphane attribue à Lycurgue l'organisation par compagnies appelées *oulames*, dont chacune était de cinquante hommes, qui se rangeaient en carré. Du temps de Xénophon, la cavalerie était déjà sur un très-bon pied ;

mais, selon Plutarque, elle ne s'y maintint pas long-temps. Philopœmen, qui vivait cent cinquante ans après, ayant trouvé cette arme dans un grand désordre, sut si bien discipliner ses cavaliers et les rendre si robustes, si adroits, si légers, que la *cavalerie achéenne* passa toujours depuis pour une des meilleures de la Grèce. Mais avant Epaminondas, quoique ce peuple eût déjà fait de grands progrès dans l'art militaire, il ignorait encore les immenses avantages d'une cavalerie instruite et nombreuse; ce ne fut qu'après les deux mémorables journées de Leuctres et de Mantinée, dont les brillans succès furent dus aux cinq mille cavaliers qu'Epaminondas avait formés et instruits avec soin, que les Grecs commencèrent à ouvrir les yeux sur l'utilité de la cavalerie dans le cours d'une campagne. Depuis lors, cette arme, augmentée dans tous les états de la Grèce, selon leurs moyens et leur position topographique, joua dans leurs armées un bien plus grand rôle que par le passé.

Les Thessaliens, qui habitaient un pays de plaine et fertile en pâturages, eurent de tout temps la meilleure cavalerie; et, selon Tite-Live, Philippe et son fils Alexandre lui durent une grande part de leurs succès. Ce peuple employa d'abord, dans l'ordre

de bataille, la forme *rhomboïde* ou *losange*; plus tard, les Macédoniens firent usage de la forme *emboloïde* ou *triangulaire*; mais la plupart des Grecs adoptèrent dans la suite l'ordre carré, persuadés qu'il était plus facile pour la formation et les mouvemens.

Cavalerie des Romains. Les premiers Romains, pauvres et ayant peu de chevaux, furent par conséquent de très-mauvais cavaliers; ils réussirent cependant, tant qu'ils n'eurent qu'à combattre les peuples d'Italie; mais les Gaulois et Pyrrhus ayant attaqué Rome avec une armée de bons cavaliers, les Romains apprirent à leurs dépens l'utilité de la cavalerie dans les batailles. Elle ne fit pas cependant tous les progrès qu'on aurait pu attendre, et Rome avait déjà dans son sein un ordre de *chevaliers*, qu'elle ne possédait pas encore de cavalerie vraiment digne de porter ce nom.

Ce fut dans le cours de sa longue lutte avec Carthage que Rome se convainquit enfin de ce que peut une bonne cavalerie; car la victoire suivit les bannières de l'un et de l'autre parti, selon que les cavaliers gaulois, espagnols ou numides, combattirent pour Rome ou pour Carthage.

Annibal se maintint, pendant treize ans, vainqueur en Italie; mais la chance tourna et lui devint contraire, dès que les cava-

liers gaulois, espagnols et numides, séduits et achetés par les Romains, l'abandonnèrent pour passer sous les drapeaux de ces derniers. Rome eut alors deux espèces de cavalerie : l'une, entièrement composée de citoyens, resta attachée aux légions et fut toujours médiocre ; l'autre, formée par les contingens que fournissaient les peuples alliés, constitua des corps séparés, connus sous la dénomination d'*ailes,* qui étaient employés à couvrir et à appuyer les flancs de l'infanterie.

Les cavaliers grecs et romains se divisaient en *cavalerie pesante* et *cavalerie légère ;* et on ne trouve dans aucun des livres qui traitent de leur tactique l'idée de nos temps modernes d'une *cavalerie mixte.*

La cavalerie pesamment armée avait pour armes offensives la lance, la pique, la hache et l'épée plus ou moins longue, le sabre recourbé, le javelot et la masse d'armes, dont la tête de fer était hérissée de pointes. Les armes défensives étaient le casque, le bouclier, les bottines et la cuirasse.

La cavalerie légère ou acrobotite, c'est-à-dire qui combat de loin, était armée de la demi-pique, du javelot, de l'arc et de flèches. Chez les Grecs, on nommait *upocontes* ou *tarintine* le corps qui portait la demi-pique, l'épée et la hache ; et les ar-

chers à cheval, qui ne faisaient que lancer des traits, avaient reçu le nom de *hippokotes*.

Chez les Romains, les cavaliers, dans les jours de fêtes et de pompes, étaient couverts d'une toge blanche appelée *trabea*, bordée de pourpre et rayée de larges bandes de même couleur. Les harnais du cheval consistaient en deux couvertures de drap, de peaux, de cuir, attachées par trois courroies dont l'une passait sur le poitrail, l'autre sous le ventre, et la troisième sous la queue. Les Grecs et les Romains ne connurent la selle que vers le IVe siècle, et ne firent usage des étriers que sous le bas-empire. Jusque-là, les cavaliers avaient les pieds pendans, ce qui donnait lieu à de nombreuses hernies, et à des maux de jambes devenus beaucoup plus rares depuis l'usage de étriers.

Cavalerie des Français. Après la conquête des Gaules, les Francs, qui avaient toujours été dépourvus de cavalerie, attirèrent sous leurs bannières une grande partie des cavaliers gaulois, qui jusqu'alors avaient servi dans les armées romaines. La cavalerie, sous les premiers rois, fut peu nombreuse; sous Pépin, elle fut augmentée considérablement, et sous Charlemagne, elle égalait presque l'infanterie: c'était peut-être parce que la vaste étendue de son em-

pire et les fréquentes révoltes qui y éclataient exigeaient des courses rapides. Vers le commencement de la troisième race, la cavalerie devint la base presque exclusive des armées françaises, par une conséquence nécessaire de la constitution de l'état. On ne voulait pas en confier la défense à des gens du peuple, qui, étant tous serfs ou esclaves, étaient censés n'avoir point d'esprit national et de patriotisme. La noblesse devait donc seule y veiller, comme y étant exclusivement intéressée, pour la conservation de son patrimoine; et la noblesse ne voulait combattre qu'à cheval. La cavalerie reçut alors le nom de *gendarmerie*; les cavaliers étaient armés de cuirasses, brassards, cuissards, jambières, gantelets et casques; ils avaient pour armes la lance, l'épée, le poignard, la hache ou la masse d'armes. Les chevaux étaient couverts de vastes caparaçons de cuir bouilli ou d'autres étoffes revêtues de lames de fer. On combattait corps à corps, homme contre homme; les cavaliers se rangeaient en bataille en *haie* ou sur une seule ligne; chacun choisissait son ennemi, sur lequel il fondait la lance en arrêt, cherchant à le désarçonner et à le faire prisonnier. La lenteur des marches, à cause de la pesante armure des cavaliers, fit bientôt sentir la nécessité d'avoir des

éclaireurs, pour être averti de l'approche de l'ennemi. Ce nouveau corps constitua la *cavalerie légère*, qui ne commença à combattre dans nos armées que sous le règne de Louis XII. Ce corps avait pour armes un long pistolet en place de lance, et se formait en lourds escadrons, qui ne chargeaient qu'au trop ; il n'avait reçu le nom de *cavalerie légère* que par opposition à la *gendarmerie*, qui était armée de pied en cap. La cavalerie légère se multiplia progressivement jusqu'au règne de Henri IV ; Louis XIII eut aussi un corps nombreux de cette arme, qui devint sous Louis XIV extrêmement importante.

La *cavalerie légère* eut d'abord de simples cuirasses et des cottes de mailles ; les armes de main furent la lance ou la pique, l'épée, le poignard, la massue et la hache ; les armes de jet, l'arbalète, et plus tard l'arquebuse, l'escopette, le pistolet et le mousquet. L'armement de la cavalerie varia peu depuis le XIV[e] siècle jusqu'au règne de Henri IV.

Vers l'an 1775, il se fit une révolution dans la formation et la manière de combattre de la cavalerie européenne. Jusqu'à cette époque, elle se formait au moins sur trois rangs ; mais le dernier était inutile et même embarrassant, car, lorsqu'on voulait

prendre une allure un peu plus vive que le petit trot, il fallait, pour que les chevaux du deuxième rang pussent s'allonger, que ceux du troisième rang restassent quelques pas en arrière, et il était impossible de charger au galop, à moins d'arrêter entièrement le troisième rang, qui, par conséquent, ne contribuait en rien à la force du choc, et ôtait cependant aux escadrons cette rapidité et cette subtilité de mouvemens qui constituent la principale force de la cavalerie. On fut frappé de cet inconvénient, et on sentit combien il serait avantageux d'avoir une cavalerie formée sur deux rangs, pouvant dès lors manœuvrer au galop, et fondre sur l'ennemi à toutes jambes sans perdre de temps à tirer.

Les premiers essais en ce genre furent faits en France, en Hanovre, en Prusse, en 1775, et il en résulta un accroissement immense dans la rapidité et la précision des mouvemens. La cavalerie prussienne, qui a servi à peu près de type à toutes les cavaleries des peuples et des temps modernes, combattit à Rosbach, pour la première fois, sur deux rangs, ce qui doubla et sa célérité et son ensemble. Le grand Frédéric, qui porta à un si haut degré la tactique militaire, fit souvent combattre sa cavalerie sur deux rangs, et lui dut une grande part de

ses succès; cependant, par un reste de préjugé militaire, il conserva jusqu'à sa mort les escadrons de quelques régimens sur trois rangs. Les Russes et les Autrichiens furent les derniers à adopter la formation sur deux rangs, qui n'est devenue générale en Europe que vers 1790. Depuis cette époque, la cavalerie a perfectionné ses manœuvres et sa manière de combattre; elle est devenue plus agile, plus maniable, par conséquent bien plus à craindre, et les campagnes nombreuses qui ont eu lieu depuis 1792 ont confirmé l'excellence de la formation de la cavalerie sur deux rangs.

En ce moment la cavalerie française est composée de plusieurs corps désignés par les dénominations de carabiniers, hussards, cuirassiers, gendarmes, dragons, etc.

Sous l'empire, la cavalerie française a rendu de grands services, et puissamment contribué au gain de plusieurs batailles célèbres, principalement celles de Fleurus, Castiglioni, Rivoli, Zurich, Marengo, Austerlitz, Iena, Eylau, Wagram, Champaubert, etc. Plus tard, dans la dernière campagne d'Espagne, la cavalerie s'est encore distinguée par les belles charges qu'elle a exécutées.

Utilité de la cavalerie. La cavalerie, par sa marche rapide et ses mouvemens faciles

et prompts, peut être envoyée au loin pour éclairer le front et le flanc de l'ennemi ; elle assure les communications, couvre et protége l'arrivée des convois, donne le repos et la tranquillité dans l'armée, et empêche les surprises, en prévenant de l'arrivée de l'ennemi, dont elle suit tous les mouvemens. Dans les batailles, la cavalerie sert à couvrir les flancs de l'armée dont elle fait partie, à contenir ou à déborder une des ailes de l'ennemi et à enfoncer un point de sa ligne ; elle rend souvent la victoire complète, en achevant, par ses charges, de porter le désordre dans les rangs de l'armée battue, dont elle enfonce les masses et décide la retraite. Alors elle poursuit l'ennemi avec vivacité, attaquant et séparant ses colonnes ébranlées, lui enlevant son artillerie, ses parcs, ses bagages, et lui faisant un grand nombre de prisonniers. Après une défaite, la cavalerie protége la retraite de l'armée, en arrêtant le plus long-temps possible l'ennemi, par des charges successives et bien ménagées, tandis que l'infanterie et le gros de l'artillerie, évacuant le champ de bataille, se remettent en colonne et s'éloignent en toute hâte.

Avec une cavalerie instruite et nombreuse, on n'éprouve jamais de défaite totale. Mais, sans elle, les plans de campagne

les mieux conçus n'ont souvent que de funestes résultats ; aussi, l'histoire de tous les pays et de tous les âges nous montre-t-elle la victoire accompagnant ou fuyant les bannières des différentes nations, suivant qu'elles eurent ou n'eurent pas de bonne cavalerie. D—N, *ancien colonel.*

CAVALIER. Ce mot sert à désigner tout homme qui est à cheval, qu'il soit armé ou non ; mais comme, dans l'origine, ceux qui composaient la cavalerie dans les armées étaient d'extraction noble, il devint bientôt synonyme de *chevalier,* et se conserva long-temps dans cette acception. Il passa ensuite du langage militaire dans la vie ordinaire, et on l'a employé pour désigner simplement un individu du sexe masculin ; ainsi, l'on dit d'une dame, qu'elle est accompagnée de son *cavalier,* pour dire qu'elle a un homme à ses côtés.

Cavalier est aussi le nom d'une des pièces du jeu des échecs.

Ce mot vient du latin *caballus*, dérivé lui-même du grec *kaballos*. De la même source sont dérivés les mots : CAVALCADE, ce mot autrefois s'appliquait seulement au cortége des papes, mais, du style clérical, il est passé au style séculier, et, maintenant, il désigne la marche pompeuse de cavaliers, d'équipages, etc., que l'on fait

ou pour se montrer, ou dans une cérémonie, ou pour orner un triomphe, une entrée solennelle : on l'emploie fréquemment en parlant d'une simple promenade à cheval faite par plusieurs personnes; Cavalcadour (Ecuyer), il se dit d'un écuyer qui, dans les maisons de souverains, commande les écuries et les équipages qui en dépendent; on s'en sert aussi dans cette phrase épigrammatique : C'est l'écuyer cavalcadour de sa femme; Cavale, jument, femelle du cheval, considérée comme monture; Cavalerie (*voy.*); Cavalièrement, c'est-à-dire d'une manière leste, et plus souvent inconvenante; Cavallo et Cavallot, deux espèces de monnaies : l'une du royaume de Naples, et l'autre de France; Cavalot, ancien terme d'artillerie; Cavalquet, fanfare de trompette de la cavalerie; enfin, le mot Cheval (*Voy.*).

Cavalier de fortifications. Sorte d'ouvrages dominans, dont les anciens faisaient un fréquent usage dans les siéges offensifs; c'était une espèce de machine en charpente ou autres matériaux, qu'ils construisaient le plus près possible du rempart de la ville assiégée, pour lancer dans la place quantité de traits et de pierres.

Les cavaliers modernes sont destinés à s'opposer à des commandemens de revers

ou autres commandemens dominans ; ou bien à servir d'enveloppe à des batteries foudroyantes , etc.

Cavaliers *ou* Têtes-rondes. (*Voy.* Têtes-rondes.) D—n.

CAVATINE. Autrefois, on appelait ainsi un morceau de musique peu long , mais d'un grand style. Cette sorte d'air n'avait pas de seconde partie , et la poésie n'y supportait ordinairement aucune répétition. Jean-Jacques dit que la cavatine se trouvait souvent dans des récitatifs obligés, et Framery prétend qu'elle était même une portion du récitatif soumise à la mesure et aux formes régulières de la mélodie. Maintenant , cette pièce est un de nos plus grands airs ; c'est le morceau par excellence. Un chanteur italien ne jouerait pas une œuvre nouvelle si le compositeur lui refusait une cavatine pour entrer en scène. Aussi , que l'opéra en souffre ou non , le premier chanteur a sa cavatine , et les applaudissemens sont largement distribués après un morceau si capital. Les maîtres allemands , français et italiens, offrent tous d'excellens modèles en ce gence.

C—s.

CAVE , en latin *cavea.* Endroit pratiqué sous terre et ordinairement voûté. Dans les villes , on jette les fondations des maisons

assez profondément dans la terre, la pesanteur des constructions demandant que la base qui supporte l'édifice soit excessivement solide. Il reste, par conséquent, entre le commencement des fondations et le niveau du sol sur lequel on construit, un espace assez considérable ; pour l'utiliser, on y pratique des voûtes qui sont plus ou moins cintrées, selon que les localités le permettent, et ces espèces de souterrains, non-seulement servent à assainir les habitations en les éloignant de l'humidité, mais encore elles servent à loger les vaisseaux remplis de liqueurs spiritueuses, tels que : vins, bière, eau-de-vie, poiré, cidre, piquette, etc. On y dépose aussi les huiles, les légumes, et en général tout ce qui craint la gelée ou les changemens de température. On sait que plus on creuse avant dans la terre, plus la température est chaude et moins elle est sujette aux variations. Dans les climats tempérés, il est reconnu qu'environ à quatre mètres de profondeur la température est à peu près constante : ainsi, une cave placée à douze pieds au-dessous du sol n'éprouverait que peu de variations dans son atmosphère ; mais rarement on en construit à ce niveau ; leur sommet est presque à la hauteur du pavé des rues et leur base n'en est guère sé-

parée que de dix à douze pieds. Du reste, ce sont les dimensions que M. Quatremère de Quincy a jugé à propos de donner pour règle de la bonne construction des caves; il ajoute aussi qu'il faut, autant que possible, les exposer au nord, et que les murs et les voûtes de caves doivent être construits en moellons, maçonnés en mortier de chaux et de sable, et non en plâtre, que l'humidité décompose facilement. Afin d'entretenir la sécheresse qu'elles exigent, on doit former leur sol avec une aire de recoupe, provenant de pierre tendre et bien battue, ou bien le recouvrir d'une couche de sable d'une certaine épaisseur.

Il existe un vieux proverbe qui dit : *C'est la cave qui fait le vin.* Sans vouloir infirmer la vérité de cet adage bachique, nous remarquerons pourtant qu'on peut contester avant d'adopter ceci à la lettre. Voyons d'abord si le degré du thermomètre qui marque une chaleur tempérée est favorable au vin? Dix degrés (échelle de Réaumur), par exemple, chaleur qui est celle de la plupart des caves des villes, et entre autres celle des caves de l'Observatoire de Paris, et dont la température est presque constante; voyons, disons-nous, si elle bonifie le vin. Il n'est pas venu à notre connaissance que le Brie et le Surène se soient jamais améliorés dans

les caves de la capitale. Examinons aussi les entrepôts, les magasins de boissons, les caves des habitans de la campagne, qui sont bâties sur le sol et non dessous, et qui par conséquent n'éprouvent qu'instantanément une chaleur tempérée, et constatons si le bon vin s'y gâte? Nous ne le pensons pas, ni le vigneron de la Bourgogne non plus. Quoique l'action atmosphérique soit certainement très-vive sur tous les liquides, nous ne croyons pas qu'en tenant le vin imperturbablement à la température de dix degrés, on puisse le bonifier. A Châlons, à Mâcon, à Lyon, par des chaleurs de vingt-cinq à trente degrés, les vins sont exposés sur les ports, des huit jours durant, à toute l'ardeur d'un soleil de juillet, et ils ne perdent rien de leur bonté; seulement l'action du soleil absorbe beaucoup du liquide au travers des pores des futailles, malgré la précaution qu'on prend en plâtrant les tonneaux. Cependant il ne faut pas croire qu'on puisse laisser impunément les vins exposés aux impressions des changemens de température. Souvent ils se troublent, ils louchent, comme disent les commerçans, et ceci arrive principalement quand ils sont mélangés. Autant que faire se peut, on doit tenir le vin à l'abri; mais il ne faut pas conclure de là que *la cave fait le vin*. Elle le

protége, mais elle ne le rend pas meilleur. Chaque vin a sa qualité.

Toutes les précautions que les auteurs recommandent, soit pour aérer les caves, soit pour empêcher l'air d'y pénétrer, sont de peu d'importance quant au vin. Cependant nous ferons remarquer qu'il est urgent d'établir un courant d'air dans les caves, parce que, dans les endroits privés de lumière, il se dégage continuellement une grande quantité de gaz acide carbonique, et qu'on peut tomber subitement asphyxié en entrant dans une cave où l'air ne circule pas. De malheureux exemples commandent à ce sujet toutes les mesures que peut enseigner le savoir.

Nous ne combattrons pas un préjugé qui, maintenant, n'est plus que dans l'esprit d'un petit nombre de personnes ; tout le monde sait que les caves ne sont pas chaudes en hiver et froides dans l'été, mais que leur température est toujours la même, quoiqu'elle nous paraisse différente dans les diverses saisons.

On donne aussi le nom de Cave à une caisse de ferblanc destinée à recevoir quatre ou six pots de même métal, et dont les confiseurs se servent pour glacer toutes sortes d'eaux et de crêmes. Le même mot désigne un coffret au dedans duquel on a pratiqué,

soit en marqueterie, soit en carton, en velours ou autrement, des loges où sont placés des flacons pleins de différentes eaux odoriférantes. Cave, c'est encore une boîte, un coffre ou caisse, qui renferme plusieurs flacons de diverses liqueurs et des verres également taillés; on place ceci sur la table après le dessert, et toujours on y accole le classique café. Comme terme de jeu, Cave signifie le fonds d'argent ou la mise que chaque joueur met devant soi à certains jeux, tels que le brelan, la bouillotte, etc.

Enfin, considéré adjectivement, le mot Cave est opposé au mot Plein. Il désigne les mois et les années qui ont moins de jours que les mois et les années ordinaires. Il devient aussi synonyme de creux, et l'on dit des joues caves, des yeux caves, pour dire des yeux enfoncés, des joues amaigries.

CAVEAU. Ce mot est un diminutif de celui qui précède. Il désigne, dans le langage ordinaire, une très-petite cave. Les écrivains l'emploient pour dénommer une voûte souterraine, construite ordinairement sous une église, et destinée à la sépulture de quelques familles ou personnes particulières. Maintenant que l'usage d'ensevelir sous les monumens religieux est tombé en désuétude, on pratique des caveaux dans les cimetières. C'est dans ces lieux,

d'un repos immmuable, que la grandeur et l'opulence vont marquer la place qui recevra leur vaniteuse dépouille. Cette action est moins un besoin de piété qu'un sentiment d'orgueil, qui tourmente à tel point, qu'on veut encore, même après la mort, en imposer par un pompeux mausolée, comme si l'on jouissait du faste au-delà du trépas. CHÉRALS.

CAVEAUX. (*Voy.* SOCIÉTÉS CHANTANTES.)

CAVERNE. (Histoire naturelle.) On nomme ainsi des espaces vides, sinueux et souvent très-étendus, qui se trouvent naturellement formés dans le sein de la terre.

A l'histoire des cavernes se rattachent bien des souvenirs : elles ont dû servir d'habitation aux premiers hommes, comme elles servent encore de retraite aux bêtes sauvages ; elles ont été fréquemment des lieux de sépulture et même d'asile où se retiraient les populations poursuivies par le fanatisme religieux, à l'époque du druidisme, sous l'empereur Claude, et pendant les guerres du calvinisme ; elles ont, ainsi que les vieux châteaux, servi de repaire à des bandes de voleurs fameux, surtout en Italie, en Espagne et dans quelques contrées d'Allemagne. Si l'on se représente le bruissement des vents qui circulent avec effort dans d'étroits passages, le murmure

des flots qui coulent dans les cavernes, l'aspect imposant des nombreuses stalactites suspendues aux voûtes, et jetant un brillant éclat à la lueur des flambeaux, on ne s'étonnera pas que, se prêtant à l'imagination des poètes, les cavernes aient été considérées comme le théâtre des enchantemens, comme des palais de cristal recélant de grands trésors sous la garde de pygmées ou de nains, enfin comme des lieux terribles habités par des génies malfaisans; aussi, dans tout recueil littéraire, dans presque tous les livres d'histoire naturelle, on rencontre des descriptions de cavernes. Ces descriptions en général apprennent peu de chose, mais elles témoignent de l'attention que les voyageurs ont toujours mise à examiner cet ordre de faits, qui est pour le naturaliste une source féconde d'études géologiques.

Dans presque toutes les contrées du monde on trouve des cavernes, mais on n'en trouve pas indifféremment dans toutes sortes de terrains, et presque jamais dans ceux primordiaux, cristallisés, très-compactes dans leurs parties; celles qu'on aura pu voir dans ces rochers ne sont que des fissures de peu d'étendue. Les grès, les gypses n'en renferment aussi que rarement; mais il n'en est pas de même des terrains de transi-

tion ou *roches calcaires*, qui renferment en plus grand nombre les plus vastes cavernes. Les cavités souterraines sont aussi très-nombreuses dans les terrains volcaniques, dans lesquels il s'en forme encore fréquemment; celles-ci, creusées tantôt dans la lave, tantôt dans la base même du terrain volcanique, ont un aspect très-différent des cavernes situées dans la roche calcaire; on n'y observe ni cours d'eau, ni empreinte de passage d'un torrent; elles ne renferment point de stalactites; il s'y dégage quelquefois du gaz acide carbonique qui ne permet pas d'y pénétrer sans danger, telle est, par exemple, la grotte du Chien, près de Naples. Les cavernes volcaniques sont formées, à ce que l'on croit, par le développement de gaz ou par l'accumulement de la lave autour d'une roche. Les cavernes de grès, ordinairement petites, peu profondes et très-larges à leur ouverture, paraissent produites par une érosion de la masse du grès. Celles des terrains gypseux, abondantes en Sibérie, sont très-profondes et présentent généralement une température très-froide, ainsi que l'ont écrit des voyageurs qui en avaient visité d'autres que celles des pays septentrionaux.

Les *cavernes calcaires*, comme nous l'avons déjà dit, sont les plus nombreuses et

les plus remarquables ; elles suivent toute sorte de directions, même la verticale, et dans ce cas elles ressemblent à des puits ; tels sont les puits de Salève, ceux du mont Leris, près Bagnères, et de la grande prairie nommée la *foire de Fondeurle*, située dans le désert de la forêt de Lents, entre Valence, Die et Grenoble ; le dessous de cette prairie est criblé de vastes cavernes, dont plusieurs ont été remplies par des affaissemens. D'autres fois, et c'est le cas le plus ordinaire, les cavernes courent horizontalement à la surface du sol ; leurs nombreuses galeries se croisent et se mêlent de manière à former un labyrinthe ; leurs salles, étagées les unes au-dessus des autres, ne sont accessibles qu'à l'aide de longues échelles. Quelques cavernes sont sans communication avec l'atmosphère ; l'exploitation des mines en fait souvent découvrir de semblables ; mais le plus fréquemment elles présentent une ou plusieurs ouvertures.

Les parois des cavernes calcaires sont inégales, raboteuses, percées d'excavations plus ou moins profondes, plus ou moins tortueuses ; elles n'offrent point d'angles saillans et rentrans correspondans, mais des évasemens considérables, et aussi des étranglemens tels, qu'ils livrent à peine passage à un homme ; elles sont presque

toujours tapissées d'une croûte cristalline produite par des eaux chargées d'une matière calcaire, et qui, glissant sur la surface de la roche, lui ont abandonné les particules solides qu'elles tenaient en suspension. Ces dépôts, qu'on nomme *stalactites*, étonnent souvent par leur forme, leur masse, leur éclat; ils donnent naissance, soit à des colonnes grossières, soit à des pyramides suspendues par leur base à la voûte, ou assises sur le plancher. Enfin, si les cavités ne sont pas très-élevées au-dessus du niveau de la mer, leur paroi inférieure est recouverte d'un dépôt terreux entièrement meuble, mêlé de débris de rochers et d'ossemens. Ces faits demanderaient plus de développement, mais nous ne saurions anticiper sur ce qui doit être dit aux mots Stalactites, Concrétion, Fossiles.

Une autre observation bien digne d'attention, c'est que dans presque toutes les cavernes les parois sont creusées de sillons profonds, à rebords arrondis, et semblables à ceux que les torrens gravent sur les rochers qui les encaissent. On a présumé de là que les cavernes des montagnes calcaires avaient été formées par le passage d'un courant d'eau, et ce soupçon s'est offert d'autant plus naturellement, que beaucoup de

ces cavités contiennent de vastes réservoirs d'eau, des lacs, et donnent issue à des rivières toutes formées, telle que la Sorgue, dont la source a été célébrée sous le nom de *fontaine de Vaucluse*, ou encore telle que cette petite rivière qui coule dans la *caverne du Diable*, dans le Derbyshire, et qui en remplit parfois toute la capacité. Cependant la disposition irrégulière des cavernes qui renferment des salles d'une grande élévation, correspondant entre elles par des galeries étroites, a fait rejeter l'hypothèse que l'eau, par son action mécanique, a formé les excavations des montagnes calcaires. On a ensuite supposé que l'eau avait une action chimique; mais cette opinion n'est pas plus soutenable, puisqu'elle n'explique pas davantage les étranglemens ni les évasemens si fréquens dans les cavernes. Le passage de gaz à travers la matière encore molle aurait-il eu plus d'efficacité que l'eau dans le fait qui nous occupe? « Cette conjecture, dit un auteur moderne, s'accorderait assez bien avec l'état physique des cavernes et avec les phénomènes généraux qui paraissent avoir présidé à la formation du globe. Mais on se demande comment des gaz assez puissans pour former de pareilles ampoules n'ont pas détruit l'horizontalité des couches qui enserrent la cavité;

comment ils ont pu exercer leur force expansive sur une grande étendue horizontale, par exemple, dans les cavernes de la Franconie et de la Carniole, quand le plafond de la caverne n'est souvent séparé de l'atmosphère que par une couche peu épaisse et facile par conséquent à briser? » Enfin, la dernière manière d'expliquer la formation des cavernes a été de l'attribuer à l'action chimique de gaz acides, tels que les acides fluorique, muriatique, sulfurique et carbonique. L'auteur que nous venons de citer paraît admettre que la cause la plus puissante dans ce phénomène a été l'action des gaz acides, unie à l'action de l'eau. Nous avons rapporté les opinions les plus plausibles des géologues modernes; nous ne saurions donner une explication plus satisfaisante, quand les naturalistes mettent tant de réserve à se prononcer sur cette question si délicate, et qui a encore besoin d'être l'objet de recherches et de méditations savantes.

La température des cavernes est presque toujours plus basse que celle de l'atmosphère; elle est même très-froide dans quelques-unes. Il n'est pas rare d'y ressentir un vent assez fort, et qui a une direction constante pendant toute l'année, ou variable suivant les saisons.

Il nous resterait, pour compléter cet article, à décrire les cavernes les plus remarquables ; mais nous pensons donner leurs descriptions plus à propos quand nous parlerons des pays auxquels ces cavernes appartiennent ; nous avons voulu nous borner ici à des généralités. N. Clermont.

CAVIAR. Nom d'une préparation culinaire que l'on fait éprouver aux œufs de la carpe, du brochet et de plusieurs espèces d'esturgeons. C'est chez les peuples du nord, dans la Russie d'Asie, et principalement dans les pays voisins de la mer Caspienne, que ce mets est le plus en usage ; il y est même, dit-on, aussi utile et aussi agréable que le pain l'est en France. Il forme, en conséquence, une branche de commerce très-productive, exploitée autrefois par les Grecs avec beaucoup d'avantage, car ils en vendaient tout ce qui s'en consommait en Europe. Aujourd'hui cette industrie déploie toute son activité sur les fleuves qui portent leurs eaux à la mer Caspienne ; c'est là que la police des pêches, la divison du travail, sont le mieux faites, que les instrumens et les procédés sont portés à un plus haut degré de simplicité et de perfection. La jouissance de cette pêche est laissée aux cosaques, moyennant une redevance très-modérée. L'ordre est maintenu par un

chef nommé tous les ans par les pêcheurs ; des anciens sont le conseil de ce chef, et jugent les contestations, qui sont assez rares.

La pêche du poisson qui doit servir à préparer le caviar est répartie en trois saisons, parce que l'époque du frai n'est pas la même pour chacune des espèces ; aux pêches de printemps et d'été, il est rigoureusement interdit aux pêcheurs de prendre aucun individu des espèces qui descendent le courant du fleuve pour retourner à la mer ; la peine de mort atteint le coupable d'un tel délit réprouvé de toute la population.

Le fleuve Oural, remonté chaque année par des bandes prodigieuses de poissons, est la scène la plus active de cette pêche ; toute la population qui habite ses bords ne perd pas un instant dès que la colonne ascendante commence à se montrer. L'effort de ce nombre prodigieux de poissons est quelquefois si grand, qu'il menace de renverser une forte estacade que les cosaques ont construite dans le fleuve ; il faut souvent les dissiper à coups de canon. Les pêcheurs vendent le produit de leur pêche à des entrepreneurs qui se chargent de la salaison et des opérations ultérieures, excepté de celle de la colle de poisson ; celle-ci, en effet, ayant lieu lorsque le plus gros

de l'ouvrage est terminé, revient aux pêcheurs.

Les œufs du grand esturgeon composent le caviar le moins estimé ; ceux de l'esturgeon commun et du sterlet passent pour un mets plus délicat lorsqu'ils ont été soigneusement débarrassés des vaisseaux et des membranes qui traversent leur masse, bien pénétrés de saumure et un peu desséchés. Le caviar blanc passe pour le meilleur de tous ; on le réserve pour la cour.

Déjà en Allemagne on commence à goûter cet aliment ; mais il est encore totalement inconnu en France. N—A.

CAVITAIRES. (Zoophytes.) C'est ainsi que G. Cuvier nomme un des deux ordres des animaux intestinaux. Les cavitaires ont pour caractère distinctif une cavité qui renferme un tube alimentaire ; ils offrent aussi une bouche et un anus. La peau qui les revêt est garnie de fibres musculaires. Nous citerons les filiaires, dont une espèce très-commune dans les pays chauds porte le nom de *ver de Médine* ou *de Guinée*. Ce ver s'insinue sous la peau de l'homme, surtout sous celle des jambes. Là, si l'on en croit quelques auteurs, il acquiert jusqu'à dix pieds de long ; il peut ne causer aucune sensation, même pendant plusieurs années ; d'autres fois, les douleurs qu'il produit sont

intolérables. S'il se montre au dehors, on tâche de ne pas le rompre en le retirant avec beaucoup de précaution ; sa grosseur égale celle du tuyau d'une plume de pigeon ; le bout de sa queue est pointu ou crochu.

Les *ascarides* ont le corps rond, aminci aux deux extrémités ; on les trouve dans toute espèce d'animaux. L'*ascaride lombrical* a été connu dès la plus haute antiquité ; il varie entre un et quinze pouces ; sa couleur est blanche, tirant un peu sur le jaune ou le rouge. Ce ver est plus fréquent chez les enfans que chez les adultes. Il peut causer des maladies mortelles, surtout dans les premiers, auxquels il devient très-funeste quand il remonte dans l'estomac.

Les *strongles* étaient autrefois réunis aux ascarides. Le *strongle géant* est le plus volumineux des vers intestinaux connus ; il a deux à trois pieds de long, et une grosseur égale à celle du petit doigt ; il se développe le plus souvent dans l'un des reins du loup, du chien ou de l'homme, et on en a rendu par les urines lorsqu'il était encore bien petit. Il est quelquefois d'un beau rouge. (*Voy.* INTESTINAUX.) N. C.

CAYENNE. (*Voy.* GUIANE FRANÇAISE.)

CEBRION. Genre d'insectes coléoptères pentamérés, composant la tribu des cébrionites dans la famille des sternoxes. Les cé-

brions se tiennent dans les lieux aquatiques, loin de la lumière du soleil ; quelques individus d'Europe paraissent en grand nombre après les pluies d'orage. Leur corps, souvent mou et flexible, est arrondi et bombé dans les uns, ovale et incliné en devant dans les autres; leurs pieds ne sont pas contractiles ; leurs antennes, filiformes ou simplement dentées, dépassent la tête et le corselet; leurs mandibules sont terminées par une pointe simple et crochue. Parmi le petit nombre d'espèces connues, nous citerons le *cébrion à longues antennes* ; il habite la France méridionale, l'Italie, l'Allemagne; ses antennes sont jaunes; ses élytres, son abdomen et ses cuisses sont recouverts de petites écailles et colorés en jaune ; ses pieds sont noirs. N—A.

CECILIE. (Zoologie.) Genre de reptiles ainsi nommés à cause de l'extrême petitesse de leurs yeux, qui sont à peu près cachés sous la peau. Les cécilies, que M. Duméril place parmi les serpens homodermes, semblent se rapprocher des batraciens par beaucoup de caractères anatomiques, tels que : les deux condyles de leur occipital ; leurs vertèbres articulées par des cavités coniques, comme chez les poissons ; l'absence des côtes ou la brièveté de ces os ; leur peau gluante, nue et à plis longitudinaux ; la double ran-

gée de leurs dents recourbées et très-aiguës; leur langue courte et adhérente. On peut aussi remarquer que la bouche est peu fendue; la tête comme recouverte d'un bouclier osseux; l'anus arrondi et situé à l'extrémité du corps.

Toutes les espèces connues appartiennent à l'Amérique et surtout à la Guiane; on a peu étudié leurs mœurs; on suppose que les cécilies mangent de petits insectes et des vers, ou bien encore de l'humus, parce qu'on en a trouvé dans leur estomac. Ces animaux vivent long-temps sous terre; ils pondent des œufs à écorce demi-membraneuse et réunis en longues chaînes, mais ils ne s'accouplent point. Nous citerons : la *cécilie lombricoïde*, longue de près de deux pieds, ayant le diamètre d'une plume, noirâtre, complètement aveugle; la *cécilie visqueuse*, brunâtre et n'ayant qu'un pied de longueur; la *cécilie ibiare*, noire, ayant la même longueur et un pouce de diamètre. L'*orvet*, petit serpent que l'on connaît sous le nom d'*aveugle* dans plusieurs contrées de l'Europe, quoiqu'il ait cependant de très-beaux yeux, a été aussi nommé *cécilie* par les anciens; mais on ne doit pas confondre ces reptiles. N. Clermont.

CÉCITÉ. Privation de la faculté de voir. La cécité ne constitue pas une maladie spé-

ciale ; elle est le résultat de diverses affections de l'œil, telles que la cataracte, l'amaurose, l'ophtalmie, etc. ; elle peut aussi être apportée en naissant, et celui qui en est affligé est appelé *aveugle-né*. Les maladies qui causent la cécité, ont été ou seront décrites à leurs places ; nous ne ferons ici que rapporter des idées générales sur les *aveugles*, ce mot ayant été omis dans le 5e volume.

Il est impossible de se faire une juste idée des souffrances éprouvées par celui qui est privé de la douce clarté du jour ; mais chacun sent bien que de toutes les infirmités, la cécité est celle qu'il redoute le plus. Pendant plusieurs années nous avons eu occasion de voir à Lyon un mendiant qui avait la face rongée par un chancre ; il supportait avec beaucoup de courage sa pénible existence ; mais il annonçait qu'aussitôt que le mal gagnerait les yeux, il chercherait dans le Rhône la fin de ses douleurs, et il tint parole. La cécité accidentelle est fréquemment accompagnée du dégoût de la vie ; néanmoins on trouve nombreuses observations d'aveugles qui ont conservé l'amabilité de leur caractère et l'amour de l'art qu'ils professaient avant leur infirmité. Outre Homère, Descartes, Milton, Delille, nous en pourrions citer une foule, même parmi des hommes qui ne joignaient pas

comme ceux-là, les ressources de leurs études profondes à leur courage naturel.

L'aveugle-né paraît bien moins sensible à la privation de la vue que celui qu'une maladie vient tout à coup frapper de cécité; il s'étudie à perfectionner son tact et son ouïe, et devient bientôt capable d'exécuter des travaux merveilleux même pour ceux qui voient; mais l'un comme l'autre a besoin de trouver dans la société un appui secourable, et on ne saurait assez bénir ceux qui emploient leurs soins à multiplier des asiles où sont reçus et instruits ces infortunés que la privation de la vue doit mettre plus qu'aucun autre à la merci de toutes les misères.

Avant 1784, les aveugles étaient entassés sans discernement dans les hôpitaux; là, en butte à tous les dégoûts, dévorés d'ennui, ils attendaient et même désiraient la fin de leur existence; quelques-uns plus heureux mendiaient leur pain de porte en porte. Bailly, puis La Rochefoucault-Liancourt sont les premiers qui se soient occupés d'améliorer le sort de ces malheureux, n'oublions pas de rappeler à la mémoire des hommes ces modèles de philanthropie. (*Voy.* Hospices et Hôpitaux.)

Pour donner une idée de ce que peut l'instruction sur les aveugles, nous allons

rapporter quelques passages *d'une lettre sur les aveugles*, écrite par Diderot en 1719. L'auteur parle d'abord d'un aveugle-né qui était chimiste et musicien ; il faisait lire son fils avec des caractères en relief, et jugeait fort exactement des symétries. Si l'on en croit Diderot, ce même aveugle a la mémoire des sons à un degré surprenant, et la diversité des voix le frappe autant que celle que nous observons dans les visages. Les secours qu'il tire de ses sens et l'usage singulier qu'il en fait au point d'étonner ceux qui l'environnent, le rendent assez indifférent sur la privation de la vue. Il sent qu'il a à d'autres égards des avantages sur ceux qui voient, et, au lieu d'avoir des yeux, il dit qu'il aimerait bien autant avoir de plus longs bras, s'il en était le maître. Cet aveugle se dirige très habilement et très sûrement au bruit et à la voix ; il estime la proximité du feu au degré de la chaleur, la plénitude des vaisseaux au bruit que font en tombant les liqueurs qu'il transvase, et le voisinage des corps à l'action de l'air sur son visage : il distingue une rue d'un impasse, ce qui prouve bien que l'air n'est jamais pour lui dans un parfait repos, et que son visage ressent jusqu'aux moindres vicissitudes de l'atmosphère. Il apprécie à merveille les

poids des corps, et la capacité des vaisseaux, et il se fait de ses bras des balances fort justes, et de ses doigts des compas presque infaillibles. Le poli des corps n'a guère moins de nuances pour lui que le son de la voix : il juge de la beauté par le toucher, et ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'il fait entrer dans ce jugement la prononciation et le son de la voix. Il fait de petits ouvrages au tour et à l'aiguille, il nivelle à l'équerre, il monte et démonte les machines ordinaires; il exécute un morceau de musique dont on lui dit les notes et les valeurs; il estime avec beaucoup plus de précision que nous la durée des temps par la succession des actions et des pensées. Son aversion pour le vol est prodigieuse, sans doute à cause de la difficulté qu'il a de s'apercevoir quand on le vole; il a peu d'idée de la pudeur, ne regarde les habits que comme propres à garantir des injures de l'air et ne comprend pas pourquoi on couvre plutôt certaines parties du corps que d'autres.

Diderot parle aussi très longuement du fameux Saunderson, mort professeur de mathématiques à Cambridge en Angleterre : la petite vérole lui fit perdre la vue dès sa plus tendre enfance, au point qu'il ne se souvenait pas d'avoir vu, et n'avait pas

plus d'idée de la lumière qu'un aveugle-né. Outre les mathématiques qu'il professait avec beaucoup de succès, il donnait des leçons d'optique.

On lit dans un *Essai* fort curieux sur *l'instruction des aveugles* (1), une biographie très intéressante sur les aveugles célèbres qui se sont particulièrement distingués dans les sciences; ce sont : Diodore, maître de philosophie de Cicéron, et profond géomètre; Aufidius; Eusèbe l'Asiatique; Didime d'Alexandrie; Aboulola, le plus habile des poètes arabes; le chevalier John Gowers le plus ancien auteur qui ait écrit en anglais; Marguerite de Ravenne, si célèbre par ses vertus et son savoir; Malaval et Comiers. Les arts comptent aussi des aveugles renommés, tels sont le statuaire Gombasius, le peintre romain Anastasi, les musiciens Chauvet, Cavali et Ginet.

Depuis que les aveugles peuvent recevoir dans des institutions, une instruction solide, on en a vu devenir des hommes très remarquables dans les sciences et les arts; leur noms se joindront un jour à ceux que nous venons de citer.

(1) Par M. Guillié, ancien directeur-général et médecin en chef de l'Institution royale des Jeunes Aveugles de Paris, 1819.

Il arrive quelquefois qu'on donne la vue à des aveugles-nés; l'opéré éprouve une série de phénomènes et de sensations, que nous ferons connaître au mot Vision. (*Voy.*)

N. Clermont.

CÉDILLE. D'après tous les dictionnaires modernes, la cédille est une petite virgule qui, placée sous le c, sert à adoucir cette consonne; cependant Ch. Nodier blâme cette définition, et selon lui, la cédille n'adoucit pas le c, elle le métamorphose, en lui donnant la valeur d's devant l'a, l'o, l'u et leurs nasales. Dans un grand nombre de mots, on pourrait en effet remplacer le ç par l's : mais alors la prononciation changerait nécessairement dans les mots où le ç se trouve entre deux voyelles, puisque d'après une règle générale l's se change en z, lorsqu'elle se trouve au milieu d'une syllabe composée de deux voyelles, tel que dans glaçon, façon, caparaçon, etc.

D'ailleurs la destination spéciale du ç est d'indiquer l'étymologie de certains mots, en transmettant du radical au dérivé la forme et la prononciation qui les fait reconnaître comme appartenant à la même famille. Ainsi *glace* et *glacer* ont dû former glaçon et glaçant, etc.

La forme de la cédille a changé insensiblement de celle que l'on trouve dans nos

vieux livres écrits, c'est-à-dire, celle d'un petit c, en espagnol cedilla, d'où on a fait le mot français cédille. Les Espagnols aujourd'hui ont entièrement banni, tant de la langue écrite que de l'impression, le ç, que, dit-on, nous leur avions emprunté; et ils écrivent par conséquent caparason, qu'ils prononcent cependant avec un accent qui approche plutôt du ç que du z. Quelques étymologistes pensent que notre ç n'est autre chose que le *sigma* des Grecs, ainsi figuré *s*.

CÈDRE, *cedrus* (botanique). Cet arbre célèbre dans toute l'antiquité par la majesté de son port et par l'incorruptibilité attribuée à son bois, est placé dans la famille des conifères de Jussieu, ou dans la monœcie polyandrie de Linnée. Il a été l'objet d'un grand nombre de discussions de la part des botanistes; les uns, tels que Tournefort, nommaient cèdres quelques espèces de genevriers à feuilles petites et imbriquées, par exemple le *junierus lycia*, tandis qu'ils reléguaient le cèdre du Liban parmi les mélèzes. Linnée avait adopté cette opinion, mais il réunit les genevriers et les cèdres de Tournefort. Aujourd'hui, la plupart des botanistes regardent le cèdre comme un sapin et le placent dans le genre *abies*. Malgré cette opinion de la majorité, nous croyons comme M. Richard que l'on doit

admettre un genre cedrus, puisque cet arbre offre des caractères botaniques qui lui sont propres, parmi ceux que voici :

Fleurs monoïques; les mâles disposées en châtons simples, solitaires, redressés, d'une couleur roussâtre, longs d'environ deux pouces, et composés d'un grand nombre d'étamines sessiles et imbriquées sur un axe commun. Les fleurs femelles sont des châtons courts, arrondis, un peu ovoïdes, se changeant après la fécondation en des cônes ovales, composés d'écailles coriaces, imbriquées, très serrées, ayant chacune à leur base et à leur partie interne deux graines surmontées d'une aile membraneuse, le tégument de la graine, est mince recouvrant un endosperme blanc et charnu, renfermant un embryon allongé, cylindrique, portant neuf à douze cotylédons. Le cèdre n'a point comme le mélèze, la fleur formée de deux anthères sessiles, uniloculaires, entièrement soudées par leur côté interne et surmontées d'une petite écaille; son bois est blanc jaunâtre à l'intérieur, tandis que celui du mélèze est rougeâtre.

Ce qui a donné lieu aux nombreuses discussions sur cet arbre est précisément son antiquité; en effet, le mot cèdre avait été employé par les Hébreux pour un arbre nommé aujourd'hui *arez;* plusieurs passages

de la Bible donnent le même nom d'arez à une espèce de mélèze nommé vulgairement *cèdre* du Liban. Théophraste nomme cèdre un arbre résineux, toujours vert, dont le bois était très estimé pour les constructions; c'est probablement l'arez de l'Écriture-Sainte.

Le haut prix du cèdre chez les anciens, fut cause que l'on donna ce nom à d'autres bois; ainsi, du temps des Romains, on vendait sous le nom de cèdre les ifs du mont Ida, dont le bois par son grain et sa couleur jaunâtre ressemblait au bois de cèdre. Pline nomme *cedri minores*, les deux genevriers, *juniperus lycia*, *juniperus phœnicia*. Les Arcadiens prétendaient que l'if de leurs montagnes était une sorte de cèdre, malgré que son bois fût noir. Les Européens ont donné dans des pays éloignés le nom de cèdre à un grand nombre d'autres plantes de la famille des conifères, et même à des plantes d'autres familles; nous ne savons sur quel motif ces auteurs fondaient leur opinion pour donner un même nom à des plantes si différentes sous tous les rapports.

Le Cèdre du Liban, le seul qui doive porter ce nom, a un tronc qui peut s'élever à plus de cent pieds et en a quelquefois jusqu'à trente de circonférence à sa base. Le tronc se divise en une multitude de branches, dont les ramifications s'étendent

horizontalement et par étages irréguliers; celles du centre sont dressées et presque verticales, les plus extérieures sont étendues et horizontales. Les cônes qui succèdent aux châtons des fleurs femelles sont ovoïdes imbriquées, de la grosseur de deux poings. Les graines ne parviennent à leur état de maturité parfaite qu'au bout de deux années. Le cèdre fleurit, dans nos climats, au mois d'octobre, mais les fruits peuvent rester plusieurs années sur l'arbre, et s'ouvrir.

Ce bel arbre qui jadis couvrait les pentes du mont Liban, est maintenant fort rare sur cette montagne. La Billardière qui a parcouru ces contrées vers la fin du premier siècle, dit qu'il en existe au plus une centaine. Mais Pallas a vu de vastes forêts de cèdres sur les monts Uras, dans les environs de la mer Caspienne. Belon en a rencontré dans différentes parties de l'Asie Mineure, et l'on sait qu'il en existe dans les pays situés entre le Volga et le Tobal. Cet arbre ne se perdra donc pas comme on semblait le craindre; d'ailleurs il est tout-à-fait naturalisé en Europe; on l'y cultive dans les parcs et les grands jardins. L'un des plus beaux qui existe en France est celui du Jardin des Plantes à Paris, en montant au Labyrinthe; il a été apporté d'Angleterre par le célèbre

Bernard de Jussieu, en 1734; et vient probablement des cèdres qui sont depuis 1683 dans le jardin de Chelsea, près de Londres; il a donc un siècle d'existence; cette année, le tronc, à quatre pieds et demi de la terre, a neuf pieds quatre pouces environ de circonférence; son accroissement, en épaisseur, paraît avoir été d'environ cinq ligues chaque année, de sorte que si l'on calculait sur cette donnée l'âge des plus gros cèdres du Liban, on trouverait qu'ils doivent avoir neuf cents à mille ans d'existence.

L'accroissement du cèdre en hauteur est très lent dans les premières années; ce n'est qu'à sept ou huit ans que sa tige prend de l'essor et s'élève souvent de plus d'un pied par année. Comme tous les arbres de la famille des conifères, celui-ci croît tant qu'il conserve l'extrémité de sa tige qu'on nomme *flèche* ou *aiguille;* aussi voilà pourquoi celui du jardin des plantes qu'un accident a privé de sa flèche, ne croît plus verticalement.

Beaucoup d'autres ont écrit que les cèdres du Liban tournaient tous leur flèche vers le nord, ou bien encore le sommet de leurs branches centrales; mais des expériences faites à ce sujet n'ont pas constamment appuyé cette opinion.

Le bois du cèdre est léger, d'un blanc

roussâtre, veiné comme celui du pin sauvage, dont on le distingue difficilement; son grain est lâche, sujet à se fendre par la dessication; aussi retient-il mal les clous. Sa pesanteur spécifique est d'environ 29 livres par pied cube. Quelques botanistes modernes ne le regardent pas comme incorruptible, mais on ne peut lui refuser une longue durée. Les produits résineux du cèdre sont peu connus et nullement employés en France. Il découle des fentes de son écorce une sorte de thérébentine peu différente de celle du mélèze. Ses graines contiennent beaucoup d'huile, comme les semences de tous les pins; on les sème au commencement du printemps, dans des terrines remplies de terreau et de terre franche, et on hâte leur végétation en enfonçant les terrines dans une couche à châssis et médiocrement chaude; les graines lèvent au bout d'un mois, alors on couvre les châssis de toile et de paillassons pour mettre le plant à l'abri des rayons directs du soleil; on a soin de ne pas trop arroser. Jusqu'à l'âge de 5 ou 6 ans; ils sont très sensibles à la gelée; ensuite ils la supportent plus facilement, mais on doit toujours les couvrir de feuilles sèches ou de paille pendant qu'ils sont jeunes : c'est ce manque de précaution qui a fait périr ceux de France

pendant l'hiver de 1788. Au-dessus de six ans, leur transplantation devient difficile; ils viennent également dans les terrains secs et les terrains marécageux; celui du Jardin des Plantes est dans des plâtres et des décombres; cependant il est très beau.

Le cèdre peut être employé comme ornement et pour les constructions. C'est ici le cas de rappeler ce fameux temple que Salomon fit construire avec les cèdres du Liban; l'or y était répandu avec profusion, et ce monument unique dans l'histoire surpassait, dit-on, tout ce que l'imagination de l'homme peut inventer de plus grandiose. Sans la guerre qui anéantit tout, les cèdres incorruptibles promettaient au temple de Salomon une durée éternelle, et de nos jours on pourrait encore contempler avec ravissement cet imposant édifice qui en inspirait autant par sa magnificence que par les cérémonies religieuses qui y étaient célébrées. C. Favrot.

CEDREL, *Cedrela odorata*, Linnée. Grand et bel arbre de l'Amérique méridionale, qui forme un genre dans la famille des méliacées et que l'on nomme vulgairement l'*acajou à planches*. Il sert à la construction des pirogues et des boiseries, et offre cette particularité que son odeur aromatique et sa saveur amère éloignent les in-

sectes. Les feuilles sont longues d'un pied, alternes et ailées; les folioles pédicellées, aiguës, répandent, dans les temps chauds, une odeur désagréable et dangereuse. Les fleurs sont nombreuses, petites, d'un blanc jaunâtre, disposées en grappes paniculées, étalées et fort amples. N — A.

CEINTURE, lisière de soie, de laine, de cuir ou autres matériaux, que l'on attache autour des reins. Ce mot est un des dérivés du verbe français *ceindre*, qui lui-même a été formé du verbe latin *cingere*, ayant la même signification.

L'usage de la ceinture remonte à la plus haute antiquité; dans l'Apocalypse le Sauveur se montre à saint Jean avec une *ceinture d'or*. Les Hébreux, selon l'ordre que Dieu en avait donné au grand-prêtre, ne revêtaient la ceinture que le jour de Pâques, en mangeant l'agneau pascal; mais la longueur des vêtemens fit bientôt sentir la nécessité de la ceinture et en rendit l'usage plus commun. La matière en était ordinairement précieuse, et il n'y avait que les prophètes ou les gens faisant pénitence qui portassent les ceintures de cuir, de peau ou de corde; le prophète Isaïe menaçait les filles de Sion de les réduire à porter des ceintures de corde, à cause de leur coquetterie. Chez les Hébreux la ceinture militaire était d'un

grand prix et on la donnait quelquefois pour récompense aux soldats qui se distinguaient. Les Celtes avaient aussi une ceinture qui servait de mesure publique de la taille parmi les hommes, et l'Etat qui surveillait à ce que ses sujets fussent alertes, punissait ceux qui ne pouvaient pas porter la ceinture.

L'ampleur des habits grecs et romains rendit aussi l'usage de la ceinture nécessaire chez ces peuples; et jusqu'à la trente-quatrième olympiade, ceux qui disputaient dans les jeux étaient *ceints*. Les femmes mettaient une espèce de coquetterie dans la manière de disposer les ceintures, dont elles se servaient pour fixer les plis de leur robe et pour la relever d'une manière gracieuse à la hauteur de leur main droite, ce qui laissait le bas de la jambe à découvert. Chez les hommes c'était une marque de négligence outrée que de n'avoir point de ceinture et de laisser tomber jusqu'à terre les bords de sa tunique : de là les expressions latines *delinctus, alti cinctus*, pour distinguer l'indolent de l'homme alerte. Sénèque dit en parlant de Mécène, qui, persuadé que la nature prend soin de notre sépulture, témoignait peu d'inquiétude sur les derniers devoirs de la vie : « *Alte cinctum dixisse putes*; vous croiriez que celui qui a parlé ainsi portait la ceinture bien haut? »

« Gardez-vous, dit Sylla, *d'un homme dont la ceinture est trop lâche*.

Dans nos contrées, l'emploi de la ceinture a été fort commun; mais les hommes ayant cessé de porter des vêtemens longs, et adopté le justaucorps et le manteau, cet usage s'est restreint peu à peu aux magistrats, aux soldats et aux ecclésiastiques. La ceinture dont les prêtres serraient leur aube autour des reins, était regardée comme un symbole de chasteté, et plusieurs fois on a vu des prédicateurs se déchaîner contre les femmes qui semblaient vouloir quitter la ceinture, pronostiquant de là un accroissement de dissolution; parce que, disaient-ils, cet abandon laissait aux femmes la liberté de cacher les suites de leurs fautes. La distinction des étoffes et des habits subsista en France jusqu'au commencement du xv[e] siècle. On a un arrêt du parlement de Paris, de l'année 1420, qui défend aux femmes *prostituées*, de porter la robe à collet renversé, la queue, les boutonnières et la *ceinture dorée;* mais elles ne se soumirent pas long-temps à cette défense; l'uniformité de leurs vêtemens les confondit bientôt avec les femmes sages; et l'usage de la ceinture n'étant plus une marque de distinction, on fit le proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.*

Nous avons jadis attaché, ainsi que les

anciens, une marque d'infamie à la privation de la ceinture ; les banqueroutiers et autres débiteurs étaient contraints de la quitter ; la raison de cet usage est, dit-on, de ce que nos ancêtres, attachant à leur ceinture une bourse, des clefs, etc., elle était un symbole d'état ou de condition dont la privation de cette partie du vêtemene indiquait qu'on était déchu. L'histoire rapporte que la veuve de Philippe Ier, duc de Bourgogne, renonça au droit qu'elle avait à la succession de ce prince, en quittant sa ceinture sur le tombeau du duc.

La Ceinture de Vénus, que les anciens appellent *ceste*, et à la quelle les poètes attachent te pouvoir de charmer les cœurs, est une des créations les plus gracieuses de l'imagination des Grecs. Homère à peint ce ceste mystérieux avec les couleurs les plus riches et les plus délicates ; dans le poète grec, Vénus, remettant sa ceinture à Junon, lui dit : Recevez ce tissu et le cachez dans votre sein ; tout ce que vous pouvez désirer s'y trouve, et par un charme secret, qu'on ne peut expliquer, il vous fera réussir dans toutes vos entreprises. (Trad. de Mme Dacier.) Voici la traduction que M. Aignan nous a donnée de cette description de la ceinture de Vénus, qui se trouve dans l'*Iliade* (ch. XIV) :

Cythérée, à ces mots, d'une main complaisante,
Détachant sa ceinture, à Junon la présente.
Dans les plis onduleux, voltigent enfermés,
Tous les puissans attraits, les désirs enflammés,
L'amour, ses doux refus, sa ravissante ivresse,
Et les discours pressans, vainqueurs de la sagesse.

Ceinture de la Virginité. Chez les Grecs et les Romains, les jeunes filles nubiles étaient munies d'une ceinture, qu'on appelait *virginale*, et que le mari dénouait lui-même le soir de ses noces. Festus rapporte que cette ceinture était de laine de brebis, et qu'elle était attachée d'une façon toute particulière, que l'on appelait le nœud d'Hercule. Les anciens ne paraissent avoir employé cette ceinture *qu'avant le mariage*, et il n'est que trop certain que, de nos temps, plus d'un mari jaloux s'est cru obligé d'y avoir recours *après le mariage*. On prétend que cet instrument si infâme, et si injurieux au sexe, a pris naissance en Italie; c'est peut-être une injustice ; ce qu'il y a de sûr, c'est que l'Italie n'est pas le seul pays où on en ait fait usage.

Ceinture de la Reine, ancienne taxe qui se levait à Paris, de trois ans en trois ans, pour l'entretien de la maison de la reine, et qui était de trois deniers par chaque muid de vin; on l'augmenta plus tard, et elle fut étendue à d'autres denrées et connue

sous le nom de la *taille du pain et du vin*, comme il paraît par les registres de la chambre des comptes. On a sans doute appelé ainsi cet impôt, parce qu'au commencement la ceinture servait de bourse et qu'on aura dit, *ceinture de la reine* comme on dirait à présent *bourse de la reine*. Quant à l'origine de cet impôt, il paraît qu'elle est très ancienne, puisque Végenère avait parlé d'une taxe qu'on levait, il y a deux mille ans, en Perse, et qui portait le même nom, comme le témoignent *Platon* dans l'*Alcibiade*, Cicéron, après lui, et Athénée au livre premier des *Déipnosophistes*.

Chrétien de la Ceinture. Motavahkels, dixième calife de la famille des *Abassides*, ordonna aux Juifs et aux chrétiens (l'an 235 de l'hégire, 356 de J.-C.) de porter une ceinture de cuir, pour marquer leur profession, et depuis ce temps-là, les chrétiens d'Asie, et surtout ceux de Syrie et de Mésopotamie, presque tous nestoriens ou jacobites, s'appelèrent Chrétiens de la Ceinture.

Le mot ceinture est usité dans les sciences médicales et naturelles ; voici les cas les plus ordinaires : en chirurgie on nomme *ceintures* plusieurs bandages qui entourent le tronc ; l'hygiène commande fréquemment l'usage de ceintures, aux per-

sonnes qui se livrent à des travaux pénibles ou à des exercices gymnastiques ; en effet, un simple lien de toile attaché autour du tronc, empêche les mouvemens désordonnés des organes renfermés dans la cavité de l'abdomen. En pathologie ce mot est employé comme synonyme de *zona*, qui signifie une sorte d'exanthème ou inflammation de la peau, disposée circulairement autour du ventre et on dit dans ce cens, *ceinture érysipelateuse*, *dartreuse*, etc. En histoire naturelle, certains poissons à queue très grêle, dont le corps est très allongé et aplati comme un ruban, ont été appelés ceintures à cause de leur forme ; l'espèce la plus remarquable est la *ceinture d'argent*. En ornithologie on entend par ceintures des bandes circulaires dont la couleur tranche avec celle du plumage ; et la présence de semblables bandes a servi à distinguer des espèces.

N — A.

CÉLADON. Ce nom n'a aucune célébrité dans la mythologie, et Ovide est à peu près le seul qui ait parlé de deux Céladon, dont l'un fut tué par Persée et l'autre par Amycus.

Mais un Céladon fameux, devenu depuis plus de deux siècles le type des beaux, des jolis cœurs, et surtout des amans bergers, c'est le *Céladon de l'Astrée*, roman de

d'Urfé qui fit, pendant cinquante ans, les délices de la cour et de la nation. D'Urfé a fait son *Céladon* doucereux comme Homère fit son Achille impitoyable; il affecte toujours à son héros un *parler* plein de charmes et de simplicité; et Céladon est devenu type, comme le Phénicien Adonis, et le Narcisse des poètes.

CÉLASTRE (botanique). Genre de plantes de la famille des rhamnées, renfermant des arbrisseaux d'Amérique et du Cap de Bonne-Espérance. Les espèces cultivées dans nos jardins, sont : le *célastre grimpant*, du Canada, vulgairement nommé *bourreau des arbres* parce qu'il fait périr les arbres auxquels il s'attache; il est depuis longtemps cultivé en France; c'est un arbrisseau volubile de douze pieds de haut, dont les feuilles sont ovales, aiguës et dentées, les fleurs verdâtres et paraissant en mai ou juin, les fruits rouges et à trois cônes; le *célastre* à *feuilles de buis*, du Cap, haut de trois pieds, avec des rameaux épineux et des feuilles semblables à celles du buis mais plus grandes; il donne, tout l'été, des fleurs petites, blanches et disposées en corymbes, suivies de fruits rouges et oblongs; le *célastre multiflore* du Cap, haut de six pieds, ayant des tiges droites et épineuses, des feuilles petites, ovales et dentelées, des

fleurs petites, blanches et réunies en petits bouquets le long des rameaux ; le *célastre luisant* appelé aussi *petit cerisier* des *Hottentots*, du Cap, à feuilles ovales, épaisses, et armées au sommet d'un aiguillon crochu, donnant en avril et en septembre des fleurs blanches, suivies de fruits rouges semblables à des cerises. Enfin le *célastre* du *Sénégal*, le *célastre* à *épines rouges*, celui à *feuilles* de cassine, et le célastre trigynus, vulgairement nommé *bois jacot*. On compte encore environ vingt-cinq espèces de célastres qui toutes se multiplient de graines ou de marcottes.

N - A.

CÉLÈBES (groupe de), géographie. M. Balbi propose de réunir sous la dénomination de groupe des Célèbes, la grande île de ce nom et quelques autres beaucoup plus petites également situées au sud de l'Asie, à l'est de Bornéo, dans l'Océanie Malaisie.

L'île de Célèbes présente une superficie de 2,558 milles carrés et une population de trois millions d'habitans ; elle est traversée du nord au sud par une haute montagne appelée Bouthain ; ses échancrures la partagent en quatre grandes péninsules ; sa température est modérée par des vents continuels de la mer et du nord ; son sol fertile,

offre un aspect agréablement varié de montagnes etde vallées verdoyantes. On en retire principalement des diamans, de l'or, du cuivre, de l'étain, des noix de coco, des bois d'ébène, de sapin et de sandale, des bambous, des melons d'eau, du poivre, du coton, de l'opium, etc; on y trouve aussi des animaux domestiques et des bêtes féroces, de magnifiques perroquets, des abeilles, des poules, des serpens et des crocodiles. Malgré ses nombreuses productions, l'île de Célèbes rapporte peu aux Hollandais, qui sont maîtres des parties les mieux cultivées; ils sont en effet obligés d'avoir une nombreuse garnison, mais ils la conserve sans doute, parce qu'elle est la clef des Moluques.

La côte occidentale forme ce que les Hollandais nomment le *gouvernement* de *Macassar;* c'est là qu'existait *Macassar* ancienne capitale de l'île et où est bâti le fort de Rotterdam et la ville de Vlaadingen, dans laquelle demeurent encore aujourd'hui les fonctionnaires et les habitans européens au nombre d'environ huit cents, sans compter la garnison. La population de ce district, bien exagérée par les géographes peut s'élever à 18,000 âmes. La rade de Macassar est aussi belle que sûre. Les résidences de Bonthain, celles de Maros, la ville

de Kerna où l'on fabrique d'excellens cordages pour la marine, celle Gorontalo, relèvent du gouverneur de Macassar et forment avec ce district les possessions immédiates des Hollandais.

La plus grande partie de l'île est divisée en un grand nombre de petites souverainetés, gouvernées par des rois ou princes indigènes ; ceux-ci se sont placés sous la protection de l'ancienne compagnie Hollandaise des Indes Orientales, en s'engageant à ne pas faire de guerre entre eux sans le consentement du gouvernement hollandais ; ils forment ainsi une espèce de confédération dont le premier allié est le gouverneur général hollandais. Les principaux membres de ce corps politique sont : le royaume de *Boni*, très peuplé, mais pauvre ; il peut armer 40,000 hommes ; sa capitale est *Bayoa* peuplée de huit mille âmes. Le royaume de *Onadjon* au centre de l'île et habité par les *Bongnis*, très habiles dans le commerce et la navigation. Le royaume de *Louhou*, celui de *Macassar* et quelques autres, qui forment avec tous les précédens, les possessions médiates des Hollandais.

Les îles qui dépendent géographiquement de Célèbes sont en grand nombre, mais toutes très petites et mal connues ; les plus importantes sont en commençant par

le nord : Sangir, Siao, Banca, les groupes de Xoulla, de Bonton de Salayer.

G. Lefèbvre.

CÉLÈBRE, CÉLÉBRITÉ. — Mots faits du latin, *celeber* ou *celebris*, *celebritas*. — La célébrité d'un individu, c'est le bruit public sur son compte; on devient célèbre par ses mésaventures, tout aussi bien que par ses bonnes fortunes, par ses qualités tout autant que par ses ridicules. Cependant lorsqu'on dit : un homme célèbre, on entend généralement exprimer une idée de bonne réputation et même de gloire; c'est comme pour ne pas dire un grand homme. — Un artiste vise à la *célébrité*, un honnête homme à la *réputation*. — Ces deux mots ne sont point synonymes et sont souvent usités dans un sens fort différent. Il y a des criminels *célèbres;* mais on ne saurait, sans faire un grossier contre-sens, parler de leur *réputation*. — Le désir de la célébrité peut devenir une mauvaise passion; il voulait de la célébrité, cet Érostrate qui méditait l'incendie du temple d'Éphèse pour attacher son nom à un évènement mémorable. — Le désir de la réputation, même excessif, n'a pas le même écueil; il ne peut jamais dégénérer en un sentiment blâmable; car il n'a jamais qu'un seul but, l'estime publique; et pour l'obtenir, une seule voie, celle de

l'honneur et de la probité. — Dans les idées chrétiennes, la célébrité a pour les femmes quelque chose de fâcheux et de peu chaste; il semble qu'une femme, dont le monde s'occupe, doive perdre inévitablement de charmes et de vertus domestiques, ce qu'elle gagne d'attention publique. Aujourd'hui pourtant nous voyons les femmes aspirer ouvertement à la *célébrité*, même à l'illustration, et réclamer dans la hiérarchie du mérite, la place que leur assignent les lois de la nature; si l'opinion publique ne les y autorise pas encore, du moins, elles les laisse faire; et désormais les femmes n'ont plus à faire leur choix entre la réputation et la célébrité; il leur est permis de concilier l'une et l'autre. — Nous allons compléter cet article par un extrait de Duclos (*Considérations sur les mœurs de ce siècle*), qui établit avec beaucoup de finesse d'analyse, la différence qui existe entre le mot *célébrité* et ses synonymes (*réputation*, *renommée*, *considération*). « — Le désir d'occuper une place dans l'opinion des hommes a donné naissance à la réputation, à la célébrité, à la renommée, ressorts puissans de la société, qui partent du même principe, mais dont les moyens et les effets ne sont pas totalement les mêmes. — Une *réputation* honnête est à la portée du commun de

hommes; on l'obtient par des vertus sociales, et la pratique constante de ses devoirs. L'esprit, le talent, le génie, procurent la *célébrité*; c'est le premier pas vers la *renommée* qui ne diffère que par plus d'étendue. Les qualités qui sont uniquement propres à la renommée s'annoncent avec éclat : telles sont les qualités des hommes d'état destinés à faire la gloire et le bonheur ou le malheur des peuples, soit par les armes, soit dans le gouvernemeut. Les grands talens, les dons du génie, procurent autant ou plus de renommée que les qualités de l'homme d'état. — La *réputation* et la *renommée* peuvent être fort différentes et subsister ensemble. Un homme d'état ne doit rien négliger pour sa réputation. — Ce n'est pas qu'on ne puisse mériter à la fois une grande renommée et une mauvaise réputation, mais la renommée portant presque toujours sur des faits connus, est ordinairement mieux fondée que la réputation, dont les principes peuvent être équivoques. Ce qui peut consoler les grands hommes sur les injustices qu'on fait à leur *réputation*, ne doit pas la leur faire sacrifier légèrement à la renommée, parce qu'elles se prêtent réciproquement beaucoup d'éclat. Quand le sacrifice de la réputation à la renommée n'est pas commandé par le devoir, c'est une

grande folie, parce qu'on jouit réellement plus de sa réputation que de la mauvaise renommée. — On ne jouit, en effet, de l'amitié, de l'estime, du respect et de la *considération*, que de la part de ceux dont on est entouré : il est donc plus avantageux que la réputation soit honnête, que si elle n'était qu'étendue et brillante. La *renommée* n'est, dans bien des occasions, qu'un hommage rendu aux syllabes d'un nom. — Si l'on réduisait la *célébrité* à sa valeur réelle, on lui ferait perdre bien des sectateurs. — Quand le désir de la célébrité n'est qu'un sentiment, il peut être, suivant son objet, honnête pour celui qui l'éprouve, et utile à la société. Mais si c'est une manie, elle est bientôt injuste, artificieuse et avilissante par les manœuvres qu'elle emploie : l'orgueil fait faire autant de bassesses que l'intérêt. — Il arrive souvent que le public est étonné de certaines *réputations* qu'il a faites, il en cherche la cause et ne pouvant la découvrir, parce qu'elle n'existe pas, il n'en conçoit que plus d'admiration et de respect pour le fantôme qu'il a créé. Ces *réputations* ressemblent aux fortunes qui, sans *fonds réels*, portent le crédit et n'en sont que plus brillantes — La *considération* est différente de la *célébrité;* la renommée même ne la donne pas toujours, et

l'on peut en avoir sans imposer par un grand éclat. — La considération est un sentiment d'estime mêlé d'une sorte de respect personnel qu'un homme inspire en sa faveur. — On peut, dans un rang élevé, avec un esprit supérieur ou des talens distingués, être sans considération. — On peut en avoir avec un esprit borné, ou malgré l'obscurité de la naissance et de l'état. — La *considération* ne suit pas nécessairement le grand homme; on l'obtient par la réunion du mérite, de la science, du respect pour soi-même, par le pouvoir connu d'obliger et de nuire, et par l'usage éclairé qu'on fait du premier, en s'abstenant de l'autre. On doit conclure de l'analyse que nous venons de faire, que la renommée est le prix des talens supérieurs soutenus par de grands efforts, dont l'effet s'étend sur les hommes en général, ou du moins sur une nation; que la *réputation* a moins d'étendue que la *renommée*, et quelquefois, souvent même, d'autres principes; que la *réputation* usurpée n'est jamais sûre; que la plus honnête est toujours la plus utile, et que chacun peut espérer à la *considération* de son état. » A. Husson.

CÉLÈRES. Si l'on en croit Denys d'Halycarnasse, Romulus fit choisir dans chacune des trente curies qui composaient la nation

romaine, dix hommes de familles illustres, habiles au maniement des armes, et s'en composa une garde qui par conséquent se montait à 300 guerriers. La promptitude avec laquelle ils exécutaient les ordres de leur chef, leur fit, dit-on, donner le nom de *célères*. Le mot latin *celer*, signifie à la vérité *prompt*, *rapide* ; mais cette étymologie n'a point satisfait tous les philologues, et plusieurs sont d'avis que l'on doit examiner le sens de ce même mot dans son acception primitive c'est-à-dire grecque. L'idée abstraite naît toujours de l'idée concrète ; l'idée du coursier a précédée celle de la course ; et le mot celer emblème de la promptitude a dû signifier d'abord le *chevalprompt*. Ce terme latin est venu du grec éolique *keles*, racine de *kaballos*, ou mieux *kavallos*, cheval. Célère ne pourrait mieux se traduire dans notre langue que par le mot cavalier. L'histoire nous confirme parfaitement dans cette hypothèse ; car Denys d'Halycarnasse nous apprend encore que la garde de Romulus était à cheval et armée de piques. (*Voyez cavalerie.*)

Les Célères furent les premier cavaliers romains et les premiers gardes des rois. Ils furent connus sous ce nom jusqu'à l'expulsion des Tarquins. Brutus fut leur dernier tribun. Depuis il n'en est plus parlé ; ils fu-

rent abolis sans doute, ou ils prirent comme tous les corps de leurs armes, la dénomination générale de *flexumines*. On ne peut même affirmer qu'ils aient subsisté comme troupe militaire jusqu'à la fondation de la république; car à peine Romulus était-il mort que leur existence politique fut terminée. En effet dit Plutarque, la première action de Numa Pompilius fut de casser la compagnie des trois cent Célères. Il y a tout lieu de croire cependant que cette milice fut postérieurement réorganisée. Nous voyons dans Denys d'Halycarnasse les tribuns des Célères chargés par Numa lui-même de certains sacrifices : furent-ils investis d'une nouvelle fonction ou réintégrés dans leur ancien emploi ? on l'ignore absolument.

P. MARTIN.

CÉLÈRE, CÉLÉRITÉ et leurs dérivés: ces mots faits du latin *celer* qui lui-même est tiré du grec *keler*, renferment les idées d'agilité et de légèreté, de promptitude et même de précipitation. ILS expriment plus que la vitesse d'un corps en mouvement, car on dit « la célérité d'un éclair. »

Ainsi que nous l'apprend M. Nodier, le joli adjectif *célère*, si cher aux néologues, n'est pas encore d'usage dans notre langue. CETTE expression si douce ne se trouve dans aucun lexique français; et pourtant,

c'est une des plus heureuses que la poésie puisse employer : elle peint à la fois l'activité, la grâce et la légèreté de l'esprit et du corps ; elle est simple, lucide, bien compréhensible ; mais on doit la rejeter parce que le dictionnaire de l'Académie, code de l'immutabilité du langage, ne veut pas desserrer les rangs de ses mots approuvés, sanctionnés, paraphés, pour faire une petite place à cette expression nouvelle.

Loin de nous la pensée d'accepter toutes les bizarres dénominations que forgent des cerveaux étroits qui ont plutôt fait de créer une expression qu'eux seuls entendent, que d'apprendre celles que tout le monde emploie. Mais aussi, loin de nous la stérilité des monomanes qui par ce qu'un terme est nouveau ne veulent pas l'adopter, fût-il juste et compréhensible. Ils hurlent, sans cesse contre les barbares qui fabriquent des mots, comme si la langue des Pascal, des Racine, des Molière, des Jean-Jacques, etc., n'était pas propre à rendre toutes les idées ! Nous dirons hardiment que non! La langue de ces écrivains habiles n'est pas propre à rendre les idées qu'ils n'ont point eues. Où en serait la langue française si l'on suivait à la lettre les ordonnances académiques de la puissance fondée par le cardinal Richelieu ? Elle en serait encore au style de l'auguste

fondateur, ou plutôt de l'écrivain qui lui vendait sa plume. Mais c'est à tort qu'on ajoute quelque importance à ces vaines et vieilles déclamations; elles ne peuvent rien contre une expression heureuse qui finit toujours par être adoptée en dépit des clameurs.

Quant au mot CÉLÉBRITÉ, si l'on en croit le dictionnaire de Trévoux, ce serait le père Catiou qui l'aurait employé le premier dans la préface de son histoire romaine, publiée en 1737; ainsi, il ne serait, pas en usage depuis long-temps; et, pourtant il a déjà un grand nombre de dérivés. CÉLÉRIFÈRE espèce de diligence, CÉLÉRIGRADE appliqué à une famille des carabiques rongeurs, et CÉLÉRIPÈDE appliqué à tous les animaux dont la marche rapide ressemble à une course, (telle que la marche de l'autruche) découlent des mots qui nous occupent ou du moins en sont composés. CHERALS.

CÉLERI (BOTANIQUE), variété de l'Ache à odeur forte, *Apium graveolens* L. qui fait partie de la famille des Ombellifères Juss. et de la Pentadrie digynie Linn. Cette plante, d'une saveur agréable et à laquelle on attribue des propriétés excitantes, a donné, par la culture, plusieurs sous-variétés recherchées : le *petit céleri à couper*, creux

et dont les feuilles entrent dans les salades; *nain frisé*, tendre et cassant; *plein blanc*, ou *rouge et rose; turc* ou *de Prusse*, plein et très gros; *violet de Tours*, à côtes épaisses; *céleri-rave*, dont la racine se mange cuite, etc. De janvier en mars, on sème sur couche et sous châssis ou cloche; on repique de même quand le plant est assez fort; en avril et mai, on l'enlève en motte et on le place en quinconce, à huit ou dix pouces de distance, dans une plate-bande de terre bien préparée, ou mieux encore dans des rigoles larges et profondes d'un pied. En mai et juin, on sème sur une vieille couche, ou sur plate-bande terreautée à bonne exposition; on éclaircit le plant, et au mois d'août, on le repique comme nous venons de le dire, pour qu'il soit en pleine vigueur à la fin d'octobre. On n'épargne ni l'eau, ni les engrais. Pour faire blanchir le céleri, on amoncèle la terre au pied de la plante. On rapproche et on lie les feuilles comme celles du cardon, puis on les recouvre de longue paille sèche; quelques maraîchers aiment mieux mettre le céleri en jauge dans du sable, à la cave. On laisse en pleine terre quelques pieds qu'on couvre l'hiver pour avoir de la graine l'année suivante : cette graine se conserve trois ou quatre ans. J. Douys.

CÉLESTINE (minéralogie). Composé naturel d'acide sulfurique et de strontiane; il doit son nom à la teinte généralement bleuâtre de ses cristaux, qui ont la forme de prismes rhamboïdaux; sa pesanteur spécifique est de quatre; il sert dans les laboratoires de chimie à préparer la strontiane et les divers composés de strontiane. Nous possédons cette substance dans plusieurs parties de la France, notamment dans les cavernes où elle se présente en masses fibreuses et dans les environs de Paris, à Montmartre et à Menilmontant, où elle est disséminée en rognons aplatis dans une marne qui alterne par couches avec le gypse. Les groupes de célestine que l'on trouve en Sicile, sont remarquables par leur volume, leur transparence et leur netteté; aussi, ce sont eux que l'on conserve dans les collections minéralogiques. N-A.

CÉLESTINS, religieux qui suivent la règle de saint Benoît. Ils furent ainsi appelés du pape Célestin V qui, avant que d'arriver au saint pontificat, et ne portant encore que le nom de Pierre de Mourron, fonda une congrégation de religieux. Elle commença en 1244, fut approuvée par Urbain IV, en 1264, et confirmée dix ans après par Grégoire X, au second concile général de Lyon. Cet ordre passa d'Italie

en France, l'an 1300, sous le règne de Philippe-le-Bel. R. O. S.

CELIA (loi). A Rome, les citoyens assemblés votaient de vive voix. Cette coutume qui remontait aux premiers temps de la monarchie, fut abrogée plus tard à l'instigation du tribunat qui surveillait toujours les libertés populaires. Le vote par bulletins, quoique bien préférable, ne s'employait cependant point pour toutes sortes d'actes. La loi Gabinia, faite en l'an de Rome 614, le fit adopter dans les délibérations qui avaient pour but de décerner des honneurs; et la loi Cassia, deux ans après, l'introduisit dans tous les jugemens, excepté ceux de trahison. La loi Papiria étendit encore ce nouveau privilège à la discussion et à l'adoption des lois proposées. Enfin, le tribun Cœlius, pour diminuer encore la puissance des patriciens, fit rendre la loi qui porte son nom, et fit ordonner qu'on voterait par bulletins, même dans les procès de trahison, détruisant ainsi formellement la réserve établie par la loi Cassia. P. R. Maetin.

CELIBAT. Mot qui dérive de *cœbeds* et du grec *koilos*, creux ou vide. En effet, le célibat, comme la viduité, est un vide pour chaque sexe séparé, et par conséquent, c'est un état contraire aux lois naturelles et à la tendance organique des êtres à se reproduire.

Aussi ne voit-on jamais les animaux, que rien n'arrache à leur instinct d'obéissance absolue aux lois de la nature, se vouer à cette abstinence des fonctions génératrices; et si, dans l'espèce humaine, des personnes se font du célibat un mérite, un devoir, ou une nécessité, c'est par des motifs impérieux, puisés dans l'ordre politique ou moral; c'est par un suprême effort de la volonté, dans l'homme, qui sacrifie une partie de soi-même à l'autre.

Le célibat, opposé au vœu de la nature, porte avec lui de graves inconvéniens, quelquefois de grands dangers; il nuit à la santé, il altère les facultés morales, il décolore la vie par l'isolement. Saint Bernard appelle un *sacrifice humain*, cette abdication de soi-même, cette immolation de la chair et de ses passions, commandée par le vœu de chasteté dans les ordres religieux. — Le célibat perpétuel paraît être plus funeste encore à la femme qu'à l'homme. Voyez ces filles chlorotiques, langoureuses, isolées dès leur jeunesse dans les cloîtres; elles pâlissent, se fanent et vieillissent de bonne heure; elles sont sujettes à mille affections, à mille maladies résultant de l'isolement, de l'atonie de leurs organes, de l'inertie générale de toutes leurs fonctions. Telles étaient les vestales, chez les Romains;

telles furent les vierges du soleil dans les temples de Cusco. Suivant des tables de mortalité dressées par des statisticiens, les religieuses meurent d'ordinaire en plus grand nombre de quarante-cinq à cinquante ans, qu'à tout autre âge. En général, le célibat paraît moins favorable que le mariage à la longévité. — Il influe particulièrement sur le système nerveux que le contact permanent de fluides amassés excite outre mesure; il exalte l'imagination dans une proportion démesurée, au point d'altérer la raison et de faire naître le délire et la folie; et cela, beaucoup plus encore chez les femmes, qui trouvent rarement dans le travail et l'exercice des distractions salutaires, et dont la vie est plus souvent sédentaire et concentrée. Cet état d'abstinence forcée, aigrit les passions non satisfaites, dérange les fonctions par l'engorgement des fluides, et rend la complexion inflammatoire. Aussi les religieux et les moines se faisaient-ils saigner régulièrement pour diminuer cette ardeur physique qui s'allumait en eux malgré les privations et les jeûnes. — Outre ces effets violens du célibat, la solitude de l'existence, la concentration continuelle de toutes les facultés, doivent produire dans l'homme un profond égoïsme, une extrême dureté, doivent tarir les sources de

la sympathie et de la pitié, allumer la haine et la misanthropie, et selon le degré d'inflammation physique, rendre même cruel et féroce. D'où viennent ces crimes affreux commis par des hommes voués par devoir à la continence, par des prêtres abusant de leur saint ministère pour se livrer plus sûrement à la brutalité de leurs passions? Comment aux jouissances matérielles ont-ils fait succéder, comme animés d'une rage indicible, les supplices, les tortures, et même la mort de leurs victimes? Ne dirait-on pas qu'ils voulaient se venger sur de faibles créatures, des tourmens auxquels leur vie était condamnée par le devoir et par la société? Si l'on réfléchit sur la nature de ces crimes, de ces meurtres, on ne peut s'en rendre compte qu'en les attribuant à cette exaltation délirante, à cette fièvre du sang, à cette surabondance excessive d'une vitalité long-temps contenue, en un mot, à tous les efforts physiques et moraux du célibat, dont nous parlions tout à l'heure.

Il est à remarquer que dans les pays de despotisme, dans ceux où dominent des castes puissantes, le célibat est infiniment plus multiplié que dans les autres pays; là où les classes supérieures absorbent toutes les richesses, tous les revenus du sol et de l'industrie, le peuple est généralement voué

à la misère et à la servitude ; et les malheureux prolétaires, dénués de ressources, incapables de nourrir une famille, s'enrôlent au service des grands ; de là cette foule de célibataires, esclaves, valets ou servantes qui peuplent les domaines aristocratiques, comme en Hongrie, comme en Russie. Là il est vrai, les célibataires des deux sexes se dédommagent par des jouissances furtives, par la débauche ; aussi voit-on des milliers d'enfans abandonnés, et les crimes d'avortement et d'infanticide s'y multiplier plus qu'ailleurs. Dans les pays au contraires où la répartition des fortunes et des droits sociaux est moins inégale, ces crimes sont rares ; les mœurs s'épurent ; le nombre des mariages s'accroît incessamment ; la prostitution et l'adultère tendent à diminuer dans une égale proportion.

— Après avoir montré les inconvéniens et les dangers du célibat perpétuel ou très prolongé, disons quelques mots des heureux effets qui peuvent quelquefois résulter du célibat temporaire. Il est sans doute favorable à certaines conditions, à certains hommes. Il faut avouer que les soins et les tracas de la famille retranchent en forces, en courage et en énergie ce qu'ils inspirent de prudence, de timidité même et d'esprit de conservation. Comment l'artiste qui a

besoin de sa capricieuse liberté, et de toute son imagination, comment le soldat appelé à defendre au prix de sa vie les intérêts de la patrie, comment le philosophe, le savant et l'homme d'état, qui consacrent leurs veilles à d'immenses travaux, seront-ils tout entiers à eux-mêmes, s'ils sont distraits, tourmentés par l'obligation de veiller aux intérêts du ménage et à l'avenir de leur postérité ? Cette énergie d'abnégation ou de réflexion qui leur est si nécessaire ne peut venir que d'une abstinence mesurée des voluptés ; la solitude est l'école de la grandeur d'âme comme elle peut être aussi celle de la folie. Mais il faut le reconnaître, ce sont là des positions, des nécessités exceptionnelles auxquelles le commun des hommes n'est pas assujéti. La règle commune dictée par la sagesse consiste donc à suivre en tout la nature, sans en abuser, soit par excès, soit par défaut. (*Voyez* le mot CONTINENCE ; *voyez* aussi au mot MARIAGE la question du célibat ecclésiastique ou du mariage des prêtres.)

A. HUSSON.

CÉLICOLES, en latin *Cœlicolæ*, c'est-à-dire adorateurs du ciel, nom d'une secte qui se trouvait principalement en Afrique et dont l'hérésie tenait à la fois du judaïsme et du paganisme. Les Romains les ont

aussi mêlés aux Juifs, et les ont enveloppés dans les persécutions dirigées contre le peuple Hébreu. Honorius fit et confirma plusieurs lois contre les Célicoles, elles nous sont restées dans le code Theodosien.

CELLERIER en latin *Cellarius* ou *Cellerarius*, vient probablement du mot *Cella* dont le sens n'est pas toujours bien déterminé. C'est ordinairement le nom que l'on donne dans les monastères d'hommes, au religieux qui prend soin du temporel de la communauté et qui veille à l'approvisionnement de la maison. Ducange dans son glossaire de basse latinité dit que le célérier n'est autre que le buvetier et que cette double dénomination s'applique également au serviteur chargé de conserver et de distribuer la nourriture et la boisson. Le moine préposé à cet office était en quelque sorte l'intendant du couvent, tandis que le *cellarius coquinæ*, *cevelier*, *chevalier* ou *cellerier* de la cuisine, était un employé subalterne qui dépendait de l'administrateur général des caves et des greniers.

Dans la *notitia imperii* nous retrouvons parmi les dignités intérieures du palais des empereurs d'Orient le grade de *primi cerius Cellariorum*; ce prince des Cellériers était chef des officiers de bouche, il commandait à tous les employés des cuisines et des

offices. Les cellériers étaient habituellement des affranchis. Muratori rapporte l'épitaphe d'un *cellarius augusti* qui appartenait à Domitien.

Il est évident que ce genre de domestiques a tiré son nom de *cella*, *cellarium*, grenier ou cellier; mais on appelait encore *cella* un impôt en argent ou en nature que les magistrats Romains établissaient dans les provinces pour l'entretien de leur maison. Le percepteur de cet impôt s'appelait aussi *cellarius*, ce qui se traduit en français par cellérier.

En droit romain ce mot se rencontre fréquemment au digeste. Le cellérier est un commis de bureau chargé de l'examen des comptes; la nature de son travail ne justifie plus l'étymologie qu'on assigne à son nom; mais il est probable que ce préposé avait d'abord été un cellérier proprement dit, avant d'obtenir un emploi supérieur, de même que les abbés et prélats ayant long-temps chargé de leurs affaires leur intendant ou cellérier. Le titre perdit sa fonction primitive, mais la nouvelle fonction conserva l'ancien titre, aussi voit-on dans le recueil des Bollandistes que saint Césaire fut cellérier c'est-à-dire *procureur* de Luxecin, ce qui prouve encore mieux que de la condition primitive de cet office

il n'était resté que le mot, c'est ce que cette charge devenue purement honorifique fut recherchée par des gens de la plus haute naissance. Philippe de Savoie par exemple au XIIIe siècle, étant cellérier de l'archevêque de vienne. P.-R. MARTIN.

CELLIER, signifie un lieu au rez-de-chaussée où, faute de cave, on dépose les vins en pièces, ou autres vases, pour les conserver. Ce lieu est rarement voûté; mais il est toujours choisi de préférence au nord et disposé de manière à se trouver en tout temps à l'abri du froid, de l'humidité, de la grande lumière et de la chaleur, afin que le vin, les liqueurs et les fruits que l'on y dépose, ne puissent y recevoir aucune altération, autrement dit afin qu'ils se conservent le mieux et le plus long-temps possible.

Le *cellier* diffère de la cave, en ce que celle-ci doit toujours être pratiquée dans l'intérieur du sol et voûtée. Il n'est donc considéré que comme une cave supplémentaire ou provisoire, dans laquelle on dépose les vins pour l'usage courant du commerce, ou d'une grande maison, mais rarement pour les y conserver en provisions destinées aux besoins ou spéculations de longues années.

Des auteurs ont raisonné à perte de vue

sur les *celliers* et sur leurs constructions; parce que les uns les ont confondus avec diverses sortes de caves, et les autres avec des vendangeoirs. E. Pirolle.

CELLITES, nom d'une congrégation religieuse dont il existe quelques maisons en Allemagne et dans les Pays-Bas. L'abbé Bergier, dit que leur fondateur était un Romain nommé *Meccio*, d'où les Italiens les appelèrent *Mecciens*. Ils suivent la règle de saint Augustin; leur institut fut approuvé par une bulle de Pie II, en 1460; plus tard par Sexte IV, en 1471; ils s'occupent à soigner les infirmes, surtout les pestiférés, à enterrer les morts, à servir les fous. Ils ont beaucoup de rapport avec nos frères de la charité.

CELLULAIRE tissu; *cellularis*. Lorsqu'on étudie la structure des corps organisés (animaux ou végétaux), on rencontre partout un tissu formé de fibrilles et de lamelles s'anastomosant entre elles et circonscrivant de petits espaces qu'on a appelés *cellules*, d'où le nom de *cellulaire* donné à tout le système qui est la base fondamentale des instrumens de la vie. Le tissu cellulaire, considéré sous le point de vue de sa texture, a reçu les épithètes de *lamelleux*, *lamineux*, *filamenteux*, *membraneux*, *fibrilleux*, *aréolaire*, *spongieux*; il forme tout

l'organisme dans les êtres les plus simples, et joue un rôle si important dans tous, que nous devons faire connaître ses principales propriétés.

Tissu cellulaire végétal. Le tissu élémentaire des végétaux forme des aréoles ou bien donne naissance aux vaisseaux; de là deux modifications principales du tissu lamineux, savoir : le tissu cellulaire et le tissu vasculaire. Le premier, le seul dont nous devons nous occuper ici, se compose de cellules contiguës les unes aux autres, et dont la forme dépend en général des résistances qu'elles éprouvent. Quelques auteurs l'ont comparé à la mousse qui apparaît sur l'eau de savon par l'agitation de ce liquide. Chaque cellule forme une sorte de vésicule qui a ses parois distinctes de la cellule qui lui est contiguë, et avec laquelle elle communique, soit par une ouverture particulière, soit par les pores dont les deux parois sont percées; sa forme est souvent exagonale; mais de nombreux obstacles s'opposent à son libre développement, et alors elle est plus ou moins arrondie, allongée ou comprimée.

Dans son état de pureté native, le tissu cellulaire des végétaux a peu de consistance; il se déchire facilement. Aussi trouve-t-on dans certains végétaux des espaces vides, remplis seulement par de l'air et qui résul-

tent de la rupture de plusieurs cellules ; ce sont des *lacunes*. (*Voy.*) ORGANISATION DES VÉGÉTAUX, TISSU VASCULAIRE.

TISSU CELLULAIRE ANIMAL. C'est un assemblage de lames blanchâtres et filamenteuses, qui se rencontre dans toutes les parties du corps en général, qui entoure tous les organes, qui pénètre dans leurs interstices et forme le parenchyme plus ou moins mou, plus ou moins intensible et contractile, plus ou moins perméable aux liquides, plus ou moins spongieux, de leurs substances. Chez les êtres doués d'une vie un peu plus élevée que celle de certains zoophytes, on voit s'ajouter à la trame cellulaire un nouveau tissu pour la circulation des liquides ; ce sont des cellules qui s'allongeant sont devenues des vaisseaux ; en un mot, c'est une *trame vasculaire*. On voit aussi apparaître une trame beaucoup plus énergique, qui prend sa source dans le tissu cellulaire ; c'est le premier linéament des filamens nerveux qui forment la trame dite *nervulaire*. On doit étudier le tissu cellulaire des animaux sous plusieurs point de vue, par exemple : la manière dont il se conduit relativement aux divers organes de la vie, ses propriétés d'organisation et de vitalité.

Rapports du tissu cellulaire avec les organes.

D'abord, avons-nous dit, le tissu cellulaire

enveloppe chaque organe; mais la conformation différente de ces mêmes organes établit deux modifications très distinctes dans les rapports du tissu cellulaire qui leur est extérieur. Tantôt, en effet, il ne leur est contigu que par une de leurs surfaces; tantôt il les enveloppe en entier. La peau, les membranes séreuses et muqueuses sont dans le premier cas; il en est de même des artères, des veines et des conduits excréteurs. Les autres appareils des fonctions physiologiques non-seulement sont enveloppés, mais encore sont unis entre eux par le même tissu qui y est d'autant plus abondant que les organes doivent éprouver plus de distension ou de dilatation dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi qu'on le voit à la peau, autour de la vessie, de l'utérus ou bien encore entre les muscles; tandis qu'il est en moindre quantité autour des tendons, des ligamens, des glandes, en un mot, des organes qui n'ont de mouvemens sensibles que celui qui leur est communiqué.

Après avoir enveloppé les organes, le tissu cellulaire entre partout dans leur structure intime. Chaque faisceau de muscles, chaque fibre musculeuse, chaque filet nerveux, chaque portion d'aponevrose et de ligament, chaque grain glanduleux etc. sont environnés d'une graisse, d'une couche de tissu cellulaire

qui, par rapport à ces parties, est destinée aux mêmes usages que l'enveloppe plus grande dont nous venons de parler. Le tissu cellulaire intérieur à chaque organe ne prend que peu le caractère de vitalité qui distingue cet organe; il conserve presque toutes ses propriétés générales. On le voit insensible dans le nerf, sans contractilité dans le muscle et étranger à la sécrétion de la glande. Enfin, le tissu cellulaire constitue à lui seul certains organes, tels que poches synoviales et séreuses. Il nous faudrait à présent examiner ce système en le suivant de la tête aux pieds, montrer comment il se modifie pour favoriser telle ou telle fonction; mais ces particularités nous mèneraient trop loin; d'ailleurs elles se rattachent à l'histoire de certains organes et de fonctions physiques dont nous aurons à nous occuper. (*Voy.* ABSORPSION, EXHALATION, MUSCLES, systèmes GLANDULEUX et GRAISSEUX, etc., etc.).

Organisation. La première chose qu'on voit quand on étudie l'organisation du tissu cellulaire, c'est qu'il est comme presque tous les autres systèmes, composé d'un tissu propre et de parties communes. On a beaucoup écrit sur la nature de ce tissu; Bordeu et Fontana ont fait des expériences qui mènent à peu de résultats; Bichat a été plus heureux dans ses recherches. Il faut, dit ce célèbre anato-

miste, prendre une portion celluleuse du scrotum où la graisse ne se rencontre jamais, et dont le tissu ne peut, par conséquent, être caché par ce fluide : on étend cette portion en une espèce de membrane, et on le regarde au grand jour. Alors on y distingue bien manifestement : 1° une toile transparente qui en fait le fond, pour ainsi dire, et dont la ténuité est telle qu'on peut vraiment la comparer, comme l'a fait un physiologiste, à l'enveloppe des vésicules que présente l'eau de savon où l'on a poussé l'air avec un chalumeau. Il est impossible de distinguer à l'œil nu aucune fibre dans le tissu de ces lames : tout y est uniforme; 2° elles sont très manifestement traversées par une foule de filamens qui ne suivent aucune direction, qui s'entre-croisent dans tous les sens, qui se touchent tous quand le tissu cellulaire est rassemblé en paquet; mais qui, lorsqu'on le détend, laissent voir entre eux les lames dont je viens de parler. Ces lames et ces filamens celluleux ont une singulière tendance à absorber l'humidité atmosphérique; on le voit dans les amphithéâtres, où un sujet sec est facile à disséquer le matin, et souvent comme infiltré le soir, si le temps a été humide.

Placé par les chimistes dans la classe des organes blancs, le tissu cellulaire conserve

cette couleur lors même qu'il est exposé à l'air; mais il se sèche promptement. Il fournit beaucoup de gélatine. Il est parcouru par un grand nombre de vaisseaux sanguins exhalans et obsorbans, et par des nerfs. Quant aux cellules, leur figure est indéterminée; il y en a d'arrondies, de quadrilatères, d'exaëdres; elles communiquent toutes entre elles, ainsi que nous l'avons vu dans les végétaux,

Propriétés de tissu. Elles sont très caractérisées dans le système cellulaire. L'extensibilité y est mise en évidence dans une foule de cas, comme dans l'œdème, dans les amas de graisse, et dans les différentes tumeurs où ses cellules sont extrêmement écartées et où ses membranes se trouvent singulièrement allongées. Tous les mouvemens naturels supposent cette extensibilité. Trop distendu, le tissu s'amincit d'abord sensiblement et finit enfin par se rompre. Dans l'état naturel, aucun mouvement de l'économie n'est susceptible d'être poussé assez loin pour occasioner cette rupture. La contractilité est mise en jeu dans le système cellulaire, toutes les fois que l'extension où il se trouvait cesse. Ainsi, dans l'amaigrissement, dans la résolution des tumeurs, les cellules se concentrent sur elles-mêmes et perdent une grande partie de la capacité qu'elles avaient acquise. A

mesure que l'on avance en âge, cette contraction de tissu devient moins facile à s'exercer; la jeunesse est l'époque de son plus d'énergie : aussi, à la suite de grands amaigrissemens qui surviennent aux vieillards, la peau est flasque et plissée en plusieurs sens, parce que le tissu cellulaire subjacent ne s'étant point resserré sur lui-même, l'enveloppe cutanée est restée éloignée des organes externes et n'a pu se coller à eux.

Propriétés vitales. Les propriétés animales, dit Bichat, ne sont point l'attribut cellulaire dans l'état ordinaire : on peut impunément le couper avec l'instrument tranchant, le tirailler en divers sens, le distendre avec le gaz. L'animal soumis à ces expériences ne donne aucune marque de sensibilité; si quelques douleurs se font sentir, cela dépend des filets nerveux qui le traversent. Dans l'état malade, au contraire, il peut devenir le siège des plus vives douleurs. Les rapports du système cellulaire avec les autres systèmes, sont très nombreux, et peuvent expliquer comment une affection est sympathiquement transmise d'un lieu à un autre, comme de la poitrine aux bras, de l'abdomen aux membres inférieurs.

Une propriété vitale bien remarquable, c'est la faculté qu'a ce tissu de pousser des

espèces de végétations, de s'allonger, de se reproduire, de croître, lorsqu'il a été coupé ou divisé d'une manière quelconque. C'est de cette faculté que dépend la formation des CICATRICES. (*Voy.* ce mot).

Dans le fœtus, le tissu cellulaire domine toute l'organisation; dans l'enfance et la jeunesse, il joue encore un très grand rôle; alors, son énergie vitale est extrêmement marquée. Dans l'adulte, il se condense et s'affermit; ses lames prennent une texture plus serrée. Chez les femmes, il paraît être en plus grande quantité que dans l'homme: la douceur des formes est en partie dans ce sexe, le résultat de sa prédominance. Si on l'examine dans le vieillard, on le trouve plus condensé et plus serré que dans les âges précédens; sa consistance et sa dureté est plus grande; il est même, dans quelques cas rares, le siège d'incrustations calcaires.

Le système dont nous venons d'énumérer les principales propriétés, est fréquemment attaqué de maladies qui seront traitées séparément. N. C. *Docteur en médecine.*

CELLULE, petite maison, chambre ou appartement qu'habitent les moines et les religieux. On donne aussi ce nom aux divisions que l'on forme par des cloisons, dans la salle du conclave, et qui sont occupées par les cardinaux.

Ce mot vient du latin *cellula*, lui-même diminutif de *cella* qui signifiait cellier, office, dépense, garde-manger, chambre, loge, maisonnette, lieu de débauche et chapelle. Cellule, comme on l'a vu, n'a pas en français une application aussi étendue. Cependant on a tout fait pour la lui donner; car l'asile qui ne devait être consacré qu'à la prière, à la méditation, au jeûne, à la chasteté, n'a que trop souvent été un lieu de débauche et de plaisirs terrestres. C. S.

CELTES. Les Celtes sont regardés comme les premiers habitans de l'Europe, beaucoup plus anciens et en même temps bien moins connus que les Gaulois et les Bretons, qui, dit-on, faisaient partie de cette race primitive; on a dû confondre souvent ces trois peuples, quoique aux yeux des savans ils soient parfaitement distincts. On assure que la langue qui se parle encore aujourd'hui en Bretagne, est la même que parlaient les Celtes, et que cette langue celtique ou gauloise selon certains linguistes, est restée pure également dans les deux Bretagnes, *l'Armoricaine* et *l'Insulaire*, dans le pays de Galle, dans la Cornouaille anglaise et dans l'Irlande.

Originairement descendus des Scythes, les Celtes étaient généralement répandus dans

les Gaules, en Espagne, dans la grande Bretagne, la Germanie, les royaumes du Nord et une partie de l'Italie, sous des noms différens. Leur population était immense. On porte jusqu'à quatre cents le nombre des tribus ou petites nations qui composaient cette grande classe d'hommes; les Celtes, les Ibères et les Ultibers occupaient anciennement l'Espagne, lorsque les Romains et les Carthaginois y pénétrèrent; on les distinguaient des Sarmates qui étaient établis du côté de l'Orient.

Du temps de Jules-César, les Gaules étaient habitées par les Belges, les Acquitains, et les Gaulois proprement dits, aussi nommés Celtes. De cette confusion de noms résulte la presque impossibilité de séparer l'archéologie celtique de l'archéologie gauloise; car si ces deux peuples n'étaient pas d'une même nature et même origine, ils paraissent s'être tellement confondus, que les auteurs Romains ont laissé présumer leur parfaite identité. Ces mêmes écrivains attribuent aux Celtes la connaissance des arts, un grand luxe dans leurs armures, dans leurs chars suspendus, et d'immenses richesses. La Gaule, disent-ils, regorgeait de richesses.

Leurs simples soldats étaient parés de chaînes, de colliers et de bracelets d'or.

Leurs cavaliers étaient fort estimés, et c'est dans leur pays qu'on remontait la cavalerie romaine. La contrée fournissait aussi des laines, du fer, du cuivre, etc...

Les vaisseaux étaient des citadelles flottantes contre lesquelles les navires beaucoup plus petits des Romains venaient se briser.

Les Celtes de Germanie et ceux des Gaules étaient un même peuple divisé par le Rhin seulement, au rapport de Strabon.

Les Gaulois et les habitans de la Grande-Bretagne étaient alliés et commerçaient ensemble; les premiers se vantaient d'avoir peuplé la Grande-Bretagne et les Bretons d'avoir envoyé des colonies dans les Gaules. La Bretagne secoua le joug des Romains au commencement du V[e] siècle, et sut résister aux Francs qui s'emparèrent de la Gaule. N'ayant jamais été conquise entièrement, elle conserva la langue, les mœurs, les usages des Celtes de la plus haute antiquité.

D'abord ils ne bâtissaient point de maisons, et, comme les Scythes, logeaient sur leurs chariots en parcourant les campagnes et s'établissant dans les forêts, les vallons ou les plaines, selon qu'ils étaient chasseurs, pêcheurs ou agriculteurs; mais tous étaient armés de l'épée, de la lance et du bouclier; guerriers intrépides, ils poussaient la bravoure jusqu'à la férocité.

Lorsqu'ils furent plus civilisés, et même logés dans les villes, ils n'avaient pas encore comme on sait des temples fermés ni couverts; leurs assemblées religieuses se tenaient en rase campagne ou au milieu des bois, et là, ils offraient leurs sacrifices autour d'une grosse pierre, d'une colonne ou de quelque grand arbre révéré.

Comme ils ne voulaient pas qu'on labourât la terre de ces lieux consacrés, c'est pour cela qu'ils avaient coutume de les entourer de grosses pierres. Ils rendaient un culte religieux, aux fontaines, aux lacs, aux fleuves et à la mer. Ils adoraient également le feu comme symbole de pureté, parce qu'il sert à tout purifier; le soleil comme source de lumière et de toute reproduction : ils lui immolaient des taureaux blancs, des chevaux, et ses temples étaient certains lieux désignés dans les forêts d'arbres verts.

Dans leurs assemblées nocturnes la lune avait également part à leurs adorations.

Les Curètes parmi les Celtes, comme les Druides parmi les Gaulois, étaient presque honorés à l'égal de leurs Dieux; après ces pontifes les guerriers obtenaient la plus haute considération et ils étaient presque divinisés après leur mort par les poëmes des bardes.

Les Celtes ne représentaient leurs divi-

nités sous aucune forme humaine, ni sous celles d'aucuns animaux; leurs simulacres étaient une épée ou une hallebarde, ou un très bel arbre qu'ils consacraient et autour duquel ils allumaient des flambeaux; souvent il était arrosé du sang des victimes et quelquefois même, dit-on, aussi de celui de l'homme, comme étant le plus parfait des animaux.

On y attachait les trophés de la victoire et les têtes des ennemis vaincus.

Lorsque cet arbre mourrait, on l'écorçait et il devenait un monument sacré, sous la forme d'un cône très allongé.

Ailleurs c'était une très grosse pierre qui occupait le milieu du sanctuaire, dont l'enceinte découverte n'était déterminée que par d'autres roches ou pierres debout. Ces monumens sont très multipliés en Angleterre, en Irlande, en Ecosse, dans les îles Hébrides et les Arcades, en Germanie et dans la Sarmatie.

Tel était le temple druidique découvert en 1779, dans l'île du lac de Dewinwater, nommée Poklington, située dans le Cumberland, monument de ce genre que l'on croit le plus ancien de l'Europe. Il a soixante pieds anglais de diamètre; à sa circonférence intérieure était pratiqué un petit retranchement carré et souterrain,

que l'on croit avoir servi de sanctuaire; l'élévation des roches était de cinq à six pieds. Le plus grand temple des Druides, les pierres de Carnac, sont d'immenses roches de granit, dressées debout sur le sable, en équilibre, sans fondation. Elles forment onze rangées espacées de trente à trente trois pieds; il y a douze à quinze pieds d'une pierre à l'autre, elles ont jusqu'à vingt-deux pieds de hauteur. Il en reste environ quatre mille. Aucune inscription n'indique l'origine et l'usage de ces monolithes singuliers; on croit qu'ils ont quelques rapports avec l'astronomie et la mesure du temps; qu'on élevait une de ces pierres à telle ou telle époque dont on voulait garder le souvenir. (*Voy.* l'ouvrage de M. de Cambry sur les monumens celtiques, ceux de le Brigaut, de la Tour d'Auvergne.)

Les pierres plates de Honehenge, dans le Wilt-Shire, en Angleterre, sont des constructions du même genre, dont la forme différente tient à la nature des matériaux employés. Ces pierres ressemblent assez aux plus grands blocs sortant de nos carrières, que l'on aurait mis debout et assez rapprochés pour exposer dessus ou en travers comme le linteau d'une porte entièrement brute, ainsi que ses jambages. Le tout forme une espèce de table ou autel.

Il nous reste aussi très peu de petits monumens portatifs des anciens Celtes. Les fouilles faites au-dessous des pierres levées n'ont produit que, 1° quelques vases d'argile noire ou peints en noir, sur la panse desquels se voient quelques traits grossièrement tracés avec une pointe. 2° Des débris de colliers en oves d'argile cuite, recouverts d'un émail bleu ou vert et striés, ou bien en petits disques de même matière. 3° Des armures, des flèches en silex, des couteaux ou poignards aussi en silex, des haches d'armes en pierre, des morceaux de cristal de roche; enfin des poignards en bronze qui peuvent dater de l'époque romaine.

On trouve aussi, même en assez grand nombre, des médailles dites celtiques ou gauloises. Celles qui sont antérieures à l'invasion de César, se distinguent par l'imperfection de l'art à peine sorti de l'enfance. On y voit ordinairement une tête dont les traits grossiers manquent de toute proportion, et au revers un cheval libre au galop, ou autres quadrupèdes également fort mal dessinés. L'irrégularité des flancs est aussi un caractère de nos médailles celtiques; ils sont ronds, carrés, triangulaires ou en forme de polygones bizarres.

Les légendes de ces médailles sont en

lettres grecques et latines; car les Celtes, quatre cents ans avant Jésus-Christ, avaient déjà reçu des Grecs l'alphabet, que les Romains avaient aussi emprunté à ces derniers. C'est là ce qui donne certaine similitude aux monnaies de ces trois peuples. Mais on ne trouve en général sur les monnaies celtiques que des noms d'hommes ou de lieux, et si l'on trouvait quelque autre espèce de mots, l'ignorance de la langue ne permettrait pas d'en donner une interprétation certaine. P. R. MARTIN.

CENDRES. Toute substance employée comme combustible, laisse en brûlant un produit solide qui porte le nom de *cendres*, et qui est formé de sels et de matière terreuses. Ce produit varie tant par sa quantité que par sa nature; son histoire se rattache à celle de chaque combustible et à celle de la COMBUSTION (*Voy.* ce mot). Nous dirons seulement que les végétaux qui croissent sur les bords ou au sein de la mer, laissent en brûlant, des cendres qui contiennent en grande proportion des sels de soude qui servent à préparer la POTASSE et la SOUDE; les végétaux qui croissent loin de la mer contiennent de la potasse. Les houilles renferment très peu de ces sortes de sels; les cendres qui en proviennent sont un très bon ENGRAIS. (*Voy.* ce mot.)

On nomme CENDRES VOLCANIQUES des matières pulvérulentes que rejettent les volcans (*Voyez* ce mot) dans certaines circonstances. M. Bory de Saint-Vincent a fait observer que ces fragmens de laves, mélangés de sables et réduits à la consistance de gravois, ne sont point le produit d'une combustion et ne doivent en conséquence porter le nom de cendres.

Sous cette même dénomination, les arts emploient différentes substances que nous devons faire connaître.

CENDRES D'ORFÈVRES. Les cendres des foyers où les ouvriers fondent l'or et l'argent, les débris des creusets, les balayures d'ateliers, renferment une quantité sensible de ces métaux ; rejetés autrefois avec indifférence, ces débris sont un produit assuré pour nos fabricans d'orfévrerie ; une fois réduits en cendres, on les lave soit dans des sébiles à main, soit dans des tonneaux dans lesquels on les agite avec de l'eau que l'on abandonne ensuite au repos pour faire déposer les matières pesantes. On entraîne ainsi les sels solubles que renfermaient les cendres, pour les soumettre à *l'amalgation*. L'épuration que nous venons de nommer se pratique de la manière suivante : 10 parties de cendres et 4 de mercure sont réduites en pâte en les unissant à une quantité suffisante d'eau ;

on donne à l'appareil qui les renferme un mouvement de rotation que l'on continue pendant douze heures ; on lave ensuite ces matières pour extraire les substances étrangères. Le mercure qui se trouve au fond renferme l'or et l'argent que contenaient les cendres ; on le dessèche et on le réunit dans une peau de chamois dans laquelle on le comprime ; le mercure en excès passe au travers de la peau dans laquelle on trouve une masse solide d'amalgame d'or et d'argent, que l'on soumet à la distillation et l'on obtient l'or et l'argent pour résidu. Le mercure qui a passé à la distillation contient encore une petite quantité d'or et d'argent, on le fait servir à de nouvelles opérations.

Cendres bleues. Couleur bleue, employée en très grande quantité pour la fabrication des papiers peints ; elle imite en quelque sorte la couleur naturelle de l'espèce de carbonate de cuivre connue sous le nom de *bleu des montagnes*. Ce sont les Anglais qui nous la fournissent, car on n'a pu l'obtenir en France malgré de nombreuses recherches. Très bien analysées par Philips, les cendres bleues donnent :

Oxide de cuivre. . . .	69, 08
Acide carbonique. . .	25, 76
Eau.	5, 27

MM. Lepelletier et Payen ont indiqué

chacun un procédé pour la fabrication des cendres bleues ; ils ne sont pas arrivés à les préparer telles qu'on les reçoit d'Angleterre. Le procédé de M. Payen, le plus généralement employé, consiste à décomposer une dissolution de sulfate de cuivre par une autre de deuto-chlorure de calcium ; il se produit du sulfate de chaux presque insoluble, qui se précipite, et du chlorure de cuivre qui reste dans la dissolution. Après avoir séparé celle-ci on y ajoute une bouillie de chaux en quantité suffisante pour qu'elle ne retienne que des traces de cuivre et on ne donne qu'une légère teinte bleue par l'ammoniaque ; on lave et on ajoute à la suite deux dissolutions, l'une de sel ammoniaque, l'autre de sulfate de cuivre ; on renferme le tout dans de grandes bouteilles, et au bout de quelques jours on verse la matière ; on la lave soigneusement et on la fait égoutter sur des filtres.

Les cendres colorées, mélangées à l'huile, ne sont pas employées par les artistes, parce qu'elles changent de couleur et deviennent noirâtres.

Cendres gravelées ou sous-carbonate de potasse impur. Autrefois on employait fréquemment cette matière dans la teinture, la chapellerie et d'autres arts ; on la fabriquait en brûlant sur la sole de four à reverbère la

lie de vin desséché, à laquelle on ajoute aujourd'hui des marcs de raisin, et des fragmens de tartre. La cendre gravelée pour être bien préparée, doit être presque entièrement soluble, et ne donner, d'après Chaptal, qu'un seizième environ de résidu, composé pour les trois quarts de carbonate terreux et d'un quart de sulfate de potasse; il faut aussi que sa solution dans l'eau soit totalement incolore. On croyait l'alcali le plus pur et le plus constant dans ses effets, tandis que, actuellement, c'est presque toujours le pire de tous.

Le mot cendre, fait du latin *cineris*, a servi à former un grand nombre de dérivés, tels que cendreux, cendrier, cinéraire, cinération, incendier, etc.; lui-même est pris quelquefois dans un sens métaphorique, comme dans ces expressions : *renaître de ses cendres, la cendre des morts*. H. Bernard.

CENDRES (mercredi des). Nous avons cherché l'origine de cette cérémonie pratiquée par l'église chrétienne; mais quoique nous sachions pourquoi le premier jour de carême chaque fidèle va au temple se faire tracer sur le front, par la main d'un prêtre, une croix de cendre et écouter le terrible « *memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris* » (souviens-toi, homme, que tu n'es que poussière et que tu retour-

neras en poussière), nous ne connaissons pas exactement ce qui a donné naissance à cet acte de repentance. Pourtant, tout porte à croire que c'est à l'imitation des anciens peuples et particulièrement du peuple hébreu, dont nous suivons en grande partie le culte, et chez lequel la cendre est le symbole de la pénitence, que nous devons ce témoignage solennel d'un saint repentir. Tout le monde a lu que les prophètes se couvraient de cendre, se roulaient dans la poussière lorsqu'ils avaient quelque lamentation à faire, ou quelque faute à expier. Dans les premiers âges de l'église chrétienne, les évêques ou les pénitenciers, mettaient des cendres sur la tête des pénitens publics; et ce qu'il faut remarquer, c'est que cette action avait lieu au commencement de la pénitence. Il serait fort supposable, sans calomnier en rien notre sainte mère l'Eglise, que le luxe épiscopal, craignant de souiller ou plutôt ternir ses mains divines, ait transformé en une simple croix tracée au front, l'immense quantité de cendre qu'on répandait primitivement sur le chef des repentans. La cendre elle-même, qui probablement alors était de la cendre prise au foyer, est maintenant tamisée, pour ainsi dire, par un luxe pieux: ce sont les linges d'autel, les linges sacrés, les rameaux bénits,

qui, brûlés par des mains cléricales et recueillies par elles, forment la cendre qu'on bénit encore de nouveau pour l'appliquer à la foule religieuse, qui se présente, comme nous l'avons fait remarquer, le premier jour où commence e temps du repentir et de la pénitence publique. C'est pour préparer le chrétien et lui inspirer l'esprit d'humiliation dans lequel il doit passer le saint temps du carême. Cependant, aujourd'hui, l'usage dont nous parlons, n'est, suivant l'Eglise elle-même, point un usage obligatoire; aussi, quoique le concile de Bénévent (tenu l'an 1091) ait ordonné à tous les fidèles de recevoir des cendres sur la tête le premier jour de carême, qu'il appelle jour des cendres, nous nous dispenserons de décrire comment se pratique cette lugubre cérémonie, qui n'est d'aucune importance maintenant. HENRION.

CÈNE, repas que les anciens faisaient en commun. Le soir, la famille se rassemblait dans le *cénacle*, espèce de salle à manger pratiquée dans le haut des maisons, et là, parens, amis, se plaçaient nonchalamment sur de vastes lits qui entouraient trois des côtés d'une immense table, et au milieu des chants, des danses, et du bruit des instrumens, le repas se prolongeait fort avant dans la nuit.

Chez nous le mot cène désigne le repas mystérieux que Jésus fit avec ses disciples. (*Voyez les mots* PAQUE, EUCHARISTIE, TRANSSUBSTANTIATION. C'est en mémoire et à l'imitation de cette auguste action que l'Église a institué la cérémonie qu'elle nomme, *faire la cène.* Cette cérémonie a lieu le jeudi-saint; après la célébration des saints mystères, on lave les pieds à douze pauvres et on les sert à table; les rois de France faisaient aussi la cène tous les ans dans leur palais. Robert, fils de Hugues-Capet, passe pour avoir pratiqué le premier cette pieuse coutume. Ce bon roi, selon les historiens contemporains, nourissait mille pauvres tous les jours. Le jeudi-saint, il en servait trois cents de ses propres mains et le genou en terre, il leur distribuait des herbes, du poisson, du vin, du pain, de l'argent, et leur lavait les pieds. Çet usage s'est conservé fort long-temps; mais après Robert, on réduisit le nombre des pauvres à douze.

La Cène que Jésus-Christ fit avec ses disciples est un sujet qui a vivement stimulé le génie des peintres : le nombre de tableaux qu'il a inspirés est presque incroyable; et cependant, à peine devons-nous remarquer quelques-unes de ces compositions; la plupart sont inexactes sous les rapports historiques, les autres sont moins que médiocres

sous les rapports artistiques. Ce sujet si exploité en peinture, est en quelque sorte tout neuf, et attend encore un artiste digne de le traiter. P.R. MARTIN.

CENIS (MONT). Cette haute et fameuse montagne, la principal des Alpes cottiennes, est située dans les états sardes, sur la limite des provinces de Maurienne et de Suisse; son sommet, presque toujours couvert de neige est à dix-sept cent trente toises au-dessus du nivau de la mer; mais à mille soixante-dix-huit toises de sa base. Entre la plus haute sommité et le petit *mont Cenis*, on voit un joli vallon de quatre lieues de superficie, couvert de prairies et de paturages, où l'on conduit les troupeaux pendant les fortes chaleurs de l'été. Cette plaine est bornée latéralement par deux hautes montagnes, à droite le mont Bar, et à gauche la Roche-Melun; du haut de ces montagnes, on aperçoit la plaine du Piémont, et c'est de là selon quelques historiens, qu'Annibal fit voir à ses soldats le beau pays qu'ils allaient conquérir. Au milieu de ce vallon, on rencontre un lac d'un tiers de lieue de long sur un quart de large. Ce lac fort poissonneux et très profond en certains endroits, est alimenté par les eaux des montagnes voisines; il prend son écoulement par son bord méridional, du côté du Pié-

mont et donne naissance à la Çénise rivière qui va se jeter dans la Doire.

La plate-forme du mont Cenis est la plaine la plus riante qu'on puisse trouver sur une des grandes montagnes Alpines; sa température est douce, et vers le milieu de juin on y trouve de grandes renoncules et des carrés de verdure épaisse; les acacias, les pins et les mélèzes y réussissent assez bien; le chamois et les marmottes sont les seuls quadrupèdes qui habitent ces montagnes; le grand et le petit aigle, la perdrix blanche et le pinson de neige sont les seuls oiseaux qu'on y rencontre; on trouve sur le Cenis un grand et beau papillon blanc qui a des taches rondes et que Linnées a observé souvent sur les montagnes de la Suède; c'est celui qu'il appelle, *papilio apollo*.

Les rochers du mont Cenis sont presque tous composés d'une matière talqueuse, dans laquelle le gypse et le fer dominent; ils sont formés par couches alternatives de schiste minacé, de pierre calcaire, de quartz, d'argiles calcinées.

Auguste fit ouvrir dans le mont Cenis, une route qui, restaurée par Çatinat, a été très âpre et presque impraticable jusqu'en 1802. Ce fut à cette époque, que Napoléon fit construire à grands frais un chemin de 18 à 20 pieds de large, qui conduit de Lans-

le-Bourg à Suze. On rencontre sur cette route bordée d'arbres des deux côtés, cinquante *refuges*, construits pour servir d'abri aux voyageurs et aux cantonniers. Sur la plate-forme du Cenis et sur le chemin dont nous parlons, il existe un hospice qui, fondé par Louis-le-Débonnaire, fut en 1801 rétabli et augmenté par Napoléon, qui y plaça des religieux pour secourir les voyageurs égarés ou obligés de s'arrêter à cause du mauvais temps ou autres circonstances. Le roi de Sardaigne y a établi, depuis 1815, un corps-de-garde.

Autrefois on faisait le trajet de 2 lieues qui séparent le point culminant de Lans-le-Bourg, en moins de 7 minutes, embarqué sur des traîneaux, qui à chaque moment pouvaient précipiter hommes et chevaux dans les abîmes. Aujourd'hui la pente étant moins rapide on fait ce trajet en toute sécurité. Le passage du mont Cenis est très fréquenté depuis l'établissement de cette belle route, où il passe plus de vingt mille voitures par an. A-D. Serre.

CÉNOTAPHE, de *kenos* vide, et *taphos* tombeau; tombeau vide ou monument qui ne contient ni corps ni ossement, mais qui est dressé seulement pour honorer une personne morte à la guerre, sur mer, dans des contrées éloignées, et qui n'a pas reçu

les honneurs de la sépulture. A Rome, la consécration de ce genre de monument funèbre était faite avec des cérémonies réglées par les lois. Ainsi que le dit un dogme du polythéisme, l'ombre du mort qui n'avait pas été recueillie après le trépas, errait pendant un siècle avant d'être reçue dans les Champs-Elysées. Pour lui éviter ces insipides promenades, les parens, les amis du malheureux décédé à l'abandon, après avoir entouré d'ornemens voulus un monument commémoratif ou *cénotaphe*, appelaient par trois fois, l'ombre en peine, qui aussitôt venait prendre possession du tombeau qu'on lui offrait, et, par ce moyen, s'ouvrait pour elle la bienheureuse entrée des Champs-Elysées. CHERALS.

CENS (du latin *censere*, estimer, priser), tribut ou impôt public. Les Romains appelaient *cens* (census civitatis), la redevance annuelle imposée aux citoyens de Rome et des provinces. Le recensement, c'est-à-dire l'évaluation des biens de chaque citoyen romain, se faisait avec le dénombrement du peuple, dans le champ de Mars. Là, les censeurs (*censores*, *censitores*, *præquatores*), assis dans leurs chaises curules, faisaient appeler par un crieur public, chaque tribu l'une après l'autre, et dans chaque tribu, successivement, tous

ceux qui la composaient. Lorsque ceux-ci étaient devant le censeur, ils étaient obligés de rendre compte de leurs actions, de déclarer de quelle classe ils étaient, de quelle centurie, de quel âge, quelle était leur femme, combien ils avaient d'enfans, d'esclaves, de revenus. Celui qui n'avait point comparu devant le censeur, ou qui avait fait une fausse déclaration de ses biens, était fouetté et vendu comme esclave, et ses biens étaient vendus à l'encan, comme ceux d'un homme indigne de la liberté. Dans les colonies et dans les villes municipales, les censeurs du lieu faisaient aussi le dénombrement des citoyens. Ceux qui commandaient dans les provinces faisaient pareillement le dénombrement des sujets de la république, et le tout étant exactement inscrit sur des registres qu'on envoyait aux censeurs de Rome, le sénat pouvait aisément par le moyen de ces registres, connaître toutes les forces de l'état. C'était d'après cette évaluation générale qu'était fixé le *cens* ou redevance annuelle de chaque citoyen.

Le cens établi par Solon chez les Athéniens, divisait les citoyens en quatre classes: la première comprenait ceux qui avaient 500 mines de revenu, tant en grains qu'en fruits; la deuxième, ceux qui avaient un

revenu de 300 mines et pouvaient entretenir un cheval; la troisième, ceux dont le revenu était de 200 mines; la quatrième, tous ceux qui vivaient de leur travail. Cette dernière classe était exclue des fonctions publiques.

Le cens était jadis en France une redevance seigneuriale, une rente que les cerfs et les concessionnaires d'héritages payaient à leur seigneur sur le revenu des fonds de terre qu'il leur avait concédés. Les héritages ainsi grevés étaient appelés *héritages censiers*. Le cens était payable en argent ou en nature, suivant l'acte de concession. — Quand Charlemagne affranchit ceux des Saxons qui avaient embrassé le christianisme, il les exempta de payer le cens. C'était une même chose d'être cerf et de payer le cens, d'être libre et de ne le payer pas. Aussi on ajoutait ordinairement au mot *cens* celui de *servis*, du latin *servitium*, qui exprime la condition d'esclave, de cerf ou de sujet. — Les *censives* ne différaient du *cens* proprement dit, qu'en ce qu'elles étaient dues solidairement par plusieurs *cotenanciers*. — Le cens a été aboli, comme toutes les redevances féodales, par la révolution de 89, et dans l'état actuel de notre législation et de nos institutions, ce mot n'a plus qu'une acception toute politique; aujourd'hui, le

cens désigne principalement *l'impôt* considéré par rapport aux droits qu'il confère : *cens électoral*, *cens d'éligibilité*, *avoir le cens*, c'est-à-dire être apte à exercer certains droits.

Anciennement, l'hérédité des offices, c'est-à-dire le droit qu'avait le pourvu de transmettre son office à ses héritiers, successeurs ou ayant-cause, perpétuait toutes les charges et fonctions, particulièrement celles de judicatures et de finances, dans les mêmes familles. Cette hérédité, admise par une déclaration du 12 décembre 1604, fut depuis l'objet d'une foule de déclarations et d'édits tendant à l'abolir. A l'époque de l'affranchissement des communes, la plupart des fonctions publiques devinrent électives et temporaires, sinon de fait, du moins de droit. Le droit d'élection appartenait aux *bourgeois*, et la *bourgeoisie* était conférée non par le prince ou le seigneur, mais par l'autorité municipale de la commune. Dès le treizième siècle, le droit d'élection et d'éligibilité fut déterminé, non par le chiffre de l'impôt, mais par la valeur de la propriété. Tous les citoyens portés au rôle des contributions, quelque fût le taux de chacun, pouvaient exercer ce droit : mais il faut ajouter qu'on procédait par *corporations* (*Voyez* ce mot) et non par

liste individuelle. La révolution de 89 introduisit de notables changemens dans le cens électoral et d'éligibilité. La constitution de 91 admit aux assemblées primaires pour le choix des magistrats municipaux et des électeurs, tous les *citoyens actifs*, et elle conférait ce titre à tous les Français qui payaient une contribution égale à 3 journées de travail; elle exigeait pour être électeur dans les villes au-dessus de 6 mille habitans, un revenu égal à la valeur locale de 200 journées de travail; dans les villes au-dessous de 6 mille habitans, la propriété ou l'usufruit d'un bien évalué sur les rôles à un revenu de 150 journées de travail, ou une location de 100 journées; dans les communes rurales, la propriété ou l'usufruit d'un bien évalué à un revenu de 150 journées de travail, ou le fermage d'un bien évalué à 400 journées; d'ailleurs nulle autre condition pour l'éligibilité à l'assemblée nationale que celle d'être citoyen actif. La constitution de 1793 n'admit aucun cens électoral et d'éligibilité; celle de l'an 3 accordait le droit d'élire et d'être élu à tout Français âgé de 21 ans et qui payait une contribution quelconque. La constitution de l'an 8 (15 décembre 1799) détruisit le droit d'élection et en fit une humiliante déception. Les citoyens ne furent

plus appelés qu'à voter des listes de candidature pour toutes les fonctions publiques, depuis les moindres fonctions municipales jusqu'aux emplois les plus élevés. (*Voyez* au mot *constitution*, l'analyse de ces différentes constitutions.) L'*Acte additionnel* publié par Napoléon, dans les cent jours, n'admettait pour l'électorat et l'éligibilité que les conditions de candidatures imposées par le sénatus-consulte du 16 thermidor, an 10. — Enfin *la charte constitutionnelle* octroyée par Louis XVIII en 1814, fixait (article 38) le cens d'éligibilité à mille francs de contributions directes, et le cens électoral (article 40) à 300 francs. Le roi se réservait la nomination directe à toutes les fonctions administratives et judiciaires.

La charte de 1814, amendée et promulguée ensuite sous la rubrique menteuse de *charte de* 1830, n'a fait que réduire à 200 francs le cens électoral, et à 1000 francs le cens d'éligibilité. C'est environ 60,009 électeurs, et quelques milliers d'éligibles de plus, sur 32 millions d'âmes; c'est toujours l'aristocratie territoriale constituée politiquement, exerçant seule le droit de faire et d'imposer des lois, et gouvernant le pays que, par une fiction qui est le plus grossier des anachronismes, elle est censée représenter.

Dans l'état actuel de la législation, pour

être électeur habile à nommer des députés, et faire partie du jury, il faut avoir 25 ans et payer 200 francs de contributions directes; ou bien, en ne payant que 100 francs de contributions, être membre ou correspondant de l'Institut, officier de terre ou de mer, jouissant d'une pension de retraite de 1,200 francs au moins. Pour être électeur municipal, il faut avoir au moins 21 ans accomplis, et figurer parmi les citoyens les plus imposés de sa commune; ou bien, si l'on ne figure pas parmi les plus imposés, être membre d'une cour royale ou d'un tribunal de 1re instance, membre d'une chambre de commerce, d'un conseil de manufacture, de la commission administrative d'un collège d'enseignement, officier de la garde nationale, membre ou correspondant de l'Institut, ou d'une société savante autorisée par une loi, docteur-médecin, avocat ou avoué, ancien fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire, employé des administrations civiles et militaires, jouissant d'une pension de 600 francs, élève de l'école polytechnique, officier de terre ou de mer retraité. — Cette dernière loi, la loi municipale, malgré de nombreuses imperfections, a cependant un caractère de libéralisme qu'il est juste de reconnaître; aussi a-t-elle déjà produit

dans les communes d'heureux résultats. Mais la loi électorale de 1831 est une œuvre défectueuse et anti-libérale, qui blesse profondément l'égalité politique et le bon sens national. Aussi la réforme de notre système électoral est-elle vivement réclamée par toutes les communes de France. (*Voyez* les mots ÉLECTEUR, ÉLECTION, ÉLECTORAL, ÉLIGIBILITÉ, etc.) A. HUSSON.

CENSEURS, CENSURE. — On appelait *censeurs*, à Rome, des magistrats chargés de veiller sur les mœurs publiques et privées. Dans l'origine, ils ne furent établis que pour faire le dénombrement du peuple romain, ce qu'on appelait le *cens*, institué par Servius Rulius. Peu considérés pendant quelque temps, ils acquirent plus tard une telle importance, qu'à l'exception des licteurs, ils eurent toutes les marques consulaires. La durée de leur ministère fixée d'abord à 5 ans, fut ensuite réduite à 18 mois, quoiqu'on ne continuât à les élire que de 5 en 5 ans. Ces charges élevèrent à un pouvoir sans bornes ceux qui en furent honorés. Le dénombrement du peuple, l'estimation des biens, la disposition des rangs de chacun dans la classe où la fortune l'avait mis, et la garde du registre où s'inscrivaient les citoyens, ne furent que la moindre partie du ministère des censeurs.

Leur inspection s'étendit sur la conduite et les mœurs des citoyens, dont ils devinrent les juges ; ce qui les a fait nommer *censores morum*. De ce droit général, ils passèrent au plus grand qu'on puisse avoir dans une république, celui de déposer un sénateur accusé de malversasion ; d'ôter aux chevaliers les chevaux et les bagues qui les distinguaient d'un ordre inférieur ; de faire descendre un plébéien d'une tribu à une autre moins considérable ; enfin de régler en quelque sorte la destinée des particuliers. Durant près d'un siècle, on choisit les censeurs dans le corps de la noblesse, et même entre les patriciens les plus éminens ; car on ne parvenait à la censure qu'après avoir exercé le consulat. Dans la suite, les plébéiens eurent part à cette dignité, comme à toutes les autres de la république. Les colonies même n'en furent pas privées absolument, elles avaient des *sub-censores* qui rendaient compte aux censeurs de Rome de l'état des colonies, du nombre des habitans et de leurs richesses ; et ce rapport était enregistré dans le livre des censeurs.

La Censure, c'est-à-dire l'examen préalable des écrits pour en permettre ou en prohiber la publication, remonte aux premiers temps de l'imprimerie, et c'est en 1435 que l'imprimerie fut découverte. Les premiers

ouvrages imprimés furent des livres d'église; ainsi le clergé, plus que tout autre, devait comprendre l'importance de cette invention. Loin de là, il tenta de la frapper de mort, et s'arrogea le droit de censure sur tous les écrits.

Ce fut sur la requête du concile de Sens que le parlement, en 1512, condamna à être *lacéré et brûlé* un ouvrage qui lui avait été dénoncé comme dangereux. — Une bulle de Léon, datée du 4 mai 1515, défendit de publier aucun livre qui n'eût été préalablement censuré. — Un arrêt de parlement du 13 mai 1527, étendit cette censure aux livres de théologie. — En 1535, aucun livre de médecine ne pouvait paraître qu'il n'eût obtenu l'approbation de trois docteurs.

— La déclaration de 1563 confirme un édit de Henri II, qui prononçait la *peine de mort* contre tout imprimeur, libraire ou particulier, qui imprimerait, vendrait ou distribuerait, sans *privilège*, un ouvrage quelconque. Si l'ordonnance de Moulins, de 1566, adoucit un peu la législation, cette ordonnance fut rapportée par l'édit de 1626 qui rétablissait la peine de mort pour ceux qui touchaient à la *religion* ou *aux affaires d'État*. Une ordonnance de 1728 réduisit à la *marque*, au *carcan* et aux *galères* les peines infligées aux imprimeurs et distri-

buteurs d'ouvrages *jugés* criminels. A la fin du règne de Louis XV, les écrits étaient brûlés de la main du bourreau. — Montesquieu fut obligé de faire imprimer l'*Esprit des Lois* à Genève. Les premières éditions des plus beaux ouvrages de Voltaire et de Rousseau nous vinrent également de l'étranger. L'abbé Raynal fut décrété d'impiété pour avoir publiée son *Histoire de l'établissement des Européns dans les deux Indes ;* Mably, Marmontel, Buffon, etc, furent sans cesse inquiétés par les censeurs de la Sorbonne, qui condamnèrent leurs ouvrages comme entachés d'hérésie. On sait ce qu'il fallut d'audace et de prodigieuse activité à Beaumarchais pour obtenir la permission de faire représenter son *Mariage de Figaro ;* 25 ans plutôt, il eût chèrement payé ses allusions téméraires.

La censure ne s'exerçait pas seulement sur les écrits, mais encore sur les paroles. Ceux qui attaquaient, même verbalement, *l'administration des finances*, étaient poursuivis extraordinairement ; on était condamné à être pendu pour avoir tenu des propos séditieux contre les *personnes en place*. Quoique sous les derniers règnes de l'ancienne monarchie, cette pénalité aussi absurde qu'atroce, fût plus rarement appliquée, ou du moins fût mitigée dans son

application, la censure n'en continua pas moins d'être redoutable. — On raconte que Duclos et Piron se donnaient rendez-vous, avec leurs amis, au café Procope, pour y parler politique, religion, gouvernement. Eh bien ! ils n'osaient parler de tout cela à haute voix et en français; ils avaient un *argot* comme des voleurs. Ces Messieurs appelaient l'âme, *margot ;* la religion, *javotte ;* la liberté, *jeanneton;* Dieu, *M. de l'Etre,* etc., etc... De cette façon, on passait facilement en revue, les jésuites, le gouvernement et les personnes en place. Il se trouva une après-midi, qu'un homme en habit noir et d'assez mauvaise mine, se mêlant à la conversation, dit à l'un d'eux : Monsieur, oserai-je vous demander quel était ce M. de l'Être, dont vous êtes si mécontent ? —Monsieur, répondit Duclos avec politesse, c'était un espion. L'homme noir disparut. — A l'exemple du gouvernement français, les princes étrangers avaient établi des censeurs. Si ceux de Munich étaient plus laborieux et plus diligens, ils n'étaient pas plus instruits. Un libraire de Munich avait fait venir de France, le plus innoffensif des livres, la *Cuisinière Bourgeoise.* Le censeur allemand s'étant arrêté à cet article de la table des matières, *Recette pour apprêter les carpes au gras,* ne douta point que ce li-

vre ne fût irreligieux ; et la cuisinière bourgeoise fut mise à l'index et *confisquée*.

Depuis long-temps repoussée par l'opinion publique, la censure devait tomber devant la révolution de 89 ; les cahiers des députés des trois ordres aux états-généraux firent justice de cette législation monstrueuse. A côté du danger de l'abus, le clergé, cette fois, proclama le bienfait de l'usage. « Que la liberté indéfinie de la presse soit autorisée, dit le clergé du bailliage de Villers-la-Montagne, à la charge, par l'imprimeur, d'apposer son nom à tous les ouvrages qu'il imprimera. » La profession de foi du clergé d'Autun, est plus remarquable encore ; on y lit : « La liberté d'écrire ne peut différer de celle de parler ; elle aura donc les mêmes étendues et les mêmes limites ; elle sera donc assurée, hors les cas où la religion, les mœurs et les droits d'autrui seraient blessés ; surtout elle sera entière dans les discussions des affaires publiques, car *les affaires publiques sont les affaires de chacun.* » Dans le plan de constitution de 1789, on regardait comme *un droit imprescriptible*, pour chacun, *la libre communication* de ses pensées. Cette disposition a été reproduite textuellement dans la constitution de 1791. Bien qu'elle n'existât plus de fait, la censure fut supprimée par une

loi spéciale du 14 septembre 1791. Rétablie sous le consulat, la censure fut organisée sous l'empire sur un plan plus large que sous l'ancien régime, et un nouveau ministère spécial fut créé sous le titre de direction générale de l'imprimerie et de la librairie; un censeur fut imposé à chaque journal. — Les auteurs dramatiques furent soumis à la censure des bureaux de la direction générale ou du ministère de la police. — Louis XVIII, par la déclaration de Saint-Ouen, reconnaissait le principe de *la liberté de la presse*, au nombre des droits constitutionnels, acquis à tous les Français; mais l'article 8 de la charte octroyée le 4 juin 1814, modifiait déjà cette déclaration, et par le vague de ses expressions, ouvrait une voie au rétablissement de la censure. Cet article était ainsi conçu : « Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent *réprimer* les abus de cette liberté. » Cet article fut chaque année, chaque jour, le sujet de lois, d'ordonnances et de résolutions, débattues avec force et talent dans les deux chambres, dans les brochures et dans les journaux. La première loi organique de la liberté de la presse, déclara que le mot *réprimer* signifiait *prévenir*. C'est de cette synonymie

qu'est née la *censure préalable*. La loi du 21 octobre 1814 y soumit tous les écrits de moins de vingt feuilles d'impression, à l'exception des mandemens, lettres pastorales, catéchismes et livres de prières, et de quelques autres publications spécialement désignées. Une ordonnance du 24 octobre de la même année nomma vingt censeurs titulaires et vingt-deux censeurs honoraires. Bientôt parut la loi du 9 novembre 1815, qui considérait comme crime ce que la première avait considéré comme délit, et qui permettait de porter les condamnations jusqu'à dix ans de prison et vingt mille francs d'amende; des cours prévôtales et jugeant sans appel, et dans les vingt-quatre heures, furent établies. — Cédant aux cris de l'indignation publique, le gouvernement abrogea cette loi en 1819; mais une autre loi du 17 mars 1822 établit ce qu'on a appelé *délit de tendance* et autorisa les ministres à rétablir la censure. Abolie, ou plutôt suspendue, lors de l'avènement de Charles X, la censure reparut bientôt, et fut maintenue jusqu'en 1828. Enfin, on n'a pas oublié que l'une des ordonnances qui ont amené la révolution de 1830, suspendait la liberté de la presse. La censure a été légalement abolie par la charte de 1830, en termes clairs et précis : *la censure ne pourra jamais être*

rétablie (art. 7). Mais elle a presque été rétablie avec un caractère préventif pour les ouvrages dramatiques, et une circulaire du ministère de la justice adressée, en date du 22 juillet 1832, aux procureur-généraux, leur a prescrit de ne pas permettre que la presse discute les *principes* du gouvernement. Ces tentatives pour restreindre la liberté de la presse échoueront, il faut l'espérer, contre la volonté ferme et intelligente du pays. (*Voy.* la note à la fin du volume.)

A. Husson.

CENT et ses dérivés. Le mot *cent* adjectif numéral, est dérivé du latin., *centum*, fait lui-même du grec *hecaton*. Cent est le carré de dix, et la racine carrée de dix mille. On écrit un cent, deux cents, avec un s que l'on supprime lorsque cent est suivi d'un autre nombre.

Le mot cent s'emploie aussi substantivement avec l'accéption de *centaine* : on dit un cent de bœufs, etc. Il se prend encore dans le forme adverbiale pour indiquer un nombre incertain, indéterminé; on dit par exemple, *cet homme a cent perfections*, etc. En terme de commerce, il sert à exprimer le poids ou une quantité de choses dont on trafique : *un cent de fer*, signifie *cent* livres de fer pesant. Le mot *cent*, a donné naissance aux mots suivans :

Centaine, nombre collectif qui sert à représenter cent unités. On appelle *centaine*, le brin de fil ou de soie par lequel on doit commencer à dévider un écheveau. — Centenaire, celui qui a cent ans. Il ne faut pas confondre le mot *centenaire* et le mot *séculaire*. (*Voy.*) *Centenaire* se disait autrefois dans le sens de *cent livres pesant*.

Centène, compagnie de cent hommes, dont le titulaire se nommait *centenier*. (*Voy.*) — Centiare, centième partie de l'are, qui vaut cent mètres carrés.

Centième, adjectif, nombre ordinal de cent; pris substantivement, ce mot signifie aussi la centième partie, et s'entend généralement d'un droit ou impôt, appelé centième denier, et qu'on levait autrefois pour subvenir à des besoins urgens. Ce droit remonte à 1569, époque à laquelle Philippe II, roi d'Espagne, alors possesseur de l'Artois, rendit un édit, le 9 septembre, par lequel tous les biens, meubles et immeubles, étaient affectés de cet impôt. Le roi s'est attribué ce droit par l'édit du mois de décembre 1703, sur tous acquéreurs d'immeubles, et pour toutes mutations de propriété, à l'exception néanmoins des mutations opérées en ligne droite. Ce droit, qui ne fut d'abord fixé qu'au centième, a été bien perfectionné depuis, et forme au-

jourd'hui l'une des branches importantes des revenus de l'état; il est communément fixé au vingtième, et même au-delà. — Centigramme, de *centum*, et *gramma*, gramme, centième partie du gramme, pesant 0,19 grains. — Centilitre, de *centum* et du grec *litra*, litre, centième partie du litre. — CENTIME, pièce dont la valeur est le cinquième du sou. — CENTIMÈTRE, *centième* partie du mètre, ou 4,433 lignes. — CENTUMVIR, un des magistrats civils de Rome que l'on désignait ainsi, quoiqu'ils fussent au nombre de *cent-cinq*. — CENTUPLE, adjectif, c'est-à-dire cent fois autant. — CENTURIE, division par le chiffre 100 d'une agrégation d'hommes ou de choses. — CENTURION, terme de milice romaine, capitaine de cent hommes.

AD. SERRE.

CENTAURÉE (botanique). Linnée a établi un genre de plantes qu'il nomme *centaurea;* mais d'autres botanistes, et principalement l'un des illustres auteurs de la *Flore française*, M. de Candolle, ont trouvé plus naturel de regarder le genre *centaurea* comme étant composé de plusieurs sections qui sont pour eux autant de genres, et d'en former une tribu dite des *centauriées*, dans la famille des synanthérées. Quoique cette dernière manière de voir soit bien plus

exacte, néanmoins, pour ne pas multiplier les répétitions, nous décrirons ici les principales plantes auxqu'elles on a donné le nom de centaurée. On trouve dans toutes :

Involucre globuleux, formé d'écailles imbriquées, tantôt minces et scarieuses sur les bords, tantôt ciliées, quelquefois terminées par une épine simple ou pectinée; fleurons de la circonférence beaucoup plus grands, irréguliers et neutres; fruits avec ou sans aigrette.

La CENTAURÉE CHAUSSE-TRAPPE, *centaurea calcitrapa*, Lin., est aussi connue sous le nom de *chardon étoilé*. C'est une plante excessivement commune dans les lieux stériles, sur le bord des chemins où elle fleurit tout l'été. La racine vivace donne naissance à une tige dressée, très rameuse, couverte en partie de poils laineux. Les feuilles sont lancéolées, aiguës, dentées, sans pétiole; les plus inférieures sont plus larges et ressemblent un peu à une lyre. Les capitules des fleurs sont latéraux et sesilles. De petites écailles blanches et nacrées garnissent le réceptacle qui est presque plane et donne insertion aux fleurs. Les fleurons extérieurs stériles, ne renferment aucun organe sexuel et sont les plus grands; ceux intérieurs fertiles ont cinq lobes étroits et disposés en deux lèvres, dont l'inférieure n'a qu'un lobe,

mais c'est le plus long. Les fruits sont elliptiques, un peu comprimés latéralement, lisses, sans aigrette.

Propriétés et usages. — Cette plante n'a été employée qu'en médecine; l'amertume bien prononcée des feuilles et des fleurs, les ont fait administrer avec avantage dans les cas de fièvres intermittentes de différens types. La racine est douce; elle a été, dans le siècle dernier, très vantée pour le traitement des maladies des voies urinaires.

La CENTAURÉE-CHARDON-BÉNI, *centaurea benedicta*, L. Cette plante annuelle croît dans le midi de la France, où elle fleurit en juin et en juillet. Elle présente une tige herbacée, rameuse, rougeâtre, presque triangulaire; des poils laineux qui la recouvrent entièrement; des feuilles alternes embrassant en partie la tige, offrant de grandes dentelures irrégulières, terminées par une petite épine; les feuilles supérieures forment un second involucre. Les capitules sont solitaires, terminaux, jaunes et flosculeux. Chaque capitule renferme vingt à vingt-cinq fleurons jaunes; ceux du disque hermaphrodites et fertiles, ceux de la circonférence neutres. Le fruit est glabre, strié longitudinalement et couronné par un petit rebord à dix dents régulières et par une aigrette double.

Les *propriétés* et les *usages* du chardon béni, sont les mêmes que ceux de la chausse-trappe; l'amertume de cette plante indique son action tonique sur l'économie animale et sa propriété comme fébrifuge.

Centaurée-bluet, *centaurea cyanus*, L. Cette plante annuelle, d'un beau bleu d'azur et que tout le monde a vue fleurir pendant le mois de juin, au milieu des moissons, fait beaucoup de mal au blé (1). La tige rameuse, presque carrée, rude et velue. Les feuilles alternes; celles de la base pinnatifides; les supérieures sessiles, lancéolées, aiguës, velues sur la face supérieure, marquées ordinairement de trois nervures. Les fleurs solitaires et terminales composées de fleurons bleus-roses ou blancs; ceux de la circonférence sont beaucoup plus grands, irréguliers neutres et stériles; ceux du centre moins grands, hermaphrodites et fertiles. Le fruit est ovoïde, tronqué à son sommet, velu, couronné par une aigrette poilue et courte.

Cette plante, cultivée comme agrément, est d'un joli effet dans nos jardins. Autrefois on l'employait dans beaucoup de maladies graves; son action ayant été reconnue inu-

(1) On la connaît davantage sous les noms de *barbeau*, *aubifoin*, *casse-lunette*.

tile, on ne se sert plus que de l'eau distillée du bluet, avec laquelle on prépare des collyres détersifs, en y ajoutant quelque sel métallique.

Centaurée officinale, *centaurium*, de Candolle. Plante herbacée, à racine vivace, dont les tiges droites, rameuses, hautes de quatre à cinq pieds, portent de grandes feuilles alternes, à folioles lancéolés, et se terminent chacune par de grosses fleurs purpurines formant un corymbe irrégulier. Toute la plante est glabre; elle croît en Italie sur les Alpes.

La racine n'est plus employée en médecine; autrefois on la croyait tonique et sudorifique, et les pharmaciens la nommaient racine de *grande centaurée*.

Il est encore une autre plante connue sous le nom de *petite centaurée*. (*Voyez* Érythrées.) N. Clermont.

CENTAURES, monstres de la fable, moitié hommes et moitié chevaux, qui naquirent du commerce d'Ixion avec une nuée. L'histoire des Centaures est bien obscure et bien difficile à éclaircir; cependant l'étymologie du nom *kentaurii* (tiré de deux mots grecs, *kentein*, piquer, et *tauros*, taureau) peut aider à donner la clef de cette fiction. Le peuple à qui on a donné ce nom, était probablement

un peuple pasteur, dont la principale occupation était de poursuivre des taureaux sauvages. C'étaient, selon d'autres, des peuples de Thessalie, qui, les premiers, domptèrent les chevaux; et, comme avant eux on n'avait point vu d'hommes à cheval, on prit l'homme et le cheval sur lequel il était monté, pour un seul et même animal; et de plus, comme ces premiers cavaliers habitaient pour la plupart un canton de Thessalie appelé Néphelim (1), qui signifie nuée, on imagina qu'ils étaient nés d'une nuée. Quelques auteurs paraissent douter de la fable des Centaures. Plutarque dit qu'on en présenta aux sept Sages un qui venait de naître d'une cavale. Pline assure en avoir vu un qu'on avait apporté d'Egypte, embaumé dans du miel à la manière du pays; saint Jérôme dit que saint Antoine rencontra un *hippocentaure* dans le désert. Quoi qu'il en soit, les Centaures étaient un peuple turbulent et sauvage, et voisin très incommode, dit Strabon d'après d'anciennes autoritées. Fier d'avoir dompté le cheval, et des avantages qu'il en retirait, ce peuple devint orgueilleux, et insulta bientôt ses nombreux voisins. Les

(1) Salephate est le seul qui ait parlé de ce village de Thessalie, inconnu à tous les anciens et qui ne paraît être qu'une pure fiction.

auteurs mythologiques parlent sans cesse de leurs nombreux attentats sur la pudeur des jeunes filles : Eurytion attente sur Hippodamie , Hylée et Rhœcus menacent Atalante, qui les tue; Eurytion essaie plus tard de nouvelles violences sur la fille de Dexamène, alors présent en Achaïe, cette fois son insolence lui coûta la vie, et Hercule, chez Dexamène, débarrassa son hôte d'un aussi licencieux vagabond. Homadus, pour avoir menacé Alcyone, sœur d'Eurysthée, et Nessus , le ravisseur de Déjanire , furent également mis à mort par Hercule; mais Thésée , Hercule et Pirithoüs, à la tête des Lapythes , en tuèrent un grand nombre , et obligèrent le reste de cette race détestée à quitter le pays; les uns se retirèrent en Arcadie et dans les gorges du mont Pélion, mais le plus grand nombre, selon Antimaque, se réfugia dans l'île des Syrènes , où ils périrent tous , enchantés par la voix de ces femmes-oiseaux. Presque tous les Centaures furent alors anéantis ou dispersés ; et il n'y eut que Chiron *(Voy. ce mot)* et un petit nombre d'autres, qui durent à leur genre de vie plus modéré, la permission de rester en Thessalie.

Centaure, en astronomie , est une constellation de l'hémisphère méridional, représentée par une figure moitié homme ,

moitié cheval, et qui d'ordinaire se joint au *Loup (Voy.)* Les étoiles de cette constellation sont au nombre de dix-neuf dans le catalogue de Ptolémée, au nombre de quatre dans celui de Lycho, et au nombre de treize dans le catalogue anglais. Ad. SERRE.

CENT-JOURS (les). Tout un siècle gros d'évènemens militaires et de catastrophes politiques, choisis dans la partie la plus pleine, la plus lugubre de la grande chronique des nations, ne renfermerait rien de plus extraordinaire, de plus compact en faits de tous genres, que cette brillante et funeste période de notre histoire qui ne dura pourtant que trois mois et quelques heures. Deux révolutions successives, dont l'une s'opéra sans faire verser une seule goutte de sang, et dont l'autre couvrit de cadavres et d'étrangers le sol de la France, ont rempli ce court intervalle de temps. Le souvenir en est à jamais gravé dans la mémoire de la génération contemporaine, et il est destiné à passer à la postérité pour se ranger au nombre des traditions incroyables, et former à des races futures un horizon poétique. Le brouillard des âges et l'optique séculaire des physionomies héroïques ont créé pour nous le type des guerriers d'Ossian. Mais le nom seul de Napoléon, ce Bonnaberdi gigantesque des Arabes, est

un poème écrit ailleurs que sur les marbres de Paros, une épopée vivante dont le barde aura dans l'avenir pour auditeur les peuples assemblés. Qui croira que quatre mois ont suffit à notre empereur pour traverser la France, ressaisir son trône occupé par un Bourbon, pour dicter encore les dernières paroles d'un maître redoutable, pour voir crouler sa dynastie mal affermie et s'enfuir encore de ce beau pays qu'il ne devait plus revoir. La rapidité avec laquelle les hommes et les choses se sont succédé dans cette crise européenne, a fait de l'année 1815 un temps exceptionnel; il y eut dans cette apparition du conquérant exilé, dans cette évocation magique sitôt dissipée, dans ce changement à vue de notre France, ce grand théâtre du monde, une transfiguration si prompte, un prestige si vif, que le peuple semble avoir réalisé cette idée de grandeur et d'anéantissement subit, en conservant au dernier drame de notre époque un nom qui dit toute son étendue, toute sa durée: les Cent-Jours.

On connaissait depuis long-temps le vaste génie de Napoléon; sa gloire semblait parfaite, quoique l'expérience eût clairement prouvé qu'en politique il n'avait aucun principe. Il n'avait jamais considéré qu'un but; le succès, et il avait réussit. Plus tard

quand il fut saisi de cette manière si naturelle aux joueurs et aux soldats heureux de se croire certains de la fortune; il avait négligé sa science première, et il succomba. En détestant son joug de fer, le républicain admirait ses grandes actions, et se sentait pénétré de respect pour sa personne; haïssant le règne de l'empereur comme attentoire à la liberté, le vrai patriote honorait dans son malheur Bonaparte déchu de sa puissance. La colère de l'homme indépendant s'éteignit avec le gouvernement impérial; le dictateur n'était plus, le héros vivait encore rayonnant de gloire, vénéré par ses ennemis depuis qu'il n'était plus à craindre. Napoléon était jugé et cependant on ignorait encore tout ce que pouvait son caractère entreprenant soutenu d'une croyance absolue à la fatalité.

Napoléon, souverain de l'île d'Elbe, au sein de sa famille, entouré d'amis fidèles qui l'avaient suivi dans sa captivité, protégé par quatre cents grenadiers de sa vieille garde, et par une phalange de Polonais qui avaient avec lui planté l'étendard tricolore sur toutes les capitales de l'Europe, paraissait tout concentré dans les douceurs de sa vie privée. Tous ses projets semblaient tendre à l'embellissement de sa résidence. Il ordonnait et faisait exécuter de grands tra-

vaux dans l'île ; son nouveau pavillon blanc et amaranthe parsemé d'abeilles était devenu le premier de la Méditerranée, et le plus respecté. Il était sacré, dit-on, même pour les Barbaresques, qui faisaient souvent des présens aux capitaines Elbois en leur disant qu'ils acquittaient la dette de Moscou. On aurait pu croire l'ex-empereur des Français satisfait de sa nouvelle existence; l'enthousiasme avait cessé en lui depuis longtemps, et pourtant il était encore épris de la gloire, sa pensée s'élançait au-delà des mers, il rêvait à la France; du fond de sa retraite il la voyait venir à lui; instruit de toutes les fautes du gouvernement royal, il attendait un moment favorable; les journaux, qu'il recevait et qu'il lisait avec avidité, l'instruisaient trop bien du secret de l'état; la disposition des esprits, les factions qui s'agitaient, les partis qui se formaient, les nouveaux malheurs qui menaçaient la patrie, lui étaient bien mieux connus que s'il eût régné lui-même. De plus, il n'ignorait pas qu'un noir complot se tramait contre lui; Louis XVIII était à la veille de violer les stipulations du traité de Fontainebleau; les alliés avaient résolu de commun accord de surprendre Napoléon à l'île d'Elbe, pour l'envoyer à Sainte-Hélène. Deux Anglais que cette trahison révoltait,

vinrent près de lui et lui donnèrent des détails positifs sur les intentions du congrès. Le danger était imminent; il n'y avait pas un moment à perdre pour prévenir cette mesure odieuse. Napoléon prit son parti et fit les préparatifs de son départ, dont il garda le secret jusqu'au dernier moment.

Le 26 février 1815, sa petite armée et le corps des officiers de sa maison reçut ordre de s'embarquer. Pas un d'entr'eux ne savait sur quel point se dirigeait cette expédition; quelques-uns présumaient seulement qu'on marchait sur Naples. C'est en vain qu'on s'interrogeait mutuellement. Le mystère régna jusqu'à ce qu'on fut en mer. A huit heures du soir, Napoléon avait mis le pied sur le brick *l'Inconstant;* en y entrant il s'écria comme César : *Le sort en est jeté.* Après une heure de navigation, il jugea à propos de rompre le silence obstiné qu'il avait gardé jusqu'alors, et de satisfaire la curiosité de ses vieux grognards. « *Grenadiers*, s'écria-t-il, *nous allons en France, nous allons à Paris.* » A ces mots, les transports de joie furent unanimes, et un vaste cri de *vive la France! vive Napoléon!* retentit sur les sept bâtimens qui composaient la flotille.

Au moment du départ de l'île d'Elbe, la corvette anglaise était à Livourne; on n'a-

vait donc rien à craindre d'elle ; mais le lendemain on aperçut un brick de guerre français qui venait vent arrière sur *l'Inconstant*. C'était *le Zéphire*, commandé par le capitaine Andrieux. Le capitaine de *l'Inconstant* proposa d'aborder ce brick et de l'enlever : mais Napoléon repoussa cette idée comme absurde, excepté dans le cas où on serait forcé d'en venir aux extrémités. Il ordonna à ses grenadiers de se cacher dans l'entrepont. Les deux bricks furent bientôt à portée de la voix, et se firent les saluts d'usage sur mer. Le commandant du *Zéphire* ayant reconnu le brick de l'île d'Elbe, demanda des nouvelles de l'empereur, et l'empereur lui répondit lui-même avec un porte-voix qu'il se portait fort bien. Le capitaine Andrieux ne se douta nullement de la proie qu'il laissait échapper.

Avant de quitter l'île d'Elbe, Napoléon avait rédigé deux proclamations ; mais lorsqu'il voulut les faire mettre au net, personne ne put les déchiffrer. Il les jeta dans la mer et en dicta deux autres, l'une adressée à l'armée, l'autre au peuple français. Tous ceux qui savaient écrire furent engagés à en faire des copies ; les tambours, les bancs, les bonnets, servirent de pupîtres, et chacun se mit gaîment à l'ouvrage.

Les généraux, les officiers, firent aussi

une adresse à l'armée. Elle était à peine achevée que l'on aperçut au loin la côte d'Antibes. Le sol sacré de la France fut salué avec enthousiasme.

Le premier mars, mois favori de l'empereur, dans ses prospérités, la flotille mouilla à trois heures du soir au golfe Juan, et à cinq heures Napoléon descendit à terre, non sans éprouver la plus vive émotion. Le bivouac fut établi dans un champ d'oliviers. *Beau présage*, s'écria Napoléon, *puisse-t-il se réaliser*. Vingt-cinq grenadiers et un officier de la garde furent aussitôt envoyés à Antibes pour sonder les dispositions de la garnison, et la débaucher si ces dispositions paraissaient favorables; mais entraînés par leur ardeur, les grenadiers entrèrent dans la place aux cris de *vive l'empereur!* Le commandant fit lever le pont-levis et les retint prisonniers. En apprenant cet échec, quelques officiers émirent l'opinion de marcher sur Antibes, et de l'enlever de vive force, afin de prévenir le mauvais effet que pouvait produire la résistance de cette place. Napoléon leur fit observer que la prise d'Antibes ne faisait rien à la conquête de la France, que les momens étaient précieux, qu'il fallait voler, et remédier à l'évènement d'Antibes en marchant plus vite que la nouvelle. Dans la

soirée on amena au bivouac, un postillon de belle livrée, appartenant au prince de Monaco. Ce postillon arrivait de Paris avec le prince. Napoléon le questionna et reçut de cet homme du peuple l'assurance que le nom de l'Empereur était dans toutes les bouches, et qu'on le regrettait hautement partout. Le témoignage de cet homme fit plaisir à Napoléon.

Il se plut aussi à interroger quelques paysans qui s'étaient approchés du bivouac. L'un d'eux, ancien militaire, voulut absolument suivre Napoléon, qui dit en riant, au général Bertrand : «*Voilà déjà un renfort.*»

Le bivouac fut rompu au lever de la lune, et Napoléon se mit en marche pour Paris, à la tête de cinq cents hommes de sa garde, de deux cents chasseurs corses et de cent lanciers polonais. Ceux-ci n'ayant pu embarquer leurs chevaux en avaient emporté l'équipement et marchaient gaîment courbés sous ce poids. Napoléon ne s'arrêta pas à Cannes; il traversa la ville de Grasse le matin et fit faire halte sur une hauteur un peu au-delà. Il y fut bientôt entouré de la population de cette ville et parcourut cette multitude comme il l'eût fait à un cercle des Tuileries. Ce furent la même attitude, les mêmes demandes que s'il n'avait jamais quitté la France : l'un se plaignait à l'empe-

reur de n'avoir pas reçu sa pension ; l'autre priait qu'on voulût bien augmenter la sienne ; la croix de celui-ci avait été retenue dans les bureaux ; celui-là demandait de l'avancement ; il lui fallut recevoir une foule de pétitions qu'on venait d'écrire à la hâte, et qu'on lui remettait comme s'il arrivait de Paris et qu'il fît une tournée départementale. Napoléon croyait trouver à Grasse une route qu'il avait ordonnée, elle n'avait pas été exécutée ; il fallut se résoudre à laisser dans cette ville sa voiture et les quatre pièces d'artillerie qu'il avait débarquées, et passer par des défilés difficiles et pleins de neige. Néanmoins il marchait comme l'éclair ; le succès devait être dans sa célérité. Le soir il coucha au village de Ceranon, après avoir fait vingt lieues. Le 3 mars, il arriva à Barême, le 4 à Digne, et le 5 à Gap. Il ne conserva dans cette ville, pour se garder, que dix hommes à cheval et quarante grenadiers.

Ce fut à Gap qu'il fit imprimer, pour la première fois, ses proclamations ; elles se répandirent avec la rapidité de la pensée. Le 6, il quitta Gap à midi, et alla à Corps. A mesure qu'il avançait toutes les populations se prononçaient avec ardeur. Toutefois il n'était pas sans de vives inquiétudes : les habitans, il est vrai, accouraient en foule

sur sa route, mais il n'avait encore vu aucun soldat. Ce ne fut qu'entre Mure et Vizille que le général Cambronne, marchant à l'avant-garde avec quarante grenadiers, rencontra un bataillon envoyé de Grenoble pour fermer le passage. Le chef de ce bataillon refusa de parlementer. Napoléon instruit de ce contre-temps, s'avança vers la troupe et fut bientôt rejoint par sa garde, accourue au danger malgré la fatigue dont elle était accablée. « *Avec vous, mes braves, leur dit Napoléon, je ne craindrais pas dix mille hommes.* » Cependant le bataillon de Grenoble ayant rétrogradé, avait pris position. Napoléon alla le reconnaître, et se fit précéder d'un officier qu'on ne voulut pas entendre. « *On m'a trompé*, dit-il au général Bertrand, *n'importe, en avant !* » Il mit pied à terre, et découvrant sa poitrine, il s'écria : « *Si parmi les soldats de Grenoble il en est un seul qui veuille tuer son général, son empereur, il le peut, le voici.* » Cette scène extraordinaire est devenue populaire en France; et le peintre habile qui a su la rendre si sensible aux yeux de tous, parle mieux au cœur que l'histoire avec son langage froid et mesuré. Que le lecteur se figure Napoléon debout, la main sur son cœur, ce petit homme au regard puissant et adoré, revêtu de son petit chapeau et de sa

fameuse capote grise, derrière lui est échelonnée la colonne fidèle des vieux grognards, tous ont l'arme sous le bras, d'un œil morne et sombre, ils observent la contenance de leurs frères à la cocarde blanche. Cependant, les soldats de Grenoble, sont toujours immobiles, rangés en bataille, et Napoléon attend. Tout à coup un bruit sourd, comme celui d'un soupir échappé de cent poitrines d'hommes, surgit, gronde et s'élève, les rangs fléchissent, la colonne se brise, les grenadiers crient vive l'empereur, et tout le bataillon ennemi a répondu. Ce ne fut alors qu'un chorus unanime; on se mêle, on s'embrasse, on se précipite autour de Napoléon, et il regarde avec attendrissement, leur joie, leur délire, car on embrassait ses genoux. Il s'avança pourtant vers un vétéran, dont le bras était chargé de chevrons, et le prenant rudement par la moustache, il lui demande s'il aurait eu le cœur de tuer son empereur. Le soldat, mouillé de larmes, mit la baguette dans son fusil pour montrer qu'il n'était pas chargé. « *Tiens, regarde si j'aurais pu te faire beaucoup de mal, tous les autres sont de même.* » Napoléon commanda au bataillon demi tour à droite, et tout marcha sur Grenoble.

Bientôt le colonel La Bédoyère le joignit à la tête de son régiment, le 7e de ligne. Cet

infortuné jeune homme, en venant se placer sous l'étendard tricolore, réclama des institutions libérales pour son pays. Napoléon lui promit de remplir les vœux des amis de la liberté, et peut-être alors cette promesse était-elle sincère.

Grenoble avait une garnison assez forte; parmi les régimens qui la composaient, se trouvait le 2e régiment d'artillerie dans lequel Bonaparte avait été capitaine; malgré les exhortations du général Marchand, les braves soldats refusèrent de tirer sur leurs frères d'armes. Les portes de la ville étaient fermées, le commandant de la place refusa de les ouvrir. Une circonstance qui doit caractériser spécialement cette époque sans pareille, c'est que les soldats ne manquèrent jusqu'à un certain point, ni de discipline ni de respect envers leurs chefs; seulement ils employèrent pour leur compte, la force d'inertie comme un droit qu'ils auraient cru leur appartenir. C'est ainsi qu'ont vit le premier bataillon exécuter toutes les manœuvres commandées, ne vouloir pas communiquer; mais il ne chargea point ses armes; il ne voulut point tirer. Devant Grenoble toute la garnison criait : *vive l'empereur!* on se donnait les mains par les guichets, mais on n'ouvrait pas, parce que les supérieurs l'avaient défendu. Soudain les portes de la

ville furent brisée par les habitans. « *Tiens dirent-ils-à Napoléon, à défaut de clefs de la ville, en voici les portes.* » Le peuple dans le délire de la joie, se précipite autour de l'empereur, l'enlève et le porte en triomphe. « *Tout est décidé maintenant*, dit Napoléon à ses officiers, *nous allons à Paris.* »

Le lendemain de son entrée, il reçut les félicitations des autorités civiles, et militaires et ecclésiastiques, passa en revue toutes les troupes qui se montaient à cinq ou six mille hommes qu'il fit partir sur-le-champ pour Lyon.

La cour n'apprit que le 5 la tentative de Napoléon. Elle n'y vit d'abord qu'une échauffourée peu dangereuse; ses craintes devinrent plus sérieuses quand elle sut que l'empereur avait dépassé Grenoble. Napoléon Bonaparte fut mis hors la loi par une ordonnance royale, et injonction fut faite à tous les citoyens de *courir sus*. La peine de mort fut portée contre ses adhérans. *Monsieur* et le duc d'Orléans, avec le maréchal Macdonald furent envoyés à Lyon. Les chambres furent convoquées; on forma des corps de volontaires royaux et la maison du roi se prépara à la défense.

Nous ne suivrons plus l'empereur pas à pas dans son voyage, avant même qu'il

n'arrivât dans la seconde ville du royaume ; tout était fini ; sa marche fut désormais un triomphe ; les premières scènes de son invasion pacifique méritaient seules d'être détaillées dans un cadre aussi étroit que le nôtre.

Il entra à Lyon par le faubourg de la Guillotière le jour même où *Monsieur* et le duc d'Orléans quittaient cette ville, désespérant de lui en fermer l'entrée. Il data plusieurs décrets de cette seconde station, où il fut fêté par le peuple et par les troupes qu'il passa en revue. Il licencia la garde nationale à cheval qui avait lâchement abandonné le comte d'Artois, et créa chevalier de la Légion-d'Honneur un gendarme, qui seul s'était offert pour accompagner ce prince.

Napoléon poursuivit sa route. Il fut joint à Lons-le-Saunier par le maréchal Ney et alla coucher à Fontainebleau, entouré d'une armée aussi nombreuse et plus zélée que celle qu'il avait quittée dix mois auparavant.

A Paris le retour de Bonaparte avait effrayé les deux partis. Les royalistes craignaient la chute des Bourbons, les indépendans la perte de la liberté. Le peuple seul qui voyait toute la révolution dans la personne de l'Empereur, et les soldats qui aimaient leur ancien chef désiraient le rappeler au trône. Les indépendans à la tête

desquels se trouvaient Lafayette, Benjamin-Constant, Broglie, d'Argenson, offrirent leurs services au gouvernement royal qui feignit de les accepter; mais ils demandaient des garanties qu'on ne leur accorda pas. Le changement de ministère qu'ils réclamaient ne fut que partiel. La promotion de Lafayette au commandement de la garde nationale, la nomination de quarante pairs pris dans le sein des notabilités patriotiques, l'envoi de Benjamin-Constant à la chambre des députés, comme commisaire royal, premières conditions imposées par les patriotes furent rejetées. On ne comprit pas que le drapeau tricolore de 89 pouvait seul être opposé à l'aigle d'Austerlitz et Lafayette, à l'héritier de toute la force révolutionnaire. Au lieu de recourir à ce moyen, le plus naturel et qui se présentait le premier de tous, le ministère crut qu'en se mentant à lui même, en mentant à Paris et à la France, il retarderait l'évènement qu'il redoutait. D'abord on affecta de répandre la nouvelle que Napoléon avait échoué dans son entreprise; à chaque instant on annonçait qu'il se compromettait d'avantage; on était certain de se saisir de sa personne. On continua vis-à-vis des chambres le même système de déception. On suivit en partie le plan des constitutionnels, mais avec mollesse et sans

franchise. Des pensions furent accordées à la Légion-d'Honneur. Lainé annonça à la chambre qu'un fonctionnaire avait été destitué pour avoir menacé les propriétaires de biens nationaux. Une loi qui décernait des récompenses aux généraux et aux soldats fidèles fut votée; on y ajouta des considérans dans lesquels on invoquait faiblement le principe de la souveraineté du peuple. Le roi confirma tous ces actes dans une séance royale; il renouvela en présence des députés le serment de fidélité à la charte; *Monsieur* le répéta en son nom et au nom de sa famille. Une armée fut formée dans Paris. Le roi passa en revue quelques troupes. Les cris de *vive la nation* se firent entendre dans leurs rangs en même temps que ceux de *vive le roi*... Le duc de Berry et Macdonald, commandèrent l'armée; *Monsieur* fit une tentative sur la garde nationale, mais à peine quelques individus répondirent-ils à un appel. Sans espoir d'obtenir une résistance suffisante, les Bourbons se préparèrent à quitter la capitale, et dans la nuit du 19 au 20, le roi après avoir par une proclamation dissous la chambre des députés, et promis aux Parisiens de revenir bientôt parmi eux, se retira à Lille.

Le lendemain, à neuf heures du soir, Napoléon arriva à Paris comme à Grenoble,

comme à Lyon, à la fin d'une longue journée de marche et à la tête des troupes mêmes qui avaient été réunies pour s'opposer à son entrée. Il ne voulut pas donner le temps de faire aucuns préparatifs pour entrer avec plus de pompe.

Arrivé dans la cour des Tuileries, on se précipita sur lui, mille bras l'enlevèrent et l'emportèrent en triomphe. Dans les appartemens, il se trouva entouré de toute sa cour, comme s'il fût revenu d'un simple voyage. Ceux même de ses anciens amis qui l'avaient le plus lâchement abandonné, n'eurent pas de honte de chercher des prétextes à leur conduite. Si Napoléon ne croyait pas à la vertu, alors plus que jamais il dut persévérer dans son opinion.

La nuit même de son arrivée à Paris, Napoléon, est-il dit dans ses mémoires, délibéra si avec trente-cinq à trente six mille hommes, les seules troupes qu'il pût réunir dans le nord, il commencerait les hostilités le premier avril, en marchant sur Bruxelles et ralliant l'armée belge sous ses drapeaux; cette première idée offrant de grands inconvéniens, fut abandonnée.

Le 21, il se retrouva au milieu de ses véritables amis; le bataillon de l'île d'Elbe, après vingt-un jours de marche forcée, arriva à Paris. L'empereur le passa en revue,

ainsi que le reste des troupes ; il fut accuelli par les acclamations du peuple et des soldats. Napoléon accorda la croix à tous ceux qui avaient partagé son exil ; c'était une récompense aussi juste qu'honorable. Le même jour il nomma son ministère ; la France y vit avec joie figurer Carnot, proscrit par toutes les tyrannies ; Carnot, l'un des plus fermes soutiens de la révolution, la noble victime du despotisme directorial et du despotisme consulaire ; Carnot, le défenseur d'Anvers, dont la voix s'était presque seule élevée contre la marche contre-révolutionnaire des ministres du roi. Davoust, Gaudin, Caulaincourt, Maret eurent les autres ministères ; mais Fouché, l'opprobre de la révolution, traître à tous les partis et allié de tous, parvint à s'y glisser par une intrigue et ne contribua pas peu à renverser Napoléon.

Par ses décrets de Lyon l'empereur avait renversé la chambre des pairs et celle des députés, appelé les électeurs au *Champ-de-Mai* et déclaré que *le trône est fait pour la nation et non la nation pour le trône* ; il avait chassé les émigrés non rayés, expulsé de l'armée les étrangers et les émigrés, rendu à la Légion-d'Honneur ses dotations et ses prérogatives, et rétabli sur leurs sièges les magistrats qui en avaient été éloignés. Par

un nouveau décret de Paris, il rendit la presse libre, et cette concession fut la plus grande qu'il put faire à l'opinion.

Le 26 mars tous les grands corps de l'empire furent admis à exprimer les vœux de la France : Napoléon répondit aux ministres que sa devise était : *tout à la nation et tout pour la France*. Il dit au conseil-d'état qu'il avait renoncé à ses grandes idées et que désormais le bonheur et la consolidation de l'empire français seraient l'objet de toutes ses pensées.

Dès le 24, Louis XVIII avait quitté Lille, et se réfugia à Gand avec deux cents hommes de sa maison. Le duc de Bourbon, descendu dans l'ouest de la France, parvint à exciter de faibles insurrections qui furent calmées en peu de jours. Il s'embarqua au commencement d'avril. Le mois suivant, de nouveaux mouvemens eurent lieu dans la Vendée, mais ils furent promptement réprimés. *Madame* ne fut pas plus heureuse à Bordeaux, où elle ne put se maintenir, malgré l'affection et le dévouement de la garde nationale. Abandonnée de ses troupes, elle fut contrainte de s'embarquer. Le jour même où elle mit à la voile, le général Clauzel traita avec les autorités de la ville, dans laquelle il fit aussitôt son entrée. La duchesse d'Angoulême avait montré dans

cette occasion un courage que Napoléon lui-même admira.

Le duc d'Angoulême à la tête des volontaires de Marseille, Nîmes, Toulouse, Avignon, soutint dans le midi la cause royale; mais bientôt presque réduit au seul 10me régiment de ligne, il fut cerné par le général Gilly et se vit forcé de souscrire une capitulation. Grouchy refusa de la ratifier avant d'avoir reçu l'assentiment de l'empereur, mais celui-ci n'ayant pas hésité à le donner, le duc d'Angoulême eut la liberté de sortir de la France : il s'embarqua à Cette. Bientôt après Masséna reconquit Marseille à l'empereur et le drapeau tricolore flotta sur toutes les villes de l'empire.

« Ainsi, dit M. de Norvins, l'heureux « Napoléon voyait la France entière dis- « posée à rentrer encore au nom de la « liberté et de l'indépendance nationale « dans la carrière des armes; mais pour se « donner à lui toute entière, elle attendait « le manifeste de sa régénération politique « de la même bouche qui au golfe Juan « avait proclamé sa délivrance. Elle « avait bien le droit de l'attendre de celui « qui venait de la mettre en péril, et « qu'elle voulait sauver comme elle- « même. Mais au lieu de la proclamation « solennelle des garanties complètes dues

« aux besoins nouveaux, aux droits an-
« ciens, aux sacrifices actuels de la nation,
« Napoléon s'obstina à publier, malgré les
« plus notables oppositions, malgré les
« vives remontrances de ses plus fidèles
« serviteurs, *l'acte additionel aux consti-*
« *tutions de l'empire.* Cette promulgation
« frappa de stupeur la capitale le 22 avril,
« et apprit à la France que le retour de
« l'île d'Elbe lui ramenait *l'empereur* tout
« entier, au lieu d'un souverain converti à la
« liberté par la méditation profonde des
« causes de sa propre chute. »

La paix intérieure était cependant garantie, mais la guerre à l'extérieur était imminente. Le 25 mars, les quatre grandes puissances avaient pris dans un traité l'engagement de ne déposer les armes qu'après avoir forcé Bonaparte à se désister de ses projets, et l'avoir mis hors d'état de troubler à l'avenir la paix de l'Europe; de son côté, le 29 du même mois, Napoléon avait, sur le rapport du duc d Otrante, renvoyé l'examen de la déclaration de Vienne à une commission composée des présidens de son conseil d'état; il en était résulté une réfutation remarquable par l'énergie du style, par le rapprochement des faits, par la force des raisonnemens, et par les princies qu'elle contenait. C'est Napoléon

qui répondait lui-même à l'Europe; et cette pièce contrastait singulièrement avec le manifeste que le congrès lança de nouveau, le 12 mai, contre l'ennemi commun, manifeste de l'aristocratie des rois sur les libertés européennes. Les alliés avaient déjà pourvu à tous leurs moyens d'attaque; leurs grands et petits vassaux étaient avertis. Le rendez-vous était encore *Paris!* et le mot d'ordre, *Mort à Napoléon.*

Un évènement extérieur fut pour nous d'un mauvais présage. Murat, que les divers princes de la maison de Bourbon menaçaient d'une invasion au moment de la fuite de l'île d'Elbe, enthousiaste de Napoléon, se déclara en sa faveur, et sans se concerter avec lui, déclara la guerre à l'Autriche, passa le Rubicon, le 22 mars, et envahit une partie de l'Italie. Battu bientôt par les Autrichiens, il fut obligé de fuir de sa capitale et d'accourir à Paris, laissant la couronne de Naples à Ferdinand IV. Cet échec attrista Napoléon. Il semblait lui annoncer sa destinée.

De toutes parts en France on se préparait à la résistance. Les départemens se levaient en masse. Les gardes nationales mobiles étaient dirigées aux frontières. Des fédérations patriotiques se formaient. L'empereur passa en revue les fédérés du faubourg St.-An-

toine et du faubourg St.-Marceau. Ils frémit en les voyant; plus d'un brave trembla en songeant qu'on allait armer cette multitude ignorante qui avait eu si grande part aux excès de 93.

Enfin la solennité du Champ-de-Mai vint fixer l'attention générale. Les représentans du peuple y reçurent le serment civique de l'empereur. Il jura de vaincre pour la nation et de respecter la liberté. La France applaudit à ses promesses.

Au 1er juin, l'effectif des troupes françaises sous les armes était de quatre cent cinquante-neuf mille hommes. Ainsi, en deux mois, le ministère de la guerre avait levé quatre cent quatorze mille hommes, près de sept mille par jour.

Au 15 juin, les premières hostilités commencèrent. Ayant réorganisé son ancienne armée et reformé son matériel avec une dextérité et une célérité aussi admirable, Napoléon avait même su dérober à ses ennemis le mouvement des divisions qui la composaient. Il entra en Belgique; les forces qu'il rassembla et qu'il dirigea en personne, s'élevaient à cent vingt mille hommes; pourvues de trois cent cinquante bouches à feu, elles s'avançaient en trois colonnes de Maubeuge, Beaumont, Philippeville, pour déboucher par Marchiennes, Charle-

roi et Châtelet. Après quelques affaires d'avant-postes avec les Prussiens, la majeure partie des troupes se trouva le soir à la gauche de la Sambre.

Une aussi rapide concentration annonçant des hostilités immédiates, excita vivement l'attention de nos troupes, lorsque le 14 au soir Napoléon leur fit connaître son dessein.... « Soldats, nous avons des « marches forcées à faire, des batailles à « livrer, des périls à courir; mais avec de « la constance, la victoire sera à nous; les « droits, l'honneur et le bonheur de la « patrie seront reconquis. Pour tout Fran- « çais qui a du cœur, le moment est arrivé « de vaincre ou mourir. »

L'armée française se présentait donc en masse sur le point de la ligne ennemie où les deux armées anglaise et prussienne opérèrent leur jouction. C'est là même que Napoléon menaçait de les enfoncer, de les séparer; et s'engageant alors entre elles, de les rejeter, l'une sur l'Escaut, l'autre derrière la Meuse, pour gagner Bruxelles et l'intérieur de la Belgique.

L'armée de Wellington, composée d'Anglais, d'Hanovriens, de Hollandais et de Belges, était placée sur les routes de Maubeuge à Bruxelles, couvrant la frontière de Flandre depuis la mer jusqu'aux environs

de Mons et Charleroi. Son quartier-général était à Bruxelles. Le reste de l'espace jusqu'au Rhin était rempli par les troupes prussiennes qui, réparties entre Mons et Liège, s'appuyait à Fleurus et à Namur; Blücher les commandait et avait son quartier-général à Namur même.

Les effets de notre première attaque furent peu considérables, à cause des informations données la veille aux Prussiens par un transfuge, le général Bourmont, chef d'état-major du quatrième corps. C'est là un de ces hommes flétris contre lesquels il ne reste plus rien à dire. Le général Gérard répondit sur son honneur de la fidélité de Bourmont, dont il avait reçu la parole; mais ce dernier passa à l'ennemi et lui livra le plan de campagne.

Le 16, dans la nuit, le maréchal Ney qui commandait la gauche de l'armée française, reçut l'ordre formel de Napoléon d'occuper, à la pointe du jour, avec ses trois mille hommes, en avant des *Quatre-Bras*, une position sur la route de Bruxelles, en gardant en même temps celle de Nivelles et de Namur. Le défaut d'exécution de cet ordre empêcha d'être décisive la bataille de Ligny-Sars-Fleurus, qui se donna dans la journée et qui coûta aux Anglais une trentaine de mille hommes. Ce village fut pris

et repris cinq fois. Jamais acharnement pareil n'avait existé entre des ennemis, si ce ne fut peut-être au village de Kaaga, à la bataille de Lutzen. Mais à Ligny, les Français combattaient pour leurs foyers, les Prussiens et les Russes ne combattaient que pour leur vengeance. Sans entrer dans les détails de cette brillante journée qui eut un surlendemain si fatal, il suffit de dire que si le maréchal Ney eût obéi aux ordres réitérés de Napoléon, Wellington n'eût pas eu le soir même son quartier-général aux *Quatre-Bras*, et que l'armée française, par les savantes combinaisons de Napoléon, par les immenses services du comte Gérard, et par l'intrépidité du général Girard, qui fut blessé à mort à Saint-Amand, était en pleine marche sur Bruxelles, à huit lieues du champ de bataille.

L'empereur, sans perdre de temps, voulait dès la pointe du jour (17) attaquer d'un côté les Anglais, et de l'autre faire poursuivre, sans relâche, l'armée prussienne qui faisait retraite. On lui fit de si nombreuses objections, qu'il consentit à laisser prendre du repos à l'armée. Napoléon fit donc établir des bivouacs et plaça son quartier-général dans la ferme du *Caillou*. Dans la nuit, des officiers furent expédiés au maréchal Grouchy pour lui annon-

cer que le lendemain il y aurait une grande bataille, et qu'il eût, en conséquence, à déborder la gauche de l'armée anglaise et à venir se joindre avec la droite de l'armée française.

Le 18 au matin, nos troupes s'ébranlèrent et marchèrent sur onze colonnes. A dix heures et demie, elles étaient rangées sur six lignes. L'armée se trouvait rassemblée en avant de Planchenois, sur des hauteurs correspondantes à celles qu'occupaient les Anglais. Les premiers coups de canon partirent des lignes françaises; des nuées de tirailleurs engagent l'action. Wellington, dit Montgaillard, présente quatre-vingt-dix mille hommes de troupes anglaises, hanovriennes ou brunswickoises, hollandaises et belges. Les attaques se succèdent sans intervalle, et Wellington se défend avec ténacité pour donner aux Prussiens, dont il reçoit continuellement des avis, le temps d'effectuer le mouvement de jonction dont dépend le succès de la journée; et dans l'espoir le plus vif d'apercevoir un indice de ce mouvement, qui peut seul le dégager, il fait ses derniers efforts de résistance : « car (dit « Blücher dans un rapport) le désordre « se mettait dans les rangs anglais. La perte « avait été considérable. Les réserves « avaient été mises en ligne; la position du

« duc était des plus critiques. Le feu de « la mousqueterie continuait le long du « front; l'artillerie était retirée en seconde « ligne; déjà l'ennemi se croyait sûr de la « victoire. »

Il est sept heures, Napoléon ordonne une dernière charge de cavalerie et des corps d'élite d'infanterie, que doivent soutenir trente pièces; cette charge, exécutée avec furie, est reçue avec impassibilité, alors même paraît le corps prussien de Bulow, fort de trente mille hommes. Ce corps attaque le flanc droit des assaillans, est repoussé et fortement endommagé, mais trente mille autres Prussiens arrivent immédiattement à son secours. Vellington, maître alors de son mouvement, attaque lui-même de tout son front. Les trente pièces destinées à protéger la dernière charge des Français, ont épuisé leurs munitions, et au crépuscule, Blücher tombant sur leurs rangs, y porte le désordre. Les plus braves cèdent. Toutes les armes se mêlent, les soldats se pressent, s'enfoncent les uns les autres en se précipitant à travers les champs, sur les bords du Thug, ruisseau fangeux, qui passe à Genappe. L'ennemi n'a que l'embarras de la poursuite pour se rendre maître de tout le matériel.

Les huit bataillons de la garde qui étaient

au centre, après avoir lutté long-temps contre les attaques des Anglais, et n'avoir cédé le terrain, que pied à pied, furent entièrement désorganisés par la masse des fuyards et écrasés par le nombre des ennemis qui les entouraient. La réponse de Cambronne à Wellington a pris place parmi les choses consacrées que les âges vénèrent: « Rendez-vous, épargnez le sang de vos braves. « LA GARDE MEURT ET NE SE REND PAS. » Ces mots peignent l'action, et mettent de niveau la valeur qui succombe et la valeur qui triomphe.

Ce grand désastre connu sous le nom de bataille de Mont-St.-Jean ou Waterloo, fut occasioné par les fautes du maréchal Ney et l'inaction complète de Grouchy, sur lequel l'empereur avait compté comme sur sa main droite. Cette malheureuse époque est pleine de choses que la conscience d'un honnête homme ne peut s'expliquer. A quoi pense Grouchy qui ne fait pas un mouvement pour venir au secours de ses frères d'armes; la terre tremble sous ses pas; la plus effroyable canonnade retentit de toute part, et il ne dirige pas ses troupes vers l'endroit où son corps d'armée est attendu, où il serait d'un si immense secours Il reste immobile à son poste!... malédiction!..

L'empereur avait voulu mourir et ne l'a-

vait pu, on l'entraîna malgré lui loin de la mêlée. Les dispositions des patriotes de Paris ne le tourmentaient pas moins que ses défaites; il fut frappé de l'idée de sa déchéance, que ses ennemis ne manqueraient pas de demander. Il quitta les débris de son armée pour venir annoncer lui-même l'évènement qui devait plonger la France dans le deuil.

Son arrivée jeta la consternation dans Paris. La haine des patriotes comprimée depuis le retour de l'Ile-d'Elbe, reprit toute sa force; ils n'avaient traité avec Napoléon qu'à condition qu'il assurerait l'indépendance de la France; il n'avait pas réussi, ils lui en firent un crime.

Aux patriotes se réunirent tous ces hommes qui, dans la prévoyance d'une catastrophe prochaine, ne songent ordinairement qu'à sauver du naufrage leur fortune et leurs dignités. Napoléon leur semblait un obstacle à ce grand dessein; il était placé entre eux et la clémence du pouvoir qui lui succéderait. Ils étaient pressés de l'éloigner; cette idée qui préoccupait d'avantage la haute livrée napoléonienne que le salut de la patrie égara par un autre motif les véritables amis de la France.

Lafayette, dont personne n'a suspecté le patriotisme et la loyauté, porta le premier

coup à l'empereur : « Messieurs, dit-il, à « l'ouverture de la séance, lorsque pour « la première fois depuis bien des années « j'élève une voix que les vieux amis de la « liberté reconnaîtront encore, je me sens « appelé à vous parler des dangers de la « patrie que *vous seuls* à présent avez le « pouvoir de sauver.

« Des bruits sinistres s'étaient répandus, « ils sont malheureusement confirmés. « Voici le moment de nous rallier autour « du vieux étendard tricolore, celui de 89; « celui de la liberté, de l'égalité et de l'or- « dre public ! *c'est celui-là seul que nous* « *avons à défendre.* »

Après cet exorde, il présenta à la chambre une série de relations tendantes à déclarer la patrie en danger et à remettre le pouvoir entre les mains de la chambre déclarée en permanence. Ces résolutions, vivement applaudies et mises aux voix, furent adoptées. On appela la garde nationale à la défense de l'assemblée. On manda les ministres.

Lucien Bonaparte se présenta à leur tête, et réclama le comité secret. Il lut alors le bulletin qui annonçait la catastrophe de Mont-Saint-Jean, et pria l'assemblée de nommer une commission pour s'entendre avec l'empereur sur les mesures urgentes de

salut public. Alors une vive discussion s'engagea. Henri Lacoste fit entendre ces mots terribles : « Vous le savez, c'est à Napo-
« léon seul que l'Europe a déclaré la guerre,
« séparerons-nous désormais la nation de
« Napoléon ? Pour moi, je le déclare,
« je ne vois qu'un seul homme entre la paix
« et nous. »

Lucien répondit à ces paroles sinistres. Il voulut en vain en atténuer l'effet. Lafayette éclata en justes reproches contre Napoléon et sa tyrannie passée. On répliqua ; le tumulte couvrit la voix des orateurs. Cependant Carnot, qui avait résisté à l'empereur tout-puissant, le défendit dans son malheur, et prouva que l'union seule pouvait sauver la patrie. Les esprits se calmèrent ; on adopta la proposition de Lucien.

Dans la nuit, il y eut une conférence entre les ministres et une commission nommée par chacune des deux chambres ; par suite de cette conférence, Napoléon abdiqua en faveur de son fils, et dicta à son frère une déclaration adverse au peuple Français. L'empereur avait consenti à ce sacrifice pour éviter que la France fût de nouveau ensanglantée. Quelques pamphlétaires lui en ont fait un reproche comme d'une lâcheté ! Il est pourtant bien prouvé qu'il

connaissait ses forces. « Si j'armais le peu-
« ple et les soldats, disait-il, la chambre
« des représentans serait brisée; mais je
« veux éviter la guerre civile; si je mettais
« le bonnet rouge, les souverains alliés
« pourraient songer à la défense de leurs
« propres états. »

Aussitôt que la nouvelle de l'abdication de Napoléon fut répandue dans l'armée, elle y porta la consternation et le désespoir, et l'effet qu'elle produisit dans les armées ennemies fut encore plus funeste, par l'audace qu'elle donna à leurs chefs. Blücher et Wellington paraissaient, dans leur premier projet être convenus de ne pas dépasser les frontières de la France avant l'arrivée des armées russe et autrichienne.

Mais dès que ces deux généraux apprirent que Napoléon avait abdiqué, et qu'il n'était plus à la tête de nos troupes, ils changèrent de résolution. Ne tenant donc compte de l'armée française, déjà forte de soixante-quinze mille hommes réunis entre Laon et Soissons, ils marchèrent en toute hâte sur Paris. Les Français, découragés, se replièrent sur la capitale. Napoléon, qui dès le 25 juin s'était retiré à la Malmaison, y apprit le mouvement imprudent des ennemis. Il envoya aussitôt le général Becker proposer au gouvernement provisoire de

se mettre comme général à la tête de l'armée française, de tomber de toutes ses forces sur le flanc et les derrières de l'ennemi, d'en causer la ruine; et, sauvant Paris pour le moment, d'obtenir le temps et les moyens de négocier avec plus d'avantage. Cet objet rempli, Napoélon aurait abandonné le commandement.

Mais Fouché, qui avait déjà prévu que la force des choses replacerait les Bourbons sur le trône, pour se faire honneur d'une trahison de plus, à force d'intrigues, avait saisi le pouvoir.

Il refusa l'offre de Napoléon; et le gouvernement provisoire se décida à signer une capitulation où rien ne fut stipulé, tant pour les droits de la nation que pour les intérêts de l'armée, qui dut évacuer Paris et se retirer derrière la Loire, abandonnant ainsi, sans livrer bataille, la capitale à une armée égale en force.

Louis XVIII qui suivait les armées alliées, arriva le 6 juillet à Cambrai, et le lendemain il ordonna la dissolution des deux chambres. Le 8 juillet il fit son entrée à Paris. Les membres de la chambre des députés se réunirent alors chez leur président Lanjuinais, et tout se termina par de vaines et impuissantes protestations.

Cependant Blücher menaçait de faire fu-

siller Napoléon. Le 29 juin la commission du gouvernement provisoire avait envoyé à l'ex-empereur une députation pour le presser de partir sur-le-champ. Napoléon, de plus en plus indécis, reçut le conseil de se livrer lui-même à l'empereur Alexandre. « Ce dévoûment serait beau, dit-il, mais une nation de 30 millions d'hommes qui le souffrirait serait déshonorée. » A cinq heures du soir Napoléon reçut les adieux de la princesse Hortense, la plus tendre, la plus courageuse, la plus fidèle amie de son malheur. Il monta dans la voiture d'un de ses officiers suivi des généraux Bertrand, Rovigo, et Becker. Il coucha à Rambouillet. Arrivé à Niort, il y trouva un triomphe tout populaire; l'empressement et la joie avec lesquels on le reçut, ranimèrent un instant son courage; il fit offrir de nouveau ses services au gouvernement provisoire; mais le 4 juillet il reçut une réponse accablante: la commission écrivait à Rochefort: « Napoléon doit s'embarquer sans délai... Il aurait pu partir le 29... ses services ne peuvent être acceptés. »

Deux frégates étaient mises à la disposition de l'empereur par le gouvernement provisoire; mais Napoléon tarda trop d'en faire usage, et le jour que Paris tomba dans les mains de la sainte-alliance, la terre et la

mer se trouvèrent fermées au héros du siècle comme à un assassin dont la tête est à prix.

Néanmoins à Rochefort l'empereur était traité en prince et non en fugitif. Le 8, il quitta la France et descendit à l'île d'Aix. Il s'empressa de visiter la place, d'inspecter la garnison, aux cris mille fois répétés de *vive l'empereur*, poussés par les militaires et les habitans. Il remonta et coucha a bord de la frégate *la Saal*.

Désormais il ne pouvait être débarqué sur le territoire français sous peine pour le commendant du bâtiment de haute trahison. Le général Lallemand qui était allé à la découverte vint lui annoncer qu'un navire américain était prêt à le recevoir ; mais pour s'y embarquer il fallait faire un trajet sur terre de quatre lieues au moins, et le drapeau blanc flottait déjà sur tous les forts de la route. Napoléon n'osa sexposer à se faire prendre par une patrouille, qui aurait pu le conduire à un conseil de guerre et le faire fusiller sur-le-champ ; il se décida à implorer l'hospitalité britannique. Le 14 juillet, le capitaine Maitland, commandant le vaisseau anglais le *Bellerophon*, lui fit offrir de l'emmener en Angleterre. Napoléon accepta, ne soupçonnant pas l'infâme traitement qu'on lui ménageait, et la grande tra-

hison fut consommé. Le monde entier sait le reste ! ..... P. R. Martin

Voyez. Hélène (Ste).

CENTRALISATION. L'acception de ce mot est toute politique ; il indique la réunion de toutes les forces matérielles et morales d'un Etat, dans le sein d'un gouvernement ou d'une adminisiration, qui a pour mission de les faire servir au bonheur de la communauté en masse et de chacun de ses membres en particulier. — La centralisation du pouvoir a eu de chaleureux partisans; elle a eu aussi d'ardens et nombreux adversaires ; et cependant cette grande question politique a fait peu de progrès, parce que les uns et les autres, toujours préoccupés par des intérêts de parti, n'ont pas su l'embrasser dans toute la généralité de son principe. Par un emploi abusif du mot, la *centralisation* désigne le plus souvent un abus, l'extension illimitée du pouvoir administratif envahissant tous les autres pouvoirs ; c'est ainsi qu'on entend ce mot, lorsqu'on parle de la centralisation administrative de l'empire, qui fut un véritable fléau dont la restauration n'eut garde de nous délivrer, car elle était le principal support du despotisme impérial. En réalité la centralisation est un principe de gouvernement, juste et incontestable ; toutes

les discussions que ce principe a soulevées ne tendent qu'à en régulariser les conséquences; il ne s'agit, au fonds, que du plus ou du moins. — Un Etat doit-il être *centralisé?* oui; si ce mot signifie qu'il doit y avoir un gouvernement *militaire*, fonctionnant sous l'empire d'une loi uniforme, et délégué par le pays, c'est-à-dire par les citoyens exerçant librement leurs droits politiques. Car la centralisation n'est autre chose que l'*unité;* et l'unité doit présider à l'organisation du corps politique, comme elle préside à l'organisme humain, et à l'admirable structure de l'univers : l'unité est la loi générale des êtres. Mais si, par *centralisation* on entend la centralisation de tous les pouvoirs politiques et sociaux, dans les mains d'un homme ou d'une caste, les exerçant sans mandat, sans règle et sans limite, sans responsabilité, sans intervention directe ni indirecte du pays dans la gestion de ses affaires, alors il faut répondre sans hésiter : non; un État ne doit pas être centralisé; car un tel état de choses n'est qu'un despotisme organisé. Mais évidemment, poser ainsi la question, c'est se disputer sur le sens du mot, et non sur le principe. La centralisation, c'est le résultat immédiat de l'unité gouvernementale, de son action nécessaire et incessante sur le corps social, de

l'exercice légal des pouvoirs, réglés et définis par la constitution et par les lois d'un pays. La véritable question est de savoir à quoi se bornera cette unité, où s'arrêtera cette action, et comment s'exerceront ces pouvoirs, de manière à ne pas gêner ou compromettre les intérêts et la liberté des localités et des individus.

Les lois sont l'œuvre du pouvoir législatif, appelé à prescrire les règles qui doivent régir l'association politique : l'exécution des lois peut être poursuivie et obtenue de deux manières ; par voie d'action ou de persuasion, par voie de décision et de contrainte. Il en résulte que le pouvoir exécutif se divise en deux branches ; l'une qui prend le nom de pouvoir *administratif* et qui est le pouvoir exécutif proprement dit, l'autre qui prend le nom de pouvoir *judiciaire*.

Le pouvoir administratif est celui qui pourvoit, par des ordonnances, à l'exécution des lois, à la sûreté de l'Etat, au maintien de l'ordre, à la gestion du patrimoine public, et aux différens besoins de la société. Or, dans une machine aussi vaste, aussi compliquée que celle d'un gouvernement ; où tous les rouages tendent naturellement à se relâcher, à se désunir, à se localiser, il faut qu'une force, sans cesse impulsive, communique et distribue, dans une mesure égale et uniforme, comme la loi elle-même,

le mouvement du centre aux extrémités. Cette centralisation fait seule tout le secret et toute la force d'une bonne administration. Cette unité, cette vivacité d'action d'un gouvernement intérieur a de merveilleux effets sur la prospérité d'un grand Etat, mais comme dans les frottemens rapides et continuels avec la propriété, les droits, les opinions et les libertés des citoyens, il peut arriver qu'elle les blessera quelquefois, c'est au pouvoir législatif, par sa surveillance, par ses avertissemens, par ses plaintes, par sa coopération aux lois, à corriger les abus de cette action; c'est au pouvoir municipal, répandu dans toutes les communes, à contre-balancer l'action trop vive du centre par une administration locale, ferme et éclairée, qui resserre constamment et maintienne intactes les libertés locales et individuelles, vis-à-vis du pouvoir suprême administratif. Pour tout ce qui touche à la police intérieure, aux dépenses communales, il faut que l'administration centrale exerce une surveillance active, mais qu'elle ne s'arroge point le droit de tout réglementer; car l'éloignement, l'embarras et les pertes de temps qu'entraînent la correspondance et la multitude d'agens intermédiaires, compliquent la machine administrative, et la rendent coûteuse, lente et oppressive. Il faut que pour cette partie de l'administra-

tion générale d'un pays, l'autorité suprême sache se borner à la moindre somme de gouvernement; et que, par exemple, son intervention ne soit pas nécessaire, chaque fois qu'il s'agit de quelques arbres à planter, d'une église paroissiale à réparer, d'un pont à construire, d'une fontaine à bâtir, etc., toutes nécessités locales qui doivent promptement et à peu de frais obtenir satisfaction. — Depuis la révolution de juillet, la centralisation administrative a reçu peu d'améliorations dans le sens de la liberté; elle est encore entachée des traditions despotiques de l'empire. Cependant le nouveau régime municipal qu'on s'efforce d'introduire, et qui a déjà produit d'heureux résultats, pourra peut-être, en attendant une réforme dans le pouvoir, neutraliser quelques-uns des abus les plus oppressifs de la centralisation administrative.

A. HUSSON.

CENTRE (géométrie, mécanique, philologie.) Ce mot, dérivé du latin *centrum*, fait du grec *kentron*, désigne dans un sens général un point également éloigné des extrémités d'une ligne, d'une figure, d'un corps, ou le milieu d'une ligne ou plan par lequel un corps est divisé en deux parties égales. Le centre d'un cercle est le point situé au milieu de ce cercle, de manière que

toutes les lignes tirées de ce point à la circonférence sont égales. Euclide démontre que l'angle au centre est double de celui de la circonférence, c'est-à-dire l'angle qui est fait de deux lignes tirées des extrémités d'un même arc et aboutissant à la circonférence. *(Voyez ce mot.)* Le centre d'une section conique est le point où concourent tous les diamètres. Ce point est dans l'ellipse en dedans de la figure et dans l'hyperbole au dehors. Les polygones et les polyèdres réguliers ont aussi un centre ; les figures irrégulières n'en ont pas. Le centre d'un cadran est le point dans lequel le gnomon ou style qui est placé parallèlement à l'axe de la terre, coupe le plan ou cadran et d'où toutes les lignes horaires sont tirées. Le centre d'attraction est le point vers lequel une planète ou comète est continuellement poussée ou attirée dans sa révolution par la force de gravité. En mécanique tout corps ou système de corps, a un centre de forces parallèles égales pour chaque molécule; et en considérant les directions de la pesanteur, comme parallèles dans toute l'étendue d'un corps, le centre de ces forces parallèles prend le nom de centre de gravité.

Centre de gravité. — Il faut considérer le poids d'un corps comme étant formé de la réunion des actions exercées par la pe-

santeur sur les molécules de ce corps. chaque atome est sollicité par une puissance qui tend au centre de la terre ; mais, vu le peu d'étendue des corps, comparée au rayon du globe, ces forces sont toutes parallèles, et le poids en est la résultante égale à leur somme. Dans tout système de forces parallèles, il existe un point par lequel doit passer constamment leur résultante; de plus, dans tous les corps pesans il existe un point intérieur par lequel passe la force nommée *poids*, et c'est ce point qu'on appelle *centre de gravité*. Ce point est situé dans l'intérieur du corps, et de manière que tout plan qui y passe, partage le corps en deux segmens qui se font équilibre, c'est-à-dire dont l'un ne peut mouvoir l'autre. Il suit de là que, quelque situation qu'on donne à un corps par rapport à l'horizon, l'action de gravité sera assujétie à avoir pour résultante une force passant par ce même point, et que si ce point est réduit à l'état de repos, le corps y restera aussi, les poids des molécules se trouvant détruits par la résistance opposée au mouvement du centre de gravité. Enfin la gravité totale d'un corps peut être considérée comme réunie à son centre de gravité; d'où on substitue ordinairement dans les démonstrations le centre de gravité au corps.

Les lignes droites qui passent par le centre de gravité s'appellent diamètres de gravité ; ainsi l'intersection de deux diamètres de gravité détermine le *centre*. Dans les corps homogènes qui peuvent se diviser en parties égales, le centre de gravité n'est autre chose que le milieu du corps ; ainsi, si l'on coupe une ligne droite en deux parties égales, le point de section sera le centre de gravité. Le centre commun de deux corps est un point situé dans la ligne droite qui joint les centres de gravité de ces deux corps, de manière que s'il était suspendu, le système des deux corps resterait en repos, et la gravité de l'un de ces corps ne pourrait prévaloir sur celle de l'autre. Ainsi le point de suspension dans la balance, c'est-à-dire le point sur lequel les deux poids font équilibre, est le centre commun de gravité des deux poids.

Le moyen le plus simple pour déterminer le centre de gravité d'un corps, consiste à disposer ce corps sur un appui fixe, et à chercher la situation qui met en équilibre toutes ses parties ; le centre de gravité est visiblement dans le plan vertical élevé sur cet appui, en changeant la position du corps, sous la même condition d'équilibre ; on trouve de la sorte plusieurs sections

contenant le centre cherché, qui est situé au point commun. On suit dans les arts ce procédé mécanique pour trouver le centre de gravité; mais lorsque les corps sont géométriques, on peut, par le calcul, assigner rigoureusement ce point: ainsi, le centre de gravité d'une sphère est à son centre; d'un cylindre, au milieu de son axe; d'un parallélogramme, à l'intersection de ses diagonales; d'un cône, en quelque point de son axe. Le centre de gravité d'un triangle est très aisé à déterminer: Du sommet d'un angle quelconque de la figure, tirez une ligne sur le milieu du côté opposé, vous diviserez le triangle en deux parties équivalentes, le centre cherché sera donc sur cette ligne. D'un autre angle du même triangle, tirez une ligne sur le milieu du côté opposé, elle divisera encore le triangle en deux parties équivalentes, et le point où elle coupera nécessairement la ligne tirée précédemment sera le centre de gravité cherché. Pour déterminer le centre de gravité d'une personne, il faut la coucher sur une planche de même largeur et épaisseur, soutenue par une corde tendue en travers ou l'angle d'un prisme; quand le tout sera en équilibre, le plan qui passera par la corde ou l'angle du prisme indiquera sur quelle partie du corps de la personne se

trouve son centre de gravité, qui est en général vers le bas-ventre.

Le centre d'oscillation est un point dans la ligne de suspension d'un pendule composé, tel que si toute la gravité du pendule se trouvait ramassé, les oscillations s'y feraient dans le même temps qu'auparavant. La distance du point de suspension est donc égale à la longueur du pendule simple, dont les oscillations seraient isochrones à celles du pendule composé Le centre de percussion d'un mobile est le point dans lequel la percussion est la plus grande, ou bien dans lequel toute la force de percussion est supposée ramassée. Lorsque le corps frappant tourne autour d'un point fixe, le centre de percussion est alors le même que celui d'oscillation et il se détermine de la même manière, en prenant la somme du produit des momens des parties par leur distance du point de suspension, et divisant cette somme par celle des momens. 1° Lorsque le corps frappant tourne autour d'un point fixe; 2° lorsque toutes les parties du corps frappant se meuvent parallèlement et avec une égale vitesse. Alors le centre de percussion est le même que celui de gravité.

Le centre de conversion, en mécanique, est le point autour duquel un corps tourne, ou tend à tourner, lorsqu'il est poussé iné-

galement dans ses différens points, ou par une puissance dont la direction ne passe pas par le centre de gravité de ce corps. Si par exemple on frappe un bâton par ses deux extrémités avec des forces égales et en sens contraire, ce bâton tournera sur son centre au point du milieu. Ad. Serre.

Application du mot Centre.

On donne quelquefois le nom de *centre* au lieu de convergence de plusieurs directions ; c'est dans ce sens que l'on dit qu'une place publique est le *centre* où aboutissent les rues principales d'une ville. Le centre est quelquefois un lien d'où partent des actions divergentes : un général d'armée choisit un pays pour en faire le *centre* de ses opérations. On est au centre des affaires lorsqu'on habite le quartier le plus commerçant, à portée des administrations. On a dit depuis deux siècles, Paris est le centre des nouvelles, des affaires et des beaux-arts. On dit d'une personne qu'elle est *à son centre*, lorsqu'elle se trouve en un lieu où elle se plaît, avec des personnes dont la compagnie la charme et la réjouit, où elle peut se livrer à son aise à un plaisir favoir. A table, un gastronome est à son *centre*. Gall, entouré de crânes, se trouvait à son *centre*. On dit dans un sens opposé qu'on n'est pas à son *centre* quand on se trouve

placé dans une situation physique ou morale qui ne convient pas à votre tempérament, à vos habitudes, enfin le mot centre est employé comme *milieu* : le centre d'une ville, d'une armée, etc.

Dérivés du mot CENTRE.

Le mot centre a donné naissance à une grande quantité de mots que nous allons énumérer : CENTRAL, CENTRALISATION ; (*Voy.*) CENTRER, terme de lunetier, travailler un verre de lunette de manière que la plus grande épaisseur se trouve au centre ; CENTRIFUGE (*Voy. ce mot.*) ; CENTRINE, terme d'ichtyologie, nom d'un poisson du genre *squale* (*Voy. ce mot.*) ; CENTRISQUE, genre de poisson cartilagineux de la famille des *aphyostonées*, c'est-à-dire dont la bouche est avancée et prolongée en forme de bec ; CENTROGASTÈRE, du latin *centrum* et de *gaster*, ventre ; genre de poisson de la famille des *atractosomes*, c'est-à-dire qui ont le corps fusiforme ; CENTROBARIQUE, CENTROSCOPIE, traité des centres, des grandeurs. Enfin les termes philosophiques CONCENTRER, CONCENTRATION, CONCENTRIQUE, EXCENTRICITE et EXCENTRIQUE.

CENTRE POLITIQUE. Depuis la première réunion des mandataires réels de la nation française en 1789, c'est-à-dire depuis l'as-

semblée constituante, toutes les assemblées postérieures et analogues ont présenté un côté droit, un côté gauche et un *centre*. La diversité des opinions, la séparation des intérêts ont produit cette distribution de nos assemblées, favorisée d'ailleurs par la disposition semi-circulaire des bancs destinés aux membres qui les composaient. Les partis décidés, extrêmes, ont toujours eu besoin de s'observer, de se poser en face l'un de l'autre, et l'un à droite et l'autre à gauche. Au milieu, *au centre*, se sont perdus ou cachés les hommes faibles ou indécis, sans engagement ou sans préférence pour aucun côté. Et votant tantôt avec un parti, tantôt avec son rival ou son adversaire. Cette masse moyenne appelée le *centre*, se nomma aussi *la plaine* en 1792, dans la Convention nationale; et par opposition on désigna par le nom *de montagne*, tous les représentans jacobins accumulés au côté gauche et amoncelés les uns au-dessus des autres. « Sous la Constituante, lorsqu'une liberté réelle régnait encore, dit un historien de la révolution française, cette masse moyenne était restée indépendante; mais comme elle ne l'était point par énergie, mais par indifférence, dans les assemblées postérieures où régna la violence, elle devint lâche et méprisable, et reçut le nom

trivial et honteux de *Ventre*. » — A une époque plus rapprochée de nous, les députés du centre furent connus et célébrés sous le nom de ventrus. Dîner, voter, c'était alors la vie du centre. C'était sans doute aussi son mandat, et les électeurs probablement le voulaient ainsi. Cela signifie en langage constitutionnel que c'était le vœu de la France. Car suivant une vénérable fiction de notre régime, ce que les électeurs veulent, la nation le veut. — Le *Centre* s'étendit tellement grâce à l'action du ministre De Villèle, qu'il envahit la salle, si bien qu'on ne parla plus du *centre*, mais des *Trois Cents*. Les souvenirs de cette époque sont encore présens à tous les esprits. — Après la révolution de juillet le centre reparut comme tant d'autres choses. On connaît de nom et de principes ou plutôt de doctrines les hommes qui le composent. A l'heure qu'il est, il a le privilège de représenter la majorité du pays. Pour le moment la France, c'est lui. — La salle récemment construite où s'assemblent les députés, offre un nombre infini de sections dans les banquettes réservées aux *honorables*. Ces fractions multipliées n'ont pas empêché la division générale de la chambre en côté droit, côté gauche et centre. Mais aujourd'hui, la droite et la gauche ne sont plus, comme dans les

assemblées d'avant 1830, occupées par des partis rivaux ou ennemis, c'est tout au plus la nuance d'une même opposition. Le *Centre* ne forme plus la partie paisible, indifférente, et passive de l'assemblée. La peur et l'égoïsme ont déterminé là, plus d'irritation et d'entêtement que l'intelligence et la liberté n'ont développé ailleurs d'enthousiasme et d'énergie. — Au commencement de la session 1833-1834, les matérialistes qui nous dirigent en affirmant que Dieu nous mène, ont assayé de confondre les nuances, les oppositions même, par la confusion des places et le pêle-mêle des opinions ; par cette mesure, ils espéraient peut-être aussi rendre plus difficile la statistique et le compte-rendu des votes et des accidens de la délibération. Mais la tentative a échoué, le public peut encore distinguer les bancs de la gauche des bancs du centre. On répare autant qu'on peut ce petit échec en disant et en faisant écrire *les centres* au lieu de *le centre*, les centres en effet ne rappellent qu'une idée de la configuration physique de la salle ; le centre, indépendamment des souvenirs que ce mot réveille, donne une idée de dépendance et de servilité, en montrant une masse d'hommes criant, agissant, votant *comme un seul homme*. A. Husson.

CENTRIFUGE (force). Lorsqu'un corps reçoit une impulsion, il doit, en vertu de l'inertie de la matière, conserver la direction rectiligne jusqu'à ce qu'il intervienne une cause quelconque pour changer les effets. Si le corps reçoit une impulsion oblique à son mouvement, la direction changera, il est vrai, mais il s'établira alors un nouveau mouvement uniforme et rectiligne comme l'était le premier; enfin plusieurs chocs successifs feront ainsi parcourir au corps un polygone, et le mobile décrira une courbe, si les chocs sont répétés à de très courts intervalles. Telle est la cause du mouvement curviligne.

Lorsqu'un mobile parcourt une courbe, des forces agissent sans cesse pour le faire dévier à chaque instant de sa direction primitive. Ainsi dans le cas d'une fronde qu'on fait tourner rapidement, l'impulsion donnée primitivement à ce corps est sans cesse attirée, dans sa direction, par la puissance qui retient la corde. On sent bien que dans ce cas c'est comme si cette corde n'existait pas, mais qu'il y eût une puissance perpétuellement agissante, selon les normales à la courbe, qui pousserait le corps avec intensité convenable vers le centre de *courbure*. Cette puissance *centripète* se compose de deux parties : l'une dépendant des forces *accélératrices* sans cesse agissantes sur le

corps; l'autre complètement indépendante, qui existerait même, le corps n'étant que mu que par une simple impulsion primitive, et décrivant la courbe avec une intensité déterminée à chaque moment, et dirigée selon la normale actuelle à sa direction obligée; et c'est cette seconde partie de la pression qui est la *force centrifuge*.

Dans tous les mouvemens contraints, la force centrifuge est donc l'effort normal à la courbe, fait par le mobile pour s'échapper du centre. Dans un mouvement libre, si les forces cessent d'agir et abandonnent tout à coup le mobile à lui-même, il doit s'échapper par la tangente, et conserver dans cette direction la vitesse qu'il avait d'abord. Mais si le corps est assujeti à un canal curviligne, et que les forces cessent de le pousser, il n'en reste pas moins obligé de décrire la courbe, ce qui ne se peut qu'autant qu'il pressera les parois du canal, et c'est cette pression qui constitue la *force centrifuge*.

Un corps obligé à décrire un cercle le décrit le plus grand qu'il peut; un plus grand cercle étant en quelque sorte moins circulaire, moins courbe ou moins différent de la droite qu'un plus petit, un corps en décrivant un petit cercle éprouve donc plus d'altération dans son mouvement, et exerce plus vivement sa force centrifuge

que lorsqu'il en décrit un plus grand. Une courbe quelle qu'elle puisse être, est formée d'un grand nombre d'arcs, de cercles infiniment petits et décrits de différens rayons, de façon que les endroits où la courbe est la plus prononcée, sont ceux où la force centrifuge est plus grande; ainsi dans une même courbe la force centrifuge du corps qui la décrit, varie suivant les différens points où ce corps se trouve.

Ad. Serre.

CENT-SUISSES, troupe d'infanterie qui existait depuis 1453. Sous Louis XI elle fut appelée *compagnie des Cent-Suisses ordinaires du corps du roi;* leurs armes étaient la hallebarde ou la canne d'armes. Plus tard, les Cent-Suisses furent composés de *piquiers* et de *mousquetaires*. Licencié en 92, ce corps ne fut recomposé que sous Louis XVIII, qui lui donna, en 1817, la dénomination de *grenadiers gardes à pieds du corps du roi*. Les Cent-Suisses ont été de nouveau licenciés après juillet 1830. Y.

CENTURIE, distribution des parties d'un tout par le chiffre 100. Lorsque le peuple romain s'assemblait au champ de Mars, pour créer les magistrats, pour établir des lois ou pour délibérer sur les affaires publiques, il était rangé par centurie et opinait ainsi divisé, pour faciliter le re-

censement des suffrages; on appelait ces assemblées *comitia centuriata.* Chaque légion se composait de 10 décuries commandées par des décurions, et chaque décurie de 10 centuries commandées par des centurions. (*Voy.*)

Les quatrains de Nostradamus sont divisés par CENTURIES. — Jean Ogier de *Gombaud,* poète du XVIIIe siècle, a divisé ses épigrammes par *centuries.* — Une des divisions de la société des *droits de l'homme,* a pris aussi la dénomination de *centurie.*

AD. SERRE.

CENTURIES DE MAGDEBOURG, est le nom du premier ouvrage complet que les protestans publièrent à Magdebourg, en 1559, sur l'histoire chrétienne, et qu'ils divisèrent en siècles, dont chacun forme un volume. Le plan de cette vaste entreprise fut conçu par Mathias Flacius, en 1552, à l'effet de démontrer l'accord de la doctrine évangélique avec la foi des premiers chrétiens et d'établir combien l'Eglise catholique s'en était écartée. Cette entreprise, qui exigeait des dépenses considérables, reçut l'appui d'une foule de savans de l'époque et de plusieurs princes et seigneurs protestans.

Y.

CENTURION, nom d'un officier d'infanterie de la légion romaine. Les centu-

rions furent d'abord choisis scrupuleusement par les tribuns, d'après l'ordre des consuls, qui seuls avaient le droit de les nommer. Leur avancement roulait par ancienneté de grade, sur toute la légion. Au temps des empereurs, la faveur et le privilège décidèrent de la nomination des centurions ; leurs places furent vénales, et, pour se venger du prix qu'ils en donnaient, ils exerçaient sur leurs soldats toutes sortes d'exactions. Les prérogatives des centurions étaient étendues, et quoiqu'ils n'eussent sous leurs ordres qu'un ou deux officiers, ils jouissaient d'une grande considération.

Le premier centurion de la première cohorte de chaque légion commandait quatre centuries, et n'était subordonné à aucun tribun. Il avait sous sa garde l'étendard et l'aigle de la légion, ce qui le fit nommer *primi-pilus*. AD. SERRE.

CEP. *Voy.* VIGNE.

CEPHAELIS. *Voy.* IPÉCACUANHA.

CEPHALAGIE, terme de médecine formé des mots grecs *kephalé* tête, et *algos*, douleur. La céphalalgie prend le nom de *céphalée* quand elle est invétérée ou chronique, celui de *migraine* quand elle n'effecte que la moitié de la tête, enfin celui de *clou*, quand elle se limite, avec une très vive douleur, à un seul point. Elle précède

ordinairement la fièvre et presque toutes les maladies aiguës; d'autres fois elle constitue une maladie spéciale. Nous allons l'examiner successivement sous ce double point de vue.

Il serait long d'énumérer toutes les affections qui sont accompagnées de céphalagie, car celle-ci est très souvent sympathique de la souffrance d'autres organes que l'encéphale. L'estomac surtout lorsqu'il est le siège d'une inflammation, ou lorsqu'il est irrité par la présence de quelque substance stimulante, ou de difficile digestion, lorsqu'il est surchargé d'alimens, propage son irritation au cerveau; l'opium, le vin, les liqueurs alcooliques, produisent très fréquemment ce phénomène. Dans ce cas, il faut porter son attention sur l'appareil digestif, et ne pas agir comme certains médecins, qui placent des sangsues à la tête; les boissons chaudes, le thé, le café, etc., sont d'une très grande utilité. L'émétique peut être très efficace pour rétablir les fonctions de l'estomac, le débarrasser des matières âcres et irritantes qu'il contient, en un mot, pour détruire les céphalalgies sympathiques.

Le médecin doit agir de la même manière, toutes les fois que la douleur de tête est le symptôme d'une lésion d'un autre or-

gane que le cerveau. Il traite la maladie principale et la céphalalgie cesse avec elle. Par exemple, une affection syphilitique simple ou compliquée, soit d'exostoses, soit de caries du crâne, est accompagnée d'une douleur de tête dont le caractère essentiel est d'augmenter la nuit et par la chaleur du lit, et et de diminuer ou cesser entièrement pendant le jour, lorsque le malade est levé et qu'il agit; dans ce cas, la céphalalgie cèdera à un traitement mercuriel bien dirigé. De même c'est en attaquant directement une affection catharrale ou rhumatismale qu'on fait disparaître la céphalalgie qui en est un des accidens. Il arrive encore fréquemment, que la suppression d'une évacuation habituelle, est suivie de violens maux de tête, on les fera disparaître en rétablissant cette évacuation qui n'a pas toujours pour but de diminuer la quantité du sang, mais bien d'éliminer certains matériaux de l'économie.

Il n'est pas rare, surtout chez les personnes douées d'un tempérament sanguin, que la pléthore ou excès de sang, se fasse sentir également sur le cerveau en donnant des signes de compression générale de cet organe; les causes qui peuvent déterminer cet état, sont très nombreuses; nous citerons parmi les plus actives : le travail pro-

longé de la méditation, une forte et vive impression morale, les affections de l'âme, la frayeur, le chagrin profond, le désespoir, l'attente et l'incertitude du résultat d'une affaire qui nous intéresse, un coup de soleil, une chaleur excessive, un bain trop chaud, une chute, des coups portés sur la tête. La maladie qui a son principal siège dans le cerveau, prend alors le nom de *céphalite*, c'est-à-dire inflammation du cerveau.

Cette sorte de céphalalgie est grave, et demande de la part du médecin de l'activité et des soins bien assidus, et de la part des malades beaucoup d'attention; en effet, les abcès, les épanchemens séreux, le ramollissement du cerveau et la mort en sont souvent la suite. Si la céphalite est aiguë, la saignée doit être répétée hardiment; le repos, la diète sévère et les différens moyens antiphlogistiques seront mis en usage avec utilité. Heureusement que dans le plus grand nombre des cas, le repos, l'obscurité, les boissons rafraîchissantes, les lotions froides à la tête et au front, quelques légères purgations, suffisent pour guérir la céphalalgie.

Mais lorsque les vaisseaux sanguins ont souvent éprouvé ces genres de distension et de plénitude, il s'ensuit une sorte de dilatation générale ou de relâchement dans

leurs parois, dans leurs tuniques membraneuses, et cela fait qu'ils se vident par la suite avec plus de difficulté et non complètement. C'est ainsi qu'on peut rendre raison de ces céphalalgies chroniques, opiniâtres, qui résistent à tous les traitemens curatifs; et c'est dans ces cas surtout qu'on peut employer avec succès, la digitale pourprée portée quelquefois à des doses très élevées.

La compression du cerveau peut être la suite du versement d'eau soit entre le crâne, les méninges et le cerveau, soit dans les cavités du cerveau même; alors la céphalalgie est dite *séreuse*. Quand elle est la suite d'une hydropisie générale, elle est presque toujours mortelle; et son traitement est le même que celui de l'hydropisie en général.

On reconnaît encore une espèce de céphalalgie, improprement appelée *nerveuse* parce qu'on la voit souvent chez les personnes douées d'une extrême irritabilité; on la combat par les anti-spasmodiques. Enfin nous ne mentionnerons plus que cette pesanteur de tête, quelquefois très vive, qui est la suite d'un épuisement des forces; elle peut être causée par le chagrin ou la peur, par des évacuations copieuses ou l'abstinence prolongée; le meilleur traite-

ment à lui opposer consiste en une bonne nourriture et tous les soins hygiéniques. (*Voy.* ÉPILEPSIE.) S. D. doct. méd.

CÉPHALE et PROCRIS. Céphale, fils de Déion, roi de Phocide, épousa Procris, sœur d'Orythie, fille du roi d'Athènes. Ils vivaient depuis quelque temps dans les charmes de l'amour le plus tendre, lorsque l'Aurore, éprise de la jeunesse et des grâces de Céphale, l'enleva par un matin qu'il tendait ses filets sur le mont Hymète. Vainement la déesse étala tous ses charmes aux yeux de Céphale, il resta insensible. Aurore, pour se venger, du mépris de ses charmes, donna à Céphale la faculté de changer de forme, afin qu'il pût éprouver cette épouse tant aimée et si fidèle. Céphale ayant donné dans le piège, prit les traits d'un riche marchand et retourna vers Procris, qui lui refusa d'abord l'entrée de son palais, puis le laissa s'y introduire. Elle repoussa avec indignation les présens qu'il lui offrait pour prix de ses faveurs; mais le malheureux époux ayant fait briller à ses yeux des bijoux d'une valeur inestimable, elle allait les accepter, lorsque Céphale reprit sa forme. Procris, dans sa honte, s'enfuit au fond des forêts. Mais Céphale, plus que jamais épris des charmes de son épouse, l'alla bientôt rejoindre, et

vivait heureux avec elle, lorsque la jalousie et une méprise funeste, vinrent mettre un terme à leur bonheur. Procris ayant soupçonné la fidélité de son mari, en devint si jalouse qu'elle ne le quittait presque jamais. Un jour Céphale revenant de la chasse et fatigué par les courses de la journée, s'assit sur l'herbe pour prendre un instant de repos. A peine commençait-il à goûter les douceurs du sommeil, qu'il fut éveillé soudain par un bruit; il prend son javelot, le lance et atteint sa chère Procris; éperdu, il accourt et la trouve expirante et baignée dans son sang. Des mythologues ont dit que Jupiter, touché des infortunes de ces deux époux, les changea en astres; cependant ils sont inconnus dans la constellation. D'autres veulent que ce dieu changea le seul Céphale en pierre. Euripide dit que l'Aurore enleva aux cieux Céphale, mais après la mort de Procris. Phaëton, fruit de leurs amours, fut changé en un génie immortel, auquel Vénus, selon Hésiode, confia la garde de son temple.

Il a existé en Grèce trois autres Céphale : le premier, célèbre orateur, vécut vers la fin de la guerre du Péloponèse. C'est lui, dit-on, qui a introduit dans l'art oratoire, les exordes et les péroraisons. Le second Céphale, fils de Lysanias, quitta Syracuse,

sa patrie, pour se fixer à Athènes, où il jouissait d'une grande considération et fut grand ami de Socrate. Le troisième CEPHALE, natif de Corinthe, devint le conseil du grand Timoléon, qu'il aida beaucoup dans la rédaction des lois que ce héros donna à Syracuse. AD. SERRE.

CEPHALONIE. *Voy.* îles IONIENNES.

CÉPHALOPODES (zoologie), de deux mots grecs : *kephalé* tête, et *podos* pieds. L'illustre G. Cuvier séparant les vers, des animaux à coquille, en fit un ordre à part sous le nom de MOLLUSQUES (*Voy.* ce mot.), tandis qu'il réserva celui de *Céphalopodes* aux animaux qui forment la première classe de cet ordre. Ceux-ci qui n'ont jamais été observés que dans l'eau salée, sont de grosses masses charnues en forme de sac ouvert par devant et garnies de nageoires sur les côtés. La tête sort de ce sac; elle est ronde, grosse, pourvue de deux grands yeux et couronnée par de longs appendices qui sont de petits bras ou pieds charnus, de forme conique plus ou moins longs, susceptibles de se fléchir en tous sens et armés de petits suçoirs ou ventouses avec lesquels l'animal se fixe très fortement aux corps qu'il embrasse et qui lui servent aussi à marcher et à nager.

Le cerveau renfermé dans une cavité de

la tête, donne deux gros ganglions d'où sortent des nerfs optiques innombrables. L'œil est formé de nombreuses membranes, est recouvert par la peau qui devient transparente en passant sur lui, et forme quelquefois des replis qui tiennent lieu de paupières. L'oreille n'est qu'une petite cavité creusée de chaque côté près du cerveau, sans canaux demi-circulaires et sans conduit extérieur; elle contient un sac membraneux qui renferme une petite pierre.

Les branchies ou organes de la respiration, sont cachées dans le corps et communiquent au dehors par deux orifices différens pour l'entrée et la sortie de l'eau. A la base de leurs pieds, dont le nombre est ordinairement de huit à dix, est située. l'ouverture de la bouche, qui présente deux fortes machoires recourbées comme celles d'un perroquet et qui laissent voir entr'elles une petite langue hérissée de pointes cornées. L'œsophage se renfle en jabot et donne ensuite dans un gésier, aussi charnu que celui d'un oiseau, auquel succède un troisième estomac membraneux et en spirale, où le foie qui est très grand verse la bile par deux conduits. Lés sexes sont séparés.

Presque tous les céphalopodes sont d'une grande voracité et d'une agilité merveilleuse; comme ils ont beaucoup de moyens

pour saisir leur proie, ils font un grand dégat de poissons, de crabes, et d'autres animaux marins. Lorsqu'ils nagent leur tête est portée en arrière ; ils peuvent, dit-on, marcher dans toutes les directions ayant la tête en bas et le corps en haut. Leur vessie renferme une espèce de liqueur brune employée en peinture et dont on croyait que la bonne encre de Chine était une espèce. Cette liqueur se délaie facilement dans l'eau et en trouble la transparence, aussi, quand les céphalopodes sont poursuivis par un ennemi, ils ne manquent pas d'en répandre en quantité pour faire perdre leur trace.

Cette classe ne comprend qu'un seul ordre dont les différens genres ont été formés d'après la nature des coquilles. Ce sont : les SÈCHES, les NAUTILES, les BÉLEMNITES, les HYPURITES, les AMMONITES et les CAMÈRINES.

Le genre SÈCHE a été divisé en plusieurs familles, parmi lesquelles nous ferons connaître les plus remarquables :

Les *poulpes*, *polypus* des anciens, constituent une famille très nombreuse. Ils ont des yeux plus petits que les autres céphalopodes. Leur peau quelquefois assez tuberculeuse, est continuellement en mouvement de contraction et de dilatation. Ils nagent en tourbillonant d'une manière assez

irrégulière, la tête ordinairement en bas, et rament avec leurs longs bras réunis à la base comme une membrane. Les sèches et les calmars nagent avec bien plus d'élégance et de vitesse, mais en place, les poulpes peuvent marcher au fond de la mer et même à sec sur le bord du rivage et sur les roches; pour cela, ils attachent un de leurs bras préalablement étendu, à un corps solide et s'en servent ensuite pour attirer vers ce point le reste de leur corps. Il n'est point vrai qu'ils marchent la tête en bas, ni qu'ils montent sur les arbres, comme l'ont avancé deux auteurs anciens, Athénée et Élien. Leurs bras, dont le nombre peut s'élever à plusieurs centaines, agissent comme des ventouses et quelquefois si fortement que pour détacher l'animal il faut couper ces bras.

On a fait un grand nombre de fables sur ces animaux. Ainsi, on a dit que pour s'emparer des huîtres, ils avaient l'instinct de placer une petite pierre entre les deux valves de la coquille qui ne pouvait plus se refermer. On a dit aussi qu'ils se mangeaient les bras lorsqu'ils sont pressés par la faim. Le fait est qu'ils sont très carnassiers, se mettent en embuscade, cachent leur corps et ne laissent voir que leurs bras pour saisir la proie qu'ils enlacent avec une grande ténacité. Ils se nourrissent, surtout, de ho-

mards et de locustes, tandis qu'eux-mêmes sont poursuivis par les murènes qui leur mangent les bras : ils ont assez de vitalité et résistent à de graves blessures.

Une horreur subite saisit le nageur qui se sent enlacé par un polype, et ce sentiment pénible est plutôt capable de le faire périr que la force de l'animal. D'ailleurs les polypes nuisent peu à l'homme, sinon en détruisant une grande quantité de crustacés. Ils servent de nourriture aux pauvres habitans de la Grèce et des côtes de la Méditerranée ; les anciens les recherchaient beaucoup ; cependant leur chair plus dure que celle des calmars a besoin d'être mortifiée pour être digestible.

Ces animaux existent dans toutes les mers, mais ils sont plus nombreux dans celles des pays chauds. Comme ils restent fortement attachés pendant l'accouplement et que les femelles sont bien moins nombreuses que les mâles, on les pêche au commencement du printemps, en attachant une femelle au bout d'une corde et la jetant dans l'eau ; bientôt on la retire avec un mâle. Leurs œufs dit Aristote, ressemblent aux fruits de l'aulne ou de la vigne sauvage ; la femelle les dépose dans les rochers et semble pour ainsi dire les couver ; alors elle mange peu et devient très maigre. Les poulpes ont pour

habitude de se tenir cachés pendant l'hiver.

« On ignore au juste la durée de la vie des poulpes. On ignore également la taille à laquelle les poulpes peuvent atteindre. On trouve bien dans les récits de certains voyageurs, et même de quelques naturalistes, qu'il en existe une espèce à laquelle on a donné le nom de *kraken*, qui atteint une grandeur démesurée, au point de ressembler à une île, quand elle vient à la surface des eaux, et de pouvoir faire sombrer sous voiles les plus grands vaisseaux quand elle s'attache dans leurs cordages. Mais on peut assurer, sans crainte de se tromper, que c'est encore une exagération de ce qu'ont dit les anciens, et surtout Pline, de poulpes qui, d'après Trébius, avaient une tête de la grandeur d'un baril de quinze amphores, et dont les appendices tentaculaires qui furent, ainsi que la tête, présentés à Lucullus, avaient trente pieds de long, étaient noueuses comme des massues, et si grosses qu'à peine un homme pouvait-il les embrasser; les suçoirs ressemblaient à des bassins et les dents étaient proportionnelles. Ce qui fut conservé du corps pesait sept cents livres. Ce poulpe, pour rendre son histoire encore plus curieuse, observé à Castara, dans la Bétique, était accoutumé de sortir de la mer, pour venir dans les ré-

servoirs y manger les salaisons? La continuité de ses larcins éveilla la colère des gardiens; ils établirent des palissades fort élevées; mais vainement; ce polype réussit à les franchir en se servant d'un arbre voisin, en sorte qu'il ne put être pris que par la sagacité des chiens, qui l'ayant éventé un soir qu'il retournait à la mer, firent accourir les gardiens, que la nouveauté d'un tel spectacle effraya. En effet, l'animal était d'une grandeur démesurée; sa couleur était changée par l'action de la saumure et il répandait une odeur atroce. Cependant après un combat acharné des chiens, que Pline rend avec toute la vigueur de son style poétique, et à l'aide des efforts d'hommes armés de tridens, on parvint à le tuer, et on en apporta la tête à Lucullus.

Elien rapporte aussi qu'avec le temps les polypes deviennent d'une grandeur démesurée au point d'égaler en grandeur les cétacés, et à ce sujet il expose une histoire à peu près semblable à celle de Trébius, d'un poulpe qui, ayant dévasté les magasins de marchands ibériens, fut assiégés par un grand nombre de personnes et taillé en morceaux à coups de hache, absolument comme des bûcherons coupent les grosses branches des arbres.»

Ext. du Dic. d'Hist. N^lle.

On connaît une multitude de poulpes, qu'il serait long et fastidieux de rappeler ici. Le lecteur qui voudra en apprendre davantage sur ces animaux, trouvera dans l'ouvrage que nous venons de citer, d'exellens renseignemens sur cette famille de mollusques.

Les *Argonautes* sont plus ordinairement connus sous le nom de *nautiles papyracés*, dénomination qui appartient plus spécialement à une espèce de la même famille. Ces mollusques ont été le sujet d'une question vivement discutée par les naturalistes et non encore résolue d'une manière bien précise; c'est de savoir si les argonautes sont les vrais propriétaires des coquilles qu'ils habitent, ou bien s'ils se logent dans des coquilles abandonnées ainsi que le font les pagures. De part et d'autres sont de nombreux zoologistes : MM. Cuvier et Duvernais pensent que les argonautes sont intimement atachés à leurs coquilles, tandis que M. de Blanville croit qu'ils n'en sont que les hôtes accidentels. Quoi qu'il en soit, ces jolis mollusques font toujours l'admiration du naturaliste et du voyageur. Révérés des anciens comme ayant formé la première idée de la navigation, chantés par les poètes, décrits élégamment par les

naturalistes, ils ont cependant été oubliés quelques temps et considérés comme fabuleux, sans doute à cause de la difficulté qu'on éprouvait à se les procurer, car ces petits animaux, très attentifs à observer ce qui se passe autour d'eux, sont aussi très prompts à éviter la main qui veut les saisir. Leur coquille apparente en dehors, est symétrique, très mince, et ressemble en quelque sorte à une petite nacelle à parois transparentes. Ce petit animal s'en sert comme d'un bateau dans les momens où la mer est tranquille; il présente alors aux vents deux de ses tentacules, qui, au moyen d'une membrane, s'élargissent comme deux voiles, tandis que les six autres sont employées à ramer; mais si un orage s'élève ou qu'un ennemi approche, l'argonaute rentre dans sa coquille s'y concentre et se laisse couler au fond de l'eau pour remonter à sa surface ausitôt que le calme a reparu.

Les *Calmars* ont au lieu de coquille une lame de corne en forme de lancette. Leurs pieds sont aussi au nombre de huit, mais inégaux et armés de suçoirs. La tête en présente en outre deux autres plus longs avec lesquels les Calmars se fixent comme avec une ancre. Nous n'en dirons pas davantage sur les Calmars, car ils ont été trai-

tés à part dans le dixième volume. (*voy*. Calmars.)

Les *Sèches proprement dites* ont le corps ovoïde, large, déprimé, marqué supérieurement de lignes blanches onduleuses, et de petites taches pourprées. Toutes présentent la même disposition que les Calmars relativement au nombre et à la forme des bras. De plus elles portent une nageoire charnue le long de chaque côté de leur sac. Leur grandeur est d'un pied et au-delà.

Les Sèches forment une famille naturelle dont les espèces assez nombreuses sont répandues dans toutes les parties du monde. Elles vivent toutes dans la mer, mais à quelque distance des côtes et ne sortent jamais de l'eau. Leurs mouvemens sont rapides et dans tous les sens, un peu comme chez les poissons, à l'aide du sac bronchial et de la nageoire circulaire qui entoure le corps, les appendices tentaculaires serrés les uns contre les autres en un paquet pointu en avant, et les appendices brachiaux rentrés dans leur cavité. Les premiers ne s'écartent que lorsqu'il s'agit de saisir une proie qui se trouve à portée, et servent surtout pour la retenir et la soumettre à l'action des dents puissantes dont la bouche est armée.

Les Sèches évidemment carnassières se

nourrissent probablement de poissons et surtout de crustacés-nageurs qui vivent à quelque distance des côtes, et qu'elles saisissent et atteignent après une poursuite plus ou moins long-temps continuée comme les calmars et non en se mettant en embuscade comme les poulpes. Il faut cependant ajouter qu'Aristote regarde la Sèche comme un animal très rusé ; il dit qu'elle ne jette pas seulement son encre quand elle a peur comme les poulpes et les calmars; mais qu'elle se sert encore de cette liqueur pour former autour d'elle un nuage obscur, dans lequel elle s'enveloppe soit pour échapper à la main des pêcheurs, soit pour attrapper les poissons en se rendant invisible; mais cette observation n'est confirmée par aucun naturaliste moderne.

Ces céphalopodes n'exercent aucune influence un peu marquée sur le monde extérieur, si ce n'est sur le règne animal, à cause des espèces de poissons et de crustacés dont ils se nourrissent et parce qu'ils servent eux-même de pâture à un grand nombre d'animaux marins, à des poissons, des cétacés, etc. L'espèce humaine elle-même s'en nourrit quelquefois, comme le font les gens pauvres des côtes de la Méditerranée ; d'ailleurs ils ne sont guère recherchés par les pêcheurs que pour leur

encre et l'os que l'on nomme *seprostaire.* Ce dernier, dit aussi *os de la Sèche*, est employé d'abord pour être mis dans les cages des petits oiseaux granivores que l'on élève en domesticité, probablement pour remplacer les petits grains de silex ou calcaires qu'ils ont l'habitude d'avaler en liberté ou pour user l'extrémité de leur bec, qui sans cela pourrait acquérir une longueur nuisible. Mais plus souvent encore il entre dans la composition de ces poudres décorées du nom de poudre de corail, dont on se sert pour nettoyer les dents et leur enlever la substance qui se dépose à leur surface.

Quand à l'encre de la Sèche elle compose presque à elle seule la couleur agréable par son égalité de ton, sa chaleur et même sa teinte que l'on désigne sous le nom de *sepia* de Rome. On a cru fort long-temps que la bonne encre de Chine était faite seulement avec cette liqueur, mais aujourd'hui on a presque la conviction que cette encre est préparée surtout avec du noir de fumée.

Sans compter un assez grand nombre d'espèces fossiles, cette famille renferme au moins une dizaine d'espèce principales. Celle dite *officinale* est la plus répandue et celle dont l'os est employé pour les prépation de poudres dentifrices. On prétend

que si on touche un de ces animaux vivans, il fait éprouver une commotion galvanique suivie d'une douleur comparée à celles que causent les piqûres d'orties.

Viennent ensuite différens genres de céphalopodes presque tous fossiles ou bien ne vivant que dans l'eau salée et que jusqu'à ce jour il n'a pas été permis de bien observer ; tels sont les *nautiles*, les *belemnites*, les *hypurites*, les *ammonites* et les *camerines*. Parmi ces animaux il y en a qui sont répandus en quantité prodigieuse à l'état de fossiles, et on voit les camérines former presque à eux seuls de longues chaînes de collines calcaires et des carrières immenses de pierre à bâtir connue sous le nom de *Pierre de Laon*. Si l'on en croit les voyageurs, c'est sur une base de même nature et avec de pareils matériaux qu'ont été élevées les pyramides d'Egypte.

L. J. N — A.

CÉPHISSE, ou Céphise, en grec *Képhissos*, est un fleuve de la Grèce. Il prend sa source vers *Lilœa*, ville de la Phocide. Elle jaillit des rochers du mont Œta, dont la chaîne sépare la Phocide de la Thessalie. Ce fleuve arrose aussi la Béotie ; mais avant d'entrer dans cette dernière province, il reçoit plusieurs rivières et petits ruisseaux. En mythologie Lilœa la Naïade était sa fille;

elle donna son nom à la ville édifiée près de la source de son père. Ce fleuve (selon la Fable) devint amoureux de plusieurs nymphes; celles-ci dédaignèrent son amour, mais il s'en consola par la vue des Grâces qui se baignaient fort souvent dans ses lympides ondes. On conçoit le dédommagement! Aussi, les fêtes de ces déesses étaient célébrées sur ses rives; elles furent instituées par Etéocle. *Céphisse*, autre fleuve de la Grèce, dans l'Attique, avait sa source au nord de *Decelia*, coulait au sud jusqu'à *Céphissia*, puis au sud-ouest par le nord d'Athènes, traversait les murs de cette ville, et se jetait dans le port de Phalère. On montrait sur ses rives un lieu nommé le *Figuier sauvage*, où, selon la narration des habitans, Pluton disparut sous la terre avec Proserpine qu'il venait d'enlever. En été, maintenant, les eaux de ce fleuve disparaissent entièrement et montrent son lit à sec. Il existait dans l'Attique un fleuve du nom de Céphisse, mais il n'avait presque point d'eau. On en voyait encore d'autres de ce nom : un à Salamine, un autre à Sicyone, un autre à Scyros. C'est dans la géographie ancienne comparée à la moderne qu'il faut chercher la description du *Céphisse*, et d'une foule d'autres fleuves dont les noms retentissent dans l'antiquité. J. Y. Augier.

CÉRAMIE (archéologie), du grec *Keramos*, tuile. On appelle ainsi la fabrication d'objets en terre, en faïence, en porcelaine, en verre, tels que briques, vases, etc. L'origine de cet art remonte à la plus haute antiquité. En Egypte et en Grèce, on employaient la brique dans la construction d'édifices somptueux.

Les anciens avaient des fabriques célèbres de poterie. On y faisait non seulement des vases, mais des statues. Pline nous dit en avoir vu encore quelques-unes. On a trouvé en France de nombreux débris de poterie romaine, dans les fouilles pratiquées pour la fondation du Pont-Royal du Mans. Malgré le grand nombre des fragmens et tous les soins de M. de Caumont, un très petit nombre de vases purent être reformés. Voici ce qu'en dit M. Champollion-Figeac : « Les plus beaux fragmens indiquent assez tout le mérite des sculptures en relief qui recouvraient ces vases .. Les sujets de sculptures, dont les couleurs sont de la plus grande fraîcheur et aucunement endommagées, représentent des chasses aux lions, aux ours, aux chevreuils, etc. ; d'autres, des hommes combattant entre eux ou contre des lions, des loups, etc. Des vases représentent aussi des Bacchantes, Apollon avec sa lyre, Diane avec son car-

quois et ses chiens, des génies, des satyres, Mercure et Hercule; on y voit encore la figure souvent répétée de Vénus. Dans ces nombreux échantillons, les ornemens sont d'un goût exquis, les frises y sont toujours riches, le dessin en est élégant. Parmi les quadrupèdes les mieux rendus sont les lions. » Les poteries celtiques, d'après les découvertes qui ont été faites dans le tumulus de Fontenai-le-Masmion, et les détails que nous en a donnés M. de Caumont, étaient formées d'une terre noire, mal préparée et remplie de cailloux; les vases découverts à Fontenai ne paraissent pas avoir été faits à l'aide du tour, mais seulement frottés à l'extérieur avec un outil qui les a polis irrégulièrement.

La poterie dite de *grès* ne paraît pas avoir été connue en Europe avant le 14e siècle; on ne connaissait pas avant cette époque la *faïence* proprement dite, ni la poterie à vernis de plomb et d'étain. Les vraies *porcelaines* européennes ne remontent pas au-delà du 18e siècle, et les faïences fines, dites *terre de pipe*, sont d'une date encore plus récente. La *porcelaine d'Italie* fut découverte à Florence, vers 1400, par Luca della Rabia, et portée rapidement à un haut degré de perfection. En France, Bernard Palissy trouva, vers l'année 1580,

le secret de ces poteries brillantes par leurs couleurs et ces reliefs colorés, partie difficile de l'art du faïencier, qui, après avoir pris naissance en Italie, venait de s'y perdre. Vers le milieu du 18e siècle, on fabriqua en Angleterre une sorte de poterie toute différente des précédentes. C'est la faïence à pâte fine et dure, mais non vitrifiée, et à couverte vitreuse et transparente. Cette poterie est remarquable par sa légèreté et sa solidité.

Vers l'année 1759, Louis XV fonda à Sèvres une manufacture-modèle de porcelaine, qui existe encore avec beaucoup d'éclat, et qui possède une collection de toutes les porcelaines étrangères, et toutes les faïences et porcelaines de France.

CERAMIQUE (art), on a donné ce nom à la fabrication de toute espèce de poterie. Nous n'entrerons pas ici dans des détails techniques, qui n'apprendraient rien à ceux qui pratiquent cet art, et seraient peu intéressans pour ceux qui ne le connaissent pas; pourtant nous renverrons nos lecteurs aux articles *couverte*, *émail*, *faïence*, *grès*, *porcelaine*, *poterie*, *terre de pipe*, etc., où ils trouveront quelques détails. J.

CÉRAT, en latin *ceratum*, fait du grec *keros* cire. On donne ce nom à plusieurs mélanges d'huile et de cire, auxquels on adjoint divers médicamens pour en varier

les effets : leur consistance est celle du miel ; leur but est en général de hâter la cicatrisation des plaies superficielles.

Le formulaire magistral de M. Cadet de Gassicourt, renferme la recette de neuf espèces de cérats. Il en est un que l'on emploie continuellement en chirurgie, pour préserver les plaies et ulcères du contact immédiat de la charpie et des compresses ; c'est le *cérat de Galien*. On le prépare avec : 4 parties de cire blanche ou jaune, 16 parties d'huile d'olives ou d'amendes douces et 12 parties d'eau, que l'on ajoute lorsque l'on a fait fondre la cire dans l'huile à une douce chaleur et que l'on a remué jusqu'au refroidissement.

Étendu sur les plumaceaux et les bandelettes, le cérat de Galien empêche l'adhérence des pièces d'appareil desséchées avec la surface des solutions de continuité ; il assouplit la peau et, sous ce rapport, convient en particulier pour les gerçures et pour faire des onctions ou des frictions. Il sert d'excipient à un grand nombre de médicamens et forme ainsi des cérats composés : nous donnerons pour exemple les suivans :

Le *cérat soufré*, préparé avec quatre onces du précédent et une once de fleur de soufre, et aromatisé avec une quantité suffisante d'essence de citron. M. Alibert en

conseille l'application en frictions douces dans les affections dartreuses et autres maladies de la peau.

Le *cérat de Goulard*, excellent dans les brûlures, les dartres, les ulcères atoniques, produit une excitation légère avec astriction à la peau; il résulte du mélange de deux onces de cérat de Galien avec dix grains d'extrait de saturne (sous-acétate de plomb liquide).

Le *cérat mercuriel*, affecté aux pansemens de plaies et ulcères syphilitiques, consiste en une addition de deux onces d'onguent mercuriel avec cinq onces de cérat simple ou de Galien.

Le *cérat opiacé* est fait avec un gros de laudanum de Rousseau uni à deux onces de cérat simple; il est employé dans toutes les circonstances où il s'agit de calmer les douleurs, les prurits, les démangeaisons. Enfin le *cérat de quinquina* et celui de *Belladonne* sont mis en usage, le premier pour activer la circulation capillaire, le second pour faciliter la dilatation du col de l'uterus dans les accouchemens; ils se font avec de l'extrait alcoolique de quinquina, délayé dans un peu d'alcool, et de l'extrait de belladonne; mais nous renvoyons au codex pour ces préparations qui ne sont pas d'un emploi journalier et qui réclament quelques

précautions de la part des pharmaciens et de celui qui les fait administrer. NUMA.

CERBÈRE, du grec *kréoboros*, carnassier, qui dévore avidement la chair, composé de *kréôs*, chair, et *bora*, pâture. Selon l'auteur de la *Théogonie*, le géant Typhon et Echidna, monstre moitié nymphe et moitié serpent, donnèrent le jour à *Cerbère*, chien à trois têtes, auquel Hésiode en donne cinquante et Horace cent. Il eut pour sœurs, la Chimère et l'hydre de Lerne; Sphinx était son neveu; le lion de Némée et Orchus, ses frères. Il était commis à la garde des Enfers et surnommé le *Sans-sommeil;* ses yeux ne se fermaient jamais. Son cou était hérissé de couleuvres, qui menaçait les ombres errantes des Enfers. La Sybille, au moyen de son gâteau de miel, et Orphée, par les accords ravissans de sa lyre, étaient parvenus à clore les yeux de ce monstre infatigable; mais Hercule, dédaignant ces moyens timides, l'enchaîna et le traîna dans les plaines de Thessalie, où les herbes furent souillées par l'écume qui filtrait entre ses dents noires et tranchantes, et de cette écume naquit l'aconit, un des poisons les plus subtils.

Parmi les différentes explications de cette fable, il en est une trop plaisante pour n'être pas rapportée : Fulgence Planica de

dit, après Pétrone, que « Cerbère avait été un avocat fameux par sa causticité, par la vénalité de sa plume, et par les calomnies qu'il répandait à grands flots sur ses adversaires. Le chien infernal reçut le nom de cet homme malfaisant et devint l'emblème de ses semblables. »

Au figuré et par exagération, on appelle un suisse ou portier trop rébarbatif, *un Cerbère*. AD. SERRE.

CERCAIRES, *voy.* INFUSOIRES.

CERCEAU, lien de bois ou de fer en forme de *cercle*, dont les tonneliers se servent pour entourer les cuves, les barriques, les tonneaux et les baignoires. Les meilleurs sont ceux de châtaigniers, parce qu'ils pourrissent moins vite, on en emploie également d'autres faits avec le bois de frêne, saule, marceau, tremble, noisetier, peuplier, etc. Les cerceaux périssent ordinairement par l'écorce et par l'aubier. Aussi l'abbé Rosier conseille aux propriétaires vignicoles, de bien choisir le bois dont ils veulent faire confectionner leurs cerceaux, de les prendre dans le cœur du bois, ou du moins de les faire écorcer et d'en faire enlever l'aubier.

CERCEAU, en terme de boutonnier, est un fil rond plié en cercle, dont les bouts sont rapprochés l'un de l'autre sans être soudés; on aplatit ce fil avec le marteau

et on lui fait prendre ainsi la forme extérieure du bouton sur lequel on l'applique.

Le mot *cerceau* a été fait du latin *circus*, dérivé du grec *kirkos*, tout rond, espace circulaire, de là on a fait également les mots *cerclage*, *cercler* et *cerclier*, pour indiquer l'action de poser des *cerceaux*, et qualifier l'ouvrier qui s'occupe de leur fabrication.

Les anciens mêlaient presque à tous leurs exercices le jeu du *cerceau*, qu'ils regardaient comme un des meilleurs moyens de gymnastique pour développer les grâces de l'enfance.

Cet exercice était divisé en deux espèces, l'une appelée *cricelaria*, de deux mots grecs qui signifient *agitation du cerceau*, et l'autre *trochus*. Il paraît qu'ils ne faisaient pas rouler, comme nous, le cerceau sur son axe, mais qu'ils l'agitaient au-dessus de leur tête et se le lançaient de l'un à l'autre avec des baguettes, en guise de volant.

HENRION.

CERCLE (mathématiques), du latin *circus*, fait lui-même du grec *kirkos*, tour, rond, circonférence. On appelle ainsi l'étendue superficielle renfermée par une courbe nommée circonférence, dont tous les points sont à égale distance d'un point intérieur nommé *centre* (*Voy.*). Dans le

langage usuel, on appelle *cercle* la seule circonférence, sans y comprendre l'étendue qu'elle renferme. Un corps décrivant un cercle reçoit partout une égale impression de la force centrale. Tout cercle se divise en 360 parties, qu'on appelle *degrés* et que l'on désigne ainsi 360', chaque degré se divise en 60 minutes, ainsi marquées 60", et chaque minute se divise en 60 secondes, ainsi marquées 60'''. On a divisé le cercle en 360 parties, à cause du grand nombre de diviseurs dont ce nombre est susceptible.

On appelle cercles *parallèles* ou *concentriques*, ceux qui sont décrits d'un même centre et qui sont par conséquent également éloignés les uns des autres dans toutes leurs parties, et *cercles excentriques*, ceux qui sont décrits de centres différens.

On trouve l'aire d'un cercle, en multipliant la circonférence par le quart du diamètre ou la moitié de la circonférence par la moitié du diamètre. Les cercles et les figures semblables qu'on peut inscrire dans un *cercle*, sont toujours entr'elles comme le carré du diamètre. Le cercle est égal à un triangle dont la base est la circonférence, et la hauteur le rayon; les cercles sont donc en raison composée des circonférences et de celle des rayons.

Quadrature du cercle. La manière de

faire un carré dont la surface soit égale parfaitement et géométriquement à celle d'un cercle, est un problème insoluble, car la solution ne peut être que plus ou moins approximative et jamais complète ; aussi depuis long-temps les corps savans ont reconnu l'impossibilité de résoudre ce fameux problème.

On appelle *cercle d'arpenteur*, un instrument dont les arpenteurs se servent pour prendre des angles. Le *cercle d'équation* est un cercle ajouté aux cadrans des pendules pour marquer l'heure vraie du soleil. *Cercle horaire*, lignes qui marquent les heures sur les cadrans sciatériques.

Cercles de la sphère. Ce sont ceux qui coupent la sphère du monde et qui ont leur circonférence à sa surface. On peut les distinguer en *mobiles* et *immobiles*. Les premiers tournent par le mouvement diurne, et à chaque influant leur plan change de position : tels sont les *méridiens*. Les autres, tel que l'écliptique, l'équateur et ses parallèles, ne tournent pas, ou du moins restent toujours dans le même plan.

De quelque manière que l'on coupe une sphère, la section est un cercle, dont le centre est celui des diamètres de la sphère. De là on a été obligé de diviser les cercles de la sphère en *grands* et en *petits*. Les

grands cercles de la sphère sont ceux qui divisent celle-ci en deux parties égales ou en deux *hémisphères*, dont le centre coïncide avec celui de la sphère; de là tous les grands cercles sont égaux et se coupent tous en portions égales. Les *grands cercles* sont : l'*horizon*, l'*équateur*, le *méridien*, l'*écliptique*, les deux *colures* et les *azimuts*.

Les *petits cercles* de la sphère sont ceux qui, ne divisant pas la sphère également, n'ont leur centre que dans l'axe et no dans le centre même de la sphère. On les désigne ordinairement par l'analogie qu'ils ont avec les grands cercles.

Cercles d'ascension droite et cercles d'ascension oblique. Les premiers sont ceux qui, passant par les pôles du monde et coupant l'équateur à angles droits, déterminent l'ascension droite des astres. Le premier de ces cercles est le colure des équinoxes. Quant aux *cercles d'ascension oblique*, on ne peut en concevoir plus d'un pour chaque élévation de pôle, puisqu'ils ne sont autre chose que l'horizon de la sphère oblique.

Cercles diurnes. Ce sont des cercles immobiles, que les différentes étoiles et les autres points des cieux décrivent dans leur mouvement diurne autour de la terre. L'*équateur* est le plus grand des cercles

diurnes, qui sont tous inégaux entre eux.

Cercles de latitude. Grands cercles perpendiculaires au plan de l'écliptique, qui servent à mesurer la latitude des étoiles.

Cercles de longitude. C'est sur les degrés de ces cercles qui, parallèles à l'écliptique, diminuent à proportion qu'ils s'en éloignent, que se compte la longitude des étoiles.

Cercles polaires. Ces cercles sont immobiles et parallèles à l'équateur; ils sont situés à une distance des pôles égale à la plus grande déclinaison de l'écliptique. On appelle *cercle arctique*, celui qui est proche du pôle boréal, et *cercle antarctique*, celui qui est près du pôle méridional.

Cercles verticaux, que les Arabes ont appelé *azimuts*. Grands cercles qui s'entrecoupent au zénith et au nadir, et dont les plans sont, par conséquent, perpendiculaires à l'horizon. La hauteur des astres et leur distance du zénith, se compte sur les degrés de ces cercles, qui sont ordinairement au nombre de 180. AD. S.

Diverses applications du mot CERCLE. On donne en chimie le nom de *cercle*, à un instrument dont on se sert pour couper le col d'un vaisseau de verre. — On appelle *cercle membraneux*, en termes d'anatomie, la partie de l'oreillette gauche du cœur qui

entoure intérieurement son embouchure. — En termes de marine on appelle *cercle de pompe*, un cercle de fer qui embrasse le haut de la pompe pour l'empêcher de se fendre. — Les *cercles goudronnés*, en termes de guerre, sont de vieux cordages trempés dans le goudron, que l'on met dans des réchauds pour éclairer l'intérieur d'une ville assiégée. — En termes de blason on appelle *cercle perlé*, une couronne de vicomte. — Diodore de Sicile fait mention d'un cercle d'or, placé dans un palais de Thèbes, en Égypte, destiné à servir de tombeau au roi Osimandès. Ce cercle avait 365 coudées de tour, dont chacune répondait à un jour de l'année; il fut, dit-on, enlevé par Cambyse, lorsqu'il pilla l'Égypte. — Le mot *cercle* s'applique aussi au rond que forment plusieurs individus pour une conférence plus ou moins intime. — Au figuré, *cercle* se dit de tout ce qui revient à des époques déterminées; le cercle des jours, des années, des affaires, etc. — En logique, on appelle *cercle vicieux*, la démonstration d'un argument qui s'appuie sur le fait même à prouver. — Cercle est devenu synonyme d'assemblée, réunion, société, coterie. Ce mot se dit d'abord des assemblées qui se tenaient à la cour, parce que les dames y étaient rangées en rond

autour de la reine; et de là on donna ce nom aux différentes *réunions*, *sociétés*, *coteries*, *assemblées* de la ville.

Dérivés du mot cercle. De la racine du mot *cercle*, ont été créés les mots suivans : Circuit, qui signifie enceinte, tour, contour, déviation de la ligne droite pour arriver à un but par un chemin plus long; Circuler, qui se dit proprement du mouvement d'un corps ou d'un point qui décrit un cercle. — On dit, par analogie, que le sang circule dans les veines. On dit aussi que l'argent circule, pour exprimer le mouvement des échanges et du commerce au moyen de l'argent. — Circulaire, adjectif qualificatif de tout ce qui se rapporte au cercle : on appelle *mouvement circulaire*, le mouvement d'un corps qui décrit un cercle. Une *lettre circulaire* ou une *circulaire*, est une lettre écrite à plusieurs personnes à la fois, pour les convoquer ou les réunir pour un intérêt commun. — Circulairement, d'une manière circulaire. — Circulation, mouvement de ce qui circule. (*Voy.*) — Circulatorium, on appelle ainsi en chimie, un vaisseau propre à la distillation. — Circus, nom d'un oiseau de proie du genre *accipiter*, plus connu sous le nom de *buzard*. — Cirque (*Voy.*), lieu destiné aux jeux publics, aux

courses de chevaux et de chars. — Circonférence, Circonlocution, Circonscription, etc. (*Voy.*) T.

CERCUEIL, *feretrum* des latins, est fait selon Ménage du grec *sarx*, *sarkos*; il paraît qu'autrefois on a dit sarcueil. On appelle ainsi une caisse de plomb, de bois ou de pierre, dans laquelle on dépose les morts. Chez les Egyptiens, le cercueil était selon la fortune du défunt, en bois de sycomore ou de cèdre, en cartonnage, ou de pierre calcaire, de granite; le cercueil fait d'une seule pièce était recouvert en dedans et en dehors de peintures et de sculptures; le couvercle était également orné de peintures sur sa partie supérieure, quelquefois en dedans et en dehors. Ou trouve en France un grand nombre de cercueils dont quelques-uns remontent aux premiers siècles de notre ère. Dès le septième et le huitième siècle il y eut dans la Gaule des lieux spécialement consacrés aux sépultures; et un grand nombre de cercueils se sont conservés jusqu'à nos jours. Le Poitou est de toutes les provinces de France, celle où l'on en trouve le plus grand nombre: voici ce que dit M. Champollion-Figeac des cercueils de Civeaux, devenus célèbres tant par leur antiquité que par leur nombre considérable. «Ce village est à six lieues de Poitiers,

au sud-est de cette ville, sur la rive gauche et occidentale de la Vienne à l'entrée de Civeaux, lorsqu'on vient de Poitiers. Sur le bord du grand chemin, on trouvait en 1737, dans l'espace de 3,051 toises carrées, de six à sept mille cercueils de pierre, presque tous à fleur de terre, quelques-uns un peu enterrés, et un très petit nombre au-dessus de terre. Leur forme approche du carré long; il y en avait de toutes les grandeurs, depuis trois pieds jusqu'à six pieds deux ou trois pouces. Chacun de ces cercueils était couvert d'une grande pierre, souvent plate, quelquefois convexe en dessus, large de deux pieds cinq ou six pouces, et longue de six pieds six ou sept pouces. Quelques-uns ont été ouverts, et on n'y trouva que des ossemens altérés et se réduisant en poussière : on peut constater que plusieurs cadavres furent entassés dans le même tombeau, soit simultanément, soit à des époques différentes. On ne découvrit ni médailles, ni armes, ni ustensiles d'aucune espèce. Quelques-uns de ces cercueils portaient des inscriptions, d'autres des figures allégoriques et des croix latines, mais en très petit nombre. Le couvercle le plus remarquable est celui où se trouve sculptée la figure d'un homme placé dans une espèce de niche peu profonde; il tient dans

la main droite un marteau qui ressemble à l'ascéculus qui est représenté sur les revers des médailles de la famille *Valeria.* Ses formes ne sont ni belles ni régulières; il est revêtu d'une espèce de *saie* ouverte sur les deux côtés, et il est couvert d'un manteau qui ne dépasse pas ses genoux; ses cheveux et sa barbe sont courts. Ce costume d'homme paraît remonter au neuvième ou au huitième siècle. On a beaucoup parlé, continue M. Champollion, d'un monument que les habitans de Civeaux appellent la *Chaise du Roi*, et que la tradition dit être le trône du roi Clovis, mais ce n'est autre chose qu'un fragment de pierre sépulcrale informe et mutilé. Les nombreuses recherches qui ont été faites sur les cercueils de Civeaux font remonter au règne de Charlemagne l'origine de ces monumens. C'est donc au commencement du neuvième siècle que l'on rapporte le premier établissement du cimetière de Civeaux, ou du moins l'origine de ces nombreux tombeaux. » En effet, à cette époque, la fin du monde annoncée par les prêtres comme devant être prochaine, jeta une terreur religieuse dans tous les esprits; les particuliersi se dépouillèrent volontairement des biens de ce monde, pour acquérir des grâces dans l'autre, et de là,

les sépultures splendides furent de mode.

Les cercueils de la Chine, nous dit le sieur Fontanaye, sont grands, et d'un bois épais de trois ou quatre pouces; ils sont dorés, vernissés par dehors, et fermés avec un soin extraordinaire pour empêcher l'air d'y pénétrer.

On dit au figuré, *passer du berceau au cercueil*, passer de la naissance à la mort. *Cette affliction est capable de mettre un homme au cercueil.* S. C.

CÉRÉALES. Ce mot est dérivé du nom de Cérès, déesse des moissons; il a deux acceptions dans notre langue : tantôt on l'emploie pour désigner diverses plantes dont les grains servent à la nourriture de l'homme, tantôt il indique des fêtes établies à Rome en l'honneur de Cérès.

On a d'abord donné le nom de céréales à quelques plantes graminées, telles que le froment, l'orge, l'avoine, le seigle, le maïs, etc.; puis on l'a étendu aux plantes légumineuses, telles que haricots, lentilles, etc., mais il serait mieux de le conserver spécialement aux graminées; celles-ci, presque toutes originaires de la Perse ou de l'Inde, où elles croissent spontanément, se divisent, dans nos climats, en céréales d'automne qui se sèment pendant octobre et novembre, et en céréales de mars. La

culture des céréales de mars est moins productive en masse, que celle des céréales d'automne, mais elle est d'une grande ressource pour occuper le terrain, quand les travaux n'ont pu être terminés avant l'hiver. Les cultivateurs considèrent les plantes céréales comme très épuisantes, soit à cause de leurs racines traçantes, leur principal moyen de nourriture, soit parce que la ténuité des tiges permet la végétation de plantes gourmandes; aussi on a soin d'alterner les céréales avec des plantes bisannuelles, telles que la betterave, le colza, le chou, etc. (*Voyez* les mots BLÉ, AVOINE, SEIGLE, etc., où sont indiquées toutes les notions nécessaires pour la culture de ces céréales.)

Les fêtes que les dames romaines célébraient le 7 avril, en l'honneur de Cérès, sont les mêmes fêtes que les Grecs nommaient chez eux *Thesmophories*. Elles avaient d'abord lieu pendant la nuit, mais comme il s'y introduisait des désordres, le sénat ordonna qu'on les célébrât le jour. Les dames romaines étaient vêtues de blanc et portaient des flambeaux en mémoire du voyage de la déesse. On faisait venir de Naples ou de Velie des prêtresses grecques qui étaient chargées des cérémonies. On offrait à la déesse des gâteaux sau-

poudrés de sel, et des grains d'encens, du miel, du lait et du vin. A défaut d'encens on brûlait des torches de pin gras, ce qui prouve l'antiquité de ces fêtes et les fait remonter au temps où l'on brûlait en l'honneur des dieux, des plantes odoriférantes. On sacrifiait à Cérès des cochons, parce que ces animaux nuisent aux champs et dévorent les semences. Le 12 avril on commençait les jeux Céréaux qui duraient huit jours ; pendant ce temps on s'abstenait, pour honorer Cérès, du vin et du commerce des femmes. Les plébéiens se donnaient entre eux des repas pour maintenir l'union des familles et rendre hommage à Cérès et à l'agriculture à qui l'on doit les bienfaits de la civilisation. Les céréales étaient des fêtes gaies ; les habits de deuil en étaient proscrits; aussi n'eurent-elles pas lieu après la bataille de Cannes. R. O. S.

CÉRÉBRAL (système). On nomme ainsi le centre où viennent aboutir les sensations du corps de l'animal au moyen de cordons nerveux qui y ont leur point de départ ou qui s'y rattachent. C'est aussi de ce centre que partent les déterminations de la volonté. Très compliqué chez certains animaux, nul au contraire ou presque nul chez d'autres, le système cérébral, dont il

a déjà été question au mot ANIMAL, sera étudié dans toutes ses parties et dans son ensemble au mot ENCÉPHALE. Nous l'étudierons alors dans toutes ses complications chez les animaux vertébrés, et nous le suivrons dans ses vestiges chez les animaux rayonnés et chez les êtres intermédiaires ; nous ne l'y trouverons pas chez ces derniers, présidant à des fonctions complexes, mais suffisamment développé pour nous donner raison des instintcs souvent merveilleux qui leur servent de guide dans tous les besoins de leur vie. Aux mots NERF et système NERVEUX nous complèterons ce qu'il y aura à dire sur cette partie intéressante de l'anatomie et de la physiologie des êtres qui sentent et se meuvent, c'est-à-dire des animaux. J. L. NUMA.

CÉRÉMONIAL. Les hommes vivant en société et se prêtant un secours mutuel, se sont imposé les uns envers les autres une loi de civilité, résultat ou du devoir ou de la reconnaissance ; de plus, on a senti le besoin d'un ordre unanime pour éviter, dans les occasions solennelles, la confusion qui résulte d'une réunion d'hommes, d'une multiplicité d'actions ; et cette loi et cet ordre ont reçu le nom de *cérémonial*. Le cérémonial a varié selon le temps et les lieux : dans celui que Moïse imposa aux Juifs, les actions

les plus communes de la vie se faisaient en observant une foule de règles. Le cérémonial de la religion chrétienne participe de celui de Moïse, et quelquefois de celui des païens. La loi mahométane, dans les moindres détails corporels, se rapproche beaucoup du cérémonial judaïque. L'homme célèbre d'une manière qui diffère selon le pays qu'il habite, les trois plus grandes circonstances de la vie : la naissance, le mariage et la mort. Chez nous, l'accouchée reçoit les complimens de tous les amis et parens; en Afrique, la femme, tout-de suite après son enfantement, vaque aux travaux du ménage comme à l'ordinaire. A Sparte, la cérémonie des noces consistait à revêtir d'habits d'homme l'épousée, en signe du pouvoir qu'elle allait partager avec son mari. La principale cérémonie nuptiale, chez les Hottentots, consiste à se prosterner devant le sacerdote du lieu. Quant à la mort, le cérémonial qui l'accompagne diffère dans ses formes d'un pays à un pays voisin, et partout les formes sont une règle consentie par le plus grand nombre : chez nous, les parens du défunt se renferment et couvrent de tentures noires les fenêtres de leur appartement; les Américains servent des repas à leurs morts; les Indiens brûlent le corps des brahmines et en jettent les cendres dans

un fleuve sacré; les veuves corses s'arrachent les cheveux, s'égratignent le visage et conduisent jusqu'au caveau sépulcral le cercueil de leurs maris; le Lalewake est une danse au son du violon qui complète le cérémonial funéraire des Highlanders écossais.

Dans les cours, le cérémonial porte le nom d'*étiquette*, dont les lois pèsent sur les souverains eux-mêmes. Chaque cour a son étiquette qui entraîne avec elle une foule d'observances fastidieuses, sur lesquelles nous n'entrerons ici dans aucun détail, vu le petit cadre de notre article. (*Voyez* ÉTIQUETTE.)

CÉRÉMONIAL POLITIQUE. A proprement parler, aucune puissance n'a le pas sur une autre, mais comme les petits recherchent l'amitié et l'appui des plus puissans, il en résulte naturellement une prééminence des uns sur les autres. De là les dignités, le rang et les honneurs des États ayant été peu à peu déterminés, constituèrent un cérémonial politique sur l'observance duquel on se montra très souvent rigoureux. Sous la dénomination de cérémonial politique, on peut comprendre : 1° le titre du prince, du régent ou du chef de l'État; 2° la reconnaissance officielle de ce titre et de ce rang par les autres États. Jadis le pape et l'empereur s'arrogeaient le droit de conférer les dignités;

mais, plus tard, le principe prévalut que chaque peuple était libre de donner à son souverain le titre qu'il voulait ; 3° les hommages et honneurs affectés au rang et au titre ; à ce que l'on convint d'appeler *honneurs royaux* était attaché le droit d'avoir des ambassadeurs de première classe.

La préséance des ayant-droits aux honneurs royaux, c'est-à-dire droit d'occuper la première place dans une assemblée, a été fort controversée. Comme au moyen-âge les conciles offraient de fréquentes occasions de discuter sur cette prérogative, les papes firent plusieurs règlemens hiérarchiques des puissances européennes, dont le plus célèbre est celui du pape Jules II. Cette ordonnance, germe fécond de désordres, ne fut jamais reconnue généralement.

Lorsque des souverains de même dignité se font visite, ils se rendent mutuellement le pas ; si la question de prééminence est douteuse, leurs ambassadeurs alternent, jusqu'à ce que les points en litige soient éclaircis. Lors de la conclusion d'un traité entre deux puissances, il en est fait deux exemplaires ; chacun de ces exemplaires n'est signé que d'une des parties, ou bien les deux parties le signent, de manière à ce que chacun reçoive l'exemplaire dans lequel la place d'honneur lui est assignée.

Le cérémonial de chancellerie d'Allemagne était très minutieux, et ce n'est que depuis peu que les princes se servent, dans leur correspondance, du style de cabinet, qui se rapproche beaucoup du style épistolaire ordinaire. En France, les rois et Napoléon lui-même, priaient *Dieu d'avoir sous sa sainte et digne garde*, le roi, le haut fonctionnaire, etc., à qui ils écrivaient. La formule qui termine une pétition ou lettre au roi est celle-ci : Je suis, Sire, de Votre Majesté, le très humble et très obéissant serviteur et *sujet*. Depuis 1830, la qualification de sujet est rarement ajoutée.

AD. SERRE.

CÉRÉOPSIS (Ornithologie.) Ce sous-genre d'oiseaux appartient aux canards. Ses caractères sont : d'avoir le bec court, convexe, incliné vers la pointe, la tête entièrement couverte d'une peau nue et ridée, ou *cire*, qui s'étend sur la mandibule supérieure et cache les narines ; un éperon obtus au plis de l'aile, le bas de la jambe nu, l'extérieur des doigts de devant réuni par une membrane à l'intermédiaire jusqu'au milieu ; le doigt de derrière très court et touchant à peine par terre. — La seule espèce connue a été trouvée dans la nouvelle Hollande, aussi n'en parlerons-nous pas davantage. J. L. Numa.

CÉRÈS, fille de Saturne et de Rhéa, fut une des plus grandes divinités des anciens; les Grecs lui donnèrent les noms de Dêmêter, Damater, Dêmêtra qui répondent à *Ghéméter*, terre-mère; ils l'appelaient aussi *Magna Mater*, *Maxima Mater Pâmmeter*, *Thesmophoros*, la grand'mère, la très grand'mère, la mère de tous, la législatrice; c'est elle qui la première apprit aux hommes l'art d'ensemencer la terre, de là cette vénération des anciens pour Cérès, déesse des moissons. Cérès était belle; sa flottante chevelure blonde, ses yeux couleur du ciel, ses formes arrondies, son air de bonté enflammèrent le cœur de Jupiter, son frère. Le maître des Dieux, sous la figure d'un taureau, la trompa et la rendit mère de Proserpine. Neptune n'ayant pu résiter aux charmes de cette déesse, lui fit violence, déguisé sous la forme d'un cheval fougueux, parce qu'elle-même avait pris celle d'une jument. Cérès, honteuse, s'était retirée loin de la lumière dans une caverne solitaire, où elle gémissait sur son sort; mais bientôt les moissons ayant disparu de la surface de la terre, le père des Dieux ordonna aux Parques de ramener Cérès à des sentimens plus doux. La bonne déesse se rendant à leurs larmes revint donner la vie au monde. Cérès si froide pour les immor-

tels aima pourtant le jeune Jasius, et de leurs amours naquit Plutus, le dieu des richesses.

Cérès alla habiter la Trianie, où elle donna le nom de Drepanum, faucille, à une ville située à l'ouest de cette île. Ce lieu, selon les poètes, communiquait aux Enfers par la bouche fumante de l'Etna; et c'est de cet endroit que Pluton, épris des charmes de Proserpine, s'élança de la région des mânes, sur la prairie d'Enna, pendant qu'elle y cueillait des fleurs, l'enleva et la déroba à la lumière du jour. Cérès demanda en vain sa fille aux forêts de la Sicile. Ayant allumé deux torches aux flammes de l'Etna, elle quitta cette île et parcourut la terre, cherchant nuit et jour sa fille bien-aimée. La déesse s'arrêta dans l'Attique, où elle éleva Triptolème, fils de Céléus, roi d'Eleuxis; puis, après avoir appris à ce jeune prince l'emploi de la charrue et l'art d'ensemencer la terre, elle le plaça sur un char traîné par des serpens ailés et des dragons, et l'envoya apprendre son art merveilleux à toute la terre. Les malheurs de cette déesse aigrirent un peu sa bonté naturelle. Elle changea en lézard un petit enfant, qui se prit à rire en la regardant boire avec trop d'avidité un breuvage, qu'une bonne femme nommée Baubo, lui avait offert.

De l'Attique Cérès passa en Lycie, où elle changea en grenouilles des paysans qui troublaient l'eau d'un étang où elle étanchait sa soif. Ayant appris en Sicile le sort de sa fille, elle obtint du maître de l'univers de passer six mois sur la terre et six mois dans l'empire sombre.

Sur les médailles on la représente une couronne d'épis sur la tête, ou triste un flambeau à la main avec un bouquet d'épis et de pavots. La première statue de bronze qu'on fit à Rome fut élevée en l'honneur de Cérès. Le premier temple de cette déesse fut construit à Palantium en Arcadie; les Romains lui en élevèrent un en 257, l'année d'après leur victoire sur les Volsques. La grue, la tourterelle, le surmulot de mer, le serpent ailé, la truie pleine et le bélier étaient les seuls animaux consacrés au culte de Cérès; parmi les végétaux, le safran, les pavots, le blé avec ses feuilles étaient ses offrandes. Les grains, les fruits sont les dons, les présens, les trésors de Cérès:

La fourmi tous les ans traversant nos guérets,
Grossit ses magasins des trésors de Cérès.

On dit Cérès pour le pain, comme Bacchus pour le vin : *Sine Cerere et Baccho friget Vénus* ; sans Cérès et Bacchus, Vénus est transie. AD. SERRE.

CERFS, *cervus* (MAM.). Le genre des

cerfs appartient à l'ordre des mammifères ruminans; il compose à lui seul la deuxième famille de cet ordre, laquelle est caractérisée par des protubérances frontales dermigères, c'est-à-dire recouvertes d'une peau velue, comme celle des girafes, mais qui tombent chaque année, et qui, sujettes à subir des changemens périodiques, portent le nom de *bois*.

Les nombreuses espèces de cerfs existent répandues dans les deux continens; quelques-unes sont même propres à l'une et à l'autre, tels sont l'élan et le renne. Elles vivent par grandes troupes ou par petites familles composées seulement de quelques individus; les unes recherchent les forêts et les contrées élevées, d'autres préfèrent les plaines et les savanes noyées et marécageuses. Ce sont de tous les ruminans les plus élégans et aussi les plus agiles : leur jambes sont minces et élevées, sans cependant être grêles, leur corps est svelte et gracieusement arrondi. Leur cou est délié et leur tête surmontée par des bois dont les formes variées ajoutent encore à leur beauté. Leur vitesse à la course est leur plus grande ressource contre leurs ennemis, cependant ils trouvent quelquefois dans le bois qui orne leur tête un moyen de défense.

Parmi les principaux caractères du genre

cerf, on remarque les suivans : 32 dents, 8 incisives à la mâchoire inférieure et 6 molaires partout; quelques espèces ont, dans le sexe mâle principalement, deux canines à la mâchoire supérieure, ce qui porte alors à 34 le nombre total des dents; des larmiers et un mufle dans la plupart des espèces ; les oreilles médiocres et pointues, la queue très courte et quatre mamelles inguinales. Les bois n'existent ordinairement que chez les mâles, à l'exception de la femelle du renne qui en est pourvue; ils varient normalement suivant l'âge de l'animal et accidentellement suivant les circonstances où la domesticité et la maladie l'ont placé.

Ces bois sont tantôt des tiges cylindriques et rameuses, tantôt ils sont en forme de branches applaties. Quelquefois ces deux manières d'être se trouvent combinées sur le même animal. D'ailleurs ces bois sont pleins de matières osseuses ; ils tombent tous les ans vers l'époque du rut et sont remplacés par d'autres ordinairement plus forts qui commencent à paraître peu de temps après; il n'existe point, comme l'avait supposé Buffon, de liaison entre leur chute et leur reproduction et les phases correspondantes de la végétation, mais une relation plus vraie a été parfaitement constatée entre les périodes de leur révolution et celle de l'activité des organes générateurs : en effet, on voit le

bois cesser de se nourrir et tomber quelque temps après que le rut a frappé les individus mâles d'un grand accablement et l'on sait que la castration permet au contraire la persistance de ces bois Chez les femelles, l'afflux perpétuel du sang vers les organes générateurs, soit pour le rut, la gestion ou l'allaitement, est un obstacle au flux vers la tête de l'excès des fluides nourriciers, et ce qui le prouve, c'est la production du bois, souvent observée chez des femelles inféconde: leur existence normale chez le renne femelle, ne dément pas, comme on pourrait le croire, les effets attribués à la durée de la fluxion utérine, puisque les bois des femelles sont plus petits que ceux des mâles lorsqu'elles sont fécondes et qu'il les égalent lorsqu'elles sont infécondes.

Ces productions étudiées dans le cours de leur développement, sont remarquables par la constance des lois auxquelles elles sont soumises, et il est, pour ainsi dire, merveilleux de considérer quelle invariable ressemblance elles offrent chez les individus de même âge. Lorsque des circonstances extraordinaires les font varier, on observe que leurs parties inférieures sont toujours les dernières à s'altérer ; les modifications qu'elles offrent alors consistent dans l'augmentation et la diminution de leur volume ou de quelques-

unes de leurs parties secondaires qui même peuvent être réduites à zéro. Leur direction est aussi susceptible de changer, ainsi que leur consistance. On nomme *refait* le bois nouvellement reproduit, il est alors couvert d'une peau velue, comme celle du reste de la tête qui se détruit ensuite et tombe par morceaux lorsque ses vaisseaux nourriciers s'oblitèrent.

Les rennes sont les seuls parmi les animaux, qui soient pourvus d'un duvet assez abondant en hiver; les autres cerfs n'ont, pour la plupart, qu'une sorte de poil, dur, cassant et qui paraît tenir très peu. Leur couleur est généralement brune, mais susceptible de varier sous la moindre influence: le *mélanisme*, coloration en noir, et l'*albinisme*, coloration en blanc, sont très communs chez eux et présente cette particularité de se produire indifféremment sous tous les climats; c'est ainsi que l'on voit des cerfs blancs, non-seulement dans le Nord et dans les régions tempérées, mais aussi sous l'équateur, comme M. de Humboldt l'a constaté.

Le genre cerf renfermant un nombre considérable d'espèces, on a dû chercher un moyen de le partager en plusieurs petits groupes, afin de faciliter leur distinction; quelques auteurs les ont simplement rangés en trois sections, d'après leur patrie, pla-

çant dans la première celles qui sont propres aux deux continens, dans la seconde celles qui sont à l'ancien, et dans la troisième celles qui ne se trouvent que dans le nouveau; mais cette distinction est loin d'être satisfaisante; par exemple : un individu d'origine inconnue étant donné à déterminer, elle deviendra tout à fait inutile. C'est ce qui a engagé M. de Blainville à rechercher par la distinction de ces animaux des caractères des notes inscrites, pour ainsi dire, sur l'animal et qui ne peuvent être enlevées que par sa mutilation; en combinant ceux tirés de l'existence des larmiers, des canines et surtout de la forme des bois, il est arrivé à établir huit sections de la manière suivante:

1° Bois petits et longuement pédiculés: les *cervules*.

2° Bois simples en daguets : les *daguets*.

3° Bois longs, à andouillers basilaire et médian : les *chevreuils*.

4° Bois longs, à andouiller basilaire, sous-médian : les *axis*.

5° Bois longs, à andouiller basilaire et médian : les *cerfs*.

6° Bois longs, à andouiller basilaire et médian, empaumures tout aplaties : les *rennes*.

7° Bois longs, à andouiller basilaire et rennes médian, empaumures supérieures seules aplaties : les *daims*.

8° Bois courts sans andouiller basilaire ni médian, terminés par une forte empaumure digitée et palmée : les *élans*.

Cette division, quoique fondée sur des caractères qui n'existent bien marqués que chez les individus mâles, et à une époque de leur vie, n'en est pas moins fort commode et suivie par un grand nombre de naturalistes. Nous allons aussi nous guider d'après elle dans l'exposition rapide des principales espèces de ces huit sous-genres.

Nous commencerons par le sous-genre des Cerfs proprement dits ; il se fait d'abord remarquer par des bois sessiles à andouiller basilaire et médian, tous coniques. Nous en ferons connaître cinq espèces principales, et commençant en premier lieu, par le

Cerf commun, *Cervus Elaphus* L. Cette espèce, qui est sans contredit l'une des plus belles et des plus intéressantes de nos contrées, est de la taille du cheval. Les Cerfs des plaines, des vallées ou des collines abondantes en grains, ont le corps beaucoup plus grand et les jambes plus hautes que les Cerfs des montagnes arides et pierreuses : ceux-ci ont le corps bas, court et trapu ; ils ne peuvent courir aussi vite, mais ils vont plus long-temps que les autres. Le pelage du Cerf commun est brun-fauve en

été, avec une ligne noirâtre et une rangée de petites taches fauves le long de l'épine; en hiver elle est d'un brun-gris uniforme; la croupe et la queue sont en tous temps d'un fauve pâle. Les sujets qui n'ont pas atteint six mois et que l'on nomme *Faon* ainsi que les petits de toutes les autres espèces du genre, sont d'un fauve tacheté de blanc. Les bois (la femelle en est privée ainsi que de dents lanières) sont fort longs à croître; ils tombent, comme on sait, tous les ans, et prennent à chaque refaite des dimensions plus considérables, jusqu'à ce que l'animal étant arrivé à sa vieillesse ils tombent et se reproduisent encore, mais avec moins de force.

Vers leur sixième mois, les petits mâles présentent d'abord sur la tête deux petites bosses ou tubercules qui indiquent la place où les bois s'élèveront. Ces éminences ont reçu le nom de *hères;* à un an elles se sont fort allongées, quoique simples, elles ont déjà deux ou trois décimètres de longueur. L'animal perd à cette époque la peau qui les recouvrait et ces petits bois eux-mêmes ne tardent pas à tomber après qu'ils sont restés quelque temps à nu; on les désigne sous le nom de *daguets*. Quand le Cerf est parvenu à sa troisième année, il perd ses daguets et le *bois* qui les a remplacés

présente ordinairement trois ramifications qu'on nomme *andouillers*. Pendant chacune des années suivantes, jusqu'à la septième, le bois subit sa chute périodique, et reparaît régulièrement avec un andouiller de plus; de sorte que tous les vieux Cerfs ont le bois composé de sept ramifications provenant d'une tige commune nommée *merrain*. C'est dans le temps du rut qui a lieu chez nous pendant le mois de septembre, que le bois se dépouille; l'animal jette alors un cri particulier qu'on appelle raier ou bramer; les mâles et les femelles qui ne restent point ensemble comme le font les chevreuils, se recherchent avec ardeur; les premiers se livrent des combats à outrance; ils ne restent avec une femelle que peu de jours, après lesquels ils s'en séparent et vont en chercher d'autres auprès desquelles ils demeurent encore moins. Pendant le temps que cette fureur d'amour dure ils mangent peu et ne dorment pas du tout; nuit et jour ils sont sur pied et ne font que marcher, courir, combattre et jouir; aussi sortent-ils de là, si défaits, si fatigués, si maigres, qu'il leur faut du temps pour se remettre et reprendre leurs forces. Les femelles ne portent que huit mois, après lesquels elles donnent le jour à un seul petit, rarement à deux;

elles mettent bas au mois de mai ou au commencement de juin; toutes ne sont pas fécondes; quelques-unes appelées *bréhaignes* ne portent jamais; elles sont plus fortes et plus ardentes en amour que les premières; on prétend qu'il s'en trouve qui ont un bois comme les Cerfs. Le Faon ne quitte point sa mère pendant les premiers temps.

Ces animaux vivent par troupes plus ou moins nombreuses; on les trouve dans presque toute l'Europe, et dans une partie de l'Asie. Leur chasse qui passe comme on sait, pour un des plus nobles exercices, est devenue l'objet d'un art qui a sa théorie, et une terminologie étendue, où les choses les plus connues s'expriment par des termes bizarres ou détournés de leur acception ordinaire. Cette chasse demande des connaissances que l'on ne peut acquérir que par l'expérience; elle suppose un appareil royal, des hommes, des chevaux et des chiens qui doivent y concourir par leurs mouvemens et leur intelligence; le veneur ou conducteur de la troupe doit savoir reconnaître par l'odeur, les fumées et les pas de la bête, quel est son âge, son sexe, et même son prix; il doit savoir si le Cerf qu'il a détourné est un daguet, un jeune Cerf (jusqu'à six ans), un Cerf de *dix*

cors jeunement (à six ans), un Cerf de *dix cors* (à sept ans), enfin si c'est un *vieux Cerf*.

Lorsqu'ils sont pris jeunes, les Cerfs s'apprivoisent aisément, mais on ne peut les réduire en troupeaux, comme on le fait pour les rennes. On les voit même donner des preuves d'attachement. Leur bois est employé dans les arts ainsi qu'en thérapeutique à des ouvrages nombreux : on en fait des manches de coutelas, de serpettes, des pommes de cannes, des pipes, etc.; râclé et réduit en fragmens minces on en obtient au moyen de l'eau bouillante, une gélatine très saine et très nourrissante, c'est ce qu'on nomme *Gelée de cornes* de Cerf. Indépendamment de cette gélatine, la corne de Cerf fournit encore plusieurs autres préparations, mais dont ont fait peu usage. Calcinée et porphyrisée on en forme des trochistes qui ne sont composés que de sels calcaires; par le moyen de la distillation on obtient plusieurs produits, savoir : un sous carbonate d'ammoniaque huileux, connu sous le nom *d'esprit volatil* de *corne* de *Cerf*. On trouve aussi indiqué dans les anciennes matières médicales, l'os du Cerf, la verge, le sang, la moelle et le suif, tous depuis long-temps considérés comme superflus et inutiles.

« Le cerf, dit Buffon, paraît avoir l'œil bon, l'odorat exquis et l'oreille excellente. Lorsqu'il veut écouter, il lève la tête, dresse les oreilles, et alors il entend de fort loin; lorsqu'il est dans un petit taillis ou dans quelque autre endroit à demi-couvert, il s'arrête pour regarder de tous côtés, et cherche ensuite le dessous du vent, pour sentir s'il n'y a pas quelqu'un qui puisse l'inquiéter. Il est d'un naturel assez simple, et cependant il est curieux et rusé. Lorsqu'on le siffle ou qu'on l'appelle de loin, il s'arrête tout court et regarde fièrement et avec une espèce d'admiration les voitures, le bétail, les hommes; et, s'ils n'ont ni armes ni chiens, il continue à marcher d'assurance, et passe son chemin fièrement et sans fuir. Il paraît aussi écouter avec autant de tranquillité que de plaisir le chalumeau et le flageolet des bergers, et les veneurs se servent quelque fois de cet artifice pour le rassurer. En général, il craint beaucoup moins l'homme que les chiens, et ne prend de la défiance et de la ruse qu'à mesure et qu'autant il aura été inquiété. Il mange lentement, choisit sa nourriture, et lorsqu'il a *viandé*, il cherche à se reposer pour ruminer à loisir; mais il paraît que la rumination ne se fait pas chez lui avec autant de facilité que dans le bœuf; ce n'est

pour ainsi-dire que par secousses que le cerf peut faire remonter la nourriture contenue dans son premier estomac. Cela vient de la longueur et de la direction qu'il faut que l'aliment parcoure. Le bœuf a le cou droit et court, le cerf l'a long et arqué ; il faut donc beaucoup plus d'efforts pour faire remonter l'aliment : et cet effort se fait par une espèce de hoquet, dont le mouvement se marque au dehors et dure pendant tout le temps de la rumination. Il a la voix d'autant plus forte, plus grosse et plus tremblante, qu'il est plus âgé ; la biche a la voix plus faible et plus courte ; elle ne rait pas d'amour mais de crainte ; le cerf rait d'une manière effroyable dans ce temps du rut ; il est alors si transporté qu'il ne s'inquiète, ni ne s'effraie de rien ; on peut donc le surprendre aisément, et, comme il est surchargé de venaison, il ne tient pas longtemps devant les chiens ; mais il est dangereux aux abois : il se jette sur eux avec une espèce de fureur. Il ne boit guère en hiver et encore moins au printemps. L'herbe tendre et chargée de rosée lui suffit ; mais dans les chaleurs et les sécheresses de l'été, il va boire aux ruisseaux, aux marres, aux fontaines ; et dans le temps du rut, il est si fort échauffé qu'il cherche l'eau partout, non seulement pour apaiser sa soif brû-

lante, mais pour se baigner et se rafraîchir le corps. Il nage parfaitement bien, et plus légèrement alors que dans tout autre temps, à cause de sa venaison dont le volume est plus léger qu'un pareil volume d'eau; on en a vu traverser de très grandes rivières; on prétend même qu'attirés par l'odeur des biches, les cerfs se jettent à la mer dans le temps du rut, et passent d'une île à une autre, à une distance de plusieurs lieues. Ils sautent encore plus légèrement qu'ils ne nagent, car, lorsqu'ils sont poursuivis, ils franchissent aisément une haie et même un palis d une toise de hauteur. Leur nourriture est différente suivant les différentes saisons : en automne, après le rut, ils cherchent les boutons des arbustes verts, les fleurs de bruyères, les feuilles de ronces, etc. En hiver, lorsqu'il neige, ils pèlent les arbres et se nourrissent d'écorces, de mousses, etc.; et, lorsqu'il fait un temps doux, ils vont viander dans les blés; au commencement du printemps, ils cherchent les châtons des trembles, des marsaules, des coudriers, les fleurs et les boutons du cornouiller; etc.; en été, ils ont de quoi choisir, mais ils préfèrent les sègles à tous les autres grains, et la bourgène à tous les autres bois. La chair du faon est bonne à manger, celle de la biche et du daguet n'est pas absolument

mauvaise, mais celle du cerf a un goût désagréable et fort. »

Le cerf commun offre deux variétés principales : celle de *Corse* qui est beaucoup plus petite et a le corps plus trapu que le cerf ordinaire. Pour celles des *Ardennes*, qu'on a long-temps considéré comme l'*Hippelaphe* d'Aristote; elle est plus grande et a le pelage plus foncé; les poils de son cou sont plus longs ainsi que ceux des épaules. Quant aux cerfs blancs et aux cerfs noirs, ils ne constituent point des variétés proprement dites : les blancs, qui sont de tous les âges, sont des individus frappés d'albinisme; les noirs sont le plus ordinairement des individus âgés.

Le Cerf Wapiti, nommé *Elk* par les Américains, est un animal un peu plus petit que le précédent; sa queue est très courte, son pelage fauve brunâtre, excepté la région des fesses et la queue, qui sont teintes de jaunâtre; les bois sont rameux, très grands et sans empaumure. Les Wapitis sont monogames, et vivent par famille dans les vallées du Canada et du Haut-Missouri; les Indiens savent les apprivoiser, et s'en servent pour leurs traîneaux.

Le Cerf Canadien, C. *canadensis*, se distingue du précédent par des caractères peu importans; son pelage est fauve sans

taches jaunes aux fesses; sa queue est plus longue, et ses bois branchus sans empaumure terminale ont six andouillers isolés, recourbés à leur extrémité.

Le Cerf a grandes oreilles a le pelage brun-rougeâtre par le corps, et d'un cendré-blanc sur les flancs; la queue n'a que quatre pouces; les oreilles en ont sept et demi. Il habite le nord des États-Unis.

Le Cerf Wallich, dédié par M. Frédéric Cuvier au directeur du Jardin-des-Plantes de la compagnie des Indes à Calcuta, a été envoyé de Nepaul par Duvaucel. Son pelage est d'un gris-jaunâtre, plus pâle sur les joues, le museau, le tour des yeux et le ventre, et qui se change en blanc sur la queue; les bois s'écartent à droite et à gauche, et se renversent en arrière, après les premiers andouillers, pour remonter ensuite verticalement.

Le sous-genre des Elans présente des bois sessiles, plus ou moins subdivisés, sans andouiller basilaire ni médian, terminés par une vaste empaumure digitée à son bord externe seulement. Il renferme cinq espèces, dont trois n'existent qu'à l'état fossile.

L'Elan, *cervus alces*, L., nommé *elend* ou *elk* dans le nord de l'Europe, *moose deer* par les Anglo-Américains, et *rignal* par les

Canadiens, est propre aux deux continens. Cette espèce est la plus grande de tout le genre; sa taille égale celle du cheval, et la surpasse quelquefois; ses jambes sont élevées, son cou est très court, sa tête forte et allongée, sa lèvre supérieure épaisse et plus longue que celle de l'autre cerf, ce qui a fait dire aux anciens que l'élan broute l'herbe en rétrogradant; on voit sous la gorge une espèce de goître ou de pendeloque diversement configurée; la queue est très courte; le poil toujours rude et brun-fauve sur le dos et la croupe; il est moins foncé en dessous; chez quelques individus, il varie accidentellement, et se rembrunit jusqu'à devenir entièrement noir. Le bois qui tient la tête du mâle est d'abord en forme de dague, ensuite divisé en lanière, et prend, à l'âge de cinq ans, la forme d'une lame triangulaire dentée au bord externe, et portée sur un pédicule; Il croît avec l'âge, jusqu'à peser cinquante ou soixante livres, et avoir quatorze andouillers ou dentelures à chaque corne.

L'Élan est le *machalis* de Pline; il habite tout le Nord et vit par petites troupes composées d'une vieille femelle, de deux femelles adultes, de deux genres femelles et de deux jeunes mâles. Au temps du rut, qui commence vers la fin du mois d'août, les troupes

sont composées de quinze et même vingt individus; les vieux mâles rassemblent les femelles et les jeunes qui n'entrent pas en chaleur, s'écartent pour ce temps seulement. Les femelles commencent à mettre bas à la mi-mai; elles font ordinairement deux ou trois petits; ceux-ci ne sont pas tachés, leur couleur est un brun rougeâtre. Ces animaux ne vivent guère que dix-huit ou vingt ans, ils recherchent les forêts et les contrées marécageuses; en Amérique et en Asie ils sont plus nombreux qu'en Europe, où ils disparaissent à mesure que les terres deviennent plus habitées; on prétend qu'ils ont habité la France. Leur nourriture se compose d'herbes et des tendres bourgeons des arbres, principalement de l'*anagris fœtida* ou bois puant. Cet animal détruit aussi les blés verts et les lins; là où il y a des hommes, il va paître pendant la nuit. Réuni en troupe, il va non par bonds et par sauts, mais il prend un trot plus précipité que le saut des cerfs, et qu'il peut garder pendant deux jours. La corne de ses pieds fait à chaque pas un bruit tel, qu'il semble que toutes ses jointures se déboîtent.

Le principal ennemi de l'élan est l'ours, qui l'attaque s'il marche isolé et le blesse le plus souvent au cou ou à la tête; le loup,

quand il est seul, n'ose guère l'attaquer, car l'élan l'assomme ou l'étourdit en le frappant de ses pieds de devant. Le glouton fait aussi une guerre à outrance à ce joli animal, il l'attend sur un arbre, s'élance dessus, s'attache sur son dos et y enfonce ses ongles en lui entamant la tête et le cou avec ses dents; il ne l'abandonne pas qu'il ne l'ait égorgé, quoique l'élan en se roulant par terre ou se frottant contre les arbres, fasse les plus grands efforts pour se débarrasser de son cruel ennemi.

On dit que la chair des élans est agréable et nourrissante; les Indiens prétendent qu'elle les soutient plus long-temps que celle de tout autre animal. Leur peau est excellente pour la buffleterie, et leur bois sert aux mêmes usages que celui du cerf. On les chasse comme ce dernier à force d'hommes et de chiens. La balle n'entre pas facilement dans leur peau, c'est pourquoi on leur tend des pièges. Quand ils ne sont pas blessés, ils reviennent sur le chasseur, l'enlèvent sur leur bois et le foulent avec les pieds après l'avoir laissé retomber. Les sauvages du Canada et les Lapons poursuivent ces animaux sur la neige et les percent de flèches parce que les pieds des élans glissant sur la neige leur empêche de fuir très vite, tandis que les Lapons ont

aux pieds des raquettes. Les Suédois s'en servaient autrefois pour les atteler à des traîneaux; mais on'a défendu cet usage parce que leur très grande rapidité qui est de 30 mille par traite, permettait de faire échapper des criminels.

Cerf couronné, *C. coronatus*. Cette espèce qui se rapproche de la précédente a été établie par M. Geoffroy; ses bois sont noirâtres, formés d'une simple empaumure, disposés en lames minces, très unies et un peu concaves; leur face externe est divisée en cinq ou six dentelures profondes sans nervures. On ignore la nature de ce cerf; ses bois que seuls on connaît sont déposés dans les galeries du Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

Cerf géant, *C. gigantus*. Espèce plus grande que le cerf commun, qui n'est connu qu'à l'état fossile. M. Goldfuss qui l'a décrite, la caractérise par un andouiller placé immédiatement au-dessus de la couronne et dirigé en avant.

Cerf Irlandais, *C. euryceros*. M. Hibbert a décrit sous ce nom un élan fossile qu'il pense être l'euryceros d'Oppien; cet animal dont la race ne serait perdue que depuis un petit nombre de siècles, aurait vécu dans les marais; il serait le *segle* des anciens Bretons et l'un des *Cervi palmati* de Julius Capi-

tolius. On l'a trouvé dans un terrain marneux de Ballangh.

Cerf d'Amérique, *C. américanus*. C'est encore un élan fossile; ses débris ont été trouvés dans une molasse, près des chutes de l'Ohio, mêlés à des os de *Mastodontes*.

Le sous-genre des *Rennes* présente comme caractères généraux : bois sessiles plus ou moins divisés, pourvus d'andouillers basilaire et médian ; andouillers aplatis. Les femelles portent des bois qui ne diffèrent de ceux des mâles que par leur moindre étendue; les narines ne sont pas percées dans un mufle. On y range deux espèces, dont l'une n'existe qu'à l'état fossile, ce sont :

Le Renne, *cervus tarendus* L., grand comme le cerf, mais à jambes plus courtes et plus grosses, et ne répondant pas à l'épaisseur des pieds qui sont aplatis et terminés par des doigts recouverts de grosses touffes de poils. Cette espèce est propre aux deux continens; elle est facile à caractériser. Les bois existent dans les deux sexes et sont plus petits dans les femelles que dans les mâles; ils présentent à leurs extrémités de larges empaumures; le bois de droite ordinairement plus développé que le gauche, envoie en avant une branche qui longe le front à la hauteur de deux

pouces et se termine au-dessus du nez par une large dilatation en forme de palette. Les femelles stériles perdent leurs bois de même que les mâles dans le courant d'octobre; lorsqu'elles ont conçu elles les gardent jusqu'au mois de mai, époque à laquelle elles mettent bas. On a vu des femelles recevoir le mâle à 5 mois et être fécondées. La tête du renne se rapproche un peu de celle du bœuf; elle est très élargie. Ses narines sont recouvertes de poils; ceux-ci sont partout serrés, plus longs en hiver et mêlés d'un duvet laineux moins abondant pendant la saison chaude; ils sont grossiers et très développés aux pieds et sous la gorge; leur couleur d'un brun fauve en été, devient blanche dans la saison froide, ce qui a fait dire aux anciens que cet animal prenait la couleur qu'il voulait.

Les rennes vivent par troupes nombreuses; ils sont doux et faciles à apprivoiser. C'est surtout en Amérique qu'ils abondent, là on les nomme *Karibous*. Quelques voyageurs qui les ont observés à Terre-Neuve disent qu'ils sont si multipliés dans les parties occidentales de l'île, que par moment le pays paraît en être couvert. Pendant l'hiver ils émigrent vers la côte occidentale, et ne reviennent plus dans

les prairies de l'autre extrémité qu'au commencement du printemps; de même que les élans, ils sont vivement attaqués par le glouton et s'en défendent avec les pieds ainsi que du loup.

Dans le nord de l'Europe et principalement en Laponie, on élève depuis longtemps ces animaux en domesticité. Les habitans de cette dernière contrée se divisent eux-mêmes en montagnards et en forestiers; ceux-ci ont leurs propriétés dans la région basse; ils sont tristes et solitaires; leurs troupeaux étant peu nombreux; ils y suppléent par la pêche dans leurs grands fleuves. Les autres, pendant l'été, habitent leur montagne et vivent dans les huttes rapprochées à deux ou trois; mais le froid les fait descendre dans la région basse pour y passer l'hiver avec les forestiers. A la fonte des neiges, il naît en Laponie une infinité de cousins qui remplissent l'air comme des nuages et qui sont pour les Lapons d'une grande utilité, puisqu'ils alimentent les oiseaux dont eux-mêmes mangent les œufs au printemps et la chair en automne. Alors, les hommes sont obligés de se couvrir le visage et les mains de poix et ne peuvent respirer ni bâiller à l'air sans avoir la bouche et les voies respiratoires remplies de ces insectes, qu'ils éloignent en partie

par la fumée de bois pourri. Les rennes se rapprochent alors des habitations, pour être soulagés des cousins qui les piquent vivement; les Lapons profitent de cela pour les retenir prisonniers dans les hautes vallées. On dit que les rennes craignent tellement les œstres, qu'un seul qui vole dans l'air, fait entrer en fureur un troupeau de plus de mille rennes. Les larves des œstres les font tellement souffrir en piquant leurs bois, qu'ils laissent des corneilles se poser sur leurs bois pour les en débarrasser.

Il n'est point de Lapon si pauvre qu'il ne possède quelques paires de rennes; les riches propriétaires ont même des troupeaux de cinq cents et quelquefois de mille. On châtre les mâles en leur mordant les testicules, et on n'en laisse qu'un entier pour cinq ou six femelles, et encore dans certaines contrées lâche-t-on ces dernières dans les bois d'où elles reviennent après s'être fait couvrir par quelque individu sauvage; les petits qui proviennent de cet accouplement sont plus robustes et plus estimés. On cite des exemples de rennes qui s'étaient attachés à leur maître avec la même fidélité qu'un chien.

Le renne est presque l'unique ressource des peuples du Nord; vivant, comme après

sa mort, il leur est de la plus grande utilité, soit qu'ils l'emploient comme bête de somme ou de trait, soit qu'ils le tuent pour profiter de ses dépouilles. C'est principalement en hiver qu'on fait cette cruelle opération, lorsque le froid a glacé les étangs et fait fuir le gibier, peut-être aussi parce que l'animal n'est plus alors tourmenté par les œstres. Tout est employé dans ces animaux, tout jusqu'à leurs excrémens que l'on fait sécher pour en fabriquer des mottes à brûler. Leur chair est très agréable et d'une digestion facile; celle d'un seul individu peut nourrir quatre personnes pendant une semaine. Son sang se prépare en boudin. Le lait de renne procure de très bons fromages et un cerum que l'on prend pour boisson; les Lapons en font diverses préparations avec des baies de myrtiles ou de l'oseille. Quoiqu'il ait un peu le goût de suif, ce lait forme avec le fromage qu'il produit, la principale nourriture des voyageurs; chaque femelle en donne environ une livre par jour. Les Lapons emploient la peau du front pour souliers, l'autre pour faire des habits, et celle des jeunes qui meurent, pour des chemises et des plisses qu'on vend en Suède. Enfin la verge leur fournit des liens et des traits, et la vessie leur tient lieu de bouteille.

Ces animaux inconnus à Aristote parais-sent avoir été indiqués par Jules César (*De bello gallico*. Liv. IV), qui en parle comme d'un animal vivant dans la forêt de Hircy-nie. On les a assez souvent désignés par les mots *Raugiers* ou *Raugifer* , du nom de *Reuthier* qui est celui que leur donne les Allemands et les Suédois ; ces dénomina-tions appartiennent surtout aux écrivains du moyen-âge. Les rennes ont été peu connus des peuples méridionaux qui ont eu rarement l'occasion de les observer ; mais le nombre de ceux que M. Lefrançois a rapportés en France il y a trois ans, promet à la science des notions plus précises sur les particularités de leurs mœurs et de leur organisation : plusieurs des individus don-nés par ce voyageur existent encore au-jourd'hui à la ménagerie du Muséum de Paris. G. Cuvier a démontré qu'ils n'ont pas existé dans les Alpes et les Pyrénées comme on l'a prétendu, mais qu'ils ont toujours été enchaînés par leur tempéra-ment sur les climats du pôle.

Le Cerf d'Etampes, C. *Guettardi*. Cette espèce décrite par Cuvier, n'a été trouvée qu'à l'état fossile ; ses debris sont répandus au milieu du sable dans la vallée d'Etampes ; sa taille est celle du chevreuil ordinaire ; ses bois assez semblables à ceux de l'espèce

précédente, sont plus petits, plus minces et presque filiformes.

Les Daims composent le troisième sous-genre; leurs andouillers supérieurs sont seuls aplatis; les femelles n'ont pas de bois. On en connaît une espèce vivante et deux fossiles. La première ou le

Daim, Dama L., est d'une taille intermédiaire entre celle du cerf et celle du chevreuil; son pelage en été, est brun fauve en-dessus et tacheté de blanc, en hiver il est généralement brun; sa queue est longue, noire en dessus, et blanche en dessous. Cette espèce est sujette à de nombreuses variations; c'est pourquoi l'on voit des individus entièrement noirs et d'autres tout à fait blancs. Les bois sont divergens et dentelés profondément sur leurs deux bords supérieurs aplatis; après un certain âge, ils rapetissent et se divisent irrégulièrement en plusieurs lanières. La femelle ou *daine* ne diffère du mâle que parce qu'elle manque de bois; elle met bas après une gestation de durée égale à celle de la biche; son faon est fauve, tacheté de blanc.

Les daims sont plus fréquens dans le Midi que vers le Nord, mais ils sont aussi moins communs que le cerf ordinaire; il paraît qu'ils sont originaires de la côte de

Barbarie, d'où ils se sont répandus dans toute l'Europe et surtout en Angleterre. Ces animaux sont retenus comme ornement dans les parcs où ils sont aussi destinés à la chasse; quand ils sont en liberté, ils vivent par troupes comme la plupart des espèces de leur genre, et sont ordinairement conduits par quelques vieux mâles. Leur chair est très estimée. Les anciens ont connu cette espèce sous le nom de *Platyceros*.

C'est à côté de lui que l'on doit placer, mais comme formant une espèce distincte, le Cerf d'Irlande, *C. hibernus*. Cette espèce fossile a été rencontrée dans plusieurs pays de l'Europe, et notamment dans les tourbières d'Irlande. Ses bois sont très grands et garnis, sur leurs bords, d'andouillers moins nombreux que ceux de l'élan; leur envergure entre les extrémités des deux branches est de neuf à douze pieds.

On doit aussi rapprocher du daim le *cerf* d'*Abbeville*, *C. somonensis*, qui n'est connu que par les débris de ses bois trouvés dans les forêts de la vallée de la Somme tout près d'Abbeville. Ces bois sont analogues à ceux du daim, mais plus grands d'un tiers; ils naissent immédiatement des frontaux et ne sont pas portés sur un pédoncule.

Le sous-genre AXIS est caractérisé par des bois sessiles, ramifiés, sans médian ; le supérieur ordinairement simple. On en connaît dix espèces.

Parmi les espèces tachetées on compte :

Le CERF AXIS, *C. Axis*, appelé par Buffon *Cerf du* Gange ; il vit dans l'Indostant et particulièrement au Bengale ; quoique son nom se trouve dans les auteurs anciens et dans Pline en particulier, la brièveté de la description qu'on en donne ne permet pas de décider si c'est véritablement de lui qu'on a voulu parler. Sa forme est celle du daim ; son pelage est en tous temps d'un fauve assez vif, moucheté de blanc sur les flancs et sur le dos ; le menton, la gorge, le ventre, ainsi que la face interne des membres sont blancs ; la queue longue de dix pouces est blanche en dessus, fauve en dessous, et marquée sur les côtés d'une ligne noire. On ne sait rien sur les mœurs de l'Axis sauvage ; les individus nombreux que l'on voit depuis quelques années dans les ménageries où ils se reproduisent, se font remarquer par leur légèreté et l'enjouement de leur caractère. Les femelles demandent le mâle, dès qu'elles n'allaitent plus ; mais pour leur laisser le temps de soigner leurs petits, on ne leur permet son approche qu'en automne ; elles portent

neuf mois et alors mettent bas dans la belle saison. Leur faons sont dépourvus de livrée et présentent en naissant les taches et les couleurs des adultes. Ces animaux vivent entre eux en assez bonne intelligence ; cependant au temps du rut, les mâles maltraitent et tuent quelquefois leurs femelles.

Le Cerf cochon, *C. porcius L.*, a été décrit sous le nom français qui lui a été conservé. Il a le corps plus trapu et les jambes plus courtes que l'axis ; le dessus de son corps est fauve ; tacheté de blanc, et le dessous d'un gris fauve ; ses bois sont grêles, ses yeux noirs ainsi que son museau ; les fesses sont blanches, la queue fauve en dessus et blanche en dessous. Il habite l'Inde.

Parmi les espèces sans taches, sont rangés :

Le Cerf Hippelaphe, *C. hyppelaphus G. Cuvier*. Cette espèce nommée par les Malais de Java, *cerf d'eau* ou *mesangan banjœ*, a d'abord été prise par Cuvier pour l'hyppelaphe d'Aristote. La taille est à peu près celle de notre cerf ; son poil est plus rude et plus dur, et, dès la jeunesse, celui du dessus du cou, des joues et de la gorge, plus long et plus hérissé lui forme une sorte de barbe ou de crinière qu'il relève comme le sanglier ; son pelage est gris, brun en hiver. Il habite le Bengale ainsi qu'une partie

de l'archipel indien, et recherche les lieux humides.

Le Cerf des Mariannes a un pelage entièrement gris-brun, la queue courte, le bois à deux andouillers, à une seule pointe terminale, dirigée bien en avant et l'autre en dedans. Le faon est d'un fauve uniforme et sans taches. Il a été trouvé par MM. Quoy et Gaimard dans les îles dont il porte le nom.

Le Cerf des Molluques trouvé par les mêmes voyageurs, dans les îles des Molluques dont les habitans le nomment *roussa*. Ses formes sont courtes et trapues et sa tête grosse; son pelage est brun, avec le ventre et l'intérieur des membres fauves; il se distingue aussi du cerf des Mariannes, par ses bois qui sont parallèles entre eux, munis d'un gros tubercule en dedans du premier andouiller, long de deux ou trois pieds, et qui peuvent rester plusieurs années sans tomber. Les femelles ont la tête surmontée d'un bois.

Le Cerf d'Aristote nommé *hyppelaphe* par le grand naturaliste dont il porte le nom, ressemble assez au cerf des Mariannes et habite le Bengale, le Sylhet, dans le Népaul et vers l'Indus.

Le Cerf Duvancel n'est connu que par ses bois trouvés par Duvancel. Ces bois res-

semblent à ceux des vieux cerfs, mais il en part une courbure qui est tout autre et par la distribution des andouillers.

Le Cerf de Lechesnault également décrit sur un bois envoyé de la côte de Coromandel; par Leschesnault.

Le Cerf de Péron, amené de Timor par Péron. Il porte des canines à la mâchoire supérieure.

Enfin le Cerf noir qui ne paraît être qu'une variété du précédent, a la partie interne et supérieure des membres blanche; les bois n'ont qu'un andouiller conique à la base d'un merrein allongé.

Le sixième sous-genre, celui des Chevreuils présente des bois sessiles, ramifiés, avec un adouiller médian, sans andouiller basilaire. Toutes les espèces ont une ligne blanche, bordée de noir, qui coupe obliquement le bout de leur museau. On n'en connaît que deux espèces propres à l'ancien continent et quatre appartenant au nouveau. Les premiers sont:

Le Chevreuil, *C. capréolus* L., plus petit que le daim, dont il offre à peu près les formes générales, est répandu dans toute l'Europe tempérée et dans une partie de l'Asie: son pelage est fauve ou gris-brun, ses fesses sont blanches: quelques individus sont d'un roux très vif, d'autres sont noirâtres. Les

bois assez petits sont rameux et rugueux, ayant deux andouillers dirigés l'un avant l'autre en arrière. La femelle ou *chevrette* ne diffère du mâle que par l'absence de bois; tous deux ont des dents canines.

Au lieu de se mettre en hordes comme les daims et les cerfs, les chevreuils vivent par famille, le père, la mère et les petits allant toujours ensemble, sans jamais s'associer d'étrangers. « Ils sont, dit Buffon, aussi constans dans leurs amours que le cerf l'est peu. Comme la chevrette produit ordinairement deux faons, l'un mâle et l'autre femelle. Ces jeunes animaux élevés, nourris ensemble, prennent une si forte affection l'un pour l'autre qu'ils ne se quittent jamais, et c'est attachement encore plutôt qu'amour. Quoiqu'ils soient toujours ensemble, ils ne ressentent les ardeurs du rut qu'une seule fois par an, et ce temps ne dure que quinze jours; c'est à la fin d'octobre qu'il commence, et il finit avant le 15 de novembre. Ils ne sont point alors chargés, comme le cerf, d'une venaison surabondante; ils n'ont point d'odeur forte, point de fureur, rien en un mot qui les altère et qui change leur état; seulement ils ne souffrent pas que leurs faons restent avec eux pendant ce temps; le père les chasse, comme pour les obliger à céder leur place

à d'autres qui vont venir, et à former eux-mêmes une nouvelle famille; cependant, après que le rut est fini, les faons reviennent auprès de leur mère, et ils y demeurent encore quelque temps, après quoi ils la quittent pour toujours et vont eux deux s'établir à quelque distance des lieux où ils ont pris naissance. » Le chevreuil peut engendrer dès l'âge d'un an, cependant il met trois ans à croître : la femelle ne porte que cinq mois.

Le Cerf ahu ou Chevreuil de Tartarie est un peu plus grand que le daim; il a les bois plus hérissés à leur base que ceux de notre chevreuil, les poils plus longs et la queue réduite à un simple tubercule.

Parmi les espèces du nouveau continent nous citerons d'abord :

Le Cerf de Virginie; c'est le *daim* des Américains. Il est plus grand que notre daim dont il diffère d'ailleurs par les bois. Son corps est svelte, coloré en été de fauve clair et en hiver de gris roussâtre, avec le dessous de la gorge et de la queue blanc en tout temps; son bois est médiocre, fortement recourbé en avant et armé de trois ou quatre andouillers; il a des larmiers et manque de dents lanières.

Grand Cerf rouge, le *guazou-poucou* de d'Azzara, nom qui signifie *grand cerf*, vit au

Paraguay ; il est le plus grand de ces contrées. Ses bois sont plus droits que ceux de l'espèce précédente, et terminés par une fourche, ayant quelquefois cinq dagues. Il a le museau très gros ; les parties supérieures et les côtés du corps sont d'un rouge bai ; le dessous de la tête et de la poitrine est blanc, et les paupières noires entourées de bleu.

Sa chair est bonne , mais cependant on la mange rarement; c'est plutôt pour sa peau qui sert à la buffleterie qu'on lui donne la chasse. Cette chasse à laquelle un grand nombre de personnes se livrent n'a aucunement d'autre résultat que de faire courir et d'être cause de la mort de quelque cavalier excédé de fatigue, de tuer des chevaux et de détruire de petits cerfs, parce que le plus fréquemment on n'atteint pas les vieux.

Le Cerf du Mexique dont Buffon a parlé sous le nom de *Chevreuil d'Amérique*, n'est connu que par ses bois qui sont ordinairement gros et rugueux, écaillés, ayant plusieurs andouillers dont l'intérieur est fort conique et fort arqué.

Le Cerf guazouti habite dans l'Amérique méridionale, depuis le Paraguay jusqu'aux pampas de Buenos-Ayres ; il se tient dans les plaines non boisées. Il est très léger à la course et fort difficile à prendre. Sa chair, dans le jeune âge, est bonne à manger; celle

des adultes porte une odeur désagréable; son pelage est ras et serré, d'un bai rougeâtre en dessus, d'un beau blanc en dessous et sur les fesses; les bois sont médiocres, assez minces, plus ou moins rugueux, à andouillers antérieurs horizontaux, puis courbes et verticaux; les postérieurs sont obliqués et au nombre de deux.

Le septième sous-genre a des bois sessiles, simples et en forme de dagues. Ce sont les Daguets. On en connaît deux espèces toutes les deux d'Amérique.

Le Cerf guazoupita, ou *cerf roux*, a en effet le pelage d'un roux vif doré; le dessus de la tête et des jarrets est d'un brun obscur tirant sur le roux; le dessus du corps est blanc, la queue est assez longue; la femelle seule manque de canines; les petits ont une livrée en naissant. Il vit par troupes dans les forêts de l'Amérique méridionale.

Le Cerf gazoubira, un de ceux que d'Azzara nous a fait connaître, vit solitaire et habite les bois marécageux de la Guiane et du Paraguay. Les larmiers sont très petits et il n'existe point de canines. Son pelage est brun grisâtre en dessus, blanc teint de fauve en dessous; ses fesses et le dessous de la queue sont fauves.

Enfin le huitième sous-genre, celui des

Cervules, offre des bois portés sur un long pédicule osseux et dépendant des os frontaux. Les espèces en sont :

Le Cerf musc, décrit par M. de Blainville et connu par un crâne observé à Londres par ce naturaliste et venant de Sumatra.

Le Cerf a petit bois, également dû à la description qu'en a donné M. de Blainville, qu'il a faite d'après un crâne, présentant un bois très petit ; les pédoncules étaient médiocrement allongés.

Le Cerf montjak ou le *chevreuil des Indes* de Buffon, a la tête pointue et les yeux grands et munis de larmiers, les oreilles assez larges et la queue courte ; son poil est ras, luisant, d'un maron roux, brillant en dessus ; son ventre blanc ainsi que le devant de ses cuisses. Le mâle seul a des canines. Ce cerf plus petit que notre chevreuil d'Europe, vit par petites troupes dans l'Inde et les grandes îles voisines.

Pour terminer cet article que l'importance du sujet ne nous a pas permis de plus abréger, nous allons donner quelques renseignemens sur certaines expressions et habitudes que nous devons à l'animal qui porte le nom de cerf. En terme de blason un *cerf sommé* est un cerf ramé de 9, 10, 11 cors, quelquefois sans nombre; quand on ne met que la tête seule, elle doit montrer

les yeux et les oreilles, et alors on l'appelle *massacre*. Cette tête séparée du corps est à la chasse le droit du veneur qui a détourné le cerf; il en fait le premier droit à son limier. Les menus droits sont la langue, le mufle et les oreilles. On lève le pied droit pour le présenter au maître ou seigneur de la chasse. On appelle *cimier* le dessus du dos approchant des cuisses, et *nappe du cerf* sa peau. On ôte le *parement du cerf*, c'est-à-dire une chair rouge qui est attachée à sa peau, quand on fait la curée. *Lancer le cerf*, c'est le faire partir; le cerf qu'on a lancé s'appelle *droit*; celui qu'on rencontre en chemin se nomme le *change*. On dit aussi qu'un cerf est au *ressui* quand il est au soleil après la rosée ou après sa course. On appelle *muse* de cerf la triste contenance où il se trouve tandis qu'il est en amour. On dit qu'il fait le *rouge* pour dire qu'il rumine. On appelle le *lit*, la *chambre* ou la *reposée du cerf*, son fort, sa demeure, un lieu où les arbres et les herbes sont touffus. Un *écuyer* de cerf ou un *brocart*, , c'est un jeune cerf en compagnie d'un vieux. On dit encore qu'un cerf est de *bon temps* ou de *haute erres*, quand il va vite et loin, et quand ses pistes sont fraîches; qu'il va de *vieux temps*, quand il est las ou qu'il va sur les vieux vestiges; qu'il *balance*, quand

il est incertain dans sa course. On dit enfin qu'un cerf prêt à se rendre va *feignant son corps*, lorsqu'en chancelant il fait de grands bonds, de grandes glissées et *donne des os en terre* et qu'il *est aux abois* quand il est las; c'est alors qu'il pleure, comme s'il voulait demander grâce.

Quoique les cerfs ne vivent guère qu'une vingtaine d'années, on a répandu un grand nombre de fables sur leur longévité. On a dit que la durée de leur vie s'étendait à plusieurs siècles, on a même avancé qu'ils vivaient quatre fois autant que les corneilles auxquelles on donnait neuf fois la durée de la vie de l'homme. Pline assurait qu'on en avait pris un plus de cent ans après la mort d'Alexandre, portant un collier d'or avec une inscription qui témoignait qu'il lui avait été donné par ce prince. On a dit aussi que la biche d'Auguste avait été retrouvée plus de deux siècles après sa vie. On sait enfin l'histoire du cerf chassé par Charles VI, dans la forêt de Senlis et qui avait un collier de cuivre doré avec cette inscription latine: *Cesar hoc mihi donavit* (César m'a donné ce collier). La chasse au cerf était très connue des anciens, comme l'attestent les monumens qu'ils nous ont laissés. Nous en voyons une représentée sur le sépulcre des Nasons. D'autres monumens nous représentent des

cerfs attelés à des chars, ce qui semblerait confirmer ce qu'a dit Martial, que ces animaux se laissaient mettre à la gueule des mords d'or fin. Sur les médailles le cerf marque Ephèse et les autres villes où Diane était particulièrement honorée ; il était aussi consacré à Hercule. J. L. NUMA.

CERFEUIL botanique, genre de plantes, de la famille des ombellifères dont il compose la cinquième section. Ses principaux caractères sont les suivans : involucre et involucelles formés de plusieurs folioles simples et unilatérales; pétales égaux, cordiformes, ligulés ; fruit très allongé, presque conique, terminé par deux petites cornes dressées qui sont les styles persistant ; fleurs blanches.

CERFEUIL CULTIVÉ *chœrophyllum sativum* Lamarck. C'est une plante annuelle dont la racine est fusiforme ; la tige rameuse, sans villosité, haute d'un pied et demi à deux pieds; les feuilles radicales sont longuement pétiolées, à folioles ovales, incisées et dentées, étroites, d'un vert clair. Les fleurs sont petites, en ombelles, composées de quatre à cinq rayons; la corolle est formée de cinq pétales égaux; les étamines sont saillantes; les deux styles droits. La graine mûrit dans l'année et se garde trois ans; on la sème depuis mars jusqu'en septembre, en variant les

expositions, pour éviter l'excès du froid ou de la chaleur; au midi en mars, au nord en juin.

Les feuilles sont légèrement excitantes et diurétiques; elles servent d'assaisonnement dans beaucoup d'alimens. En médecine, on fait usage du suc mélangé à celui d'autres végétaux. On a prétendu que le cerfeuil pouvait guérir les affections cancéreuses; mais cette opinion n'est pas soutenable.

Cerfeuil odorant *chœrophyllum odoratum* Lamarck. Cette espèce connue aussi sous les noms de cerfeuil musqué, cerfeuil d'Espagne, fougère musquée, est vivace, plus grande que la précédente, et comporte une odeur agréable qui a quelque chose de celle de l'iris; on la cultive dans les jardins pour l'employer comme assaisonnement dans les salades. Sa tige fistuleuse, épaisse, cannelée, rameuse, un peu velue, s'élève à trois pieds; les fleurs n'ont qu'une ombelle petite, les fruits sont remarquables par leurs profondes cannelures. Elle croît naturellement dans les prés des montagnes du midi de la France.

Cerfeuil sauvage, *chœrophyllum silvestre* Lam. Tige fistuleuse, rameuse, striée, velue dans sa partie inférieure, un peu renflée à chacun de ses nœuds; haute de deux à trois pieds; feuilles grandes,

ailées, glabres ou légèrement velues ; l'ombelle des fleurs a jusqu'à douze rayons ; les fruits lisses, luisans, deviennent brun-noirs quand ils sont mûrs. Cette espèce croît dans les prés, sur le bord des bois et dans les haies ; elle a une odeur forte, une saveur âcre un peu amère; les ânes l'aiment beaucoup, aussi on l'a nommé *persil de l'âne* ; dans le Nord on teint les laines en vert avec ses tiges, en jaune avec ses fleurs.

Cerfeuil *peigne*. C'est une plante assez commune dans les champs parmi les moissons ; on la nomme vulgairement *peigne de Vénus, aiguille de berger*, parce que ses fruits très allongés ressemblent en quelque sorte à des aiguilles ou des dents de peigne; ses tiges rameuses ne s'élèvent qu'à huit ou dix pouces, ses feuilles sont finement découpées et ses fleurs sont en ombelles peu garnies. N. C.

CERF-VOLANT (insecte). On désigne vulgairement ainsi, en France, le plus gros des coléoptères qui s'y trouvent ; c'est le *lucunus cervus* de Linnée. Il sera décrit avec tous les insectes du même ordre, celui qui porte le nom de coléoptère. (*Voy.* ce mot.)

On donne aussi le nom de *Cerf-Volant* à un jouet d'enfant composé d'une carcasse d'osier, recouverte de papier, avec des

oreilles et une longue queue, que l'on enlève en l'air au moyen d'une longue ficelle qu'on lâche plus ou moins selon le vent. — Le *Cerf-Volant électrique* est un cerf-volant auquel on attache un fil de métal pour le rendre propre à soutirer l'éleccité des nuages dont on se sert en physique pour faire des expériences. — Les tanneurs appellent encore ainsi un cuir tanné dont le ventre a été ôté. Y.

CERISIER (botanique) *cerasus* Tournefort. Ce genre de plantes appartient à la famille des rosacées; il présente : calice campanulacé, à cinq divisions courtes et obtuses, caduc, drupe charnu, presque rond, marqué d'un sillon longitudinal; noyau lisse; fruit non recouvert d'un verni glauque. Linnée n'ayant pas égard aux différences qui existent dans la forme des noyaux de leurs fruits, avait réuni les abricotiers, les pruniers et les cerisiers en un seul genre qu'il nomme *prunus*.

Les arbres ou arbrisseaux que nous rangeons dans le genre cerisier, comprennent aujourd'hui plus de trente espèces; dans ce nombre, huit seulement sont indigènes de l'Europe; les autres nous viennent de l'Asie et de l'Amérique. Nous allons faire connaître les espèces les plus remarquables.

Cerisier à Grappes, *cerasus padus*, ainsi

nommé par M. Decandole dans sa *Flore française*, parce que les fleurs sont disposées en grappes. Il est plus vulgairement connu sous les noms de merisier à grappes, laurier-putiet, faux-bois de Sainte-Lucie. Il s'élève de vingt à vingt-cinq pieds de hauteur, et acquiert deux à trois pieds de tour à sa base. Feuilles alternes, pétiolées, ovales glabres, dentées à leurs bords. Fleurs blanches, en grappes plus longues que les feuilles; fruits noirs dans une variété, rouges dans l'autre, de la grosseur d'un pois.

Le cerisier à grappes croît dans les bois de l'Europe, surtout dans les pays montagneux; les fleurs paraissent dans le mois de mai et font un joli effet, c'est pourquoi on le cultive dans les jardins où on le multiplie aisément de graines, de drageons et de boutures, et il ne demande aucun soin quand il est planté; tous les terrains lui conviennent pourvu qu'ils ne soient pas trop secs. Les fruits d'abord acerbes et amers deviennent douceâtres; les Suédois et les habitans du Kamstchatka les mangent assez volontiers. L'écorce est amère, astringeante et tonique; celle des rameaux a une odeur forte et désagréable, qui dans les Vosges lui a fait donner le nom de *bois-puant*. Enfin, dans les pays où cet arbre

atteint une certaine grandeur, on en fait des sabots qui ne se gercent pas, et les charrons en font des chevilles qui se dessèchent très bien et que l'humidité gonfle difficilement.

Cerisier de Virginie, *cerasus virginiana*, originaire de plusieurs parties de l'Amérique septentrionale, ressemble beaucoup à l'espèce précédente, mais ses feuilles sont plus larges, plus lisses en dessous; leur pétiole est chargé de quatre glandes; les grappes formées par les fleurs sont plus longues, plus droites plus serrées et les pédoncules sont plus courts, les pétales sont arrondis et non ovales. On la cultive en France pour l'embellissement des jardins et des bosquets. Le bois, très odorant, est rougeâtre avec des veines noires et blanches. En Amérique où il atteint 30 à 40 pieds de haut, on en fait des meubles, susceptibles d'un beau poli.

Cerisier de Portugal originaire de cette contrée où il est connu sous le nom *d'asarero*. On le cultive depuis long-temps en France; car il contribue à l'ornement de nos jardins par son feuillage toujours vert et par ses longues grappes de fleurs qui paraissent au mois de juin et qui sont serrées, redressées et axillaires; les feuilles sont alternes d'un vert foncé en-dessus. Il craint

beaucoup le froid; aussi, dans nos climats on le rentre dans l'orangerie pendant la mauvaise saison, mais il vaut mieux l'exposer en pleine terre ou au pied d'un grand mur exposé au midi, ayant soin toute fois de le couvrir de paillassons, lorsque l'hiver approche; de cette manière il devient plus beau, mais il ne dépasse guère dix pieds de haut, et ses fruits mûrissent rarement, tandis qu'il s'élève davantage et ses fruits arrivent toujours à maturité dans les pays chauds.

Cerisier Laurier-Cerise, vulgairement nommé *laurier-cerise*, *laurier-amandier*. C'est un arbrisseau de quinze à vingt-cinq pieds d'élévation, dont le tronc est rameux, assez lisse, noirâtre à l'extérieur, le bois très dur et rougeâtre surtout quand il a été exposé à l'air; il est originaire de Trésibonde sur les bords de la mer Noire; transporté d'abord de son pays natal à Constantinople, il en fut envoyé un pied vivant à Vienne en Autriche, et c'est de là que sont parvenus tous les individus qu'on cultive aujourd'hui en Europe. Il réussit très bien en France, surtout dans les provinces méridionales. Les feuilles qui sont persistantes, toujours vertes et sessiles, étalées et distiques sur les rameaux qui les supportent; elles sont allongées au sommet, denticulées sur leurs bords, vertes et luisantes en dessus, plus

pâles en dessous; leur consistance est coriace. Leurs fleurs forment des épis axillaires, dressés, longs de trois à quatre pouces; chaque fleur est portée sur un pédicelle très court; elles sont blanches, petites et répandent une odeur très forte. A ces fleurs succèdent les drupes ovoïdes un peu allongées, ayant la forme et la couleur de la variété de cerise connue sous le nom de *guignes*, mais plus petites; leur saveur est douceâtre et fade.

Propriétés et *Usages*. Les feuilles, les fleurs et les noyaux du laurier-cerise répandent un arome particulier dû à la présence de l'acide hydro-cyanique, que l'on retire également d'autres espèces ou d'autres genres de la même famille; et comme cet acide est un violent poison, on a pensé que le laurier-cerise devait avoir des propriétés délétères sur la vie des hommes et des animaux, ce qui a été suffisamment prouvé par des expériences faites à Londres. L'eau distillée de ses feuilles administrées à la dose d'un ou deux gros a donné la mort à des chiens et même à des hommes victimes d'une imprudence ou d'une méprise. Cependant on a essayé l'emploi de l'eau distillée du laurier-cerise pour combattre diverses maladies telles que des affections lentes des viscères abdominaux, principalement dans le

cas d'hypocondrie, et quelquefois aussi dans les cas de palpitations du cœur.

M. le professeur Fouquier a fait de nombreuses expériences à l'hôpital de la Charité afin d'apprécier les effets de l'eau distillée du laurier-cerise sur l'économie animale. Il a successivement porté la dose à quatre, huit, douze onces dans un seul jour sans que les malades éprouvassent aucun effet marqué, quoique la substance ait été bien préparée; on peut donc conclure de là, que l'action de cette eau distillée est moins énergique qu'on ne le croit en général; elle est employée pour aromatiser le lait.

Après ces faits, que penser de ce qu'on a dit, savoir : que si on se repose par un temps chaud, sous l'ombrage d'un laurier-cerise on éprouvera des maux de tête et des envies de vomir?

L'huile essentielle de ces mêmes feuilles est encore plus dangereuse; on en fabriquait autrefois en Italie sous le nom *d'essence d'amande amère*; elle était employée comme assaisonnement par les cuisiniers et par les parfumeurs. Une seule goutte de cette huile, appliquée sur la plaie d'un chien produit les mêmes symptômes qui accompagnent la morsure d'une vipère.

Les feuilles du laurier-cerise sont employées dans les cuisines comme assaisonnement dans le laitage, les crêmes, les soupes,

les bouillies, etc. Elles communiquent aux mets un goût d'amande amère fort agréable; mais vu le principe délétère qu'elles contiennent, on ne saurait trop recommander de n'en faire usage que rarement et en petite quantité.

Cerisier Mahaleb ou bois de Sainte-Lucie, croit naturellement dans les diverses contrées de l'Europe; il n'est pas rare en France, surtout dans les pays de montagnes, et il est très commun aux environs de Sainte-Lucie ce qui lui a valu son nom vulgaire. On le plante dans les bosquets où ses fleurs blanches, petites et disposées en bouquet, font un joli effet; d'ailleurs, il ne réclame pas de soins et s'accommode de toutes sortes de terrains, ce qui fait qu'on l'emploie pour tirer parti des mauvais sols que l'on transforme en bois taillis; les fruits sont de moitié plus petits qu'une cerise ordinaire, noirâtres d'une saveur amère, recherchés par les grives et les merles; les médecins arabes employaient les noyaux auxquels ils attribuaient la propriété de dissoudre les calculs dans la vessie. Les ébénistes, les tabletiers et les tourneurs s'en servent pour quelques petits ouvrages; on pourrait même en faire des meubles car on le polit très bien, mais on ne trouve pas de pieds assez gros.

Quand on greffe cet arbre sur le merisier;

commun, il devient beaucoup plus vigoureux, il sert à faire des haies ou à greffer toutes les variétés de cerise et ne leur communique pas une saveur âcre ainsi qu'on l'a prétendu.

Cerisier commun, *cerasus vulgaris*, Duham. Cet arbre qui s'élève à vingt ou vingt cinq pieds et dont le tronc peut acquérir quatre à six pieds de tour, est originaire du royaume de Ponts dans l'Asie-Mineure, et fut apporté à Rome vers l'an 680 par le préteur Lucullus aussi célèbre par sa gastronomie que par ses immenses richesses. Lorsque le cerisier est cultivé, ses rameaux s'étalent de manière à former une tête arrondie ; son tronc est droit, cylindrique, son écorce lisse et luisante, son bois rouge, et recherché pour les ouvrages de tour, et dans la fabrication d'instrumens de musique. Ses feuilles sont pétiolées, pendantes, ovales, aiguës, dentées en scie, peu velues ; ses fleurs sont blanches, portées sur des pédoncules allongés, et disposées en ombelles presque sessiles et peu fournies; le calice est caduc campanulé à cinq lobes courts et arrondis; la corolle formée de cinq pétales; les fruits connus sous les noms de cerises *griottes* sont arrondis, fondans, pleins d'une eau presque toujours sensiblement acide, plus ou moins sucrée suivant les variétés; la couleur de

ses fruits est aussi variable, et l'on en voit de rouges, de roses, de jaunâtres et de noirâtres.

On distingue aujourd'hui plus de quarante espèces de cerises, nous allons citer les plus remarquables :

Le *Cerisier à fleurs semi-doubles* à quinze qui fait que les fruits sont jumeaux ; comme les fruits en sont très acides, on ne le cultive que pour ses fleurs.

Le *Cerisier à fleurs doubles* plus beau que le précédent, ne porte point de fruits, car toutes ses étamines sont changées en pétales, et le pistil en petites folioles verdâtres occupant le centre de la fleur.

Le *Cerisier à fleurs de pécher*, dont les fleurs sont rares.

Le *Cerisier nain à fruit rond précoce* ne s'élève qu'à six à huit pieds; son fruit est acide et peu charnu.

Une variété appelée *Cerise à bouquet*, a le centre de sa fleur occupé par plusieurs pistils auxquels succèdent trois à cinq fruits serrés les uns contre les autres; leur acidité fait qu'on ne les mange que cuits avec du sucre.

Cerise à courte queue; pédoncule de six à huit lignes; saveur très acide.

Cerise de Montmorency. Fruit assez gros, d'un rouge foncé quand il est mûr; chair bleuâtre d'un goût agréable. Cet arbre rapporte beaucoup.

Cerisier de Montmorency à gros fruit, gros gobet; le fruit porté sur un pédoncule de cinq à six lignes est meilleur que celui de la variété précédente, mais est moins abondant.

Cerise de Villennes, une des meilleures qu'on puisse manger crue; sa chair est blanche, succulente, légèrement acide; la couleur de sa peau a une teinte rouge.

Cerise royale hâtive ou *Cerise d'Angleterre* est fort grosse; d'abord d'un beau rouge, elle devient très foncée dans la parfaite maturité; sa chair est un peu rouge, peu acide, fondante, très agréable au goût. On cultive cette variété en espalier exposé au midi.

Cerise doucette, belle de Choisy, fruit très délicat, d'un rouge tendre ou rose, fondant, sucré, sans acidité. L'arbre rapporte peu, et les oiseaux sont très friands de cette cerise.

Griotte à ratafia, cerisier à petits fruits noirs; peau épaisse, d'un rouge obscur, presque noir; sa chair est aussi d'un rouge foncé, âcre et amère, ne s'emploie que pour la composition de ratafia, et pour faire le vin de cerises.

Grosse griotte noire tardive; le fruit peut avoir trente-huit lignes de tour; le pédoncule deux pouces de longueur. Sa peau de-

vient d'un rouge foncé, presque noire; sa chair est très acide et amère ce que corrige un peu la maturié.

Il y a encore un bon nombre de variétés connues aussi sous les noms de griotte d'Allemagne, d'Espagne, de Prusse, etc. mais leur description nous mènerait trop loin.

En général, lorsque les cerises sont bien mûres, elles ont une saveur sucrée et légèrement acidulée. On emploie assez souvent le suc exprimé de ces fruits pour faire des boissons rafraîchissantes que l'on administre dans les différentes inflammations. On l'étend d'eau et on l'édulcore avec une quantité proportionnée de sucre. On conserve les cerises par différens procédés, soit en les faisant sécher au soleil ou au four, soit en préparant avec elles des confitures, soit enfin en les confisant à l'eau-de-vie. Les queues de cerises sont fort employées dans la médecine populaire comme diurétiques.

On fait aussi avec ces fruits des liqueurs très recherchées et qui sont une des branches importantes du commerce. Les principales sont : le kirschwaser et le marasquin. La première est une liqueur spiritueuse, aussi claire, aussi transparente que l'eau la plus limpide; on l'obtient par la distillation du fruit du merisier, et c'est dans l'Alsace, la Franche-Comté, en France, dans les cantons de Berne, de Bâle en

Suisse, et dans la Souabes qu'on en distille le plus. Le marasquin que l'on prépare surtout à Zara, en Dalmatie, se fait avec une variété particulière de cerises que l'on fait fermenter, dont on retire l'alcool et que l'on édulcore avec du sucre.

Quelques botanistes on cherché à démontrer que cet arbre n'a point été apporté d'Asie, mais bien qu'il est indigène à plusieurs provinces d'Europe, M. Loiseleur de Long-Champ réfute très bien cette opinion; il dit en effet que le cerisier pouvant se reproduire par ses noyaux et par ses racines, a trop de moyens de multiplication pour qu'il n'ait pu se conserver dans nos climats où il aurait dû former des forêts entières, tandis qu'on ne le trouve jamais dans les bois immenses, mais seulement près des habitations des hommes; d'ailleurs sa culture n'exige pas de soins particuliers; il aime les pays de montagnes et des coteaux élevés; les terrains légers et sablonneux sont ceux qui lui conviennent le mieux.

Enfin le Merisier, *cerasus avium*, est très commun dans nos bois où il acquiert une hauteur de trente-six à quarante pieds. Ses feuilles sont plus droites que dans l'espèce précédente, velues; ses rameaux redressés. Ses fruits ont la chair plus ferme, plus sucrée; c'est à cette espèce que se rapportent

les variétés connues à Paris sous le nom de *guignes* et de *bigarreaux*.

Les fruits du mérisier sont principalement employés pour le kirsch-wasser.

La gomme qui découle des fentes de l'écorce des cerisiers et des mérisiers passe pour avoir des propriétés analogues à celles de la gomme arabique; mais elle n'est pas aussi blanche, ni aussi transparente; puis elle se gonfle dans l'eau, tandis que la gomme arabique s'y dissout.

Le bois de ces deux arbres, employé à une foule d'usages, est d'un grand secours pour le cultivateur, et pour l'habitant des villes qui en fait des meubles magnifiques assez semblables à ceux faits d'acajou uni et foncé.

Nous ne pouvons terminer cet article sans parler de la fête si connue, qu'on célèbre à Hambourg sous le nom de la *fête des cerises*. Des chœurs d'enfans parcourent les rues tenant en main des rameaux verts chargés de cerises. Voici l'origine de cette fête: en 1432, les Hussites marchaient contre la ville de Hambourg, dans l'intention de la détruire de fond en comble. Un citoyen nommé Wolf, proposa d'envoyer aux ennemis une députation d'enfans de sept à quatorze ans, enveloppés dans des draps mortuaires. Le spectacle de ces êtres

innocens qui, commençait la vie, venaient à lui couverts des insignes de la mort, surprit et toucha le chef des Hussites, Procope Nasus. Il embrassa ces jeunes supplians, les régala avec des cerises, leur promit d'épargner la ville et tint parole. N. C.

CÉRITE, minéral dont on extrait le Cérium (*voy. ce mot*). On donne aussi ce nom à un genre de mollusques gastéropodes à coquilles univalves, dont il existe beaucoup d'espèces à l'état de fossile dans le sein de la terre. L'ouverture qui constitue ce qu'on appelle vulgairement la bouche de ces coquilles, est courte, un peu oblique, et offre à sa partie supérieure, un sillon en goutière renversée, qui est plus ou moins exprimé ou distinct suivant les espèces. La spire de cette coquille, fait au moins les deux tiers de sa longueur et présente une surface rarement lisse, chargée au contraire de stries, de granulations, de tubercules, d'épines admirablement diversifiés. Les mollusques qui habitent ces coquilles, sont acephales et vivent dans le fond de la mer. N.

CÉRIUM, métal découvert en 1804 par les chimistes suédois Hésinger et Berzélius, qui l'ont dédié à Cerès. Ses propriétés paraissent le rapprocher du manganèse; il est sans usage dans les arts, et quoique déjà

soumis à un grand nombre d'expériences, on ne peut affirmer qu'il ait été obtenu à l'état de pureté; aussi ne dirons nous que quelques mots de ses combinaisons naturelles, qui sont des fluorures simples ou multiples, tels que l'*yttrio-cérite* ou bien des silicates de cérium; parmi ces derniers nous citerons :

Le *cérite* minéral qui se présente en masses amorphes, opaques, de couleur rouge et brune, à poussière grise, assez dure pour rayer le verre, d'une pesanteur spécifique de 4,66. Ses élémens essentiels sont l'eau, le silice et le protoxide de cérium; mais il est toujours mélangé de péroxide de fer et de chaux.—L'*allanite*, minéral d'un brun noir, amorphe, mat, facile à pulvériser. — Le *gadolmite*, substance noire, brillante, fragile, et cependant assez dure pour rayer le quarz. — L'*orthite*, minéral assez commun dans le granite graphique de la Scandinavie, ressemble beaucoup, par ses caractères physiques, au gadolmite, mais s'en sépare par une composition plus compliquée. — Enfin le *pirorthite*, variété d'orthite, remarquable par le mélange de 25 pour cent de charbon, ce qui le rend inflammable au chalumeau.

Tous ces minérais fort rares jusqu'à présent, ne se trouvent qu'en Suède ou en

Groenland ; ils sont en général reconnaissables à leur seul facies. Mais la flamme du chalumeau, savourant la formation du péroxide de calcium, dont la couleur rouge-brique est caractéristique ; en rend la vérification facile. J. L. Numa.

CÉROXYLON (botanique). Ce mot est formé des substantifs grecs *keros* cire et *xylon* bois ; c'est le nom d'un genre de la famille des palmiers et de la monœcie polyandrie, qui renferme un arbre de 160 à 200 pieds de hauteur, lequel croît dans l'Amerique méridionale, dans la partie des Andes la plus élevée, et fournit une matière résineuse très abondante, que les habitans fondent avec un tiers de suif pour faire des cierges et des bougies. Les feuilles du céroxylon sont pinnées et acquièrent jusqu'à six et sept mètres de longueur ; leur nombre n'excèdent jamais dix. Le tronc a, dans sa moyenne épaisseur, quatre décimètres environ ; il est marqué du haut en bas par des anneaux dus à la chute des feuilles. Les fleurs sont renfermées dans des spathes d'une seule pièces ; il y en a d'hermaphrodites, de mâles et de femelles, sur le même pied et dans le même spathe ; elles ont aussi un calice formé d'une seule pièce. Les fruits ont une saveur légèrement sucrée, et sont recherchés par les oiseaux et les écureuils.

La racine est pivotante, plus épaisse que le tronc.

Les anneaux du tronc du céroxylon, ses pétioles, la surface intérieure de ses feuilles, sont couverts d'une matière polie, blanchâtre, inflammable, qui, au rapport de Vauquelin est un mélange de deux tiers de résine et d'un tiers de cire. C. F.

CERTIFICAT. Ce substantif masculin, qui vient du latin *certum facere* (faire certain), désigne un témoignage écrit et confirmé par la signature d'une ou plusieurs personnes. Le certificat n'est d'aucune autorité en justice, et il ne sert que de simple renseignement, car il s'obtient fréquemment par de vives sollicitations et n'est pour ainsi dire jamais l'expression de l'exacte vérité. Il s'en faut bien cependant, qu'en général, on perde confiance dans ce genre de témoignage; il n'est pas si maigre propriétaire qui ne soit, à tout moment, prié de délivrer des certificats d'indigence, de bonne conduite, etc.; les avocats, les magistrats, en délivrent par centaines; aussi, qui voudrait arrêter son jugement sur de pareilles pièces! prendre un domestique parce qu'il aurait recueilli vingt certificats dans l'année!

Mais c'est surtout aux médecins que l'on semble s'adresser avec le plus d'acharnement. Ces Messieurs, il faut l'avouer, s'y prêtent

si complaisamment, mettent tant d'obligeance pour plaire à leurs cliens, qu'on ne saurait les blâmer de cette docilité; car il est rare, nous aimons du moins à le croire, qu'ils fassent payer deux ou trois mots de complaisance, lesquels ne portent aucun trouble dans leur conscience Aussi, courage Messieurs les solliciteurs! êtes-vous appelés par la loi à faire partie de l'armée, ou de la garde citoyenne; voulez-vous réclamer des dommages et intérêts parce que vous vous êtes jeté contre un cheval? vite allez chez le docteur, et fussiez-vous aussi robuste, aussi bien portant que vous l'avez jamais été? Vous remporterez une pièce *authentique*, à laquelle il ne manquera que le timbre de la mairie, et vous pourrez prouver, au plus clair-voyant, que vous êtes étique, myope, paralytique; enfin, que vous avez une maladie quelconque et de votre choix.

Nous ne sommes pas à une époque où l'on puisse rappeler les devoirs que nous dictent la morale et la justice; chacun fait comme il veut, et tout en paraissant guidé par l'intérêt général, il a soin que ses actes ne tournent jamais qu'à son propre bien-être. Aussi nous ne parlerons pas de l'équité d'une semblable action, mais nous chercherons à montrer combien l'emploi abusif de ce moyen en a paralysé les heureux effets.

Un homme avec une santé délicate, des organes maladifs, peut encore, au sein de sa famille et entouré de soin, paraître assez bien portant et s'occuper de travaux utiles. S'il se présente au conseil de révision avec cette apparence de bonne santé, on ne prend pas la peine de lire le certificat du médecin qui l'a soigné depuis son enfance; il est envoyé à l'armée, et six mois après il rentre dans ses foyers sans avoir rendu le moindre service à la patrie, et atteint d'une grave maladie. Qu'un individu, froissé par une voiture, consomme argent et temps à se guérir, les tribunaux lui refuseront quelquefois justice, parce que, dans d'autres cas, les juges ont été trompés par de fausses pièces obtenues à force de sollicitation ou d'argent.

Les personnes auxquelles on demande des certificats devraient se borner à constater la seule vérité; elles devraient aussi se rappeler ce qui arriva à un ancien président du parlement de Toulouse : il avait délivré à quelques jours d'intervalle deux certificats absolument contraires, et sur lesquels chacune des parties fondait le gain de sa cause; ces deux certificats furent présentés à la même audience. Sans doute le même fait s'est renouvelé, et souvent on a vu deux individus réclamer un droit et s'appuyer chacun sur un certificat qui était l'*expres-*

sion de la vérité et contre disait celui de l'adversaire.

Les certificats sont donc en général inutiles en matière de justice; mais puisqu'ils sont encore en usage, nous ferons connaître quelques-uns des noms qu'on leur donne suivant le but auquel on les destine.

Les *certificats d'indigence* ont pour objet de constater que telle personne se trouve dans la nécessité de recourir aux voies extraordinaires d'appel, et cependant hors d'état de satisfaire aux exigeances du fisc et de payer l'amende, qui ne permet qu'au riche d'aborder les hautes cours de justice. Ces certificats, délivrés dans les formes administratives par le maire, sur le témoignage de plusieurs habitans et approuvés par le préfet du département, dispensent l'indigent de consigner devant la Cour de Cassation l'amende sans laquelle le pourvoi ne pourrait pas être reçu, mais il ne le dispense pas de payer en cas que le pourvoi soit rejeté. Ils donnent aussi, dans certaines municipalité, droit à quelques secours et facilitent l'entrée des indigens dans des maisons destinées à servir d'asile à la misère.

Les *certificats de capacité* sont délivrés après deux années d'étude dans les écoles de droits et les divers examens passés sur la procedure civile et criminelle, et c'est un

titre indispensable pour être admis à exercer les fonctions d'avoué près les tribunaux.

Le *certificat de propriété* est, en terme de bourse, l'acte constatant que la propriété de la rente qui est mise en vente et dont on veut opérer le transfert, repose bien sur la tête du vendeur.

Le *certificat de résidence* dont le nom indique assez la nature, est employé dans les formalités qui précèdent le mariage et autres actes dans lesquels il faut constater le lieu de résidence d'une personne.

Les *certificats de vie* constatent que tel jour, telle personne s'est présentée devant un officier public pour lui demander acte de sa comparution, afin de pouvoir exercer les droits qui lui étaient alors échus, et dont l'exercice se trouvait attaché au fait de son existence; tels sont les droits viagers.

Les *certificats pareatis* ont pour objet de constater un fait d'intérêt général; s'ils sont mis en doute, les tribunaux agissent par voie d'enquête.

Parmi les nombreux certificats dont il était fait emploi autrefois, nous citerons les *certificats de carence*, remplacés aujourd'hui par les procès-verbaux; les *certificats de tailles*, ou extraits des rôles; ceux des criés, ceux des *banquiers de la cour de Rome*, etc.

Pendant la révolution, les *certificats de civisme* étaient exigés, comme pouvant donner la garantie du patriotisme de ceux à qui ils étaient délivrés. De toute part on sollicitait des certificats de civisme, mais ils n'étaient rigoureusement imposés qu'à ceux-là seuls qui voulaient prendre part au maniement des affaires publiques, et nul ne pouvait obtenir une fonction quelconque sans justifier d'un certificat de civisme délivré par un corps administratif, dans lequel il était attesté que, dans toutes les circonstances, telle personne avait rempli tous les devoirs et satisfait à toutes les obligations que la loi prescrivait au citoyen. La nécessité de ces certificats a été abolie par la loi du 18 thermidor, an III; on supplée à cette formalité par des sermens de fidélité demandés par tous les gouvernemens qui se sont succédé depuis cette époque.

Enfin, les certificats de *catholicité* et de *doctrine*, jadis réclamés dans une foule de circonstances, sont remplacés aujourd'hui par des certificats de bonne vie et mœurs.

L.J. N—A.

CERTITUDE (*métaphysique.*) La connaissance et la pratique universelle du *vrai* et du *juste*, tel est le double but que l'homme, être actif et intelligent, s'efforce incessamment de saisir et d'atteindre; tel est le mo-

bile continu des immenses labeurs et des déchiremens dont l'histoire de l'humanité nous offre le spectacle.

Est-il donné à l'homme d'arriver à la connaissance du vrai et du juste? Lui est-il donné d'*affirmer* l'existence des choses, les attributs qui les distinguent, les rapports qui les unissent? Les idées qu'il perçoit, les jugemens qu'il porte, sont-ils susceptibles de s'élever jusqu'à la vérité pure, jusqu'à la *certitude*?

A part toutes les querelles de mot, abstraction faite des temps et des erreurs passagères qu'ils enfantent, la philosophie ne peut que répondre oui à ces questions si ardues.

Par la négative en effet, l'esprit humain poserait en principe la négation de lui-même, de son existence, de sa conscience, *de sa force* : ce serait un non sens. Par cela seul que l'esprit humain, depuis tant de siècles, pense, cherche, dogmatise obstinément, se trompe, réforme ses erreurs, en un mot lutte et travaille sans relâche pour découvrir et poser successivement toutes les bases du vrai et du juste, pour affirmer les choses, leur nature, et leurs rapports, par cela seul, il doit envisager la *certitude* qui est le but final de ses efforts et de ceux de l'humanité tout entière, comme l'objet sai-

sissable d'un triomphe possible ; ou bien il faudrait croire que l'homme, jouet d'une fatalité aveugle, marche de déception en déception, éternellement occupé qu'il est à saisir une ombre qui l'attire et lui échappe sans cesse, et lui échappera toujours. Non, ce serait insulter à la providence ; non : puisque l'esprit humain veut connaître. Il est créé, il est organisé pour la science ; et il ne peut faillir à sa propre nature, à sa destinée. Quels que soient les obstacles qu'il rencontre, quelles que soient les fausses routes où il s'engage, il arrive tôt ou tard à la certitude ; chaque jour est marqué par une de ses conquêtes dans champ de la vérité.

Mais quel est le fondement de la certitude? Par où nous arrive-t-elle? à quel signe la reconnaissons-nous? à quelles conditions et par quels moyens pouvons-nous y atteindre? — Là est le problème qui a divisé les philosophes de tous les temps, et les a partagés en deux grandes catégories qui dans l'antiquité se sont personnifiées dans les doctrines d'Aristote et de Platon, et aux temps modernes, dans celles de Descartes et de Bacon.

Les uns ont supposé qu'il n'y a rien dans l'intelligence qui n'y soit entré par les sens. C'est le fameux axiôme d'Aristote : *nihil est in intellectu quod prius non fue-*

rit in sensu. Les autres au contraire ont prétendu que chacun de nous porte en lui le germe de toutes les connaissances qu'il acquière par la suite, et que les impressions produites par les objets extérieurs ne remplissent d'autre rôle que celui d'excitateur des idées qui sommeillent en nous. Selon que l'on s'arrêtait à l'une ou à l'autre de ces deux hypothèses, le fondement de la certitude philosophique le trouvait placé dans l'homme ou hors de l'homme. Entre ces deux opinions, il s'en est présenté une troisième, c'est celle de Kant qui consiste à soutenir qu'il n'est point donné à l'homme d'arriver, à l'aide de la raison pure, c'est-à-dire par les seules armes de l'observation et du raisonnement, à une certitude absolue sur Dieu, sur l'homme et sur l'univers, et qu'il faut pour l'acquérir, aller souvent puiser à une source plus élevée, au *sentiment* pour parler comme les philosophes, à la *foi*, comme s'exprimeraient les religionnaires. Mais cette dernière hypothèse ne se confond-elle pas avec l'un des deux élémens primordiaux de la certitude, savoir, l'observation du *moi* et du *non moi*. La question de l'origine des idées peut donc se réduire à un dilemme, et selon qu'on admet telle ou telle solution, on est spiritualiste ou sensualiste, avec Platon, Descartes, Leibnitz,-

Kant et l'école Ecossaise, ou avec Aristote, Zénon, Bacon, Locke et Condillac. On admet qu'il est impossible à l'intelligence humaine d'apercevoir des réalités qu'on chercherait en vain dans l'expérience externe ou interne, ou bien on se décide pour la doctrine qui prétend trouver toutes nos connaissances dans les faits, dans l'expérience, c'est-à-dire dans la sensation seulement. — Les ceptiques désespèrent de trouver un *criterium* de certitude, comme si admettre le *moi* n'était pas admettre le *non-moi* qui le limite, le moi ne se connaissant qu'en se distinguant. M'apercevoir, c'est me discerner de tout ce qui n'est pas moi, m'affirmer moi-même comme étant ce dont je me distingue. Ce que je sais le plus immédiatement en effet, et avec une certitude absolue, c'est ma personnalité. Dans toute connaissance je m'aperçois moi-même comme étant le sujet de la connaissance, l'élément constitutif et fondamental de la conscience. Car sans moi, tout serait pour moi comme s'il n'était pas. Il faut que je sois pour connaître. L'observation de *moi* produit donc déjà un élément invariable de certitude, et par cela seul la certitude existe.

La certitude est *physique*, lorsqu'elle repose sur les lois immuables et éternelles

de la nature, dont Dieu seul pourrait suspendre l'exécution : elle est *morale*, lorsqu'elle établit un jugement sur les lois générales qui gouvernent les êtres intelligens, lois aussi fixes, aussi absolues que celles qui régissent le monde physique. L'une et l'autre sont également infaillibles, parce que malgré la différence de leur objet, la certitude n'a point de degrés comme en a la probabilité. Il est aussi vrai par exemple que Babylone a existé, qu'il l'est que tous les corps sublunaires gravitent, que tous les rayons d'un cercle sont égaux.

L'observation du moi et du non moi, est donc le double élément de toute certitude sur ce qui est. L'étude du développe-de l'humanité, jointe au témoignage humain fortifié par certaines conditions, forme un autre élément de certitude sur ce qui a été. Le rapport analogique qui lie le passé au présent, ce qui a été à ce qui est, nous donne la prévision de l'avenir, et c'est ici que la *foi* remplace la certitude, dont elle diffère essentiellement à notre avis.

L'évidence est une vue claire et distincte de l'esprit, résultat de sa nature même qui ne se raisonne pas, c'est une vive lumière qui jaillit immédiatement du sein de deux perceptions, de deux idées, de deux faits dont la concordance ou l'opposition est

telle qu'aux yeux les moins attentifs, ils se renferment ou s'excluent mutuellement; ainsi, *deux choses égales à une troisième, sont égales entre elles. Un tout est égal à ses parties prises ensemble.* L'évidence est dans l'identité, dans le fait; il serait insensé d'exiger une preuve pour la justifier. La certitude est dans l'homme qui se prononce sur ce fait; c'est ce que rien en nous ne dément, c'est l'accord, le consentement unanime de tous nos moyens de connaître, qui sont : 1° pour ce qui se passe en notre corps, l'*instinct;* 2° pour ce qui se passe en notre intellect, le *sens intime;* 3° pour ce qui nous entoure, les *sens;* 4° pour les faits accomplis, le *témoignage humain;* 5° pour nos actes, la *conscience;* 6° pour nos déductions, la *raison* ou le *sens commun,* secondé par la *mémoire*, aidé dans certains cas par l'*analogie.* On peut s'assurer que tous ces moyens dérivent en réalité des deux élémens constitutifs de toute certitude, la sensation *interne* et *externe*, l'observation du moi et du non moi.

Il y a donc des vérités d'instinct, de sens intime, de sensation, de conscience, de tradition, de raison, et chacune a son genre particulier de preuves; qu'on doive aimer sa mère; qu'il existe en Italie une ville appelée *Rome;* que dans le cercle la circon-

férence soit le triple du diamètre, ce sont là trois choses également certaines pour nous; sur ces trois choses, notre conviction est la même, la certitude est une, mais les moyens de la faire naître sont différens. On ne prouve pas le devoir de la piété filiale par le calcul, ni l'existence de Rome par le sentiment, ni les rapports du diamètre à la circonférence, par le témoignage humain.

L'*instinct* nous avertit de ce qui se passe dans notre corps; c'est la sensation interne réduite à son expression la plus simple, tellement qu'il se manifeste indépendamment de toute attention, de toute observation. Ainsi, je souffre; comment pourrais-je éprouver une douleur qui ne serait pas en moi-même? J'ai la certitude de cette douleur; mais, dit-on, les personnes qui rêvent en dormant, et celles qui s'imaginent souffrir dans un membre dont elles sont privées, ne sont-elles pas convaincues aussi de la vérité de leurs affections? Oui, sans doute; mais, outre que l'erreur matérielle est réparable ici par l'action d'une ou plusieurs des autres facultés, et par conséquent ne saurait être permanente, est-ce que l'âme chez ces personnes n'est pas réellement affectée comme elles se l'imaginent? L'instinct nous dit bien l'existence de nos affec-

tions, mais il ne dit point la cause qui les produit, et il ne doit pas nous la dire, parce que sa fonction se borne à nous avertir de notre état présent.

Le *sens intime* nous avertit des opérations et des affections de notre âme. C'est notre âme, repliée en quelque sorte sur elle-même, sentant son existence, s'en rendant compte, se connaissant impressionnée, modifiée de telle façon.

La *conscience* juge nos actions; indépendante de la raison, placée au-dessus d'elle, elle condamne ou absout avant elle tous nos actes; elle en apprécie soudainement la moralité; elle nous inculpe la certitude de ce qui est juste ou injuste.

Les *sens* nous transmettent l'idée d'un objet extérieur. — Cette idée est dans notre esprit; on n'en saurait douter. Mais de là, pouvons-nous inférer aussi certainement l'existence de quelque chose hors de nous, qui correspond exactement à cette idée? De grands philosophes en ont douté.

« Vous voyez le soleil se coucher à l'horizon, et déjà il est au-dessous! Il n'est pas encore levé et vous le voyez paraître.

« Au bord de l'horizon, la voûte du ciel vous semble s'abaisser jusqu'à terre; par quelle immense distance elle en est séparée!

« Cette tour vue de loin, que vous jugez ronde, est carrée.

« Ce bâton droit plongé dans l'eau, vous le jugez brisé.

« Vous regardez votre image dans un miroir, il vous la représente derrière lui; elle n'est ni derrière, ni devant.

« Une boisson que vous jugez amère est douce pour un autre; le son de cet instrument vous déchire l'oreille; à côté de vous, on le dit plein de mélodie. »

Rien n'est donc ni comme il vous paraît, ni à la place où vous croyez qu'il est.

Plusieurs philosophes fatigués d'être ainsi trompés sur les *corps*, ont prononcé de dépit que les corps n'existent pas, et qu'ainsi, ne sortant jamais de nous-même, la cause de nos sensations n'est point hors de nous, mais en nous. Nos idées sont seules réelles, et par conséquent, tous les objets extérieures de pures illusions, voilà l'*idéalisme absolu.*

Pour nous qu'un instinct puissant ramène aux réalités, nous sommes persuadés qu'on peut fonder sur le témoignagne des sens, quand il est pesé par la raison, l'existence des objets extérieurs et la certitude des connaissances que nous en avons.

En effet, à peine avons nous commencé de faire usage de nos sens, que d'après les

perceptions qui viennent dans notre âme, par les organes des sens, nous sommes portés à croire qu'il y a hors d'elle un monde matériel. — Cette conviction est générale : c'est un sentiment inséparable de notre être, et qui surgit en nous, sans effort, sans maître, sans instruction. Cette convic-est invincible : jamais homme ne sera sceptique au point d'être incertain des êtres qu'il voit, qu'il touche, qu'il sent actuellement, et qui ont la propriété de résister à ses mouvemens volontaires. — Dépend-il de quelqu'un de ne pas mettre une très grande différence entre les idées sensibles qui s'introduisent en lui violemment, qui le maîtrisent, qu'il ne peut éviter, et celles qui sont comme en réserve dans sa mémoire, et dont il dispose librement. Dépend-il de quelqu'un de n'être pas convaincu, par exemple, qu'il a une différente de perception, lorsque pendant le jour il regarde le soleil et que de nuit, il pense à cet astre ; lorsqu'il sent une rose ou qu'il pense seulement à cette odeur. Peut on supposer qu'à chaque instant, nous soyons, malgré nous, et sur les choses qui nous importent le plus, trompés par le témoignage de notre conscience. Quoi! nous aurions des sensations continuelles de lumière et de son, et cependant il n'existerait hors de nous aucun

objet qu'on pût voir et entendre. Quoi! d'innombrables expériences nous ſont sentir que ce qui résiste à notre volonté réduite en acte, est autre chose que cette vertu qui constitue notre *moi*, et cependant, il n'y aurait point de matière qui résistât! un tel ordre de chose n'est pas dans la nature. — J'en conclus que nous sommes ſondés à juger sur le temoignage des sens, qu'il y a hors de nous des objets *réels* dont l'action et les rapports avec nous sont la cause des modifications de notre âme.

Sans doute la manière dont les sens nous mènent à la connaissance des choses, n'est pas *évidente* par elle même, et très souvent l'âme serait trompée, si elle se confiait au sens avant d'avoir consulté la raison. Pour déterminer avec certitude quelque chose sur l'existence et la nature du corps, il faut donc s'étayer d'expériences repétées et comparer ensemble les idées excitées dans notre âme par les divers sens; il faut les vérifier, les corriger, les redresser les uns par les autres, n'affirmer que ce qui tombe sous nos sens, ou que nous pouvons déduire clairement de ce qui nous est connu; s'assurer s'il n'existe dans l'organe aucune altération, et ne jamais hasarder sur les premières apparences des jugemens précipités.

Enfin rappelons-nous que la certitude

complète, absolue naît de l'emploi et de l'accord unanime de toutes nos facultés, de tous nos moyens de connaître. Ainsi, l'on peut dire que la plupart des erreurs dont on accuse les sens, sont notre ouvrage, parce qu'elles ont pour cause le défaut de ces précautions. Les sens font ce qu'ils peuvent, ce qu'ils doivent, c'est à l'entendement, éclairé par l'examen et l'expérience, c'est à lui, qui doit juger des organes même, à tirer des sensations les seules conséquences qu'il faille en déduire.

La première fois qu'un enfant voit un bâton plongé dans l'eau, il dit qu'il *voit un bâton brisé*, et il exprime avec justesse une sensation vraie. Mais quand trompé par son jugement, il va plus loin, et qu'il affirme que ce qu'il voit *est* un bâton brisé, alors il dit faux. Pourquoi cela? parce qu'alors il devient actif et qu'il ne juge plus par inspection, mais par induction, en affirmant ce qu'il ne sent pas, savoir que l'idée qu'il reçoit par un sens serait confirmée par un autre.

Une physique éclairée explique très bien ce phénomène, elle explique également pourquoi une tour carrée, vue de loin, doit sembler ronde; pourquoi les deux extrémités paralièles d'une longue allée d'arbres semblent se rapprocher à l'œil du

spectateur éloigné; pourquoi le batelier qui descend une rivière croit voir sur le rivage les arbres remonter, etc.; et en même temps elle indique les moyens de rectifier ces erreurs passagères. Mais dans les principes d'un idéalisme absolu, l'illusion dont nous serions les jouets, serait l'ouvrage de tous les sens réunis; elle serait universelle, et ni la raison, ni l'expérience, ni le temps, ne pourraient la détruire. Cela est absurde et par conséquent inadmissible.

Il est des connaissances que tous nos sens réunis ne pourraient nous faire acquérir; car est-il un homme qui puisse examiner par lui-même toutes les choses nécessaires à la vie. Nous, dans un grand nombre d'occasions, nous avons besoin de nous instruire les uns les autres et de nous en rapporter à nos observations mutuelles.

Or, *le témoignage humain* donne, quand il s'agit de faits publics et importans, une certitude morale qui ne permet pas à un homme sage de douter de la vérité de ces faits.

Mais il faut pour que cette certitude soit acquise, trois conditions essentielles : 1° *Que le témoin n'ait pas été trompé;* ce qui implique que son témoignage doit rentrer sur des choses qu'il connaît bien, et sur un examen approfondi, et exempt de colère,

de haine, d'amour, de toute passion enfin. 2° *Que le témoin n'ait pas voulu tromper ;* son caractère, ses mœurs, les circonstances dans lesquelles il s'est trouvé placé, et surtout son *intérêt*, doivent diriger notre jugement à cet égard. 3°. *Qu'il exprime clairement sa pensée;* combien n'avons-nous pas vu de controverses ne rouler au fond que sur des querelles de mots, sur l'ambiguité des termes.

Enfin l'accord d'un grand nombre de témoins, divisés de passions et d'intérêts, de caractères et d'opinions, ne permet pas à un homme sensé de douter de la vérité d'un fait. Qui d'entre nous à jamais douté sérieusement de la conversion de Clovis, des grandes actions de Charlemagne, de la mort tragique des deux Henri, des victoires et des revers de Louis XIV et de Napoléon? La tradition et l'histoire peuvent nous transmettre un fait dans toute sa pureté. Nous sommes aussi convaincu maintenant de l'existence et des grands faits d'armes d'Alexandre, d'Annibal et de César, qu'on l'était il y a quatre cents ans, il y a mille ans. Ainsi, lorsqu'un siècle aura passé sur le grand drame de notre révolution, nos descendans en douteront aussi peu que nous-mêmes, et ils transmettront à leur postérité une certitude semblable. On pourra

bien alors penser un peu différemment sur quelques circonstances, ne pas s'accorder sur les causes prochaines ou éloignées, sur la louange ou le blâme, l'influence plus ou moins grande, sur la physionomie plus ou moins odieuse, des principaux acteurs de ce drame immense; mais tout cela n'otera rien à la certitude du fond; et quand les nuages formés par les passions contemporaines auront disparu, l'œil sévère de la postérité découvrira toutes les impostures et fera justice des satires et des adulations exagérées.

La raison qui est le suprême moyen de connaître et d'arriver à la certitude; la raison, contrôle actif et sévère de tous nos organes, est l'ensemble de nos facultes intellectuelles les plus élevées. C'est elle qui nous dirige dans nos études, et qui puissamment secondée par *l'attention, la mémoire, l'observation, l'analogie et l'induction*, démontre et affirme la réalité des choses, et qui apporte en quelque sorte son contre-seing aux révolutions de l'instinct, de la conscience et des organes, dont l'évidence, la justice et la vérité lui sont acquises. Le raisonnement est l'arme qu'elle emploie. Si notre intendance pouvait toujours saisir comme d'un coup d'œil la nature et les rapports des choses, il n'aurait besoin d'aucune autre mesure pour vérifier ses jugemens.

Mais trop souvent il arrive qu'on n'a point une idée assez pleine d'un sujet composé, pour s'assurer s'il renferme un attribut qu'on compare avec lui. Il faut alors amplifier l'idée de ce sujet, c'est-à-dire joindre à ce que l'on en connaît, une nouvelle idée qui puisse y faire entrer celle de l'attribut. Cette nouvelle idée, cette mesure commune est pour lui ce que l'équerre et le compas sont pour l'œil; et l'opération dans laquelle on l'emploie s'appelle *raisonnement*.

Nous ne nous étendrons pas sur ce sujet qui serait déplacé ici, les procédés du raisonnement seront exposés aux articles *Raison*, *Raisonnement*, *Observation*, *Induction* et *Méthode*. Quand aux nombreuses objections qui ont été faites contre la certitude philosophique, elles trouveront leur place naturelle à l'article *Doute*, qui sera le complément nécessaire de celui-ci.

A. Husson.

CÉRUMEN *Voy*. Oreille.

CÉRUSE (carbonate de plomb des chimistes). La céruse s'obtient par l'art, quoiqu'elle se rencontre également à l'état natif; elle est pesante, blanche, opaque, très friable; d'une cassure matte, fusible et demi vitrifiable à une haute température. Elle est un peu soluble dans l'acide carbonique; mais ne se dissout pas dans l'eau. Quand on

la chauffe à l'air elle se change en beau minium.

La céruse est très employée dans la peinture elle est connue sous le nom de blanc d'argent, de plomb, de céruse.

Le procédé employé à Clichy pour sa préparation consiste à faire passer un courant d'acide carbonique, dans une solution d'acétate de plomb avec excès de base. On l'obtient aussi en versant dans de l'acétate neutre de plomb du carbonate de soude ou de potasse; on peut aussi l'obtenir en exposant du plomb à l'action du vinaigre aidée par une température de 45 degrés. Ce dernier procédé est le plus économique, et voici comment on opère.

On verse du vinaigre dans un pot de terre ; à deux pouces au-dessus du vinaigre on place sur un support en bois des lames de plomb roulées sur elle-même, ayant 6 pieds de longueur, 6 pouces de largeur et environ un dixième de pouce d'épaisseur; le plomb est roulé de telle manière que les tours du rouleau sont distans d'un quart de pouce environ les uns des autres. On place le pot dans un lit de paille hachée et humectée d'urine, ou dans une couche de tan, et on le couvre d'une feuille de plomb. Au bout d'environ quatre semaine, la surface des plombs est couverte d'une croûte de blanc

de plomb, qui se détache en partie quand on déroule le plomb, et que l'on enlève totalement à l'aide d'une brosse métallique. Le résidu de plomb, est soumis à la même opération, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que le tout soit converti en céruse ou blanc de plomb.

Le blanc de plomb ainsi obtenu est moulu et soumis à la lévigation. Pour avoir une couleur pure il est urgent d'employer des lames de plomb qui soient assez minces, pour être corrodées dans toute leur épaisseur, sans quoi la couleur est salie par du métal non attaqué, qui se mêle sous forme d'une poudre grise à la couche intérieure du blanc de plomb.

On sait par expérience que quand la température ne s'élève pas à 35, le blanc de plomb, est toujours mêlé à une poudre métallique grisâtre, et qu'il devient jaunâtre, quand la température s'élève jusqu'à 50 degrés. On ne conçoit pas encore bien le mode d'action du vinaigre; on pense qu'il est décomposé. Le blanc de plomb est d'autant plus beau, que l'air est mieux exclu des appareils.

Ce procédé est généralement suivi en Hollande; le produit n'en est jamais parfaitement blanc, parce que la putréfaction de la paille ou du tan mouillé avec de l'urine

à laquelle on doit l'élévation de température, est accompagnée d'une petite quantité de gaz sulphydrique qui noircit le plomb.

Dans le commerce on mêle souvent la céruse avec de la craie et du sulfate de baryte, mais cette dernière addition, est nécessaire pour donner de l'opacité au blanc.

En Angleterre on prépare du blanc de plomb beaucoup plus beau que celui dont nous venons de parler, par un procédé tenu secret jusqu'à présent, mais qui ne diffère probablement que par le mode de chauffage, et par la manière de couler le plomb en grilles au lieu de le couler en lance.

Quand on a soumis le blanc de plomb à la lévigation on le sèche dans des vases d'argile poreux à une température peu à peu croissante. Il est d'un blanc de neige : si on le mout trop long-temps il devient quelquefois plus dur et plus difficile à rédui e en poudre fine que le blanc de plomb de Hollande.

Les quantités plus ou moins grandes de sulfate de baryte que contient le blanc de plomb servent à distinguer plusieurs variétés de céruse bien connues dans le commerce.

Voici la composition de celles que fournissent les manufactures d'Allemagne.

1 Blanc de Krème *Kreuser Weiss*. C'est

du carbonate de plomb pur et de la plus belle qualité ; il est aussi connu sous le nom de blanc d'argent.

2° Blanc de Venise, *Venerianer Weiss.* Mélange à parties égales de sulfate de Baryte et de carbonate de plomb.

3° Blanc de Hambourg, *Hamburger Weiss.* Mélange de deux parties de sulfate de Baryte et d'une partie de carbonate de plomb.

4° Blanc de Hollande, *Hollander Weiss.* Mélange de trois parties de sulfate de Baryte et d'une partie de carbonate de plomb.

M. Montgolfier a proposé un nouveau moyen de faire le blanc de plomb en se servant de ce métal, de vinaigre d'acide carbonique et d'air. A cet effet il établit, par le moyen d'un tuyau, une communication entre un fourneau allumé et un tonneau qui contient une certaine quantité de vinaigre, et qui communique par le moyen d'un autre tuyau, avec une boîte remplie de lames de plomb coulées et non laminées. Celles-ci sont promptement attaquées, il en résulte comme dans le procédé hollandais un mélange d'acétate et de carbonate que l'on sépare par des lavages.

La céruse commune est toujours mélangée avec une très petite quantité de charbon et d'indigo. Cette addition est destinée à lui

ôter un reflet jaunâtre désagréable, pour lui donner un reflet bleuté qui plaît davantage à l'œil. La céruse de Hollande est colorée par du sulfure de plomb.

La céruse est employée en peinture pour étendre les couleurs, obtenir toutes les nuances possibles, et faciliter la dessication de l'huile : on en fait usage pour peindre les boiseries des appartemens.

La céruse ou blanc de plomb donne aux peintres qui l'emploient une maladie cruelle connue sous le nom de colique de plomb. Les accidens graves qui en résultent nous obligent à traiter un peu longuement, et nous croyons extrêmement utile d'indiquer le traitement que nous avons reconnu le plus efficace contre une aussi cruelle maladie.

Les symptômes de la maladie sont des crampes, des tranchées, un gonflement avec durcissement de l'abdomen, une constipation opiniâtre quand les souffrances du malade sont très aiguës, les muscles de la face se contractent, la respiration devient rapide, un sentiment très douloureux se fait sentir à la surface de l'abdomen.

Nous allons indiquer le mode de traitement que nous avons vu pratiquer pendant très long-temps à la Charité par le docteur Lherminier : le premier jour on administre

un lavement purgatif des peintres, composé de 4 gros de séné (follicules) bouillies dans une pinte d'eau, et réduites à 10 onces; on ajoute ensuite à la décoction 4 gros de sulfate de soude et un demi-gros de résine de jalap.

Dans la journée on donne de l'eau de Case avec trois grains d'émétique.

Le soir on donne un lavement anodin avec 6 onces d'huile de noix, 12 onces de vin rouge.

Pour la nuit on fait prendre à l'intérieur un gros de thériaque mêlé à un grain et demi d'opium.

Le deuxième jour on donne l'eau bénite composée d'eau tenant en dissolution deux grains d'émétique; pour boisson la tisanne sodorifique.

Le traitement du soir est le même que celui du premier jour.

Le troisième jour on répète le traitement du premier jour.

Le quatrième jour on donne la potion purgative des peintres, formée de confection hamech, 2 gros, 1 gros de jalap, une once de sirop de nerprum, et une infusion de séné, 2 gros: on aide le purgatif par l'eau de Case simple.

Le soir on donne le lavement anodin, la thériaque et l'opium.

Ce traitement suffit ordinairement pour l'entière guérison du malade, quelquefois on est obligé de recommencer une seconde fois; je l'ai même vu renouveler jusqu'à trois fois, et ce n'est qu'après ce troisième traitement que le malade a cessé de souffrir. On continue après le traitement la tisanne sudorifique.

Quelquefois le médecin apporte quelques modifications au traitement, suivant l'exigence de l'état du malade.

Pendant toute la durée de mon séjour à la Charité, M. le docteur Lherminier a constamment vu son traitement couronné d'un plein succès; un seul cas de mort a été signalé : c'est un ouvrier qui fut apporté à l'hôpital, lorsque les secours de l'art étaient impuissans. On ne put même le soumettre au traitement, il mourut le lendemain de son entrée. Nous avons omis d'ajouter que pendant toute la durée du traitement le malade doit être soumis à une diète sévère, et s'abstenir même de bouillon.

C. Favrot.

CERVEAU, CERVELET, CERVELLE. Le langage vulgaire confond journellement ces trois expressions. Cependant, nous croyons devoir renvoyer au mot *encéphale* (*voy.*) la description du cerveau et du cervelet; car c'est sous ce nom que les anato-

mistes comprennent tous les organes mous, pulpeux, renfermés dans la cavité du crâne et que dans le monde on confond assez souvent sous celui de cervelle. Y.

CÉRYCES. A Athènes on appelait ainsi les hérauts ou messagers du sénat et du peuple qui, revêtus d'une fonction sacerdotale, présidaient aux mystères d'Eleusis, aux fêtes de Cérès et à toutes les cérémonies. Les *Céryces* étaient pris dans une famille dont on faisait remonter l'origine jusqu'au dieu Mercure, et qui fournissait chaque année deux *parasites* au temple d'Apollon. Cette dernière fonction était à Athènes une des premières de la magistrature. Les parasites, nom fait de deux mots grecs, *para*, auprès, et *silos*, blé, avaient l'intendance des blés sacrés, qu'ils étaient chargés de recueillir et de déposer dans le bâtiment public destiné à cet usage; ils avaient le tiers de certaines victimes offertes dans les sacrifices. Ce nom, comme on voit, n'avait pas alors l'acception basse et odieuse qu'on lui a donné depuis, et la seule qu'il ait conservé de nos jours. (*Voy. parasites.*) Y.

CÉSARIENNE (OPÉRATION), du latin *cæsum*, l'un des temps du verbe *cædo*, je coupe; synonyme du mot *hystérotomie*, dérivé du grec *hysteron*, matrice, et *temno* je coupe. Cette opération par laquelle on extrait l'en-

fant de la matrice, au moyen d'une incision pratiquée aux parois de cet organe, remonte à l'antiquité la plus reculée. C'est à elle que Julius dut la naissance et le surnom de César; telle est du moins l'opinion de Pline. D'autres au contraire pensent, avec raison peut-être, que ce fut le héros qui donna son nom à l'opération. Quoi qu'il en soit, on a dû la pratiquer d'abord sur des femmes qui avaient péri de mort violente afin de sauver, s'il était possible, l'enfant qu'elles portaient dans leur sein. Une loi attribuée à Numa, second roi de Rome, défendait d'inhumer les femmes enceintes, avant d'avoir extrait le fœtus pour s'assurer s'il n'était point possible de le rappeler à la vie. La même précaution était prescrite par la religion catholique, moins dans le but de préserver les jours de l'enfant que dans l'espoir de lui administrer encore à temps le sacrement de baptême; et M. Desormeaux assure avoir assisté plusieurs fois son père dans de semblables opérations, qu'il avait été requis de pratiquer, soit par l'autorité, soit par les parens de la défunte. Ces opérations, ajoute-t il, ont toujours été sans succès pour la conservation de l'enfant, mais non pas sans utilité pour notre instruction; aussi, ne fût-ce que sous ce point de vue, je trouve

qu'on a eu grand tort de laisser tomber en désuétude cette disposition de police médicale. Nous pensons que dans l'immense majorité des cas où une femme enceinte meurt à la suite d'une longue maladie, la mort de l'enfant a précédé celle de la mère. Souvent même l'expulsion du fœtus a lieu avant que la mère ait atteint le terme fatal. L'auteur de cet article a vu une femme au dernier degré de la première période du choléra, accoucher d'un enfant mort, et se relever à vue d'œil après l'accouchement. Cependant il serait convenable de se relâcher dans les cas de ce genre, de la rigueur de la loi, et de pratiquer sur le champ l'opération césarienne, après avoir essayé toutefois, si le terme de la grossesse est arrivé, de retirer l'enfant par les voies naturelles. Plusieurs habiles chirurgiens, entre autres van Sweiten et Régaudeau, ont eu à se louer d'avoir pris cette précaution dans des cas de mort apparente, où l'opération eût été inutile et peut être funeste. Ce que nous venons de dire s'applique également, et à plus forte raison aux cas de mort subite, et de mort violente.

Sur le vivant on ne pratique l'opération césarienne que dans les cas où l'accouchement serait impossible par toute autre voie. Le seul obstacle à l'accouchement na

turel qui ne puisse être surmonté que par l'hystérotomie, est le rétrécissement du bassin, soit par une déviation ou une conformation vicieuse des os de cette partie, soit par une tumeur dure et résistante, qu'on ne peut ni enlever ni déplacer. Ce dernier genre de rétrécissement est extrêmement rare; le premier ne l'est guère moins. Aussi une foule d'accoucheurs arrivent-ils à la vieillesse la plus avancée sans avoir rencontré une seule occasion de pratiquer l'opération césarienne. Une incision longitudinale, qui s'étend de l'ambilic au voisinage des os du pubis, et dans laquelle on a soin de n'intéresser ni l'intestin que la matrice refoule naturellement en haut et en arrière, ni la vessie qu'on a eu la précaution de vider à l'avance; une seconde incision qui divise les parois de la matrice, dans une étendue égale à celle de la plaie faite aux parois du bas-ventre, et à laquelle on procède avec circonspection pour ne point blesser l'enfant ou diviser le placenta sans nécessité; voilà à quoi se réduit le procédé opératoire en usage actuellement, et que nos lecteurs auraient pu croire plus dangereux et plus terrible. Les eaux, si déjà elles ne se sont écoulées par les voies naturelles, s'échappent par l'ouverture qui leur est offerte, et les contractions de la matrice y

chassant la tête et les pieds de l'enfant dont l'extraction est assez facile ; le placenta se détache, et on le retire par la même voie. L'incision faite à la matrice se réduit bientôt par le retour de cet organe sur lui-même, à une très petite étendue, ses lèvres s'appliquent fortement l'une contre l'autre, et les lochies prennent leur écoulement naturel.

L'opération cesarienne est grave sans doute, mais le plus souvent elle est couronnée de succès ; on a même eu à s'applaudir de l'avoir pratiquée dans des circonstances tellement défavorables qu'elle semblait une audacieuse, mais inutile barbarie. Ces résultats paraîtront moins étonnans si l'on songe aux douleurs atroces dont elle délivre instantanément la malade, à la liberté d'action que recouvrent les organes du bas-ventre et de la poitrine, si long-temps soumis à la gêne et à la compression, et à l'effet moral que produisent une délivrance inespérée et le bonheur d'être mère, même à si haut prix. CHAMBEYRON.

CESSION DE BIENS. C'est l'abandon qu'un débiteur fait de tous ses biens à ses créanciers, lorsqu'il se trouve hors d'état de payer ses dettes. Telle est la définition donnée par l'art. 1265 du code civil de ce contrat qu'en général on ne comprend pas, et dont nous donnerons ici quelques explications.

L'origine de la cession de biens est fort ancienne, les lois romaines contiennent un titre spécial sur cette matière : (*Voy*. le digeste, Liv. XLII titre III.) Mais les formalités de la cession n'avaient aucun but arrêté, et en France chaque parlement avait adopté une jurisprudence particulière. Le code civil a établi l'uniformité nécessaire, et le code de procédure a complété la législation. Ces différens corps de droit ont consacré des règles que nous allons analyser.

Il résulte d'abord des termes de la loi que la cession est un bénéfice accordé au débiteur malheureux et de bonne foi ; il faut donc que le débiteur soit digne de ce bénéfice, c'est-à-dire que le malheur seul l'ait rendu insolvable.

Ce qui prouve que la cession accordée au débiteur n'est qu'une espèce de bienfait, c'est qu'autrefois les lois exigeaient à la honte de ce dernier une publicité qui tenait de la barbarie ; c'était l'obligation imposée à celui qui avait obtenu la cession de biens de porter un *bonnet vert*, cette peine avait cessé d'être en usage même avant la révolution ; elle était cependant appliquée encore dans quelques provinces méridionales. L'art. 1041 du code de procédure en a définitivement abrogé la coutume.

Les banqueroutiers frauduleux , les stellionataires , les condamnés à une peine infamante ne peuvent prétendre au bénéfice de la cession de biens. Le motif de cette réprobation se conçoit, mais pourquoi les étrangers, les tuteurs, les administrateurs, les dépositaires sont-ils enveloppés dans la même prohibition? comment supposer tous ces personnages de mauvaise foi? cependant en ce qui concerne les étrangers, on comprend la sévérité du législateur, elle repose sur la circonstance que les biens des étrangers se trouvent ordinairement hors du royaume, d'où il résulte qu'il serait très difficile aux créanciers de faire valoir en pays étranger la cession que le débiteur aurait faite de ses biens, et même de connaître la vérité et la réalité de cette cession.

Quand aux tuteurs, aux administrateurs et aux dépositaires, il a paru utile d'éveiller leur sollicitude, et de les détourner de la pensée d'un abus de confiance, en les privant d'un moyen de libération trop facile, puisqu'il ne consisterait souvent que dans l'abandon illusoire de leurs biens.

Il ne faut pas croire que par la cession de la totalité de ses biens. Le débiteur puisse se libérer irrévocablement. La loi en l'autorisant à céder ses biens suppose qu'il est dans l'impuissance actuelle de faire davantage pour ses créanciers. L'article

1270 du code civil dit que le débiteur n'est libéré que jusqu'à concurrence de la valeur des biens abandonnés, et dans le cas où ils seraient insuffisans, s'il lui en survient d'autres, il est obligé de les abandonner jusqu'à parfait paiement.

Et encore, lorsqu'il y a lieu à la cession, et lorsqu'elle est admise en justice, les créanciers ont le droit de faire vendre les biens meubles et immeubles de leur débiteur en se conformant aux art. 904 du code de procédure civile et 574 du code de commerce.

La cession de bien, dit M. Merlin, entraîne avec elle une espèce de note d'infamie qui consiste en ce que ceux qu'on a admis à cette cession sont privés de leurs droits politiques; mais ils ne sont pas privés de leurs droits civils, et ils ont très bien la faculté d'ester en jugement soit en demandant, soit en défendant. Bien plus, si après la cession, le débiteur fait avec ses créanciers un contrat d'atermoiement par lequel ils lui remettent une partie de sa dette, ce contrat devient la loi des parties, et le débiteur rentre dans la jouissance de ses droits. S'il parvient à payer tous ses créanciers, il en recouvre la plénitude, et peut même obtenir un jugement de réhabilitation. JOANNY AUGIER.

CÉTACÉS (histoire naturelle des). Le nom grec *Cetos* avait été donné par Aristotelès à certains animaux aquatiques, vivipares, mammifères, pourvus de dents et que l'on croit être les dauphins des naturalistes modernes; puis on a étendu le nom de cétacé à tous les autres animaux qui se rapprochent des Dauphins par leur organisation et leurs habitudes, c'est-à-dire, qui avec une organisation intérieure analogue à celle des autres mammifères, avec une respiration aërienne et une éducation mamellaire ont la forme extérieure et les habitudes des poissons. Aussi, les cétacés composent-ils dans la distribution du règne animal de G. Cuvier le neuvième et dernier ordre des mammifères.

Deux conoïdes réunis par leur base donnent une idée assez exacte de la forme générale des cétacés. L'antérieur plus abtus comprend la tête qui a elle seule constitue au moins le cinquième et même le quart ou le tiers de la longueur totale de l'animal. La tête, qui présente comme chez les poissons, une bouche transversale, une face peu large à cause du développement du front et des os supérieurs du crâne, se continue avec le tronc d'une manière insensible à l'extérieur, sans étranglement cervical ou cou mobile, et à l'intérieur par des

vertèbres aplaties souvent soudées entre elles. Le tronc dépourvu des pieds de derrière, présente en devant deux pieds ou plutôt deux nageoires, puisque les premiers os en sont racourcis et que les suivans sont aplatis et enveloppés dans une membrane tendineuse; il se continu avec une queue épaisse que termine une nageoire cartilagineuse horizontale; cette queue offre à l'intérieur un bassin plus ou moins vestigiaire, suspendu dans les chairs et de nombreux os en V, propres à servir de points d'appui aux muscles robustes, destinés à mouvoir cet organe, lequel paraît presque seul chargé de la locomotion de ces animaux. On rencontre chez quelques espèces et dans la région qui correspond à la colonne vertébrale, un repli de la peau rappelant par sa forme comprimée et sa position, la nageoire dorsale des poissons, ou bien la bosse dorsale des zébus et des chameaux, puisqu'elle n'est soutenue par aucune pièce osseuse, et mise en mouvement par aucun muscle.

Avec une telle organisation, il est facile de voir que c'est par erreur d'observation, qu'on a dit que ces animaux venaient à terre paître l'herbe du rivage; ou plutôt cela n'a lieu que pour quelques-uns d'entre eux qui forment une famille à part et que l'on désigne sous les noms de *cétacés her-*

bivores. La disposition de leurs organes locomoteurs les obligent à vivre constamment dans l'eau. Ils viennent souvent respirer l'air, indispensable pour que la circulation s'effectue; mais ils ne peuvent rester plus de demi-heure sous l'eau sans en être incommodé. Cette propriété a fait croire à quelques naturalistes que le trou de Botal ne se fermait pas pendant toute la durée de la vie des cétacés, mais c'est là une erreur dont les progrès de l'anatomie ont fait justice. L'opinion de M. Breschet sur ce fait, et émise il y a peu d'années, mérite d'être rapportée; elle est basée sur la découverte que fit cet anatomiste, d'un lacis de vaisseau vaineux, placé sur les côtés de la colonne vertébrale des cétacés et sans homologue dans les autres mammifères : le sang dit M. Breschet, trouve dans ce reseau vasculaire un reservoir ou il est retenu lorsque l'animal plonge quelque temps sous l'eau et où il reste en stagnation jusqu'à ce qu'un acte respiratoir lui permette de circuler et d'arriver dans le cœur et dans les cavités du poumon. D'ailleurs les organes de la respiration et de la circulation ne diffèrent pas essentiellement de ceux qu'on observe chez les autres mammifères.

Le vaste développement du cerveau et de ses hémisphères, chez les cétacés, a fait

exagérer leur intelligence qui paraît assez bornée, puisque dans aucun acte de leur vie on n'aperçoit les traces d'un instinct un peu étendu soit dans la défense des individus eux-mêmes, soit dans la protection des petits. On peut mettre au rang des fables tous les récits merveilleux que nous ont transmis les Grecs et les Romains sur ces animaux; il n'est point vrai que dans leurs courses, ils se choisissent un chef qui les guide, les dirige, les avertit du danger et leur indique les parages à choisir ou à éviter; ils n'ont point pour l'espèce humaine cet atachement qui va jusqu'au désespoir mortel à l'idée de la perte d'un ami, ni ces larmes du chagrin, ni ce ravissement aux accords harmonieux d'une lyre. Un examen rapide des organes des sens chez les cétacés, nous donnera raison de leur vie purement animale, et de leur instinct qui ne semble pas en rapport avec leur cerveau et leur système nerveux.

Quoique nue et privée de poils ou d'écailles, leur peau ou tégument est dure, sans souplesse, uniformement épaisse, et ne leur donne que très imparfaitement les sensations de la chaleur atmosphérique, de la forme et de la dimension des corps. Les yeux petits, très écartés l'un de l'autre rejetés en arrière et en bas sur les côtés de

la tête pourvus d'une sclérotique osseuse, susceptibles de mouvements peu étendus, sont condamnés à agir isolément, si ce n'est à une distance considérable; d'ailleurs étant toujours submergés, ces organes sont peu propres à rendre la vue perçante. Les oreilles, ouvertes à l'extérieur par un orifice très petit, sans conque ni appareil collectif des sons, suspendues sur les côtés de la tête, indépendantes pour ainsi dire du reste du crâne, auquel elles ne tiennent que par des ligamens, ne paraissent pas avoir dans leur complication qui, presque toujours indique la perfection de la fonction et malgré leur isolement dans les tissus mous et peu conducteurs des sons, ne semblent pas disons-nous avoir cette délicatesse que l'on observe chez les animaux mammifères terrestres. Leurs narines sont placées à la base de la tête; elles sont dépourvues en partie de ces anfractuosités que l'on rencontre chez les autres animaux, et privées des paires de nerfs qui contribuent puissamment à la perfection de l'odorat; d'autre part, elles sont parcourues par des flots de liquide que l'animal engloutit avec sa proie, ce qui doit contribuer à rendre cet appareil incapable de donner des sensations délicates. Enfin, la bouche et les parties qui la composent ne peuvent pas non plus concourir par leur

disposition à donner au goût une grande délicatesse : la langue molle, spongieuse, encombrée de graisse, est adhérente par toute sa surface inférieure au plancher de la bouche ; le palais est quelquefois garni de lames cornées, dures et épaisses, et les dents uniformes, simples, coniques, courtes et droites, sont uniquement destinées à retenir la proie, comme chez les reptiles ; ils ne la dégustent point et l'avalent sans la mâcher.

Dans la seconde famille, celle qui porte le nom de cétacés ordinaires, l'arrière bouche présente un appareil particulier au moyen duquel l'eau engloutie avec la proie dans l'énorme gueule des cétacés est rejetée avec force par les narines dont l'ouverture extérieure a reçu à cause de cette circonstance le nom d'*Event*. La sortie brusque, forte et bruyante de cette eau qui s'élève quelquefois à quinze ou vingt pieds au-dessus du niveau de la mer, a fait donner à ces animaux le nom particulier de *Souffleurs*. Ils peuvent produire une sorte de mugissement assez fort pour être entendu à une certaine distance, mais ce n'est guère que dans le danger qu'on les entend donner ce bruit inarticulé, et ordinairement ils sont muets même dans leurs ébats.

A l'exception des Dugongs et des Lamantins, tous les cétacés présentent un canal

intestinal d'organisation sans analogue dans les autres classes d'animaux. Leur estomac multiloculaire, présente quatre cinq ou sept poches ou renflemens successif; ils n'ont pas de cœcum ni de gros intestin, leur rate est aussi formée de plusieurs lobes. Ils se nourrissent de substances animales.

La reproduction n'offre pas chez les cétacés de particularités bien majeures. La lactation des petits se fait d'une manière toute spéciale; le défaut de lèvres molles, extensibles, la disposition fixe de la langue, la présence des dents, rendaient la supposition d'une succion proprement dite impossible; aussi, comme M. Geoffroy St-Hilaire l'a démontré dans ces derniers temps, la nature pourvoit-elle chez ces animaux à l'accomplissement de la lactation par un mécanisme particulier. Une glande placée sous la couche des muscles abdominaux superficiels, secrètent le liquide qui est versé directement dans un réservoir qui, par un conduit étroit et long, vient s'ouvrir à l'extérieur par un seul orifice pratiqué au centre d'un mamelon qui, après la gestion se développe de manière à pouvoir s'introduire jusque dans l'arrière-bouche du petit. Au moyen de la contraction des muscles qui recouvrent le réservoir lactifère, le liquide nourricier est lancé

comme par un coup de piston dans l'œsophage du petit qui le reçoit d'une manière passive, et qui ne fait par la préhension de la tétine de sa mère que solliciter la contraction des muscles éjaculateurs; aussi la lactation des cétacés ne s'exécuta-t-elle pas d'une manière continue et prolongée comme chez les autres mammifères, mais d'une manière instantanée et par saccade, le petit revenant à intervalles plus ou moins rapprochés ou éloignés, chercher la quantité de liquide qu'il a laissé s'accumuler dans le sac mamellaire.

La durée de la vie des cétacés est inconnue; mais elle doit être assez longue, car ils parviennent en général à une grande taille et c'est parmi eux que l'on trouve ces animaux gigantesques qui nous témoignent de l'énorme dimension de ces habitans des mondes antérieurs que l'on serait tenté de regarder comme des êtres fabuleux et de l'existence desquels on doute involontairement encore en voyant leurs restes fossiles plus ou moins complets. Les cétacés habitent les mers profondes; quelques-uns remontent les grands fleuves de tous les parages, mais les Océans tempérés trop fréquentés par la navigation, leur permettent rarement d'y rester et alors ils se réfugient vers les Pôles; mais ils se rapprochent des tropiques pour

l'accouplement et la reproduction. On a nié cette émigration des cétacés, cependant on a retrouvé à des distances très considérables des Baleines qui avaient été chassées dans les mers du nord et qui avaient emporté avec elles le harpon qu'on leur avait lancé. Ces animaux en général habitent les bas fonds où la température de l'Océan est égale et uniforme à une certaine profondeur; il n'en n'est pas de même dans les anses, dit M. de Lomboldt, elle est plus froide de deux à quatre degrés. Ils vivent aussi de préférence dans les mers; cependant on en a rencontré dans les grands fleuves, surtout ceux d'Amérique; on en a vu aussi dans le Gange. Il y a quelques années qu'un animal de cet ordre remonta la Seine à la suite d'un bateau de sel, et finit par se faire prendre dans l'intérieur même de Paris. Les cétacés se réunissent par troupes, chaque membre ne travaillant point en commun, mais isolément pour son compte; c'est cette circonstance qui fait qu'on en voit souvent plusieurs échouéssur la même plage; néanmoins il n'est pas rare d'en rencontrer d'isolés. Quand ils sont réunis, ils se livrent à des jeux folâtres qui n'ont point cette rudesse et cette brusquerie qu'on semble devoir attendrede mouvemens si rapides et si violens.

La singularité de leur organisation et de

leurs habitudes, et mieux encore le parti qu'on retire de leur exploitation leur a de tout temps mérité l'attention des hommes; le principal produit est fourni par le tissu cellulaire graisseux, lardacé qui double leurs tégumens et qui leur a fait donner chez nous à une certaine époque le nom de *gras-pois* que des auteurs font dériver du latin *crassus piscis*; mais en lisant les auteurs du seizième siècle on serait tenté de croire que ce mot a une toute autre étymologie tirée de l'usage que fesait le peuple de cette graisse; c'est ce que l'on va voir par l'observation suivante. « Contre le village Biarris, dit Ambroise Paré, il y a une montagnette sur laquelle dès long-temps a été édifiée une tour tout exprès pour y faire le guet tant le iour que la nuict, pour descouvrir les Baleines qui passent en ce lieu, et de là on les aperçoit venir tant par le grand bruit qu'elles font que par l'eau qu'elles sortent par un conduit qu'elles ont au milieu du front et l'apercevant venir, ceux qui sont au guet sonnent une cloche, au son de laquelle, promptement, tous ceux du village accourent équipés de tout ce qui est nécessaire pour l'attraper. Ils ont plusieurs vaisseaux et nacelles, dont en d'aucun il y a des hommes, seulement constitués pour pêcher ceux qui pourraient tomber dans la

mer, les autres dédiés pour combattre, et en chacun il y a dix hommes forts et puissants pour bien ramer, et plusieurs autres dedans avec dard et barbeléz qui sont marqués de leur marque pour les recongnaistre, attachés à des cordes et de toutes leurs forces ils les iettent sus la Baleine, et lorsqu'ils apperçoivent qu'elle est blessée, qui se cognaist pour le sang qui en sort, ils lâchent les cordes de leurs dards, et la suivent à la afin de la lasser et de la prendre plus facilement, et ainsi la tirent au bord dont ils se resiouissent et font gode chère, et la partassent entr'eux, chacun ayant sa portion suivant le devoir qu'il aura fait, ce qui ce congnoist par la quantité des dards qu'ils auront iettés, et se seront trouvés, lesquels demeurent dedans et les cognoissent à leur marque; or les femelles sont plus faciles à prendre que les mâles, pour ce qu'elles sont soigneuses de sauver leurs petits, et s'amusent seulement à les cacher et non à s'échapper. La chair n'est rien estimée, mais la langue pour ce qu'elle est molle et délicieuse ils la sallent semblablement le lard, lequel ils distribuent en beaucoup de province qu'on mange en caresme avec des *pois :* ils gardent la graisse pour brûler et frotter leurs bateaux, laquelle étant fondue ne se congele jamais. Des lames qui sortent de la

bouche on en fait des vertugales, busques pour les femmes et manches de cousteaux et plusieurs autres choses, et quand aux os ceux du pays en font des clostures aux jardins, et des vertèbres des marches et selles pour se soire en leurs maisons. »

On a donné plusieurs classifications des cétacés; sans nous arrêter à discuter qu'elle est la préférable, nous allons suivre celle de G. Cuvier, et nous abrégerons l'histoire des cétacés les plus rares et les moins connus tandisque nous nous étendrons davantage sur celle de ces animaux qui ont été mieux étudiés. Ce grand naturaliste divise cet ordre en : *Cétacés Cerbivores* et *Cétacés ordinaires*.

CÉTACÉS HERBIVORES.

Cette famille bien moins nombreuse que la suivante, se fait remarquer par des dents à couronne plate; aussi les animaux qui la composent sortent souvent de l'eau pour venir ramper et paître sur la rive; ils ont deux mamelles sur la poitrine et des poils aux moustaches, deux circonstances qui de loin, quand ils font sortir verticalement leur partie antérieure hors de l'eau, ont pu leur faire trouver quelque ressemblance avec des femmes ou des hommes, et ont probablement donné lieu aux récits de quelques voyageurs qui pré-

tendent avoir vu des Tritons et des Sirènes. Qoique dans le crâne les narines osseuses s'ouvrent vers le haut ; elles ne sont percées dans la peau qu'au bout du museau. Leur estomac est divisé en quatre poches dont deux sont latérales. Ce sont :

Les LAMANTINS ou plutôt MANATES dont le corps oblong, est terminé par une nageoire ovale allongée. Les machelières, au nombre de huit partout, à couronne carrée, sont marquées de deux collines transverses ; point de canines dans l'âge adulte; mais dans les jeunes ont trouve deux petites dents pointues dans les os intermaxillaires, lesquelles disparaissent promptement. On voit des vestiges d'ongles sur les bords de leurs nageoires, dont ils se servent encore avec assez d'adresse pour ramper et pour porter leurs petits, ce qui a fait comparer ces organes à des mains, et a valu à ces animaux le nom de *Manates* d'où l'on a fait par corruption celui de *Lamantins*. Leur genre de vie les a fait nommer aussi *bœuf*, *vache marine*, et à cause de leurs mamelles *femmes marines*. Ils habitent à l'embouchure des rivières dans les parties les plus chaudes de la mer Atlantique, et il paraît que ceux des rivières d'Amérique diffèrent spécifiquement de ceux d'Afrique. Ils parviennent à quinze pieds de longueur. Leur chair se mange.

Les DUGONGS Lacep. (*halicornes*) n'ont été bien connus que par les récents voyages des naturalistes; on a même étudié qu'une seule espèce qui habite la mer des Indes, et que plusieurs voyageurs ont confondue avec le Lamantin et surnommée de même *vache marine*, *sirène*. Cette espèce présente des machelières comme composées chacune de deux cones réunis par le côté; les dents implantées dans leur os incisif; elles se conservent et croissent au point de devenir de vraies défenses pointues mais qui restent en grande partie couvertes par des lèvres charnues épaisses et hérissées de moustaches. Le corps est allongé et la queue terminée par une nageoire en forme de croissant.

Les STELLÈRES paraissent n'avoir qu'une seule mâchoire composée, à couronne plate et hérissée de lames d'émail, leurs nageoires n'ont pas même ces petits ongles qu'on observe sur les Lamantins. Selon Steller le premier est jusqu'à présent le seul qui les ait décrit, leur estomac serait aussi beaucoup plus simple. La seule espèce connue se tient dans la partie septentrionale de la mer Pacifique.

CÉTACÉS ORDINAIRES.

Outre l'appareil singulier qui leur a valu le de nom *Souffleurs* et dont nous avons parlé

dans l'exposition préliminaire sur les cétacés en général, ceux qui nous occupent en ce moment présentent les caractères spéciaux suivants : leur larynx en forme de pyramyde pénètre dans les arrières narines pour recevoir l'air et le conduire aux poumons sans que l'animal ait besoin de sortir sa tête et sa gueule hors de l'eau ; il n'y a point de lames saillantes dans leur glotte, et leur voix doit se réduire à de simples mugissemens. Leurs mamelles sont près de l'anus. Ils ne peuvent rien saisir avec leurs nageoires; deux petits os suspendus dans les chairs près de l'anus sont les seules vestiges d'extrémités postérieures qui leur restent. Le premier genre celui des :

Dauphins (*Delphini*. L.) se distinguent par l'existence de dents aux deux mâchoires, et ces dents tombent d'assez bonne heure. Les évens sont réunis dans un seul orifice sur le sommet de la tête. La couleur de la peau est noire ou d'un brun foncé sur les parties dorsales ou latérales où elles présentent quelquefois des plaques d'un blanc opaque, sous le ventre elles sont blanches. La taille des Dauphins généralement petite, et atteignant à peine celle des moindres baleines n'est pas un caractère générique. Deux espèces sont fluviatiles, savoir les Dauphins du Gange et celui de l'Orénoque, toutes les au-

tres habitent la mer ou l'embouchure des fleuves.

Les Dauphins ne sont propres à aucun usage, néanmoins ils ont attiré sur eux l'attention des naturalistes anciens et des poètes qui leur ont accordé à tord ainsi que nous l'avons déjà fait présumer, un goût délicat pour la musique et la poésie. L'admiration des anciens et des voyageurs tient sans doute à ce que les Dauphins ont des formes plus agréables que celles des autres cétacés ; ils ne ressemblent nullement à ceux que l'on voit ailés ou non ailés sur des médailles grecques et romaines, ni à ceux que les peintres et les sculpteurs représentent. Leur queue ne peut se redresser, et leur tête qui n'est pas aussi horriblement monstrueuse, n'a ni lèvres pendantes, ni les yeux protégés par un énorme sourcil que le caprice seul des artistes leur a prêté; les poètes n'ont pas cédés à ces derniers en imagination quand ils ont parlé des Dauphins : on connaît l'aventure d'Arion forcé par les matelots d'un navire à se jeter dans la mer, et receuilli par un Dauphin qui le conduisit au pont voisin.

Les écrivains modernes les ont écrit aussi en style recherché. « Quel objet, dit Lacepède, a du frapper l'admiration plus que le Dauphin! Lorsque l'homme parcourt le vaste domaine que son génie a conquis, il

trouve le Dauphin à la surface de toutes les mers; il le rencontre, et sous le climat heureux des zônes tempérées, et sous le ciel brulant des mers équatoriales, et dans les horribles vallées qui séparent les énormes montagnes de glace que le temps a élevées à la surface de l'Océan polaire, comme autant de monumens funéraires de la nature qui y expire; partout il le voit léger dans ses mouvemens rapides, dans sa natation étonnante, dans ses bonds, se plaire autour de lui, charmer par ses évolutions vives et folâtres l'ennui des calmes prolongés, animer les immenses solitudes de l'Océan, disparaître comme l'éclair, s'échapper comme l'oiseau qui fend l'air, reparaître, s'enfuir, se montrer de nouveau, se jouer dans les flots agités, braver les tempêtes et ne redouter ni les élémens ni la distance ni les tyrans des mers. »

Si les Dauphins se plaisent autour des vaisseaux, et s'ils s'y rassemblent par troupes plus ou moins nombreuses s'agitant au milieu des flots allant venant autour du navire, cela n'est point comme le vulgaire le croit depuis fort long-temps, parce que les Dauphins sont des amis de l'homme et recherchent sa société pour le plaisir de l'accompagner ou même de lui être utile. La cause de ce fait n'échappe pas aux personnes qui ont voyagé sur mer; elles savent

très bien que le même motif qui nous attire la visite des Esturgeons et des Requins dont on ne sera pas tenté de faire les amis de notre espèce, nous procure aussi celle des Dauphins qui arrivent comme eux dans l'espoir que les débris de la cuisine du bord et les bancs nombreux de poissons que ces débris attirent leur fourniront, une proie assurée. D'ailleurs, les Dauphins n'attaquent jamais l'homme qui tombe à la mer, mais cela tient à leur organisation qui de même que celle des Cachalots ou des Baleines, ne leur permet pas d'engloutir des proies de grande dimension.

Comme tous les autres cétacés, les Dauphins sont vivipares et ils portent des mamelles, lesquelles sécrètent un lait destiné à la nourriture des petits. L'accouplement a lieu dans l'eau; la femelle reçoit le mâle en se renversant sur le dos, et le serre avec ses pectorales. On ignore quelle est la durée de la gestation; on l'évalue à dix mois chez les espèces de nos côtes; elle a pour résultat la naissance d'un rarement de deux petits qui ne quittent pas leur mère, pendant tout le temps qu'ils ont besoin de téter; ce temps est d'une année. La mère les porte sous ses bras pendant qu'ils sont languissans et faibles, les exerce à nager, et veille sur eux avec une tendre sollicitude. L'orga-

nisation de leur cerveau peut aussi, dans les idées reçues, faire penser qu'ils ont un instinct mieux développé que dans la plupart des animaux, et qu'on en ait apprivoisé de manière qu'ils vinssent manger au signal donné ainsi que le font les carpes.

La chair des Dauphins porte la même odeur que celle de la plupart des poissons; elle est dure et indigeste, aussi ne la mange-t-on pas dans nos contrées. Les Groenlandais cependant la recherchent; ils la font bouillir et rôtir après l'avoir laissée se corrompre en partie et perdre sa dureté; ils mangent aussi les entrailles, la graisse et même la peau. D'autres salent ou font fumer ces mêmes parties.

La course des Dauphins est tellement rapide, qu'on les a nommés flêches de la mer. Elle a aussi donné lieu à ce proverbe : Lier un *Dauphin par la queue*, pour indiquer une chose impossible. Lorsqu'ils sont tourmentés par des insectes qui pénètrent dans les replis de leur peau, ils deviennent furieux; alors, rapprochant leurs deux extrémités, ils frappent l'eau violemment, et selèvent tout-à-coup à une telle hauteur, qu'on en a vu retomber sur le tillac des vaisseaux et très avant sur le rivage.

Nous ne citerons que les principales espèces :

Le *dauphin vulgaire*, long de six à sept pieds, ayant quarante-deux à quarante-sept dents : nos matelots le nomment *oie de mer*, à cause de l'aplatissement de son museau; c'est le plus commun le long de nos côtes, dans l'Océan et la Méditerranée. C'est l'espèce que les naturalistes croient être le dauphin des anciens, supposition qui n'a d'autres fondemens que l'applatissement que présente le museau dans les figures de cet animal, qui nous ont été conservées sur des monumens antiques, et dont nous avons déjà parlé. En effet, des peintures de poissons, exécutées avec une très grande fidélité, ont été trouvées à Herculanum, tandis que les dauphins n'ont jamais été décrits avec exactitude, ce qui fait croire que Pline a décrit d'autres animaux sous ce nom. Un dauphin; s'il faut s'en rapporter au naturaliste romain, aimait un jeune enfant qui lui donnait du pain, et qui ordinairement contourrait tous les jours le lac Lacrin pour aller à l'école à Pouzzole. Pour lui abréger ce chemin, l'animal prenait l'enfant sur son dos, et le portait de l'autre côté du lac. Cette intimité dura plusieurs années, mais, l'enfant étant venu à mourir, le sensible dauphin ne tarda pas lui-même à succomber à la douleur que lui causa cette perte.

Le *grand dauphin*, le *souffleur* des *Normands* que l'on a vu remonter la Seine jusqu'à Rouen. Le *dauphin* de *Breda*, le *dauphin couronné*, celui du *Gange* remarquable par la longueur de son bec, et le *dauphin douteux*. Il en existe encore plusieurs, mais nous ne croyons pas indispensable de les nommer.

Nous passons au sous-genre des MARSOINS sans bec, à museau court et uniformément bombé.

Le marsouin commun est fort commun dans toutes nos mers où il se tient en grandes troupes; c'est le plus petit des cétacés, et il n'atteint que quatre à cinq pieds de longueur. Ses dents sont comprimées, tranchantes, de figure arrondie, au nombre de vingt-deux à vingt-cinq de chaque côté à chaque mâchoire. Il est noirâtre dessus, blanc dessous. Il y a dans les mers du Cap, un marsouin assez semblable au nôtre, à dents cylindriques un peu pointues; c'est le *dauphin* du *Cap* de Dussumier. L'*épaulard* appelé *grampus* par les Anglais, est le plus grand individu du genre dauphin; il a souvent vingt à vingt-cinq pieds de long. C'est le plus cruel ennemi de la baleine; réuni à d'autres, ils l'attaquent, la harcellent jusqu'à ce qu'elle ouvre la gueule, et alors lui dévorent la langue.

Il y a une autre espèce d'épaulard surnommé *à tête ronde* parce que le dessus de cette partie du corps est bombée comme un globe. Il est noir, et atteint plus de vingt pieds de longueur. Il vit par troupes de plusieurs centaines, conduites par les vieux mâles, et qui viennent souvent échouer sur nos côtes.

Les DELPHINOPTÈRES forment un sous-genre qui diffère de celui des marsouins seulement en ce qu'il n'ont pas de nageoires dorsales. Les espèces principales sont : le *beluga* ou *épaulard blanc* à neuf dents partout, grosses et émoussées au bout, la peau d'un blanc jaunâtre, grand comme l'épaulard. De toute la mer glaciale d'où il remonte assez avant dans les rivières. Le *D. à museau* blanc habitant des mers australes.

Enfin les HIPEROODONS ont le corps et le museau à peu près conforme à l'extérieur comme les dauphins. On ne leur a le plus souvent trouvé que deux petites dents en avant de la mâchoire inférieure. On n'en connaît qu'une espèce qui atteint de vingt à vingt-cinq pieds, et peut-être davantage. Elle s'est pêchée dans la manche et dans la mer du Nord, et a souvent été nommée *baleine à bec*.

2° Les NARVALS forment un autre genre, remarquables en ce qu'ils n'ont aucunes

dents, proprement dites, mais seulement de longues défenses droites et pointues. La forme de leur tête et celle de leur corps ressemble d'ailleurs beaucoup à celle des marsouins. On n'en connaît qu'une espèce, c'est le :

Monodon-monoceros dont la défense sillonnée en spiral quelquefois, longue de dix pieds, a été long-temps appelée corne de licorne. Selon la description qu'on en donne, le narval n'a guère que le double ou le triple de la longueur de sa défense; sa peau est marbrée de brun et de blanc pâle, son museau bombé, sa bouche petite, son évent sur la tête, et il n'a point de nageoire dorsale, mais seulement une arrète saillante sur toute la longueur de l'épine.

3° Les CACHALOTS *physeter* Lin. sont des cétacés à tête très volumineuse, excessivement renflée, surtout en avant, dont la machoire supérieure ne porte point de fanons, et manque de dents ou n'en a que de très petites et peu saillantes, mais dont l'inférieure étroite, allongée, et répondant à un sillon de la supérieure, est armée de chaque côté d'une rangée de dents cylindriques ou coniques, qui entrent dans des cavités correspondantes à la mâchoire supérieure, quand la bouche se ferme. La partie supérieure de leur énorme tête ne

consiste guère qu'en grandes cavités recouvertes et séparées par des cartilages, et remplie d'une huile qui se fige en se refroidissant, et que l'on connaît dans le commerce sous le nom de *blanc de baleine*, et sous celui impropre de *sperma ceti*. Les cavités qui la contiennent sont fort différentes du véritable crâne, lequel est assez petit, placé sous leur partie postérieure, et contient le cerveau comme à l'ordinaire.

De même que chez les autres souffleurs, l'eau qu'ils engloutissent continuellement avec leur proie entre par le gosier dans les narrines, les traverse et entre dans un sac placé à l'extérieur de l'orifice de la cavité du nez d'où elle est chassée avec violence, elle en jaillit et tombe quelquefois perpendiculairement, tandis qu'elle est dans d'autres circonstances dirigée obliquement ou lancée en arrière.

« La taille du cachalot varie de vingt à soixante-quinze pieds ; celle des femelles est constamment plus petite. Ce géant des mers y règne en despote cruel ; répandant sur son passage le carnage et l'effroi il poursuit sa victime à travers tous les obstacles, tous les dangers ; il attaque sans provocation, et exerce sa férocité sans besoin. Ses mouvemens sont prompts, rapides, sa vitesse est extrême. Il se montre, disparaît

avec la plus grande agilité, s'échappe, plonge et reparaît de nouveau pour attaquer son ennemi avec une vélocité incroyable. Au milieu du combat il fait entendre d'effroyables mugissemens ou des sifflemens aigus qui rassemblent autour de lui des animaux de mêmes espèces, à l'aide desquels il se précipite de nouveau sur son ennemi.

Les cachalots voyagent en troupes immenses et l'on rencontre quelquefois des bandes qui occupent un espace de quinze à vingt lieues; Humboldt et Quoy affirment que ces cétacés préfèrent la partie équinoxale du grand Océan, qu'on les trouve là plus communément que dans l'Océan atlantique; que c'est vers le golfe de Bagona jusqu'au Cap San-Lucar et surtout aux îles Galapagos que se font les pêches les plus productives. Cet archipel paraît être leur rendez-vous d'amour. Ils se montrent dans les mers qui ont une grande profondeur comme celle des côtes occidentales d'Afrique, et l'on remarque que les baleines sont très rares dans les parages qu'ils parcourent.

Lorsqu'ils voyagent en troupe, des chefs semblent guider leur marche, diriger leurs évolutions s'ils se préparent au combat. Ils se choisissent par couple; le mâle et la fe-

melle semblent se vouer un attachement si vrai que la mort seule paraît devoir le rompre. La femelle qui ne met au monde qu'un seul petit; après une gestation de neuf à dix mois, le porte et l'entraîne avec elle au sein de l'onde, et veille sur ses dangers avec autant de soin et de sollicitude que de courage. Ces animaux se nourrissent de poissons, tels que le pleuronecte, les holocentres, les gades, les aiglefins, les morues, et de quelques molusques. Il en est qui poursuivent les phoques, les squales, le requin, et même certaines espèces de baleines.

On pêche le cachalot pour en obtenir l'ambre gris qu'on trouve chez quelques-uns dans le canal alimentaire sous forme d'excrémens endurcis, renfermant dans sa masse des débris de poissons. Sa pêche procure encore une multitude d'autres avantages. Indépendamment de son lard, de sa chair et de ses intestins, ses tendons, ses dents et ses os servent à faire des instrumens de pêche et de chasse. Sa langue, cuite, est regardée comme un met délicat; son lard, fondu, donne une huile employée dans les arts; et les fibres de ses muscles donnent une colle excellente. Mais la plus précieuse comme la plus abondante de toutes les substances qu'il fournit, et le

blanc de baleine..... On a calculé que la tête d'un cachalot des moluques de soixante pieds de long donnait vingt-quatre barils de cette substance, et quatre fois autant d'huile... De si riches avantages expliquent l'avidité avec laquelle l'homme recherche ce précieux cétacé. Poussé par l'appâs d'un gain considérable, il brave les tempêtes, affronte tous les dangers, et poursuit à travers toutes les latitudes ce féroce animal qu'il va combatre jusqu'aux extrémités du monde. »

Ext. du Dict. pitt. d'Hist. naturelle.

Ce genre contient plusieurs espèces, mais dont les caractères distinctifs n'ont pas encore été bien déterminés. L'espèce la plus commune et la mieux connue est le *cachalot macrocéphale* dont la taille a plus de soixante pieds ; la tête faisant le tiers de la longueur totale. Elle est très répandue dans beaucoup de mers. On en a pris des individus jusque dans la mer Adriatique; et il en échoua trente-et-un sur les côtes de Bretagne en 1784. Le cachalot est noir, mêlé de verdâtre sur le dos, blanchâtre sous le ventre. Il a la queue très étroite et comme conique. Une éminence longitudinale ou fausse nageoire au-dessus de l'anus ; vingt-trois dents de chaque côté à la mâchoire inférieure.

Les Baleines « égalent les cachalots pour la taille et pour la grandeur proportionnelle de la tête, quoique celles-ci ne soient pas si ranflées en avant; mais elles n'ont aucunes dents. Leur mâchoire supérieure en forme de carène ou de toit renversé, a ses deux côtés garnis de lames transverses, minces et serrés, apppelées fanons, formées d'une espèce de corne fibreuse, effilées à leurs bords qui servent à retenir les petits animaux dont ces énormes cétacés se nourrissent. Leur mâchoire inférieure soutenue par deux branches osseuses, arquées en dehors et vers le haut, sans aucune armure, loge une languette charnue fort épaisse, et enveloppe, quand la bouche se ferme, toute la partie interne de la mâchoire supérieure, et ces lames cornées dont elle est revêtue. Ces organes ne permettent pas aux baleines de se nourrir d'animaux aussi grands que leur taille le ferait croire. Elles vivent de poissons et plus encore de mollusques et de Zoophytes; et l'on dit qu'elles en prennent principalement de très petits qui s'embarrassent dans les filamens de leurs fanons. Mieux organisé quand à l'odorat, que celles des Dauphins, leurs narines ont quelques lames ethmoïdales et paraissent recevoir quelques filets olfactifs; » *G. Cuvier, r. an.*

Le mot baleine dérive du grec *phalaina*, qui servait, chez les anciens, à désigner collectivement plusieurs animaux cétacés. Le substantif grec *phalaina* se transmit avec le vague de son attribution populaire aux latins qui en firent *balæna*, d'où nous avons eu baleine; et les peuples du Nord *walle*, que l'on a cru à tort dériver du mot *welle*, sources, flots, parce que l'eau disait-on jaillit par les évents de la baleine, comme d'une source ou comme des flots. C'est Linné qui a déterminé le nom de baleine en l'appliquant plus directement aux animaux dont il est question ici.

Les tégumens de ces animaux sont à peu près uniformes sur tous les points de leur corps, et consistent dans un cuir dur et épais d'un pouce environ, d'un tissu assez poreux, et laissant transuder ou secrétant lui-même une quantité assez notable d'huile qui donne à l'épiderme épais qui le recouvre un aspect onctueux et lisse. Au dessous on trouve une couche épaisse de tissu cellulaire graisseux, gorgé d'un liquide huileux, qui s'en sépare à la moindre pression, ou à une élévation peu considérable de la température; cette couche de tissu graisseux que l'on désigne sous le nom de lard, a cinq ou six pouces d'épaisseur sur le dos et sous le

ventre; sur les côtés près des nageoires, il atteint quelquefois plus d'un pied, et sous la mâchoire il forme une sorte de collet qui a ordinairement trois pieds d'épaisseur. On retire quelquefois jusqu'à soixante et quatre-vingt quintaux d'huile; on dit même jusqu'à cent trente. La graisse de baleine a une odeur forte et repoussante; elle passe facilement à la fermentation putride; mais bien que l'huile que l'on en peut extraire, conserve en grande partie cette odeur. Elle est pourtant fort recherchée à cause de l'emploi considérable que l'on en fait dans les arts et dans l'économie domestique; la fabrication des savons noirs, celle du goudron, la préparation des cuirs usent une grande quantité d'huile de baleine; mais c'est surtout pour l'éclairage qu'elle est d'une ressource précieuse. Ce tissu graisseux est tellement mollasse qu'il se laisse déprimer par le moindre contact, et bien que la peau de la baleine soit aussi glissante que la peau de l'anguille, le poids d'un homme y fait une excavation suffisante, pour pouvoir s'y tenir debout, et y marcher en sûreté. La peau de la baleine n'est pas toujours de la même couleur; ordinairement elle est d'un brun ou d'un gris noirâtre, ou même d'un noir uniforme en dessus du corps, et d'un blanc argenté

dans ses parties inférieures, le long de l'ouverture de la bouche, et autour des yeux et des nageoires; mais ces couleurs se mélangent de diverses manières, et donnent lieu à des marbrures multipliées.

Son poids et son volume empêchent à la baleine d'approcher des rives plates et des bas-fonds; lorsque par malheur des tempêtes la chassent vers les côtes, et qu'elle ne se trouve plus assez d'eau pour se soutenir, elle fait de vains efforts pour se remettre à flot, et vient alors, exténuée de fatigues superflues, échouer sur le rivage. Du reste, elle paraît vivre dans toutes les mers, et se faire assez facilement aux différences de température et de climat; on en a trouvé sous toutes les latitudes, dans toutes les saisons; partout vive et agile, partout se reproduisant et élevant ses petits, peu influencés eux-mêmes par les différences des circonstances antérieures, et se jouant aussi bien dans les mers boréales que dans l'ocean antarctique. Le mode d'accouplement est encore peu connu; la grosseur de ces animaux ne doit leur permettre qu'une jonction non étroite et de peu de durée. On dit que la baleine reste mariée; ce fait a été mis en doute par de nombreuses observations. La durée de la gestation est également inconnue; on lui assigne environ dix mois.

La baleine donne ordinairement un *baleineau*, au plus deux. Le petit baleineau a douze à dix-huit pieds, et selon les individus, vingt-un à vingt-quatre de longueur; il tette un an, et reste long-temps sans s'éloigner de sa mère. La tendresse réciproque de ces animaux a de quoi surprendre; l'enjouement, la grâce de leurs jeux, de leurs agaceries, ont attendri plus d'une fois le cœur des plus rudes *loups de mers*. La durée de la vie de la baleine n'est pas connue; Buffon l'a estimée à mille ans, mais seulement d'après une probabilité dont le point de départ était lui-même suspect.

Outre l'huile et les fanons qui l'ont fait tant rechercher dans tous les temps, la baleine fournit encore à l'homme d'autres ressources dans la nécessité. Les habitans du Nord quelquefois mangent sa chair fraîche; quelquefois ils la font sécher et fumer pour la conserver et l'employer, lorsque la rigueur de l'hiver si long pour eux, ne leur permet pas d'aller à la chasse ou à la pêche; les intestins leur donnent des liens, des cordages robustes et presque inaltérables; ils doublent de leurs membranes ces frêles embarcations avec lesquelles ils affrontent la haute mer et les glaçons qu'elle charrie; les excrémens de la baleine fournissent une teinture rougeâtre que l'on peut

fixer sur les étoffes; enfin, les longs arcs-boutans de la poitrine des baleines, présentent encore aujourd'hui, comme déjà au temps de Néarchos et d'Alexandre-le-Grand, d'excellentes charpentes, avec lesquelles les malheureux habitans des côtes se construisent des cabanes pour s'abriter contre les injures des saisons, et un combustible pour leur chauffage, ou l'apprêt de leurs alimens.

« Des produits si nombreux, si abondans, et dont l'emploi se lie à la fabrication des objets de première nécessité de l'homme, durent attirer l'attention de son industrie sur la baleine; aussi, à mesure que l'on sentit davantage tout le parti que l'on pouvait retirer de cet animal, devint-il le but d'exploitations de plus en plus vastes. On dut se borner d'abord à profiter de l'échouement sur les côtes, et, lorsqu'on apprit l'importance commerciale de la baleine, l'industrie grandit avec ambition; on étudia mieux ce prodigieux cétacé, et l'on s'habitua à affronter les dangers et les difficultés de la chasse. Les Grecs, à ce qu'il paraît, et les peuples de l'ancien monde, ne dépassèrent pas le premier degré de l'exploitation; et Néarchos, dans son expédition, loin de s'emparer des baleines qu'il rencontre sur son passage, se hâte au contraire de les mettre en fuite par le son

bruyant de sa musique militaire. On est même surpris de l'indifférence de l'époque à l'égard d'un animal si intéressant. En effet, dans un temps où tous les êtres remarquables par les bienfaits que l'on pouvait en obtenir, ou par la crainte qu'ils inspiraient, recevaient des honneurs poétiques et religieux, qui allaient parfois jusqu'à la déification, la baleine n'eut pas d'autel, et ne fut pas même personnifiée; elle ne figure dans aucune mythologie, et ce n'est que dans les commentateurs des premiers siècles de l'ère chrétienne, que l'on voit émettre cette présomption, que le monstre auquel la superbe Junon exposa les charmes de la trop présomptueuse Andromède, et le Leviethan de Job, pouvaient bien être une baleine, et que Kointos ou si l'on veut Quintus de Smyrne, qui donna une continuation d'Homeros, représente Hésione sur le point d'être prise par une immense baleine, dont Hercule la délivre.

Le peuple romain était trop belliqueux pour s'adonner au développement d'une industrie commerciale quelconque; le trouble et la guerre qu'il porta partout devaient détruire tous les germes des exploitations nautiques chez les peuples où ils auraient pu se développer : aussi, ne voit-on pas chez eux et au temps de leur grandeur, plus de trace de pêche de la baleine que chez les

Grecs. Au reste, les peuples connus de cette époque, placés sous des latitudes tempérées, trouvaient ailleurs les ressources que la baleine pouvait leur offrir, ou bien leurs habitudes les leur rendaient superflues. Ainsi, l'olivier fournissait aux habitans du Périple de la Méditerranée plus que la quantité d'huile nécessaire pour les usages culinaires ou l'éclairage nocturne; les fanons étaient inconnus, et la beauté grecque ou romaine dédaignait alors, comme aujourd'hui, cette finesse ridicule de la taille, que les Européens du nord estiment si fort, se contentant de soutenir, par une simple ceinture, des charmes dont les corsets dissimulent mal les infortunes; elle voyait sans prix les fanons que l'on a tant recherchés depuis; le jonc et l'osier les remplaçaient pour les autres usages domestiques. Cependant, Opianus nous montre que dans le onzième siècle, la pêche de la baleine avait déjà reçu de grands développemens. On attirait la baleine par des appâts fixés à des hameçons, des autres, attachées à l'autre extrémité de la ligne, indiquaient la route que prenait l'animal qui était saisi. A son retour à la surface de l'eau, on l'attaquait avec des javelots à deux pointes, qu'on lui lançait de dessus des barques légères embossées autour d'elle, jusqu'à ce qu'enfin

l'animal eut expiré au milieu des tortures. Dès lors, on ne tarda pas à sentir les inconvéniens d'une pêche isolée, et cette industrie s'amplifia alors par l'esprit d'association. Lorsque la révolution qui bouleversa l'univers à la chute de l'empire romain, commença à s'apaiser, les Normands et les Basques surtout donnèrent à la pêche de la baleine une extension dont l'histoire conserve encore les souvenirs. Les baleines qui fréquentaient les côtes et le littoral du golfe de Gascogne, du cap Finistère et de la Manche, ne suffirent plus bientôt à leurs besoins; elles paraissaient les fuir et se réfugier dans les mers du Nord; pirates audacieux, marins aguerris, ils allèrent les y poursuivre. La renaissance des arts en Europe fut aussi celle de l'industrie; plus éclairés, les commerçans découvrirent des applications nouvelles. Les Basques s'étaient avancés dans l'Océan boréal jusqu'au Groenland et au Spitzberg, et envoyaient tous les ans des flottilles de cinquante à soixante navires. Les Anglais les y suivirent à la fin du seizième siècle, prirent, au nom du droit du plus fort, possession de cette dernière contrée découverte par les Hollandais, et profitèrent du déclin de la marine basque pour accaparer la pêche de la baleine. Contre le droit des gens, ils chassè-

rent les navires hollandais, dont les armateurs ne tardèrent pas à se réunir, et vinrent à bout de battre les Anglais. Alors, une convention amiable vint régler, d'une manière presque équitable, les droits de chacun des industriels prétendans à la pêche.

Les Suédois, les Danois, les populations de la Baltique, vinrent alors prendre part à l'exploitation. La pêche et le dépècement de la baleine, la fonte et l'épuration de l'huile, s'étaient passés jusque là en pleine mer, ou bien le lard, tassé dans des tonneaux, et ainsi emporté pour subir d'autres préparations. On commença à établir des fonderies fixes sur divers points de Groënland; pour éviter l'encombrement du lard et les difficultés de son transport, toutes les opérations se faisaient sur place, et tel fut l'accroissement de cette branche de commerce, que des colonies vinrent fonder des villages entiers, consacrés à la pêche et à l'exploitation de la baleine. On y établit des comptoirs, des foires et toutes les institutions commerciales de la civilisation. A peu de chose près, toutes les nations faisaient la grande pêche de la même manière. Une baleine était-elle aperçue par la vigie, on mettait les chaloupes à la mer, et l'on forçait de rames sur l'animal; un des plus forts et des plus habiles marins, monté sur

l'avant de la barque, tenait un épieux long de sept à huit pieds, armé d'un harpon attaché à une ligne de six à sept brasses de longueur, et le lançait avec force sur la baleine, en évitant de frapper sur les parties osseuses de la tête. La baleine, se sentant blessée, fuyait sous l'eau entraînant la ligne avec elle; elle filait ainsi souvent cinq à six lignes, mais, obligée de remonter à la surface de l'eau pour respirer, le navire signalait son ascension au moyen d'un gaillardet à celle des barques les plus voisines du point où elle reparaissait; on tâchait alors de lui lancer un second harpon, et ainsi de suite jusqu'à ce que, se consumant en efforts pour se débarrasser des harpons, la baleine n'eût plus la force de plonger. Toutes les barques s'en approchaient alors avec précaution, et achevaient de la tuer à coups de lance que l'on dirigeait autant que possible dans l'intervalle des côtes. Lorsqu'on s'était assuré de sa mort, on la remorquait et on l'amarrait sur un des côtés du navire pour la dépecer. Mais le harponnage à la main présentait trop de dangers pour qu'on ne cherchât pas à les éviter : la baleine pouvait, par un mouvement brusque, frapper la barque qui s'approchait d'elle et la faire voler en éclats; c'est ainsi que Jacques Wienkes, au moment de har-

ponner une baleine pour le second coup, se trouva sur la direction de l'ascension de l'animal qui, d'un seul coup de tête, enleva rudement et brisa la chaloupe avant que Wienkes put décocher son harpon. Cet intrépide baleinier retomba sur le dos de l'animal; sans se déconcerter, et malgré une blessure grave qu'il s'était faite à la jambe en retombant avec les éclats d'une chaloupe, il harponna avec son fer la baleine qui l'emportait. La promptitude de la course ne permettait pas au malheureux de tirer le couteau qu'il portait, pour couper la ligne attachée à sa main gauche; il allait infailliblement périr lorsque le harpon se dégagea du corps de la baleine; Wienkes se mit à la nage; et fut rejoint par les barques en observation. On employa d'abord, pour lancer le harpon, une sorte de mousquet, au moyen duquel il était projeté de plus loin, à l'exemple des anciens qui avaient déjà appliqué la baliste au harponnage. Depuis, les Anglais essayèrent de le lancer avec le canon; mais ces moyens étaient peu commodes, et l'on revint au lancement du harpon à la main; seulement, les barques s'éloignèrent moins du navire, et, sitôt que le harpon était lancé, l'on faisait force de rames pour rejoindre le bâtiment, en laissant glisser la ligne librement sur l'étrave,

jusqu'à ce que l'on pût l'amarrer au cabestan, au risque de casser la ligne et de perdre le harpon. Lorsque la baleine reparaissait, on la poursuivait à coups de fusils ou de pierriers; c'est à peu près encore la méthode que l'on emploie aujourd'hui. »

« Les pêches dans les mers du Nord avaient encore un autre danger; c'était celui des glaces; la baleine harponnée s'enfuyait au-dessous d'elles, et dans les glaces eutrecoupées, pouvant remonter et respirer sans y être poursuivie, elle filait successivement les lignes qui étaient à bord de l'embarcation, et si les autres barques ou le bâtiment n'apportaient un prompt secours, l'équipage ne trouvait moyen d'échapper à une mort certaine que celui de couper la ligne et d'abandonner sa capture. Les bâtimens couraient aussi de grands dangers par la présence de ces glaces immenses souvent détachées et poussées avec force par la violence des courans, et malgré les précautions que l'on prenait pour garantir les navires du choc des banquises, chaque année était marquée par quelque sinistre accident. Les Groënlandais apprirent bientôt aussi à chasser la baleine, et apportèrent dans l'exploitation de cette industrie les ressources ingénieuses que la nécessité leur suggéra. Ils imaginèrent l'emploi d'un expé-

dient dont les Romains avaient déjà eu quelque idée : des outres de peau de phoque attachées à des harpons. Parés de leurs habits de fête, hommes, femmes et enfans quittaient leurs huttes enfumées et s'aventuraient sur leurs *kajacks* jusqu'en pleine mer : là, sans crainte d'être submergés dans leurs batelets de cuir, ils assaillaient la baleine d'une grêle de harpons bâillonnés qui gênaient d'abord les mouvemens de l'animal et finissaient par les rendre presque impossibles ; les sauvages se jetaient alors à l'eau et, soutenus par leurs vêtemens de peaux imperméables, ils commençaient sur les lieux mêmes le dépècement, qu'ils terminaient à la côte. Les baleines quittèrent peu à peu ces parages et malgré que par les procédés d'estraction, le lard produisît une quantité d'huile double de celle qu'il fournissait d'abord, les avantages de la grande pêche du Nord diminuèrent d'une manière rapide. Il fallut poursuivre les baleines sur les côtes de l'Amérique septentrionale. Plus tard on apprit que l'Amérique méridionale possédait aussi dans ses mers des baleines productives et la pêche du Sud, moins féconde, mais moins dangereuse, succéda à celle du détroit de Davis et du banc de Terre-Neuve. Sur plusieurs points les naturels des nouvelles pêcheries s'initièrent à la pêche de la

baleine; on vit des Américains cerner ces animaux avec leurs innombrables canots d'écorce, les effrayer par leurs cris, par leur musique discordante, le bruit de leurs rames et parvenir à les faire échouer sur le rivage; d'autres, plus intrépides, se jetaient à la nage, gagnaient la baleine, lui enfonçaient à coups de maillet une forte cheville de bois dans l'un des évens, plongeaient avec elle, et lorsqu'elle reparaissait répétaient la même manœuvre sur l'autre évent. La baleine, suffoquée par le défaut de respiration, ouvrait grandement la gueule pour recevoir de l'air et engloutissait vainement une immense quantité d'eau; elle expirait enfin asphyxiée, dérivait le ventre en dessus et se remorquait sans effort jusqu'à la rive prochaine où on la débitait..... Les Français ne firent à aucune époque, depuis les Basques et les Biscayens, une figure bien imposante dans les pêches de la baleine; leur commerce maritime en général un peu timide n'osa pas toujours s'y aventurer, et les troubles fréquens avec l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande ne lui en laissèrent pas toujours la liberté; d'ailleurs la richesse et l'industrie intérieure du sol de la France lui rendirent moins nécessaires les produits de cette pêche; ses suifs et ses huiles d'olive, de colza surent, pendant le

blocus impérial surtout, lui faire voir d'un œil presque indifférent les huiles de baleine qu'elle ne pouvait aller chercher. Néanmoins nos armateurs de l'Ouest exploitent encore avec avantage cette branche honorable de haute industrie, et le gouvernement français l'encourage non-seulement en protégeant le pavillon, mais encore en accordant aux baleiniers des primes pécuniaires assez considérables. La pêche de la baleine n'a pas été seulement une source de bienfaits immédiats pour l'homme et de richesse pour les nations qui s'y sont adonnées, elle a encore été une mine précieuse de découvertes pour les sciences et pour la politique; la géogaphie, la navigation et l'histoire naturelle surtout lui doivent un grand nombre de leurs plus belles pages. »

(*Extrait du Diction. pitt. d'Hist. nat.*)

Les baleiniers distinguent un assez grand nombre d'espèces de baleines : la plus remarquable est la *baleine franche*, *B. vulgaris*. Tout ce que nous venons de rapporter peut lui être appliqué; quant aux autres espèces, nous citerons seulement : le *gibbar*, aussi long mais bien plus frêle que la baleine franche, très connu dans les même parages, mais évité des pêcheurs parce qu'il donne peu de lard et qu'il est très féroce, difficile à prendre et dangereux pour les pe-

tites embarcations à cause de la violence de ses mouvemens quand il est attaqué; la *jubarte des Basques*, qui surpasse en longueur la baleine franche, mais a tous les inconvéniens de la dernière espèce; le *rorqual de la Méditerranée*, semblable à l'espèce précédente à quelques détails près.

Outre les espèces de baleines actuellement vivantes, il en est encore d'autres que l'on a trouvées à l'état fossile dans les dernières couches des alluvions marines. C'est dans des argiles sablonneuses, à des profondeurs peu considérables et sur le penchant des collines ou le versant de quelques coteaux que l'on a rencontré leurs débris, plus ou moins intacts; c'est en Italie, sur le flanc oriental du Monte-Pulgnasco, et non loin de là, sur les bords d'un petit ruisseau qui se jette dans la Chiavenna l'un des affluens du Pô; c'est en Angleterre, à Dingwal, non loin de l'embouchure de la Conan et de Strapeffer, à Dunmore, près de la Forth; à Blair-Drummond, qu'on a signalé des restes d'animaux de cette famille. En France on en a trouvé un fragment intéressant sur les bords de la Seine, sur la pente du prolongement de la montagne Sainte-Geneviève, qui va se perdre dans l'ancien Pré-aux-Clercs. En 1779, un marchand de vin de la rue Dauphine en faisant des fouilles dans sa cave,

découvrit une pièce osseuse d'une grandeur considérable enfoncée dans de la glaise jaune et sablonneuse qui forme la croûte superficielle de la vallée. Ne pouvant faire l'extraction complète du squelette, il détacha une partie de la pièce osseuse qui pesait 227 livres; Cuvier la rapporta à la partie antérieure du museau d'une baleine.

En parlant des cachalots, nous avons dit qu'entre autres productions on en retirait l'ambre gris et la cétine; nous allons faire connaître ces deux substances :

L'*ambre gris* est une matière solide, de couleur gris-brunâtre; sa consistance est à peu près celle de la cire; comme cette dernière elle se fond aisément à la chaleur et brûle quand on l'approche de la flamme d'une bougie. On trouve quelquefois dans son intérieur des débris de poissons ou d'autres animaux marins; son odeur est forte, un peu analogue à celle du musc; sa saveur est fade et peu marquée.

L'ambre gris est assez cher; heureusement il est beaucoup plus employé par les parfumeurs que par les médecins; cependant il ne manque pas d'une certaine action sur nos organes. Donné à la dose de vingt à trente grains, c'est un stimulant assez énergique qui accélère et active le cours des différentes fonctions; on l'a surtout mis en

usage contre les spasmes, les affections nerveuses; il a été considéré comme aphrodisiaque très puissant et fait partie des pastilles indiennes nommées cachundé ou pastilles du sérail.

La *cétine* vulgairement *blanc* de *baleine* ou *sperma céti* est dissoute dans un liquide huileux, contenu dans cette immense cavité qui occupe la partie supérieure du crâne dans le cachalot macrocéphale. Pure, elle se présente sous la forme de masses blanches, demi diaphanes, d'un aspect nacré, d'une cassure lamelleuse et brillante; elle a la consistance de la cire, sans odeur ni saveur marquée, elle est insoluble dans l'eau, soluble dans les huiles fixes et volatiles, l'alcool et l'éther; elle se fond à une chaleur de 44 degrés centigrades.

La cétine est peu usité en médecine; on s'en sert encore dans la préparation de quelques cérats et pomades adoucissantes; mais on l'emploie surtout pour faire ces bougies que leur translucidité a fait surnommer bougies diaphanes. Ces bougies sont fort belles, mais coulent très facilement à cause de la grande fusibilité de la cétine; en somme elles ne valent pas celles qu'on prépare avec de la cire. J.-L.-N. CLOT-MNER.

CÉTINE, *voy.* ci-dessus la fin du mot CÉTACÉS.

CÉTOINE, genre d'insectes appartenant à l'ordre des COLÉOPTÈRES (*voyez*).

CÉVENNES. Chaîne de montagnes qui tire son nom du latin, *mons cebenna*, que les anciens lui donnaient. Par les montagnes de Corbières, elle se tient au sud avec les Pyrénées, et par celles du Charolais, au nord, avec la Côte-d'Or et le plateau de Langres. Elle occupe une étendue de 90 lieues en ligne directe, et de 140 avec les sinuosités qu'elle forme. La chaîne des cévennes sépare les bassins de la Loire et de la Garonne, de ceux du Rhône et de la Saône, et forme ainsi dans toute sa longueur la ligne de partage entre les eaux qui se rendent dans l'Océan, et celles qui se jettent dans la Méditerranée. On peut la diviser en deux parties, dont le nœud serait le mont de Lozère : les Cévennes méridionales se prolongeant jusqu'à cette montagne; et les Cévennes septentrionales, qui s'étendent de cette montagne jusqu'à la Côte-d'Or. Les différentes parties de la chaîne des Cévennes portent les noms de *montagnes Noires*, *montagnes de Lespinouse*, montagnes de l'*Orb*, *Garrigues*, montagnes du *Gévaudan*, du *Vivarais*, du *Lyonnais*, du *Beaujolais*, et du *Charolais*. De leurs flancs jaillissent plusieurs rivières dont les principales sont sur le versant occidental,

l'*Agout*, le *Tarn*, l'*Allier*, et la *Loire* ; et sur le versant opposé, l'*Hérault*, le *Gardon*, la *Cèze*, la *Grône*, et l'*Ardèche*.

La hauteur moyenne de ces montagnes est de 800 à 1500 mètres. Dans la partie méridionale, la chaîne s'élève jusqu'à 1200 mètres; mais le massif placé entre les sources du Lot et du Tarn, atteint une élévation de près de 1800 mètres. On peut en juger par le tableau suivant.

CÉVENNES MÉRIDIONALES.

Pic du Faux Moulinier	622 *mètres.*
Pic d'Arfous	830
Pic de Montant	1040
Mont de la Lozère	1490
Id. de la Tanargue	840

CÉVENNES SEPTENTRIONALES.

Gerbier des Joncs	1562
Mont Mézen ou *Mézene*	1774
Mont Pilat	1072
Montagne de Tarare	1450
Id. de Haute-Joux	994
Id. de Gerbizon	1049
Id. de Folletin	1368
Id. de Tartaz	1345
Id. de Devez	1425
Id de la Durance	1215
Id. de Montecelle	1652

Une partie des montagnes septentriona-

les est constamment couverte de neiges. Quelques-uns des principaux sommets méritent une mention particulière. Le mont Gerbier des Joncs a, vers sa base, les sources de la Loire. Avant l'année 1821, sa hauteur était de 1710 mètres; mais à cette époque un tremblement de terre la fit écrouler en partie, et cet évènement y provoqua la formation d'un lac naturel.

Le Mézen ou Mézene est remarquable comme la plus haute cime des Cévennes. Considéré sous un point de vue général, sa forme est conique, terminée par un plateau, et son rayon est de 10 lieues. Sa matière est d'une espèce de balzate gris, et il porte en divers endroits des indices de cratères.

Le mont Pilat tire son nom du mot latin *Pileatus* (coiffé), parce que les nuages qui s'amoncellent sur sa cime qui lui font une espèce de chapeau. Il ne forme pas un pic isolé; il se compose de plusieurs sommets séparés par des vallons. A son sommet s'étend une plaine couverte de prairies arrosées par plusieurs petits ruisseaux. La roche dominante forme les cimes du Pilat, est une espèce de schiste minacé de crouleur grise; on y remarque aussi des roches quartzeuses, et dans les parties inférieures tout paraît être granitique. Les

mines de fer, de plomb, de cuivre sont
rès multipliées dans les Cévennes, et même
u XIIe siècle, de grandes mines d'argent
ituées près de l'*Argentière*, petite ville du
Vivarais étaient en pleine activité. Il y a
n outre des mines de calamine, d'anti-
moine, de manganèse, de couperose, d'as-
phalte et de houille ; des carrières de gra-
nit, de marbre, de porphire, d'ardoise,
l'ocre brun et rouge, enfin de pierres de
aille. Les Cévennes renferment encore un
grand nombre de sources minérales. On y
ecueille généralement peu de grains, mais
a châtaigne et la pomme de terre forment
a nourriture des habitans. Les châtaigniers
les Cévennes sont d'une superbe venue ; il
uffit de rappeler que les fameux marrons
le Lyon ne se récoltent que sur la partie
rientale de cette chaîne. Les pâturages
ont excellens. Le gibier, le poisson y
bondent, et sont d'une qualité supérieure.
Cette contrée est très peuplée ; les habitans
ont fort industrieux. Les lainages, les
rosses toiles occupent un grand nombre
le bras.

Partie historique.

De temps immémorial, les Cévennes ont
ecélé une population industrieuse, tran-
quille, simple de mœurs, mais courageuse
t imbue des idées les plus fortement arrê-

tées sur l'indépendance religieuse et politi
que. Cette contrée, après la croisade di
des Albigeois, recueillit un grand nomb
de ces derniers, qui fuyaient la mort et l'in
quisition établie contre eux en 1147. C
peut donc rattacher l'histoire des Albigeo
à celle des protestans des Cévennes. On n
saurait croire aux cruelles exécutions do
les Cévenols furent victimes pendant tro
siècles. Mais malgré les efforts de l'inquis
tion, les Cévennes demeurèrent un foy
inextinguible d'hétérodoxie. Au seizièn
siècle, lorsque Zwingle et Calvin prêchère
une réforme plus radicale même que cell
de Luther, les Cévennes adoptèrent auss
tôt leurs principes, d'une analogie singuliè
avec leurs anciennes doctrines.

François I[er], ce roi voluptueux dont
vie ne fut qu'une longue orgie, ayant fa
brûler devant lui et ses fils quelques héréti
ques, il parut autoriser par son exemp
d'autres persécuteurs, qui allèrent bien plu
loin que lui. En 1546, le Midi de la Franc
fut le théâtre d'une exécution religieuse
sinistre et trop véritable présage de la Sain
Barthélemy! Il y périt cinq à six mille per
sonnes de tout sexe et de tout âge. Les sol
dats chargés de ces atrocités joignirent a
meurtre le viol et l'incendie. Sous les troi
fils et successeurs de Henri II, les protes-

ns des Cévennes prirent part à toutes les
erres et furent victimes de toutes les
rsécutions religieuses de l'époque. Ils ne
rent guère épargnés lors des massacres de
Saint-Barthélemy; l'unique moyen de
lut que plusieurs trouvèrent, fut leur re-
ge dans les retraites innaccessibles de leurs
ontagnes. Sous le règne de Louis XIII,
Cévenols continuèrent de jouer un rôle
portant dans les querelles et guerres reli-
euses de cette époque. Sous Louis XIV,
s persécutions barbares contre les habitans
s Cévennes précédèrent la révocation de
dit de Nantes, tant reproché à ce roi, et
i devrait faire rayer de l'histoire son sur-
m de *Grand*. Maudits soient ses conseil-
s imbécilles qui lui laissèrent peut être
norer la véritable situation, le nombre et
moralité des protestans de France!

Le 16 octobre 1682, un arrêt du parle-
ent de Toulouse, provoqué par la cour,
fendit l'exercice du culte Calviniste à
ontpellier, et ordonna la démolition du
nple de cette ville. L'exécution eut lieu le
septembre. Toutes les représentations au
i furent sans résultat. Alors les Cévenols
urent aux armes, et tous les temples
otestans furent rouverts le 27 juillet 1683.
ais trop faibles en nombre, leurs troupes

furent dispersées, et les supplices suiviren
de près leur défaite.

Durant la guerre de 1701, rien ne pu
égaler la résistance et l'enthousiasme reli-
gieux des habitans des Cévennes. Leur cr
de combat et de ralliement était *Liberté d*
conscience ! Poussés à bout, ils rivalisèren
de férocité et de bravoure avec les catholi-
ques : ce fut une guerre d'extermination
De chaque côté on brûlait, on rouait le
prisonniers. Le maréchal Bervick, qui rem
plaça Villars en 1706, acheva la répressio
des Cévenols en 1711; la paix était tout
fait rétablie dans les Cévennes... Mais quell
paix! C'était celle des tombeaux, car la po
pulation décimée, exilée ou captive, n'exis-
tait plus que dans quelques débris. La
cruauté des persécuteurs n'en fut pas adou
cie. Les *Dragonnades* restèrent en perma-
nence dans ce malheureux pays. Les arres-
tations, les amendes, les surcroîts d'impôt
continuèrent d'accabler le peuple, et jus-
qu'au règne de Louis XVI un joug de fe
pesa sur les infortunés religionnaires de
Cévennes. L. AUGIER.

CEYLAN, île de la mer des Indes, sépa-
rée de la pointe sud-est de la presqu'île
par un détroit de 30 à 40 lieues, appelé le
détroit de Palks, mais jointe à cett
même presqu'île par le pont Adam, mer-

veilleuse chaîne de bancs de sable. Cette île, regardée comme le berceau du culte de Bouddha, est traversée par une longue chaîne de montagnes escarpées, couvertes de nombreuses forêts. Le plateau le plus élevé de ces montagnes est le célèbre *Pic d'Adam* où les Chingulais et tous les Indous vénèrent les traces colossales du pied d'Adam, que d'après leur religion, ils crurent avoir été crée dans cette île et être le même que Bouddha. Le sol vers la côte est fort plat; il est couvert de vastes champs de riz entre lesquels s'élèvent çà et là d'orgueilleuses forêts de cocotiers. Nombreuses rivières dont plusieurs sont navigables arrosent l'île de Ceylan où le climat est généralement doux et sain à cause des vents de mer qui tempèrent la chaleur ordinaire aux pays si près de l'équateur.

Les premiers renseignemens exacts sur cette île, sont dûs au Portugais Almeyda qui, en 1505, relâcha dans un port de Ceylan et fut acceuilli avec cordialité par les habitans. La canelle qui est la principale production du pays, détermina les Portugais à y former des établissemens de commerce. Mais leur cruauté, leur avidité, leur fanatisme les rendirent tellement odieux qu'en 1705 les naturels secon-

dèrent de tout leur pouvoir les Hollandais qui cherchaient à se rendre maîtres de l'île. Ceux-ci à leur tour se firent détester et vainquirent les indigènes qui se retirèrent alors dans les contrées intérieures et inaccessibles de l'île. Lorsque la Hollande eut été transformée en république batave par les Français, les Anglais occupèrent l'île, et la soumirent entièrement en 1815 par la conquête de Condy capitale des Chingulais.

La population dont le chiffre estimé par *Colquhoun* à 6,000 blancs et 800,000 indigènes, se divise, abstraction faite des colons, en deux races distinctes l'une de l'autre, savoir : les Veddahs peuple grossier qui vit dans l'épaisseur des forêts, du produit de la chasse, sans aucune organisation sociale, sans la moindre connaissance de l'agriculture et de l'éducation des bestiaux; les Chingulais, qui ont atteint un certain degré de civilisation, travaillent l'or et l'argent, tissent le coton et ont une langue cultivée qu'ils écrivent de droite à gauche à la manière des anciens Hébreux ; ils vivent en castes dont chacune a ses lois, ses usages, ses mœurs et ses vêtemens particuliers; sur la côte orientale est le port le plus sûr de l'Inde, c'est le port de Timernomale, servant de station à la flotte anglaise; le port

septentrional est Jafnatpotnain. *Colombo* capitale de l'île et siège du gouvernement, lequel dépend immédiatement de la couronne d'Angleterre, renferme 30,000 habitans.

Les productions de Ceylan sont une source de richesses immenses. On y trouve des mines d'or, d'argent, de plomb, d'étain, de fer et de mercure, plus de vingt sortes de pierres précieuses que les rivières grossies par les pluies détachent des montagnes, et qu'on trouve ensuite dans le sable quand les rivières retournent dans leurs lits. Parmi les végéteaux de l'île, on trouve presque tous les genres de plantes des Indes et des Tropiques; presque tous les fruits des climats méridionaux y viennent sans culture. On y récolte en outre du tabac, du riz, du poivre, des cannes à sucre, du café, du tamarin, du chanvre, des plantes propres à la teinture. Les forêts produisent une sorte de palmier appelé *talipot* dont une seule feuille peut couvrir 15 à 20 hommes. Les meilleures forêts d'arbres à cannelles appelées ordinairement jardins de cannéliers, sont situés le long des côtes. On récolte annuellement huit milles quintaux de cette écorce précieuse; le plus grand commerce s'en fait à Negombo.

Enfin, les forêts presque innaccessibles de l'intérieur sont remplies d'éléphans qui

vont par bandes, de nombreuses variétés de singes, de bêtes féroces, telles que léopards, et une espèce de sangliers fort dangereuse; l'île abonde en bétail, volailles et poissons. Autrefois on pêchait abondamment des perles le long de la côte occidentale, dans la baie de Kontatschi. G. Lefèbre.

CHACAL (Mammi.) *canis aureus* des catalogues méthodiques *canis anthus* de M. Frédéric Cuvier. C'est une espèce appartenant au genre Chien, et répandue en Afrique et en Asie; on en rencontre beaucoup depuis les côtes de Barbarie jusqu'au Sénégal et dans le pays des Caffres. Les chacals paraissent avoir subi quelques modifications, et il n'est pas bien certain qu'ils ne forment qu'une seule espèce; ceux du Sénégal, par exemple, sont plus élevés sur les jambes et paraissent avoir le museau plus fin et la queue plus longue. Quoi qu'il en soit, ce sont des animaux voraces, un peu moindres pour la taille que le loup, et dont la queue tombante comme celle du renard, est moins grosse et n'atteint guère que le talon. Comme les chiens sauvages, ils vivent par troupes et se nourrissent le plus souvent d'animaux morts, abandonnés par de plus grandes fauves. Quand ils attaquent une proie, ils se réunissent plusieurs ensemble, ce qui les a fait rapprocher de nos

chiens domestiques et a donné à penser qu'ils en pourraient être la souche, opinion que nous ne nous amuserons pas à discuter.

Buffon a décrit sous le nom d'*Adive* une espèce que l'on a regardé comme la même que le chacal. Mais on sait aujourd'hui que l'Adive est une jolie espèce de chien sauvage, vivant en Afrique, mais jamais par troupes comme le chacal. D'ailleurs, si l'on en croit la chronique, les dames de la cour de Charles IX auraient eu des Adives au lieu de petits chiens, car ces petits animaux sont d'une grande propreté et ne comportent point la mauvaise odeur du chacal. NUMA.

CHAGRIN (moral). Situation de l'âme lorsqu'elle pense à un bien qu'elle a perdu ou à un mal présent, ou dont elle craint l'arrivée.

Rien ne serait si aisé sans doute, si nous voulions traiter cette matière en froid raisonneur, que de prouver l'inutilité du chagrin. Ou le mal dont on se tourmente, dirions-nous, est produit par l'ordre même des choses, par une puissance irrésistible, et alors à quoi ces impuissantes protestations peuvent-elles nous mener? Et puisqu'il faut finir par se soumettre, ne vaut-il pas mieux le faire de bonne grâce qu'après une résistance aussi vaine que douloureuse? Est-ce à l'homme d'imiter le coursier qu'il dompte

et qui ne cède que les flancs ensanglantés et la bouche écumante ? Si au contraire le mal est né de notre imprudence, que reste-t-il que de songer à le réparer, à mieux faire pour l'avenir, sans nous occuper d'un passé qui n'est plus en notre pouvoir ?

Croire à l'efficacité de pareils raisonnemens, ce serait oublier que l'homme n'est pas seulement intelligent, et que sa sensibilité est régie par des lois qui lui sont propres, et qu'il ne dépend pas de lui de changer. La nature a si bien fait l'homme et la douleur l'un pour l'autre, qu'elle a mis de la douceur dans les larmes. Est-ce à dire pour cela que la philosophie n'a rien à y faire, et qu'il est bien de se livrer lâchement à une affliction sans mesure, lorsqu'au sein de la société des devoirs pressans nous réclament ? Non, sans doute ; et la raison, sans prétendre à étouffer des sentimens qui font partie de l'homme, s'occupe à les restreindre, à les renfermer dans de justes bornes. Il n'est point de honte à s'affliger de la perte d'un bien qui nous était cher, pourvu que nous restions les maîtres de cette douleur, qu'elle ne nous pousse à aucun acte inconvenant, ne nous éloigne d'aucun acte nécessaire. Fatiguer du récit des maux des personnes qui ne s'y intéressent pas, qui n'y peuvent porter remède,

c'est de la faiblesse ; perdre en vains gémissemens le temps qui nous reste pour améliorer notre sort, c'est une faute ; en cela comme dans toutes les autres affections, le bien est dans la mesure, le mal est dans l'excès, car aucun sentiment n'est mauvais en lui-même, et tous le deviennent dès qu'ils nous gouvernent au lieu d'être gouvernés par nous.

Il est pourtant une chose à remarquer : c'est que plus la cause de nos chagrins nous est personnelle, moins on nous excuse de nous y abandonner. Si on a tant blâmé Cicéron de ses excessives plaintes au sujet de son exil, c'est qu'il ne s'agissait en cela que de lui seul ; on serait bien plus indulgent pour celui qui se livrerait à une affliction immodérée sur les noms d'un père ou d'un ami. Appréciation honorable pour l'humanité qui estime d'autant plus un sentiment, qu'il s'éloigne davantage de l'égoïsme.

La philosophie serait d'autant plus blâmable de vouloir rendre l'homme inaccessible au sentiment de la peine, comme le prétendait le stoïcien, que ce serait éteindre en lui une de ses facultés les plus nobles, la pitié. Le poète l'a dit : *Malheureux, j'appris à plaindre le malheur ;* et quelle sympathie peut il éprouver par les douleurs d'autrui ? Celui que les sciences mêmes trou-

vent impassible ! Ne cherchons point à corriger l'œuvre du créateur ; laissons l'homme tel qu'il l'a fait, et n'oublions pas surtout que c'est à maintenir l'équilibre entre les facultés qu'il nous a données, et non à étudier les unes au profit des autres, que consiste toute la perfection où il nous est permis d'atteindre. DUMAS.

CHAGRIN (Cuir de), *voy.* CUIR.

CHAINES (du latin, *Catena*; ou du grec, *Koïnos*, jonc). Dès qu'on eut trouvé le moyen d'extraire en abondance les métaux du sein de la terre, de les purifier, de les forger; et qu'on eut reconnu, ce qui était facile, que ces matières ont, à volume égal, plus de ténacité que la laine, le chanvre, etc., on fut porté à remplacer, dans plusieurs circonstances, les cordes par des chaînes; lesquelles ont en outre l'avantage de mieux résister aux intempéries de l'air, à l'humidité, aux frottemens.

On fait des chaînes en fer, acier, cuivre, etc. Les tourneurs habiles font aussi des chaînes de fantaisie, dont tous les anneaux sont extraits d'un même morceau de buis ou d'ivoire.

Les chaînes les plus simples sont connues de tout le monde : elles se composent ordinairement d'anneaux elliptiques (ovales) en fer; on leur donne cette forme pour deux

raisons : 1° Si les anneaux étaient circulaires (ronds) pour une chaîne d'une longueur donnée, il faudrait employer près d'un tiers de matière en pure perte ; 2° Une chaîne fabriquée suivant ce système serait plus sujette à rompre, et nécessairement elle s'allongerait si on la soumettait à une tension un peu forte, ce qui se conçoit aisément.

Quelquefois on introduit dans l'intérieur des anneaux d'une chaîne des espèces d'étançons de fonte, qui les remplissent en grande partie et les empêchent de se déformer.

Une chaîne s'allonge ou par l'effet de la chaleur d'une quantité sensible, si elle est d'une longueur considérable. Elle revient à son premier état, quand la température baisse, sans que ces diverses variations de longueur lui fassent rien perdre de sa solidité.

Mais si la chaîne augmente de longueur par l'effet d'une forte traction, tout porte à croire que plusieurs de ces anneaux ont dû éprouver des altérations plus ou moins graves dans leur contexture ; d'où il suit que la chaîne est, après cette épreuve, moins forte qu'elle ne l'était auparavant.

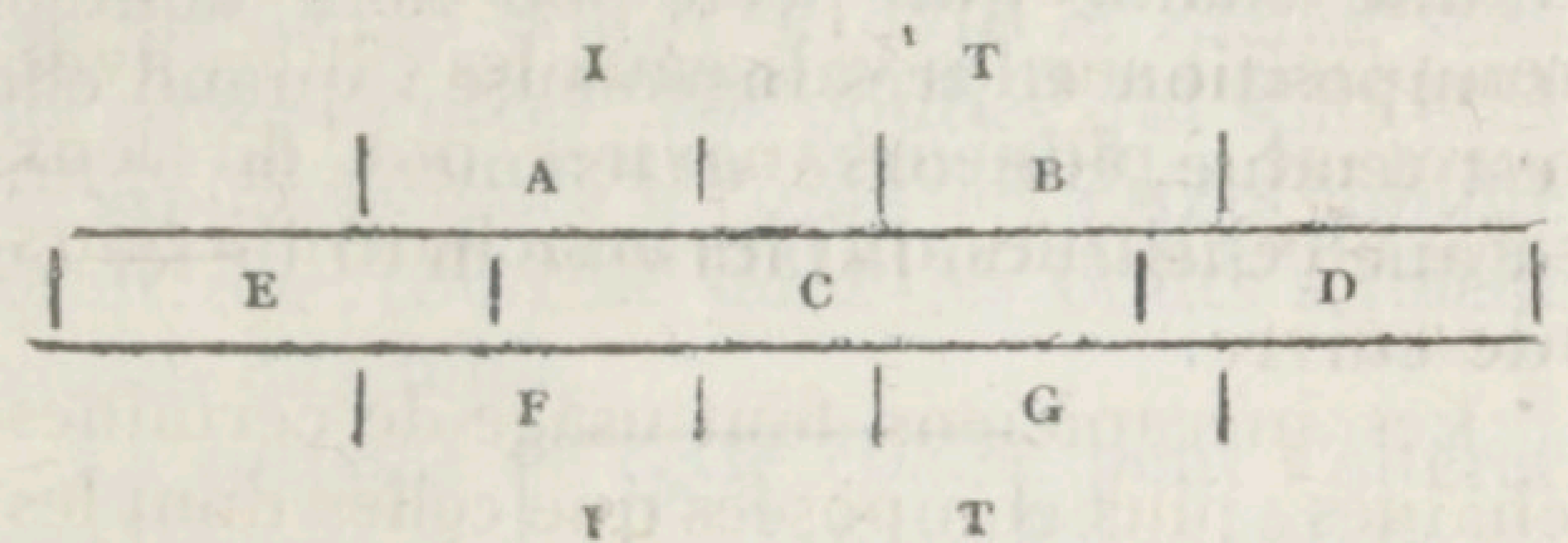
Les chaînes dont les anneaux ne sont pas soudés, sont moins solides que les autres ; cela va sans dire.

L'usage des chaînes composées d'anneaux soudés, est très étendu; on les emploie pour traîner des voitures, des charrues; on les tend pour fermer l'entrée d'un pont, d'une rue. Depuis quelque temps, elles remplacent sur les vaisseaux les câbles avec avantage; plusieurs navires ont dû leur salut aux chaînes qui les attachaient à leurs ancres.

Les mécaniciens font usage de certaines chaînes, plus composées que celles dont les anneaux sont d'une seule pièce : les plus ingénieuses sont : 1° La petite chaîne qui, dans les montres, transmet l'action du grand ressort au rouage qui fait marcher les aiguilles. Son invention est attribuée à un Genevois nommé Gruet, qui la substitua à la corde de boyaux qui auparavant remplissait les mêmes fonctions dans les montres. Cette corde avait le grave inconvénient de varier de longueur, suivant que le temps était plus ou moins humide, etc.; d'ailleurs elle s'usait promptement.

La composition de la chaîne de Gruet est fort simple : représentez-vous de petites plaques d'acier appelées *maillons*, dont la figure a quelque ressemblance avec le chiffre 8; en effet, les maillons découpés au moyen d'un *emporte-pièce*, ont un trou vers chacune de leurs extrémités, et, comme

ils sont tirés de la même lame et découpés avec le même outil, ils sont en tout égaux entre eux. Quant à la manière de les assembler, la voici :



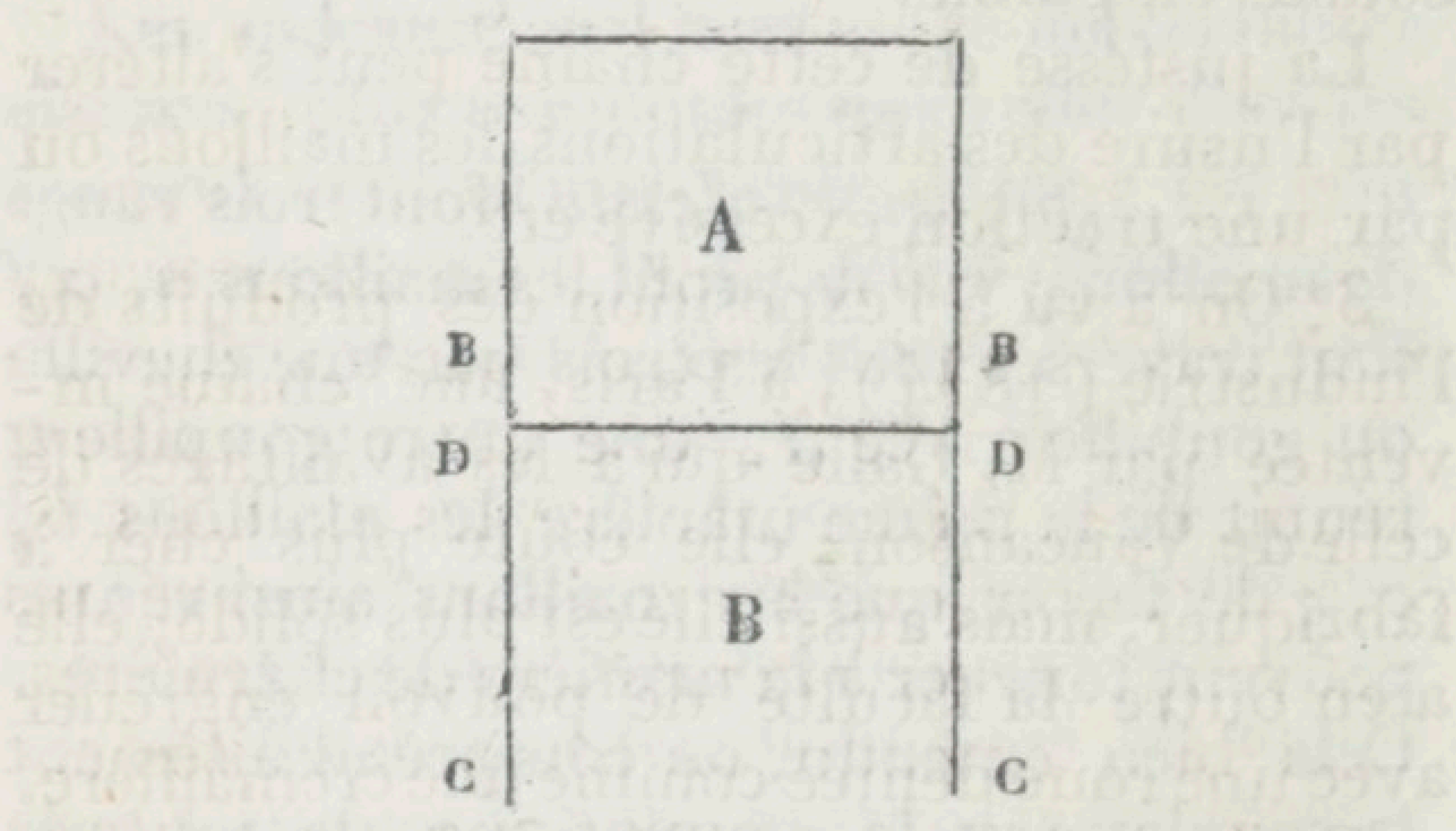
a, b, c.... (figure ci-dessus) font trois rangs de maillons; vus de profil les maillons *a, c, f* sont traversés tous les trois par une cheville ou goupille rivée *ii*, une autre goupille *tt* réunit de la même manière les maillons *b, c, g* de façon que les maillons ainsi réunis peuvent tourner à la manière de charnières. Cela bien entendu, on comprend aisément la souplesse et la composition de toute la chaîne.

Des femmes sont chargées de la fabrication de ces sortes de chaînes qui malgré les difficultés qu'elles présentent à cause de la petitesse des maillons, des goupilles, etc., sont néanmoins livrées au commerce à des prix extrêmement modérés. Ces chaînes s'accrochent par un bout au barillet qui contient le grand ressort de la montre, et par l'autre à la fusée.

On fait suivant le même système de très

fortes chaînes; elles ont l'avantage de s'enrouler facilement et sans donner lieu à des ressauts sur des arcs de cercle des cylindres.

2° Le célèbre Vaucanson est l'inventeur d'une chaîne qui porte son nom dont la composition et très ingénieuse : quand elle est tendue, elle offre exactement la figure d'une échelle; on la fabrique en fil de fer ou de cuivre.



Les maillons découpés et isolés ont la figure que présentent les lignes contournées A, B les bouts *b*, *b* du maillon A s'accrochent contre les angles *d*, *d* du maillon B dont ils embrassent la partie *dd*; les bouts *c*, *c* du maillon B s'accrochent de la même manière au maillon suivant et ainsi de suite.

Vaucanson inventa une machine à l'aide de laquelle un homme de peine peut confectionner plusieurs mètres de cette chaîne

par jour ; il lui suffit de présenter le fil de fer ou de cuivre à la machine, celle-ci le coupe, le courbe, forme les maillons et les agraffe les uns aux autres.

La chaîne de Vaucanson sert à faire tourner en même temps et dans le même sens des roues dentées, des poulies qui sont plus ou moins éloignée les unes des autres comme ferait une courroie dont les bouts seraient cousus ensemble.

La justesse de cette chaîne peut s'altérer par l'usure des articulations des maillons ou par une traction excessive etc.

3° On a vu à l'exposition des produits de l'industrie (1834), à Paris, une chaîne inventée par M. Galle qui a les avantages de celle de Vaucanson ; elle coûte plus cher à fabriquer, mais aussi elle est plus solide; elle a en outre la faculté de pouvoir engrener avec une roue dentée comme une crémaillère.

Pour s'en faire une idée, il faut se représenter deux chaînes parallèles formées de maillons comme celle qui est décrite ci-dessus (page 393). Ces deux chaînes sont maintenues à une certaine distance l'une de l'autre par des chevilles cylindriques espacées et qui figurent les échelons d'une échelle.

Les maillons portent tous des dents d'un même côté, en un mot la chaîne de M. Galle est une vraie crémaillère articulée.

Les géographes désignent par le mot de

chaînes, des suites de sommet qui appartiennent à un même système de montagnes.

On dit dans ce sens, la chaîne des Alpes, des Cordillères, de Himalaga.

En maçonnerie, on appelle abusivement chaînes, des espèces de jambages en pierre de taille, destinés à consolider un mur de moellons, de briques, etc.; ou à soutenir des poutres.

On dit par imitation qu'un certain nombre de personnes forment la chaîne, lorsque se plaçant sur une même ligne, elles se transmettent des seaux d'eau pour éteindre le feu qui a pris à un édifice, etc.

On dit encore la chaîne des forçats pour désigner les détachemens de ces malheureux que l'on conduit au bagne, parce qu'en effet ils sont attachés les uns aux autres au moyen d'une chaîne.

Il serait trop long de nous occuper ici des chaînes que fabriquent les bijoutiers.

On sait que leur composition est extraordinairement variée; il y en a même qui sont formées de fils de fer d'argent, tressés comme ceux d'un lacet. Ces chaînes sont de véritables cordes de métal, on peut en dire autant de celles qui soutiennent le plancher de certains ponts. Celui de *Louis-Philippe* à Paris est soutenu par des cordes de fils de fer non tordus, disposés les uns contre les autres comme les fils d'un écheveau.

CHAIR en latin *caro*. Ce mot très usité dans le langage ordinaire, signifie dans son sens le plus rigoureux, substance molle et sanguine, qui est entre la peau et les os d'un animal; si l'on considère cette substance, comme servant d'aliment, le mot chair est alors synonyme de *viande;* ainsi l'on dit chair ou *viande blanche*, en parlant de celles du veau, du chapon, de la poularde; *noire*, en parlant de la chair des chevreuils, des lièvres, des bécasses, des pigeons. On réunit aussi sous ce nom toutes les parties molles des corps organisés tant végétaux qu'animaux; il convient donc de renvoyer aux noms spéciaux des différens organes des animaux et des végétaux, pour faire connaître toutes les parties qui reçoivent le nom si général de chair.

Du français *chair*, du latin *caro*, notre langue a formé un très grand nombre de mots que nous ne rappellerons pas ici, car nous faisons une encyclopédie et non un dictionnaire; nous renvoyons le lecteur à un lexique français. Y.

CHAIRE. Siège élevé d'où parle celui qui enseigne à des élèves. On dit une chaire de prédicateur et une chaire de professeur. Cependant ce mot de chaire tient principalement aux idées chrétiennes. Tout le monde

connaît *la chaire de Saint-Pierre, la chaire apostolique.*

Des habitudes chrétiennes ce mot a passé aux habitudes du monde. On dit une chaire de droit, une chaire de médecine, d'histoire, de belles lettres, etc., etc, pour désigner l'enseignement de ces diverses sciences.

L'éloquence de la chaire est une phrase consacrée pour désigner l'éloquence des orateurs de l'Église. Les plus célèbres parmi ceux qui ont illustré la chaire sont les Bossuet, les Fléchier, etc., etc Mais combien de fois les orateurs chrétiens loin d'en faire entendre des paroles de paix et de charité, n'ont usé leur faconde criminelle qu'à menacer et exhorter à la révolte, à la discorde, au meurtre. Il faut se rappeler les termes de la ligue et le règne de Charles IX, c'est l'éloquence de la chaire qui a fait verser le sang des Calvinistes à la Saint-Barthélemy.

Dans les églises catholiques, la chaire est un ornement presque accessoire; il n'en est pas de même dans les temples protestans, chez eux le culte est entièrement une chose de parole et d'exhortation; toutes les cérémonies se font dans la chaire excepté celle de l'administration des sacremens. La chaire est donc l'objet le plus essentiel d'un tem-

ple calviniste. Elle a encore cela de différent avec la chaire d'une église catholique qu'elle est toujours très simple, en bois non sculpté ni doré; pour remarquer cette différence, il faut voir les chaires des églises de Paris, notemment celles de Saint-Sulpice et de Saint-Roch.

Chez les Romains on appelait *chaire* ou *chaise curule*, un siège d'ivoire qui fut d'abord réservé aux rois, et ensuite aux dictateurs, aux consuls, aux censeurs, aux prêteurs, aux édiles et aux sénateurs.

De nos jours, il n'y a plus de chaise curule; cependant voyons-nous encore dans un tribunal de justice, le président assis sur un large fauteuil, tandis que les simples juges n'ont que des chaises ou simplement une banquette commune, le fauteuil de nos présidens n'aurait-il pas un certain degré de parenté avec la chaire curule des Romains... Je le crois!

J. Augier.

CHAISE. En latin *cathedra*, siège à dos sur lequel on s'appuie; quand il a des bras on l'appelle *fauteuil*, quand il n'a ni dos ni bras, on l'appelle *tabouret*. La forme des chaises a subi une foule de variétés. Nous faut-il parler sans choquer la delicatesse de nos lecteurs de certaines chaises dont les services sont connus de tout le monde : chez le

roi on lui donnait le nom assez étonnant de *chaise d'affaires*, et chez les particuliers, celui assez significatif de *chaise percée*. Cette chaise existe et est nommée ainsi à Rome. L'usage est d'y faire asseoir le pape nouvellement élu. On nous permettra de dire que c'est une étrange cérémonie, et qu'on ne découvre guère son but et son utilité. Plusieurs disent que par ce moyen les cardinaux veulent s'assurer du sexe du sacré pontife, et s'ils n'ont pas élu une seconde papesse Jeanne. Mais les zélés catholiques s'élèvent très fort contre cette assertion, et la traitent de conte absurde; nous sommes tout à fait de leur avis; d'autres plus raisonnables ou moins malintentionnés disent qu'on place le pape sur cette chaise pour lui faire comprendre le néant des grandeurs humaines.

A la chaise percée de la Rome moderne, on préfèrera aisément la *chaise curule* de la Rome ancienne. Elle était faite d'ivoire, et s'appelait *curule*, soit de *curvus* courbé, parce que ses pieds étaient courbés, soit de *currus* char, parce qu'elle était souvent placée sur un char. Elle servait aux magistrats et aux généraux triomphateurs. On appelle de nos jours *chaise de poste*, une sorte de voiture légère dont on se sert pour le voyage et qui est traînée par des chevaux

de poste. Son établissement eut lieu sous le ministère Colbert, en l'an 1664. Nous avons aussi la *chaise à porteurs;* c'est une espèce de caisse en forme de cabriolet, fermée de glaces et couverte, ornée avec simplicité ou avec luxe selon le rang ou la richesse du propriétaire. Son intérieur ne peut contenir qu'une seule personne, et deux hommes la portent au moyen de longues barres entre lesquelles ils se placent l'un devant, l'autre derrière. L'usage des chaises à porteurs est fort ancien en France; il dut certainement précéder celui des chariots et carrosses beaucoup plus dispendieux. Dans la comédie des *Précieuses ridicules*, qui date de 1659, on voit arriver sur scène *Mascarille* en chaise à porteurs. Les personnes titrées avaient toutes leurs chaises et leurs porteurs, on en trouvait aussi sur les places publiques comme maintenant des fiacres. Les porteurs de chaise étaient très nombreux et formaient un corps qui fut détruit par la révolution. Les chaises à porteurs furent dans le dernier siècle en grande faveur, elles pourraient former une partie de son histoire. Combien d'aventures galantes, de rendez-vous donnés, de baisers pris et rendus dans les chaises à porteurs. A la vérité nos fiacres ne leur cèdent en rien pour cela! Les chaises ne sont plus en usage depuis

long-temps, on en voit bien encore quelques-unes dans Paris, et des petites villes de départemens; mais les personnes qui s'y font porter sont malades ou paralytiques.

Le mot *chaise* s'est aussi employé proverbialement. Tout le monde connaît et répète ce dicton un peu libre, critique d'un homme qui a formé à la fois deux entreprises dont aucune n'a réussi : *Entre deux chaises le cul par terre.*

HENRION.

CHALCOGRAPHIE. (mot composé du grec, *Chalkos*, cuivre; et *Grapho*, graver). Il exprime l'art de graver le cuivre, et se trouve opposé au mot *Xylographie*, qui veut dire l'art de graver sur bois. On se sert encore du mot *Chalcographie* pour désigner le lieu qui réunit un nombre de planches gravées. L'art de graver sur cuivre remonte aux époques les plus reculées, puisqu'on trouve à la chalcographie de Rome des planches gravées par Marc-Antoine. D'autres, de divers auteurs, représentent des monumens antiques, des fontaines, des statues, etc. Au musée du Louvre, l'on trouve un recueil de plus de cinq mille planches gravées, et dont quelques-unes sont fort estimées. Parmi ces dernières, on voit les batailles d'Alexandre, par

Audran; les guerres de Louis XII, des tapisseries, des décorations intérieures du Louvre et des Tuileries, des vues de Versailles, de Fontainebleau et autres demeures royales. De nos jours, l'art de la gravure sur cuivre n'est guère en faveur. La France ne peut rivaliser en cela avec l'Angleterre, qui possède maintenant les graveurs les plus estimés.

J.-Y. Augier.

CHALET. Dans les montagnes de la Suisse, et particulièrement aux environs de Gruyères, on voit des cabanes faites de branches d'arbres, à toit plat et bas, recouvertes de chaume, et uniquement destinées à faire ces fromages si vantés, qui rapportent à la Suisse quinze millions par an; ces cabanes rustiques et solitaires ne sont autre chose que les châlets que Rousseau a rendus si célèbres par la bouche de la tendre et poétique Héloïse. Les habitans de ces demeures tranquilles naissent et meurent la plupart sur leurs rochers.

Dans ces familles innocentes, la date du mariage ou du baptême, le nom des époux et du nouveau-né, sont ciselés sur un bloc de lait, durci en style lapidaire; tous leurs délassemens sont de surveiller leurs troupeaux et de fendre du bois, qu'ils vont

chercher sur leur dos, à la distance de huit lieues.

Aussi les mœurs douces, pures et naïves du châlet, sont-elles une source intarissable de poésie pour l'imagination de l'artiste et du romancier !

CHALEUR (*physique*). L'air, l'eau et les divers corps de la nature peuvent exciter en nous des sensations particulières, que l'on appelle sensation de *chaleur* ou de *froid*. Ces affections se reproduisent au contact immédiat ou à de grandes distances. Elles sont d'une telle nature que nous ne pouvons en attribuer la cause à la substance propre des corps. En présence d'un foyer, nous jugeons facilement que ce n'est pas la matière du charbon qui vient sous forme invisible nous toucher et nous réchauffer; et quand nous recevons les rayons solaires, nous jugeons de même que ce n'est pas la matière du soleil qui descend sur la terre, pour produire sur nos yeux l'impression de la lumière et sur toutes les parties sensibles de notre organisation l'impression de la chaleur. Il y a donc un *agent* qui est distinct de la substance propre des corps, qui réside dans leur masse, qui se transmet à distance, et qui établit une communication continuelle entre eux et nous, et qui est la *cause* des sensations de chaleur et de froid

que nous éprouvons. Cet agent a reçu différens noms; d'abord, confondant la cause avec l'effet, on l'a appelé *chaleur;* ensuite, par des notions plus justes sur son mode d'existence, on l'a nommé *fluide igné*, *matière du feu*, etc.; enfin, à la réforme de la nomenclature chimique, Lavoisier, Bertholet, Morvau et Fourcroy l'ont appelé *calorique. (Voy).* Cette dénomination a été adoptée par tous les physiciens, et l'on a conservé le mot *chaleur*, pour désigner la science qui traite des propriétés, des effets et des lois du calorique.

Cependant on ne s'en tient pas toujours à ces strictes définitions. Il arrive souvent que le mot *chaleur* est employé pour désigner l'agent lui-même qui produit les phénomènes, et que le mot *calorique* est aussi employé pour désigner l'ensemble de nos connaissances sur ces phénomènes et sur leurs lois. *(Phys. de Pouillet, t. 1er).*

Le calorique est invisible, impondérable, incoercible, susceptible d'augmentation et de diminution. Toutes ces propriétés l'avaient fait considérer comme immatériel; mais comme il se comporte ainsi qu'un bon nombre de gaz, il est regardé aujourd'hui comme matériel. Il se meut sous forme de rayons, et tend à se mettre en équilibre dans tous les corps par l'envoi de ses molé-

cules dont il les pénètre. Il jouit de la propriété de les dilater, de les faire passer de l'état solide à l'état liquide, de l'état liquide à celui gazeux, et quelquefois de les décomposer en leurs élémens.

Le calorique rayonnant, arrivant sur un corps, n'est pas totalement absorbé; une partie des rayons se réfléchit sous un angle égal à celui d'incidence. Une surface polie et blanche en absorbe moins qu'une peu polie et noire : ainsi, une bouillère d'argent bruni, remplie d'eau et mise sur des charbons ardens, s'échauffe très lentement; mais si on l'expose au dessus de la fumée, de manière à la noircir, elle s'échauffe en quelques minutes quand on la place sur le feu. C'est à la même cause qu'on doit l'état de l'atmosphère, qui est froide en haut et chaude en bas, parce que là elle reçoit les rayons solaires qui se réfléchissent sur la terre.

Tous les corps ont la propriété d'émettre une certaine quantité de chaleur, et cette propriété reçoit le nom de pouvoir *émissif*; et celui-ci croît dans la même proportion que le pouvoir rayonnant. Aussi, faut-il isoler par un beau poli, ou recouvrir d'une matière blanche le corps dont on veut conserver la chaleur, tandis que l'on doit agir en sens contraire si l'on veut lui faire émet-

tre de la chaleur. Les propriétés de réflexion et de rayonnement sont cause d'un phénomène bien singulier et qui s'offre à nous à chaque pas. Si l'on se promène au soleil, vêtu de blanc et de noir, et qu'on porte ensuite sa main alternativement sur les parties blanches et noires, on y trouvera une différence sensible dans la chaleur : le noir sera toujours chaud au toucher, et le blanc toujours frais. Est-on vêtu totalement en noir, la chaleur du soleil paraît insupportable, tandis qu'elle sera douce si l'on est vêtu tout de blanc. Il faut conclure de là que les habits noirs ne conviennent pas autant que les blancs dans un climat ou dans un temps chaud, et lorsqu'on doit être exposé plus ou moins long-temps à l'ardeur du soleil. L'application de ce principe a été portée plus loin, et en Angleterre on ne néglige rien de ce qui peut avoir une utilité directe. Le lord Leicester a fait noircir, par exemple, les murs de son jardin avec beaucoup de soin pour garantir les jeunes fruits contre le danger des gelées printanières. En effet, les espaliers étant noircis reçoivent assez de chaleur pendant le jour pour en conserver une partie pendant la nuit, et entretenir autour de jeunes fruits une douce température qui les défende de la gelée.

La tendance du calorique à s'échapper des corps, a été nommée *tension* ou *température. (Voy).* C'est en raison de la température que la châleur devient sensible à nos yeux, et que son action est plus marquée sur différens corps. Les deux sensations de chaleur et de froid sont modifiées relativement à nos organes par la température de l'air à laquelle nous rapportons celle des autres corps. Comme la première est très variable et que nous nous y habituons par degrés, il nous semble que la température seule des autres corps change. C'est ainsi par exemple que les caves et l'eau des puits nous paraissent froides en été, chaudes en hiver, quoique leur température varie peu et varie même dans un sens contraire.

« L'écoulement de la chaleur ou le refroidissement est proportionnel aux différences de température entre le corps chaud et le milieu environnant. La quantité de chaleur écoulée dans un même temps est encore proportionnelle à la surface du corps d'où elle émane. Le rayonnement explique les refroidissemens subits pendant les nuits d'été, lorsque l'atmosphère est exempte de brouillards et de nuages; alors tous les corps à la surface de la terre rayonnent le calorique vers les espaces célestes, sans en recevoir du soleil, qui puisse com-

penser cette perte ; de là les rosées et les gelées blanches. C'est en exposant dans l'eau sur de vastes surfaces isolées de toute communication avec d'autres corps, que l'on prépare de la glace en grand au Bengale depuis nombre d'années.»

(Biot, précis élém. de phys. 2e édit.)

Nous avons vu que les corps placés à distance émettent, absorbent et réfléchissent sans cesse du calorique sous forme de rayons ; que leur température se met en équilibre par suite des échanges dans lesquels les plus chauds perdent plus qu'ils ne gagnent, et les plus froids réciproquement ; si l'on suppose les corps en contact, la chaleur passe immédiatement des uns dans les autres, de même qu'entre les molécules d'un corps ; il est probable que cet effet ait lieu encore par le rayonnement. L'équilibre s'établit avec plus ou moins de rapidité en raison de leur capacité pour la chaleur et de leur faculté conductrice.

La production de la chaleur et du froid n'est pas due toujours à une même cause ; mais cela tient toujours à ce que le calorique est un fluide incoercible, qui est sans cesse en mouvement pour se communiquer de proche en proche dans les corps contigus, ou pour se répandre dans l'espace sous forme rayonnante. Si un corps chaud, tel

qu'un boulet, par exemple, était enfoncé à 10 pieds sous terre, tout le monde sait que sa chaleur se communiquerait aux couches environnantes, puis de celle-ci aux suivantes, et ainsi de proche en proche, jusqu'à de très grandes distances; après un temps assez long, ce boulet serait refroidi, mais aucune portion de sa chaleur ne serait perdue; elle serait répandue dans les corps voisins, et à la rigueur on pourrait la retrouver et la recueillir en totalité. Lorsqu'un corps se refroidit dans l'air, le phénomène est différent : une portion de sa chaleur passe aux molécules d'air qui le touchent, mais une portion s'échappe sous forme rayonnante, à peu près comme la lumière s'échappe de la flamme, et ses rayons de calorique se répandent de toutes parts, les uns vont tomber sur des corps qui les arrêtent et les absorbent en partie; les autres s'élèvent vers le zénith, traversent toute l'épaisseur de l'atmosphère, et vont se perdre dans le vide du ciel Il y en a sans doute qui vont tomber sur le soleil et sur les corps célestes, comme il arrive aussi à la lumière d'une bougie, de se répandre jusqu'aux astres : ce qui est vrai d'un corps suspendu dans l'air, est vrai pareillement du globe entier de la terre suspendu au milieu de l'espace. Ainsi la terre se refroi-

dit : à chaque instant l'atmosphère et tous les corps terrestres qui sont exposés à l'aspect du ciel perdent de leur calorique par le rayonnement ; il faut donc qu'il y ait des sources de chaleur qui réparent à chaque instant les pertes que fait la terre et qui puisse maintenir sur sa surface cette température moyenne, dont l'intensité est une condition nécessaire des phénomènes de la végétation et des fonctions de la vie.

Il y a trois sources de chaleur, pour compenser le refroidissement que la terre éprouve et pour maintenir d'une manière à peu près permanente l'équilibre des températures terrestres. La première est une chaleur primitive qui règne encore à de grandes profondeurs, et qui se dissipe peu à peu ; elle entretient les parties centrales de la terre à une chaleur sans doute plus grande que celle du fer fondu, mais elle ne contribue que dans une faible proportion aux températures de la surface.

La seconde est la chaleur solaire dont les effets sur les animaux sont de colorer la peau, de l'affermir de l'enflammer et d'augmenter la circulation du sang, de colorer les poils des quadrupèdes, les plumes des oiseaux et les elitres des insectes ; sur les végétaux, de colorer les feuilles en vert, de nuancer les fleurs, de mûrir les fruits et de leur donner leur saveur.

La troisième source de chaleur est celle qui résulte des actions mécaniques et chimiques, qui s'exercent sur la matière. Le simple contact des corps dégage de la chaleur; la compression, le frottement, la percussion, et tous les changemens mécaniques que peuvent éprouver les molécules matérielles, dégagent pareillement de la chaleur. Enfin, les combinaisons chimiques, soit les combinaisons naturelles qui accompagnent la naissance, le développement et la décomposition des êtres, soit les combinaisons accidentelles, qui sont les produits de l'art, toutes autant de phénomènes de production de chaleur, ou du froid dont il importe de connaître les lois. Mais les réunir ici dans un même article, ce serait dépasser les limites qui nous sont prescrites; elles seront présentées éparses dans cette encyclopédie aux mots *dilatation*, *densité*, *température*, *thermomètre*, *fusion*, *conducibilité*, *ébullition*, *évaporation*, etc.

Nous allons donner quelques notions sur la chaleur de la terre ou *chaleur terrestre*, sur celle des plantes ou *chaleur végétale*; enfin, sur celle des animaux ou *chaleur animale*.

La CHALEUR TERRESTRE est une des questions les plus importantes de la physique

générale. Dans ce phénomène se trouvent réunie l'histoire des anciennes révolutions du globe, la condition première de toute vitalité actuelle, et pour l'avenir les chances de durées ou d'anéantissemens qui attendent l'état actuel d'équilibre et d'organisation.

La chaleur des rayons solaires, modifiée par la température de l'espace, température qui approche de soixante-deux degrès centésimaux, produit à la surface du globe, de puissans effets; c'est elle qui échauffe notre atmosphère et favorise la fermentation des matières organisables. Comme les roches qui constituent l'écorce solide de la terre, se laisent très difficilement pénétrer par le calorique, il en résulte que ce sol ne peut suivre les variations étendues et fréquentes de l'état thermométrique de l'atmosphère. Dans les oscillations diverses et annuelles de ces couches superficielles, il obéit à des lois plus régulières, rendant à l'espace pendant la nuit, une partie de la chaleur reçue du soleil; pendant le jour, pendant l'hiver, la chaleur accumulée pendant l'été. Mais dans l'intérieur de la terre, et pas plus bas que trente à quarante mètres, il y a une constance de température à laquelle on doit la conservation de végétaux délicats, et dont l'hiver dévore les feuilles : c'est à cette

même cause qu'il faut attribuer la différence de température qui existe entre l'atmosphère et la plupart des sources : toutes celles du moins qui ne viennent pas d'une grande profondeur, et qui résultent de l'infiltration des eaux superficielles à travers les couches poreuses du sol, jusqu'à des couches imperméables (*Voyez* le mot *Eaux*). Le centre de la terre est un immense Océan de laves incandescentes, et le sol sur lequel l'humanité promène fièrement sa domination, ne sera pas éternel, pas plus que la durée de l'espèce humaine elle-même.

La chaleur intérieure de la terre n'est point due aux rayons solaires, car loin de s'échauffer davantage à mesure que les années s'accumulent, elle perd tous les jours de son calorique, cela est prouvé par les débris d'animaux et de végétaux que l'on trouve dans les couches du sol, à des latitudes où il leur serait aujourd'hui impossible de vivre, faute de chaleur. Nous donnerons au mot GLOBE TERRESTRE, les diverses hypothèses qu'ont établi les philosophes pour expliquer la manière d'être de la terre dans les premiers temps de son existence ; ici il nous suffira de dire que d'abord la terre a été fluide, et n'est devenue habitable, que lorsque sa surface a été refroidie, ne lais-

sant de communication avec l'intérieur incandesçant, et l'extérieur que celles de quelques volcans épars.

Nous sommes impuissans pour dire combien il a fallu de siècles à notre planète pour traverser toutes les transformations qui l'ont amené à son état actuel ; nous ne saurions non plus présumer quelle pourra être à une époque donnée, l'influence du refroidissement sur le sort de la terre. Mais il semble que pour n'avoir plus à craindre l'affreuse congélation dont la menaçait Buffon, la surface du globe n'est pas quitte de tout danger. Les forces qui l'ont plus d'une fois bouleversée, sont assoupies plutôt qu'éteintes, et elles manifestent encore par moment leur puissance dynamique en ébranlant des continens entiers, en poussant des îles au-dessus du niveau de la mer.

Chaleur végétale. M. de Candolle dans sa physiologie végétale, prouve que la chaleur interne des plantes, différe de celle de l'atmosphère, et que ce phénomène doit être attribué à l'eau du sol, qui plus chaude que l'air en hiver, est plus fraîche en été, est absorbée par les racines plus ou moins profondes, et répandue dans tout le tissu végétal. « Ainsi, dit-il, tandis que l'ascension de la sève met perpétuellement le cen-

tre du tronc en équilibre de température avec le sol, toute la structure du corps ligneux, et surtout de l'écorce, empêche le tronc de se mettre en équilibre de température avec l'air extérieur : il doit nécessairement résulter de ce double effort que la température de l'intérieur des troncs doit être analogue à celle du sol, où plongent leurs racines, c'est-à-dire, plus chaude que l'air en hiver, et plus froide en été, et que pour expliquer ces faits, il n'est pas nécessaire d'admettre dans les végétaux, une faculté calorifique, analogue à celle des animaux à sang chaud. » Après ces notions générales sur la chaleur végétale, étudiées dans les plantes dycotycédonnes, il convient de faire remarquer que la température vitale des végétaux, dont l'organisation se simplifie de plus en plus, est beaucoup plus subordonnée à celle de l'atmosphère, qu'à celle du sol. Mais il reste encore à apprécier l'influence que l'absorption des élémens gazeux et de l'humidité aérienne, et la nutrition doivent exercer sur la température propre des végétaux (Voyez le mot VÉGÉTAL).

CHALEUR ANIMALE. Le corps des animaux vivans dégage constamment une certaine quantité de calorique, que l'on désigne par le mot de *chaleur animale*. Cette faculté est

commune à tous, mais tous ne la possèdent pas également, et ses différences quils présentent à cet égard, sont aussi variées qu'elles sont facilement appréciables. Les expériences les plus simples suffisent pour le constater. Si l'on place, en effet, un poisson et un lapin à peu près de même volume dans deux calorimètres, et qu'on les entoure de glace, la quantité de ce corps fondu dans un certain espace de temps, donnera la mesure de la quantité de chaleur développée par ces deux animaux. Après deux ou trois heures par exemple, on trouvera plus d'une livre d'eau liquide dans l'instrument qui renfermait le lapin, tandis qu'au tour du poisson, le poids de la glace fondue sera à peine appréciable. Cette différence dans la quantité de la chaleur, entraîne naturellement l'idee d'une différence analogue dans la température des divers animaux. On a distingué par le nom d'animaux à *sang chaud*, ceux dont la température se conserve à peu près la même au milieu des variations atmosphériques, et l'on donne celui d'animaux à *sang froid* à ceux qui ne produisent pas assez de chaleur pour avoir une température indépendante de ses variations. Dans la première catégorie se rangent les mammifères et les oiseaux; tous les autres animaux appartiennent à la dernière.

En prenant l'homme pour terme de comparaison, on verra qu'il n'est pas celui des animaux à sang chaud qui a le plus de chaleur : les oiseaux tiennent à cet égard le premier rang. Les expériences comparatives tentées sur le chat et le chien d'une part, sur les chevaux, les brebis, les vaches d'autres parts, tendraient à prouver que la température moyenne des carnivores diffère peu de celle des herbivores, quoiqu'il y en ait parmi ceux-ci qui en aient une supérieure.

Les classes d'animaux à sang froid s'éloignent non seulement beaucoup de la température des animaux à sang chaud, mais elles présentent même entre elles une différence considérable : les reptiles développent une bien plus grande quantité de chaleur que les poissons, s'il faut en juger par le petit nombre d'expériences qu'on possède à ce sujet.

Les savans ne s'accordent point encore sur la véritable source de la chaleur animale; de brillantes hypothèses étayées de lois plus ou moins exactes de la chimie ou de la physique, sont encore aujourd'hui ce que la science offre de plus satisfaisant. Tantôt on la fait résulter du choc, du frottement des liquides, du mouvement mécanique des organes; et par des calculs au moins contestables, on a prétendu que son intensité

était en raison de la force impulsible du cœur, de la résistance des angles ou de la courbure des vaisseaux. Quelques auteurs ont, avec Bichat, pensé que le chyle alimentaire, en passant de l'état fluide à l'état liquide, abandonne le calorique nécessaire à la chaleur animale; d'autres enfin, et c'est le plus grand nombre, lui donnent pour principale cause, l'acte respiratoire, pendant lequel l'oxigène de l'air se combine dans les poumons avec le carbone du sang pour former de l'acide carbonique; ils se fondent sur ce fait que les parties les plus éloignées du centre de la circulation, sont aussi celles qui ce refroidissent le plus facilement, et sont généralement plus froide que les autres. Mais il s'en faut de beaucoup que les expériences thermométriques soient d'accord avec cette assertion. Dans un travail spécial sur ce point intéressant de la physiologie, nous avons démontré que les mains présentaient souvent une température plus élevée que les aisselles, que les joues marquaient souvent aussi un demi degré de plus que la poitrine etc. Il n'est donc pas encore permis de fixer les véritables causes productives de la chaleur animale; il est plus sage dans l'état actuel de nos connaissances, de ne point lui assigner ne cause unique.

Les physiologistes qui ont traité le plus récemment ce sujet, ont plutôt franchi la question qu'il ne l'ont abordée ; pour eux, la cause de la caloricité, paraît être l'action que le sang artériel opère sur les tissus, sous l'influence du système nerveux. En effet, disent-ils, on a prouvé par l'expérience, qu'en détruisant le cerveau ou la moëlle épinière d'un chien, ou en paralysant l'action de ces organes par des poisons énergiques, tout en entretenant par des moyens artificiels, le mécanisme à l'aide duquel l'air se renouvelle dans les poumons, le corps se refroidissait rapidement. D'un autre côté, pour démontrer que du sang artériel était indispensable à la poduction de ce phénomène, on a expérimenté que la suspension de la circulation de ce liquide dans une partie, entraînait toujours le refroidissement de cette partie, et que d'ailleurs les animaux dont le sang était le plus chargé de particules solides, étaient aussi ceux qui produisaient le plus de chaleur.

Quelles que soient, du reste, les causes qui la produisent, il nous paraît, si ce n'est plus curieux, du moins plus important d'étudier les variations qu'elle présente, non-seulement ainsi que nous l'avons dit dans les différentes classes d'animaux, mais encore

dans les mêmes espaces, en raison des conditions diverses dans lesquelles les individus se trouvent placés. C'est une donnée vulgairement acceptée, que l'enfance produit plus de chaleur que les âges qui la suivent. Mais elle ne saurait s'appliquer aux premiers jours de l'existence; la température s'abaisse alors très facilement, et les enfans dans les premiers jours de la vie, sont si peu capables de résister à l'influence du froid, qu'il en meurt un plus grand nombre pendant l'hiver, que dans toute autre saison. Les jeunes animaux à sang chaud qui naissent les yeux ouverts, et qui peuvent aussitôt après leur naissance, courir et chercher leur nourriture, produisent aussi en naissant, une plus grande quantité de chaleur, et sont par conséquent plus capables de résister à l'action du froid : il n'en est pas de même de ceux des mammifères qui naissent les yeux fermés, ou des oiseaux privés de plume au sortir de l'œuf. Si des chats ou des chiens nouveaux-nés, sont pendant un certain temps, éloignés de leur mère et exposés à l'air ils se refroidissent; ce refroidissement peut déterminer sa mort. Un peu plus tard la production de chaleur devient plus considérable; nous avons trouvé en répétant l'expérience, une différence d'un demi degré en plus chez un

enfant que chez un adulte. J. Davy avait rencontré le même résultat en expérimentant sur un agneau et sur une brebis; en comparant la température de deux jeunes gens à celle d'une demoiselle de même âge, celle des deux premiers mesurée à la main était de 29 degrès et demi, et la dernière présentait un peu moins de 29 degrès.

Quant au tempérament de jeunes gens de même âge, l'un éminemment sanguin et l'autre ayant tous les caractères d'un tempérament bilieux, ce dernier a constamment fait monter le thermomètre d'un degré de plus.

La température atmosphérique, celle des milieux dans lesquels les animaux peuvent se trouver, exerce aussi des changemens dans celle de l'économie animale qu'il est intéressant de noter. Sans doute, la plupart des oiseaux et des mammifères développent assez de chaleur pour conserver la même température en été qu'en hiver, pour résister, dans certaines limites à l'action d'une chaleur intense ou d'un froid excessif. Il en est quelques-uns qui ne peuvent élever leur température que de douze au quinze degrès lorsque celle de l'athmosphère est à zéro ou au-dessous. Aussi pendant l'hiver restent-ils plongés dans une sorte de torpeur qui dure jusqu'à la belle saison, parce que le refroidis-

sement qu'ils subissent ralentit chez eux le mouvement vital. Les animaux hibernans semblent être les intermédiaires entre les animaux à sang chaud et les animaux à sang froid.

Fordyce, Delaroche et Berger ont cherché à déterminer l'élévation de température qui survenait après un séjour plus ou moins prolongé dans l'air sec et chaud des étuves, et s'ils n'ont pas toujours obtenu des résultats identiques, il faut peut-être l'attribuer à leurs dispositions individuelles; l'augmentation de la chaleur a toujours du reste été manifeste et a varié entre 1° et 4°. Il paraît encore constant que l'air chaud et humide tend à élever plus rapidement et davantage la température ordinaire du corps, ce qui nous paraît hors de doute, c'est que la température du corps s'élève bien moins rapidement sous l'influence d'une forte chaleur, qu'elle ne s'abaisse vite lorsqu'il est soumis à l'action du froid. Si quelque partie du corps seulement est placée dans les conditions d'accroissement de chaleur ou de refroidissement, le reste d'économie subit des variations analogues; il serait trop long de reproduire ici les expériences nombreuses que nous avons répétées sous ce rapport; mais aucune d'elles ne nous a démontré qu'à l'instant ou la chaleur se rétablit et ou cette

sensation est vivement éprouvée par le sujet qui s'est soumis à un refroidissement, la température dépassât le point de départ; nous nous sommes convaincus au contraire que l'équilibre ne se rétablit qu'après un temps assez long. Au reste tout le monde connaît le fait suivant : si l'on plonge une main dans l'eau très froide, tandis que l'air est à une température agréable, quelque temps après avoir retiré la main de l'eau et après l'avoir essuyée, on ressent une chaleur beaucoup plus vive qu'à l'autre main; cependant, si on les applique l'une contre l'autre, on s'aperçoit que cette sensation est trompeuse, car la main qui paraît plus chaude refroidit l'autre par le contact. Cette illusion paraît dépendre de la vitesse avec laquelle la température tend à se rétablir dans la main qui a été refroidie.

Si comme nous l'avons dit plus haut l'homme et les animaux subissent, toutes circonstances particulières à part, plus facilement des abaissemens que des élévations de température, ils ne peuvent supporter les dernières au-delà d'un petit nombre de degrès sans perdre la vie. Suivant *linnings*, des hommes ont péri au milieu des rues de Charles-Town, lorsque le thermomètre marquait à l'ombre 29° 1/3, ce qui donne environ une chaleur de 40° 8/9 au soleil.

L'exercice, on le sait, augmente momentanément la production de chaleur et l'accélération des mouvemens respiratoires est suivie du même effet. Pendant le sommeil cette faculté paraît être moins puissante que la veille, aussi les hommes exposés à l'influence d'un froid rigoureux et qui s'endorment imprudemment, succombent-ils plus vite que ceux qui résistent au sommeil. Brisés par la fatigue, accablés de privations de toute espèce, les malheureux soldats qui, dans la campagne de Russie cédaient à l'irrésistible besoin du sommeil ne se relevaient plus de leur couche glacée.

L'évaporation qui se fait, par l'appareil de la respiration, à la surface du corps, lorsqu'il est soumis à une température élevée, est une des causes qui détruisent les effets qui peuvent en résulter; pour se transformer en vapeur l'eau enlève du calorique à tout ce qui l'environne, et par conséquent refroidit le corps à mesure que la chaleur extérieure l'échauffe. Des chiens, des lapins, des cabiais, des oiseaux, enfermés dans des étuves et échauffés à 50° ont promptement succombés, et tous éprouvaient les symptômes qui chez l'homme accompagnent une chaleur trop considérable, savoir : une accélération trop grande de la respiration, une sueur abondante, une

anxiété extrême, quelquefois des mouvemens convulsifs et un affaiblissement progressif qui se terminait par la mort. P. G.
(*Dict. Pit. d'Hist. Nat.*)

Note supplémentaire au mot CENSURE. Lorsque nous écrivions, il y a plusieurs mois, l'article relatif à la *censure* (page 115), que la charte constitutionnelle semblait avoir effacé à jamais de notre législation, nous étions déjà préoccupés des sourdes manœuvres tentées pour la rétablir. Mais les termes clairs et précis de la charte, nous paraissaient être un obstacle invincible à son entier rétablissement. Cependant la loi récente du 9 septembre 1835 est venu confirmer nos doutes et réaliser nos prévisions. La censure préalable a été proclamée pour tous les produits des arts et de la littérature dramatique; et en quelque sorte pour toute la presse périodique, placée par les nouvelles lois sous le joug de prohibitions vexatoires, de pénalités énormes, et de confiscations menaçantes. La liberté de discussion a subi les restrictions les plus bizarres : la qualification de républicain ou de légitimiste, l'expression d'un vœu, d'un espoir, d'une menace touchant le changement de la forme du gouvernement, une adhésion quelconque à tout autre principe que celui de la monarchie actuelle, l'attaque par les seules voies du

raisonnement, contre le serment politique et contre la répartition de la propriété, l'intervention de la personne et du nom du roi dans les discussions de la presse, la publicité des procès pour outrages, injures ou diffammation; tout cela est désormais interdit aux journaux sous peine d'encourir les rigueurs les plus exorbitantes de la prison et de l'amende. — A l'égard des dessins, gravures, litrographies, médailles, estampes ou emblèmes quelconques, la censure est formelle; car la publication, l'exposition et la mise en vente n'en peuvent avoir lieu qu'après le *visa* préalalable et discrétionnaire de l'administration. — Enfin à l'établissement d'aucun théâtre ou spectacle, de quelque nature qu'ils soient, et la représentation d'aucune pièce dramatique, ne peuvent s'effectuer qu'après l'autorisation préalable de l'autorité, qui jouit en outre du droit immense de suspendre une représentation même autorisée, et d'ordonner la clôture provisoire d'un théâtre. — Ainsi, les importantes associations d'intérêts engagés dans toutes ces entreprises sont, on peut le dire, remises à l'entière discrétion du pouvoir, puisqu'il peut décréter leur ruine, par l'application des dispositions même les plus indulgentes des lois de septembre. 1833.

FIN DU TREIZIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TREIZIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

